COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE

Annexe – Rapport de présentation

Etat Initial de l'Environnement - Livret Paysage

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Version pour approbation décembre 2024

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en date du 11/12/2024

Le paysage

La Convention européenne de Florence a donné au terme paysage sa définition officielle : **« Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.**



Cette définition relie trois termes essentiels que sont la perception, l'intervention humaine et l'interrelation de facteurs, qui font du paysage un sujet complexe et évolutif.

Le territoire perçu

La convention européenne défini ainsi le paysage comme étant le résultat de la lecture et de l'interprétation humaine du territoire. Sous cet angle, le paysage se dessine dans l'œil de son spectateur et ne peut exister sans regard.

Cette définition relie étroitement le paysage à la culture. Son interprétation est donc nécessairement soumise à un filtre culturel, ce qui est à la fois un facteur d'unicité et d'identité, mais aussi de diversité : il y a autant de paysages que de personnes qui le regardent.

Il ressort également de cette définition que le paysage ne résulte pas uniquement des composantes physiques qui fondent le territoire, mais bien de la façon dont elles sont appréhendées par la population.

Le territoire vécu

Ces composantes physiques d'ailleurs, mêlent le naturel et l'artificiel, l'action de la nature et l'intervention humaine. En effet, même les paysages les plus naturels ont été façonnés d'une manière plus ou moins directe par l'Homme et ce depuis des millénaires.

D'autre part, la convention européenne a recentré le sujet du paysage en lui offrant une dimension plus large, qui inclut désormais les espaces du quotidien, ainsi que les secteurs dégradés, faisant partie intégrante de notre environnement, de notre territoire et que l'on doit ainsi prendre en considération. Le paysage prend par ce biais une dimension sociale, car en incluant tous les différents types d'environnement dans sa définition, il œuvre pour une amélioration du cadre de vie dans son ensemble.

La convention européenne du paysage a en effet « introduit à l'échelon européen un concept qualitatif de protection, de gestion et d'aménagement de l'ensemble du territoire et non seulement les paysages exceptionnels » - *source Conseil de L'Europe.*

Le territoire en mouvement

En reconnaissant l'implication humaine dans la formation du paysage, la définition l'ouvre au mouvement. Le paysage n'est pas figé mais évolue nécessairement avec les activités humaines, d'autant plus qu'il inclue des éléments entièrement anthropiques, notamment en milieu urbain.

S'il nécessite d'être protégé, en particulier concernant ces composantes les plus fragiles et les plus remarquables, le paysage doit surtout être inclus dans les politiques d'aménagement et considéré dans sa totalité pour aboutir à la définition d'une dimension paysagère du territoire qui en permette sa gestion cohérente.

« Le paysage est l'expression observable par les sens (la vue, l'odorat, l'ouïe), à la surface de la terre, de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes. Il est essentiellement changeant et ne peut être appréhendé que dans sa dynamique, c'est à dire l'histoire qui lui restitue sa quatrième dimension ».

Jean-Robert PITTE - Histoire du paysage français, 1986

Sommaire

Préambule 5

Les fondements historiques du paysage 6

UNE LONGUE CONSTRUCTION PAYSAGERE EN PLUSIEURS ETAPES 8

DES PAYSAGES QUI CONTINUENT D'EVOLUER 14

La structure paysagère actuelle du territoire 20

UN SOCLE GEOLOGIQUE AU FONDEMENT DE LA FORMATION DES PAYSAGES 23

UN RESEAU HYDROGRAPHIQUE SOURCE D'UN PAYSAGE VALLONE 24

UN PAYSAGE MARQUE PAR DES VALLEES PROFONDES ET VERDOYANTES 27

UNE VEGETATION ABONDANTE ET VARIEE, QUI CONTRIBUE A L'IDENTITE DU TERRITOIRE 29

L'identité paysagère 36

UN PAYSAGE HOMOGENE QUI FAIT L'IDENTITE DU TERRITOIRE, TOUT EN PRESENTANT DES VARIATIONS QUI LUI DONNENT SA RICHESSE 37

Une évolution des paysages face au dérèglement climatique 86

UNE EVOLUTION INELUCTABLE DES CONDITIONS CLIMATIQUES 87

DES PAYSAGES NORMANDS RECONNUS, FRAGILISES ET EN PROFONDE MUTATION 88

UN PAYSAGE LITTORAL TOTALEMENT RENOUVELE 90

Préambule

Collectivité regroupant 23 communes, la Communauté de Communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville s'impose comme un territoire emblématique de la Normandie, où les enjeux touristiques, de développement économique et d'accueil de nouveaux habitants se mêlent aux enjeux de préservation des paysages, de l'environnement et d'un cadre de vie de qualité.

Ce livret paysage est une pièce du Plan Local d'Urbanisme intercommunal élaboré à l'échelle de la communauté de communes Honfleur-Beuzeville. Il a pour objet la description des grandes caractéristiques paysagères du territoire et l'analyse de leurs constructions et évolutions au cours du temps.

Les grandes conclusions du livret sont synthétisées dans la partie Etat Initial de l'Environnement du PLUi. Il s'inscrit en parallèle et en complémentarité des autres pièces de ce document d'urbanisme intercommunal.

Bibliographie

- Etude paysagère sur le belvédère de la Côte de Grâce – DREAL Basse-Normandie 2010
- Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville 2014
- Schéma de Cohérence Territoriale Nord Pays d'Auge 2020
- Inventaire régional des paysages de Basse Normandie – DREAL Basse-Normandie 2004
- Atlas des paysages de Haute Normandie – DREAL Haute-Normandie 2011
- Profil environnemental de Basse Normandie

Remerciements aux musées d'Honfleur pour la transmission des représentations graphiques et culturelles du territoire.

Les fondements historiques du paysage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE



La ville d'Honfleur - William Turner

L'influence des peintres et l'arrivée du chemin de fer transforme Honfleur en cité balnéaire au XIXème siècle

UNE LONGUE CONSTRUCTION PAYSAGERE EN PLUSIEURS ETAPES

La construction du paysage est une combinaison des dynamiques naturelles et des actions humaines. A partir de la révolution agricole au néolithique, l'homme commence à intervenir de manière significative sur son environnement : il défriche un territoire alors largement boisé afin de s'installer et d'implanter ses élevages et cultures. Il existe peu de traces d'occupation antique et préhistorique du Pays d'Auge, ce qui s'explique en partie par un relief et un sol plus difficile que sur les régions alentours de la plaine de Caen ou de l'Eure.



Premiers paysans en Normandie – source : Patrimoine Normand

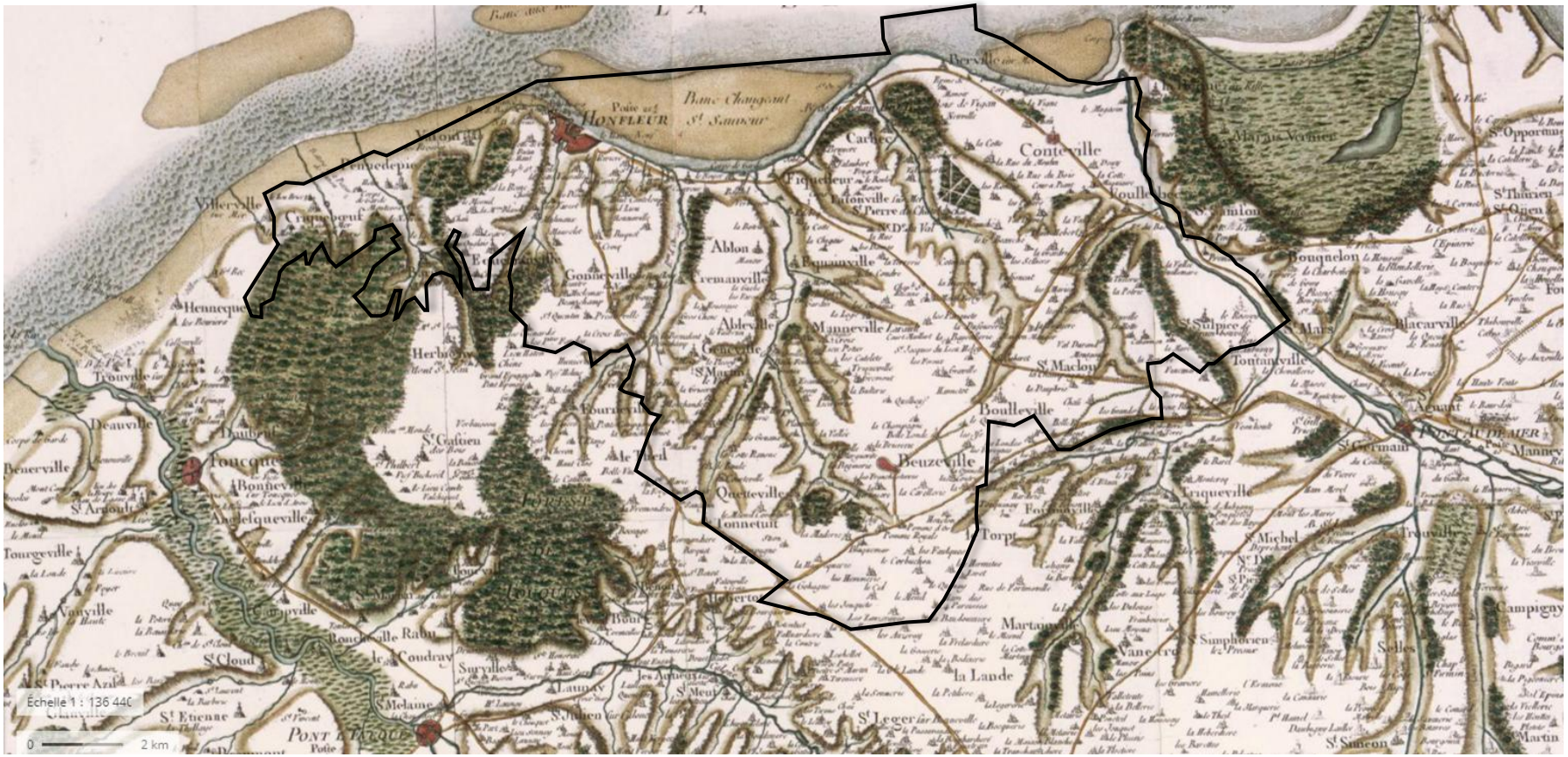
C'est de façon tardive, à partir des IXème et Xème siècles que l'homme commence véritablement à investir les lieux, sous forme d'un habitat dispersé. C'est à cette époque que nait le bocage : les haies sont plantées le long des chemins pour protéger les terrains cultivés du bétail qui pâture en liberté.

Si la région a été confrontée aux invasions vikings, celles-ci auraient eu a priori peu d'impact sur l'organisation de la société de cette époque et donc sur le paysage rural. En revanche, le peuple scandinave semble être à l'origine des villes et villages côtiers installés le long de l'Estuaire à l'embouchure des rivières, conformément à leurs pratiques habituelles. Les toponymies de villages reflètent cette origine nordique

La généralisation de la culture des arbres fruitiers dans le pays d'Auge au XIIIème siècle fournit à la région un de ces motifs paysagers majeur : le verger, dont le développement est dû à l'adoption du cidre comme boisson quotidienne au détriment de la cervoise.

La croissance démographique conduit à l'apparition de hameaux, à l'extension des surfaces cultivées sur la forêt et au déploiement du bocage. Le Pays d'Auge du Moyen-Age est alors un territoire de polyculture (céréales, légumineuses, fruits) et d'élevage (bovin et ovin), qui présente déjà les éléments de base du Paysage Augeron.

Au moment de la Renaissance, le patrimoine architectural de la région s'orne de nombreux manoirs et châteaux, que les notables enrichis par le plein essor du commerce maritime construisent dans la campagne normande.



La carte de Cassini, élaborée au cours du XVIIIème siècle illustre la structure originelle de l'habitat du pays d'Auge, extrêmement dispersé sur le territoire. Trois structures urbaines commencent cependant à se distinguer : Honfleur, Beuzeville et Conteville. Les voies structurantes relient Honfleur à Pont Audemer et Pont L'évêque.

La carte de Cassini nous indique également que les principaux boisements du territoire sont déjà présents : le bois du Breuil, le massif du Mont Courel, également la forêt de Saint-Gatien en bordure du périmètre d'étude.

Enfin, les bords de Seine en leur état naturel sont majoritairement sableux. L'ancienne île et le vieux bras de Seine formant aujourd'hui la plaine alluviale sont lisibles. Au cours des siècles suivant, les aménagements facilitant la circulation fluviale sur la Seine vont considérablement modifier le paysage estuarien.

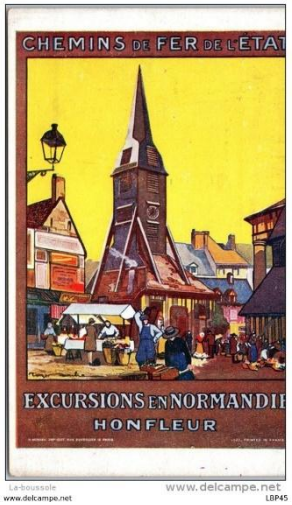
A partir du XVIIème siècle, le Pays d'Auge se spécialise dans l'élevage et les cultures sont progressivement converties en prairies permanentes. En parallèle, l'industrie textile se développe également à cette époque. Les productions (draps et toiles) sont exportées dans tout l'Ouest de la France, ainsi que vers Paris et vers l'outre-mer, via le port de Honfleur, qui est alors l'un des principaux ports français participant au commerce triangulaire et qui connait son apogée au XVIIIème siècle.

La spécialisation de l'économie s'accentue encore au XIXème siècle, du fait de l'industrialisation grandissante et du développement des moyens de transport. L'élevage s'intensifie et s'oriente vers la production laitière et fromagère, dont la production s'industrialise à partir des années 1880. C'est ainsi que le bocage herbagé se généralise : les parcelles cultivées sont regroupées en grands herbages clos. Les vergers cidricoles se développent également, notamment du fait d'une baisse de la production viticole liée à l'épisode du phylloxéra de la vigne, mais aussi grâce à l'industrialisation de la production.

Inversement, l'industrie textile disparait, victime d'une trop forte concurrence des grands centres industriels hauts-normands (Le Havre, Rouen). Le port de Honfleur permet cependant le développement d'autres industries, par l'importation de matière première, notamment du bois en provenance d'Europe du Nord et d'Amérique.

Du fait de ces changements de pratiques dans les secteurs d'emploi : baisse du besoin en main d'œuvre dans le monde agricole, essor de l'industrie, les campagnes se dépeuplent au profit des centres industriels.

Le chemin de fer arrive à Honfleur en 1862, ce qui permet le développement du tourisme sur le territoire et la transformation de la ville en cité balnéaire. Villas et hôtels fleurissent en bord de mer.



Affiche des chemins de fer d'état

source : Delcampe

Ce gain d'attractivité est en partie dû au travail des artistes, attirés par les paysages du Pays d'Auge et notamment son littoral. C'est à partir du début du XIXème siècle que la région d'Honfleur devient une véritable source d'inspiration pour de nombreux artistes, d'abord avec des peintres classiques, qui s'attachent à la représentation du Grand Paysage (Camille Corot, William Turner), jusqu'à devenir un des épicentres de la peinture impressionniste avec « l'école d'Honfleur », formée autour du peintre honfleurais Eugène Boudin.

Les sujets de peinture se concentrent sur la campagne pittoresque du Pays d'Auge, le port d'Honfleur et ses rues, les rives de Seine… Ces œuvres sont ainsi témoins du passé de ces paysages et de leurs évolutions. Elles ont participé à la création de l'image pittoresque de la Normandie.



La route de Trouville (près du Butin), Honfleur – Eugène BOUDIN 1855-1860



Felix Vallotton – Promenade à Honfleur

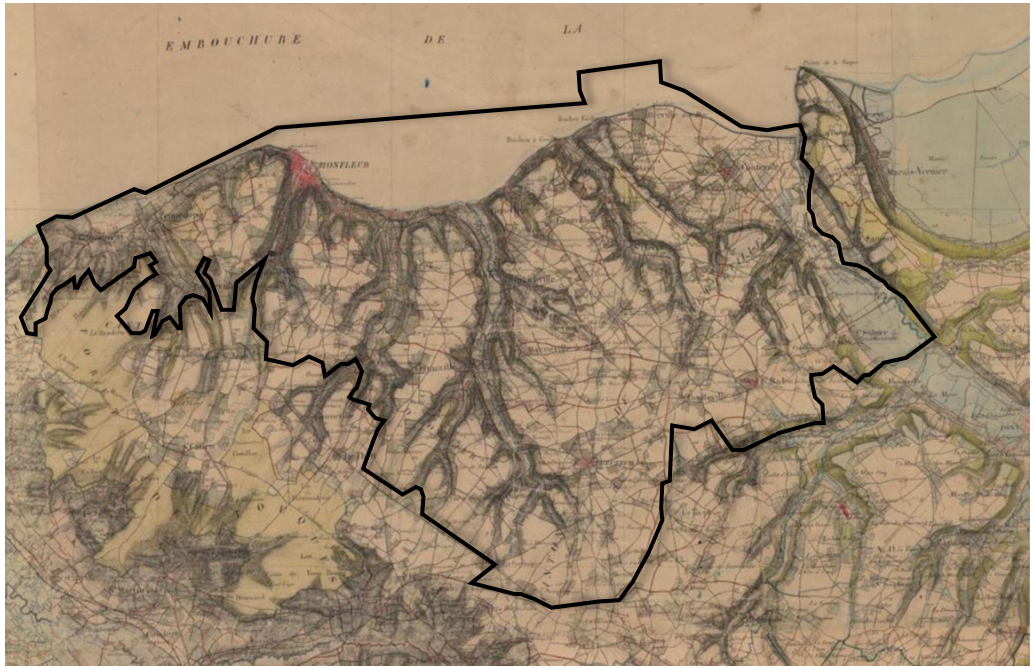


Edmond Petitjean – Entrée du port d'Honfleur



Jean Dries – Honfleur, Les nuages sur l'estuaire

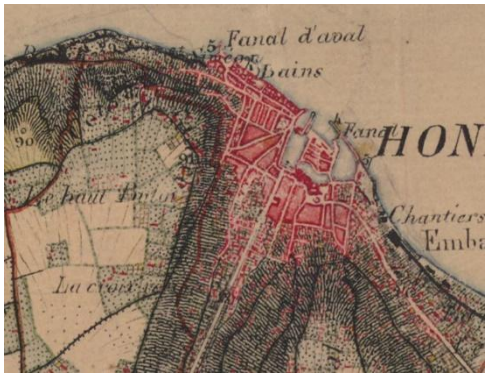
Source : musées d'Honfleur

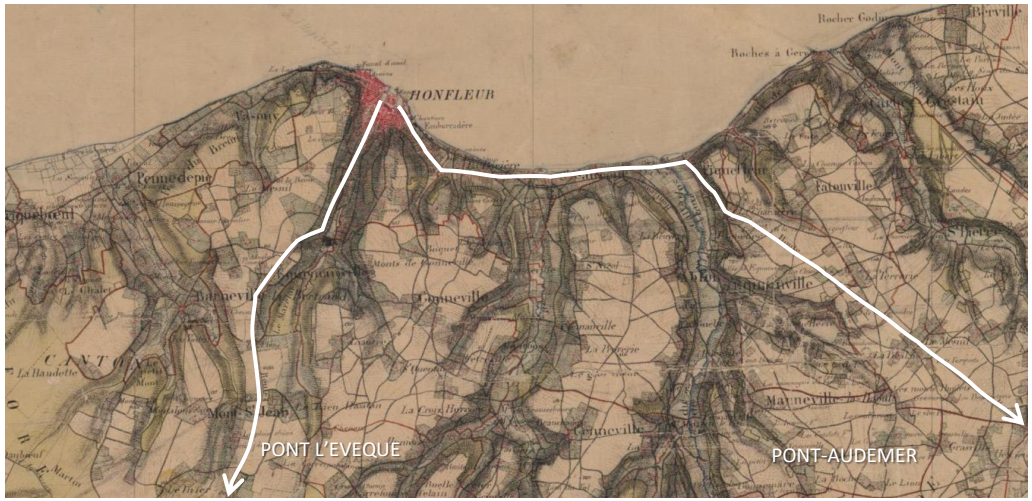


La carte de l'état-major établie au XIXème siècle, fait apparaître le rôle structurant des vergers aux abords des bourgs et des habitations.

Elle illustre également une certaine continuité d'ores et déjà établie aux abords du fleuve entre les bourgs d'Honfleur, la Rivière et Saint-Sauveur. La ville d'Honfleur commence son extension par le sud dans la vallée de la Claire.







On retrouve les voies structurantes de la carte de Cassini, reliant Honfleur à Pont-Audemer et à Pont l'Evêque.

Les rives sableuses ont disparu de la représentation cartographique. Un paysage de marais est cartographié à l'emplacement des actuels marais de Pennedepie, ainsi que dans la vallée de la Risle.

Le paysage agricole du Pays d'Auge évolue suite à la seconde guerre mondiale. La modernisation de l'agriculture entraine le remembrement des parcelles agricoles sur les plateaux, notamment le plateau d'Avon. Le territoire d'Honfleur-Beuzeville est tout de même relativement épargné par cette dynamique.

Cependant, par manque d'entretien, le bocage se relâche, bien qu'il soit toujours fortement présent du fait d'une implantation marquée de l'élevage laitier. Les vergers voient leur superficie diminuer du fait de la baisse de la consommation de cidre (diminution de la population rurale, concurrence de la production viticole…).

Les vergers de hautes tiges pâturés régressent au profit de vergers basses tiges, plus productifs pour la fabrication cidricole.

Parallèlement aux évolutions du paysage rural, l'urbanisation se développe dans la deuxième moitié du XXème siècle. La construction du pont de Normandie au début des années 1990, reliant plus directement le territoire aux villes de Haute Normandie, notamment Le Havre, entraine une croissance démographique, qui engendre l'expansion des zones urbaines, d'abord vers le Sud dans le vallon de la Claire et vers l'Ouest au pied du Coteau, puis plus largement jusqu'à presque combler l'espace disponible.





Source : IGN

Les principaux secteurs d'urbanisation à usage d'habitation concernent les vallées et les talwegs : les dynamiques plus récentes montrent une urbanisation des côteaux et des plateaux.

Extension de Honfleur dans le vallon de la Claire – source étude DREAL sur le belvédère de la Côte de la Côte de Grace.

DES PAYSAGES QUI CONTINUENT D'EVOLUER

Le paysage, intimement lié aux pratiques humaines, est en constante évolution. Les modifications récentes peuvent être évaluées de façon chiffrée grâce à des bases de données nationales, comme Corine Land Cover (CLC, inventaire biophysique de l'occupation des terres) ou encore le Registre Parcellaire Graphique (RPG), au sein duquel sont enregistrées les différentes cultures pratiquées sur le territoire au fil des années. L'étude suivante propose ainsi la comparaison des données CLC entre 2000 et 2018. Afin de simplifier la lecture, l'occupation du sol proposée par Corine Land Cover a été classée en quatre catégories :

- **Espaces artificialisés** : tissu urbain discontinu, zones industrielles ou commerciales et installations publiques, chantiers, équipements sportifs et de loisirs
- **Espaces agricoles** : terres arables hors périmètres d'irrigation, prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole, systèmes culturaux et parcellaires complexes, surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants
- **Espaces boisés** : forêts de feuillus, forêts de conifères, forêts mélangées, landes et broussailles, végétation sclérophylle
- **Surfaces en eau** : marais maritimes, zones intertidales, estuaires

Les espaces artificialisés ont augmenté entre 2000 et 2018, de près de 607 ha (passant de 896 ha en 2000 à 1 503 ha en 2012). A contrario, **les espaces agricoles ont vu leur surface se restreindre**, passant de 16 164 ha en 2000 à 15 586 ha en 2018, soit une perte de près de 580 hectares, ce qui représente à peu près 4% de la surface agricole initiale (2000). Les espaces boisés sont globalement stables sur cette période, avec une dynamique d'augmentation sur les années 2000 puis de légère diminution dernièrement. La dynamique d'enfrichement que l'on peut constater par la comparaison de photographies aériennes semble ainsi commencer à s'enrayer.

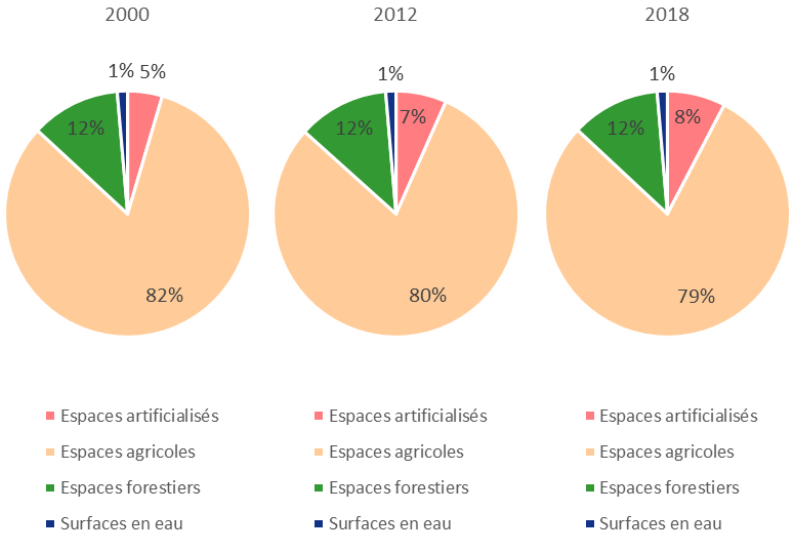
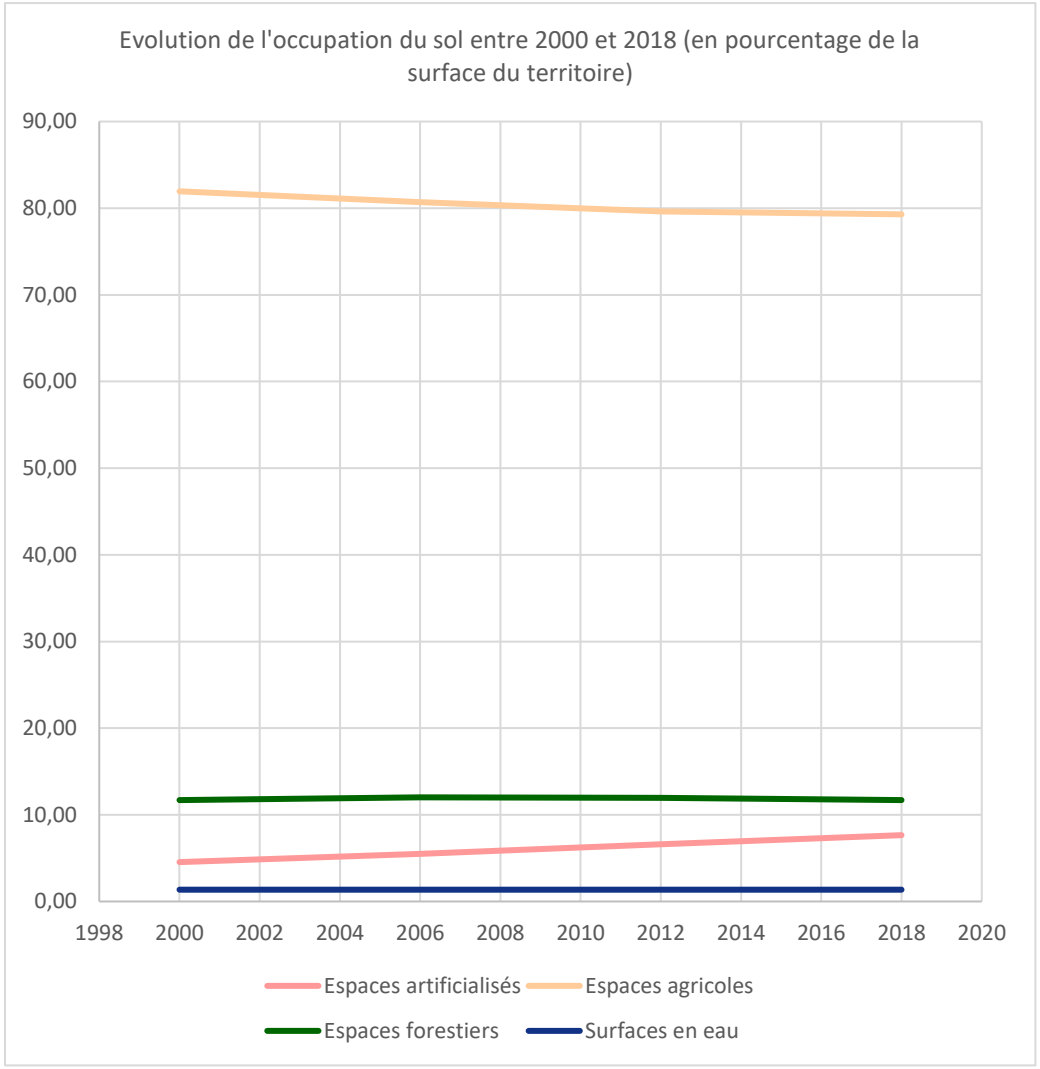
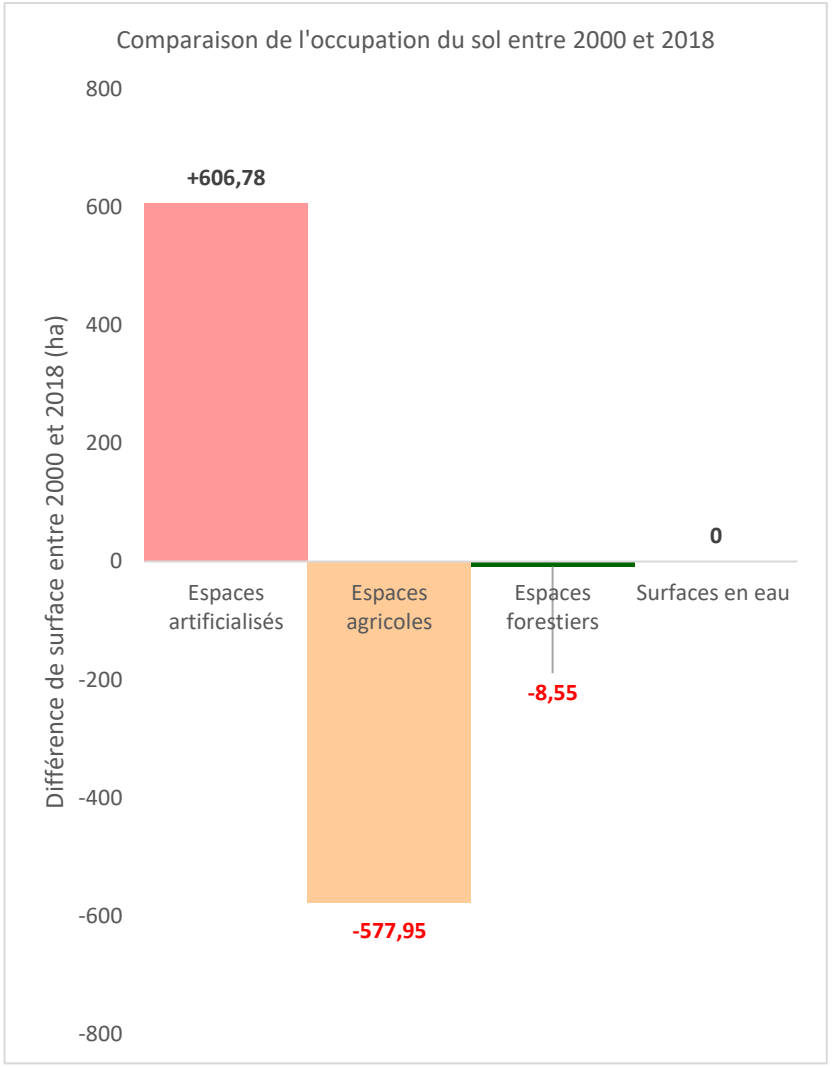


Figure : Graphique des proportions des types d'occupation du sol en 2000, 2012 et 2018 sur le territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville (source : Corine Land Cover).

A RETENIR : Le territoire a connu une forte dynamique d'urbanisation sur les dernières décennies, principalement au détriment des surfaces agricoles.

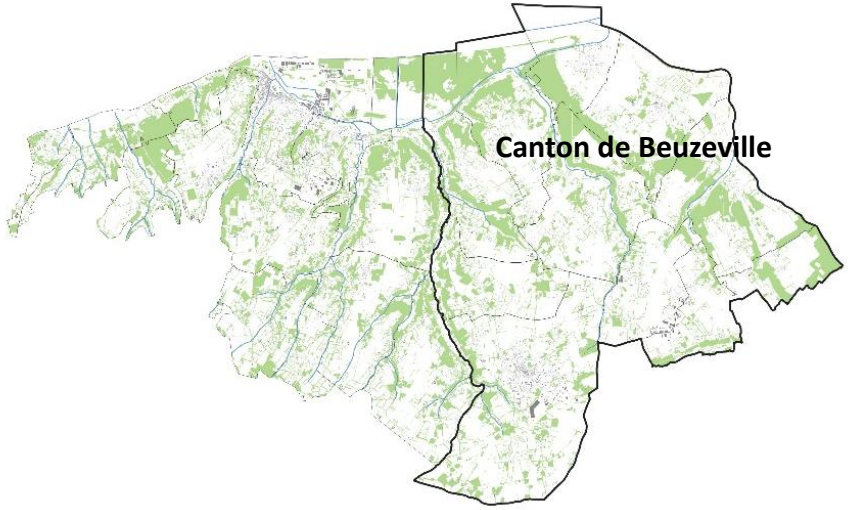




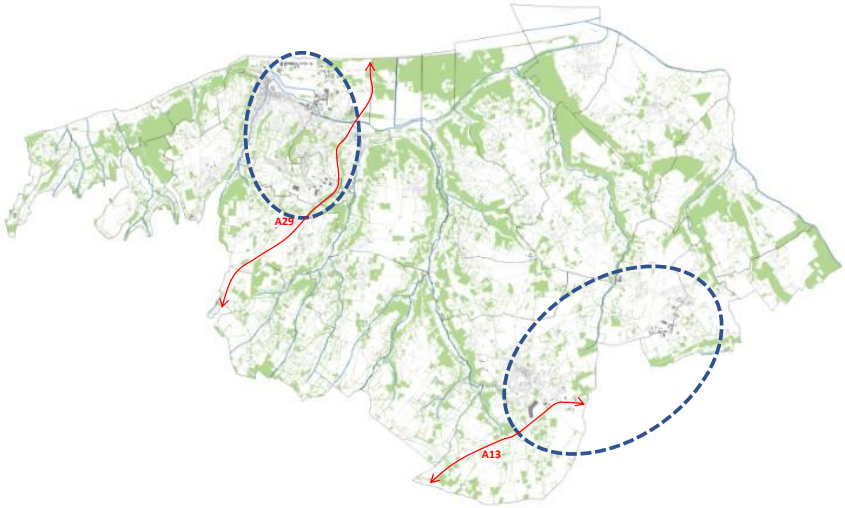
Evolution de l'occupation du sol sur le territoire de la Communauté de Communes d'Honfleur Beuzeville entre 2000 et 2018 – sources : données Corine Land Cover 2000, 2012,2018.

Au cours de la dernière décennie, sur le territoire du SCoT Nord Pays d'Auge, le développement urbain des communes littorales étant déjà fortement contraint, celui-ci s'est réalisé via de petites opérations ponctuelles. La ville d'Honfleur s'inscrit totalement dans cette dynamique locale. Le manque d'espace disponible, ainsi que le relief difficile et le coût élevé du foncier et de l'immobilier expliquent le ralentissement des constructions sur ces communes.

Le SCoT Nord Pays d'Auge cite en exemple le cas de Beuzeville, dont le canton[1] représente l'espace du SCoT ayant connu la plus forte dynamique d'urbanisation au cours de la dernière période. Cette urbanisation a permis de densifier la commune de Beuzeville, qui présentait un tissu urbain très lâche au début des années 2000 (voir page suivante).



La dynamique d'urbanisation sur les dernières années suit une logique d'axe marquée, les principaux pôles urbains sont en effet situés à proximité des autoroutes A13 (Beuzeville, Boulleville et Saint-Maclou) et A29 (Honfleur, la Rivière-Saint-Sauveur, Gonneville-sur-Honfleur).



Mise à part ces pôles constitués aux abords d'Honfleur et Beuzeville, l'urbanisation se fait principalement de manière diffuse sur le reste du territoire.

[1] Le canton de Beuzeville regroupe sur le territoire de la communauté de communes, les communes de Beuzeville, Berville-sur-Mer, Boulleville, Conteville, Fatouville-Grestain, Fiquefleur-Equainville, Foulbec, Manneville-la-Raoult, Saint-Maclou, Saint-Pierre-du-Val, Saint-Sulpice-de-Grimbouville, soit la totalité du territoire haut-normand de la communauté de communes Honfleur-Beuzeville.



Densification de l'urbanisation de la commune de Beuzeville : les pointillés blancs soulignent les principaux secteurs urbanisés sur la commune entre le début des années 2000 et aujourd'hui.



L'urbanisation de la commune de Beuzeville ne s'est pas faite uniquement par densification sur les dernières années : une vaste zone d'activité a été créée en extension au sud de l'agglomération. Comparaison de photographies aériennes de Beuzeville entre le début des années 2000 et photographie aérienne actuelle – source : IGN

Ces secteurs d'intense urbanisation induisent des formes urbaines complètement différentes de l'habitat traditionnel et la qualité des secteurs de transition s'en voit directement impactée : Les constructions pavillonnaires des lotissements installés en bordure d'enveloppes urbaines forment des franges urbaines abruptes, qui s'intègre difficilement dans le paysage agricole environnant.







Entrées de ville et franges urbaines sur les communes d'Ablon, Boulleville et Saint-Maclou – source : Even Conseil

Néanmoins, certaines entrées de villes restent qualitatives, avec préservation de la silhouette du bourg ou de l'écrin végétal. Certaines entrées de villes sont même mises en valeur pour une entrée magistrale par exemple sur Honfleur qui exploite le relief avec un double alignement de marronniers.



L'arrivée sur Honfleur par la RD579A depuis Equemauville – source : Even Conseil

Parallèlement aux évolutions globales de l'occupation du sol, le Registre Parcellaire Graphique (RPG) permet de connaître les évolutions relatives aux pratiques agricoles sur le territoire. La comparaison des données RPG entre 2011 et 2017 nous informe que **la surface agricole utile du territoire a diminué de 353 hectares**, notamment du fait de la régression des surfaces de prairies, qui sont passées de 6 199 hectares en 2011 à 5 473 hectares en 2017, soit une perte de 726 hectares en six ans. Une partie de ces surfaces de prairies n'ont pas été artificialisées pour autant : elles ont été transformées en d'autres types de parcelles agricoles, comme les cultures céréalières, les vergers ou autres… qui sont en croissance sur le territoire.

Type	Surface 2011	Surface 2017	2011-2017
Céréales *(maïs, blé, colza, orge et autres céréales)*	3196	3294	**+98**
Prairies *(permanentes et temporaires)*	6199	5473	**-726**
Fourrage	37	71	**+34**
Gel	34	24	**-10**
Légumes ou fleurs	13	3	**-10**
Plantes à fibres	13	97	**+84**
Protéagineux	136	65	**-71**
Vergers	67	152	**+85**
Autres *(autres cultures industrielles et divers)*	57	220	**+163**
Surface Agricole Utile	**9752**	**9399**	**-353**

Figure : Tableau synthétique de l'évolution des cultures de 2011 à 2017 sur le territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville - source : Registre Parcellaire Graphique 2011 et 2017).

A RETENIR : La diminution de la surface agricole du territoire est essentiellement liée à la disparition des prairies.

La structure paysagère actuelle du territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE

Sur la majeure partie du territoire d'Honfleur Beuzeville, la présence visuelle de l'eau très discrète et ponctuelle

Jardin des personnalités à Honfleur – source : Office du tourisme Honfleur.





Fourneville

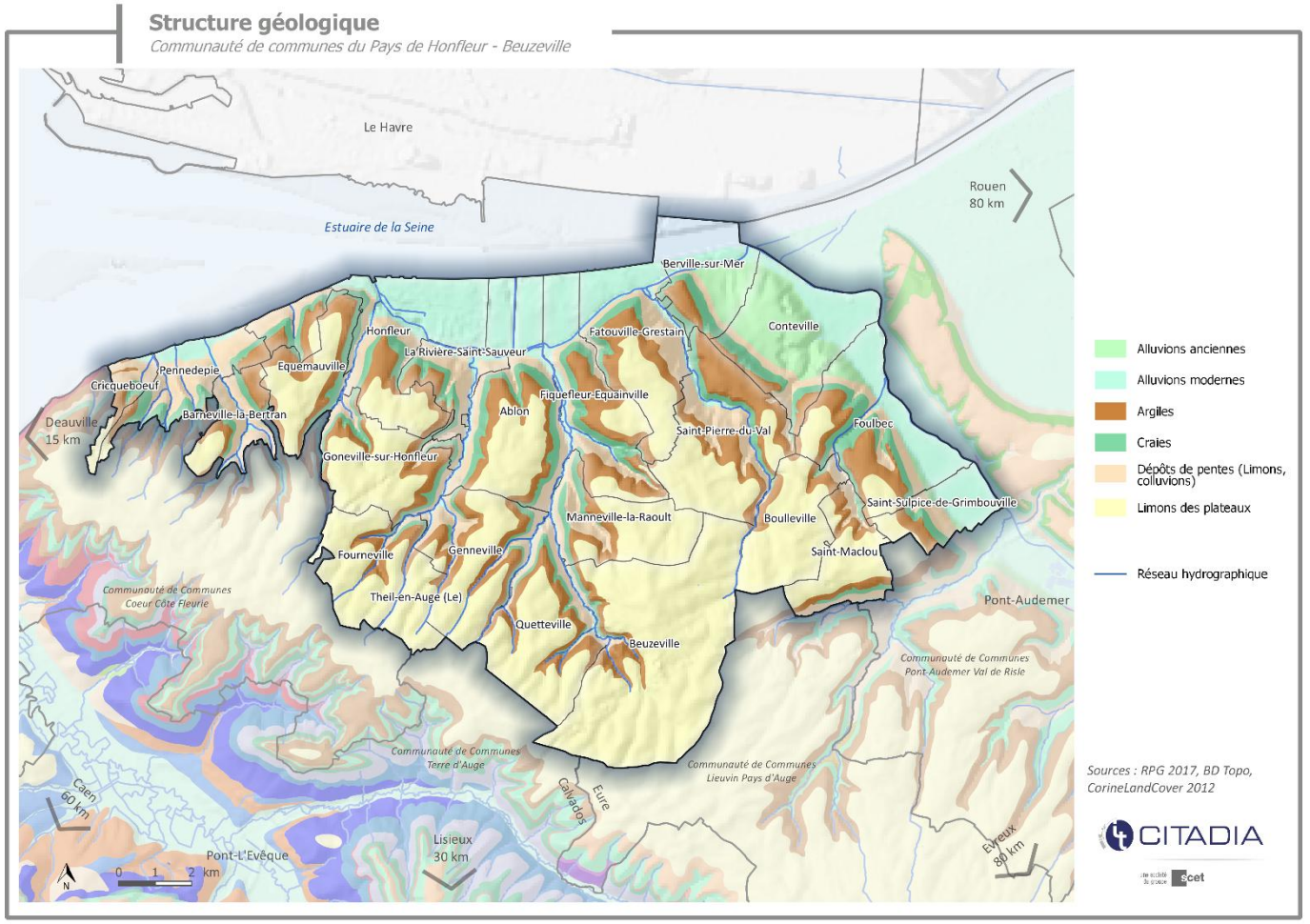
Une omniprésence du végétal, qui prend des formes diverses et anime le paysage.

UN SOCLE GEOLOGIQUE AU FONDEMENT DE LA FORMATION DES PAYSAGES

Le socle du territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville est constitué d'un sol majoritairement limoneux sur les plateaux (sédimentation éolienne), tandis que les vallées dévoilent craies, gaizes et argiles à silex sur leurs coteaux. Les fonds de vallées sont quant à eux couverts d'alluvions modernes, déposées par les cours d'eau.

Ce socle géologique sédimentaire s'est globalement constitué pendant la période du Crétacé, mis à part au Nord-Est, sur les communes de Berville-sur-Mer et Conteville, où la formation des roches date du Pléistocène moyen et supérieur (alluvions anciennes de haute terrasse).

Aux abords de l'estuaire les sols sont constitués par des alluvions fluviales récentes.



UN RESEAU HYDROGRAPHIQUE SOURCE D'UN PAYSAGE VALLONE

Le territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville borde le flanc Sud de l'embouchure de la Seine. Il est parcouru de nombreux cours d'eau qui ont creusé son relief, parmi lesquels quatre cours d'eau principaux d'Ouest en Est : la Claire, l'Orange, la Morelle et la Vilaine. La Risle longe la limite intercommunale Est. Ces rivières ont une forte incidence sur le paysage du territoire, sculpté en une succession de vallées profondes. Ce socle influent par ailleurs grandement sur l'occupation du sol et les activités humaines, qui elles-mêmes façonnent le paysage. Le découpage en vallées offre une certaine diversité paysagère et participe au pittoresque de la découverte du territoire.



Les principaux cours d'eau du territoire – source : IGN, Even Conseil

L'eau joue ainsi un rôle majeur dans le paysage, bien que sa présence visuelle soit très discrète dès que l'on s'éloigne de l'estuaire. En effet, les boisements denses des côteaux, qui enserrent de part et d'autre les routes qui les longent, bloquent les vues sur le fond de vallée. La route départementale RD312, également appelée « route de l'estuaire » se distingue ainsi pour les vues plus dégagées qu'elle offre vers la vallée de la Risle entre Saint-Sulpice-de-Grimbouville et Berville-sur-Mer, pour ensuite, toujours par intermittence proposer des cônes de vue sur l'estuaire.



Vues sur la vallée de la Risle depuis la RD312 à Saint-Sulpice-de-Grimbouville (à gauche) et Conteville (à droite) – source : Even Conseil.

Si l'on distingue parfois la vallée, l'eau reste invisible depuis les grands axes de circulation du territoire. Sa présence n'est véritablement remarquable qu'au Nord du territoire, lorsque l'on s'approche de l'estuaire, notamment à Berville sur Mer et sur les communes de l'Ouest du territoire : Cricquebœuf, Pennedepie, qui sont bordées de petites plages, mais aussi Equemauville et bien sûr Honfleur avec ses bassins et sa plage, la promenade le long de la Morelle ou encore le jardin des personnalités en bord de Seine.

A Pennedepie, une zone de marais s'est formée au bord du fleuve, à la place d'un de ses anciens méandres.

A l'opposé du territoire, le lien avec l'eau se reforme au niveau de Beuzeville, notamment au niveau de l'esplanade de la liberté.



Localisation des photos ci-contre sur le territoire de la CCPHB



Les marais de Pennedepie – source : INPN



Plage du butin à Honfleur – source : Even Conseil



Berville-sur-Mer – source : Even Conseil

LE PAYSAGE MARITIME ET ESTUARIEN

<u>De Cricquebœuf à Honfleur, un paysage ouvert sur la mer</u>

Côté côte fleurie, la rive sud de la Seine s'écarte pour ouvrir le fleuve sur la Manche

La frontière entre l'eau et la terre prend la forme de plages de sable, accessibles ponctuellement, mais peu lisibles depuis la route principale qui longe le littoral (RD513), puisque séparées par des prairies, des marais ou encore des jardins d'habitation. Sur ce secteur de transition entre la Seine et la Manche, les plages et l'ouverture du paysage offre une dimension maritime à la rive sud, amorce de la côte fleurie.

<u>Honfleur</u>

A Honfleur, l'eau et la ville s'entremêlent au niveau des bassins, qui longent la ville, du vieux port, jusqu'à la plaine industrielle. Le paysage prend ainsi plusieurs visages : entre celui du port industriel au niveau de la plaine alluviale, celui du port traditionnel du centre-ville, accueillant voiliers et vieux gréments et ceux intermédiaires, où les bateaux de plaisance prennent place derrière les voitures et les campings cars, sans oublier l'avant-port accueillant les bateaux de pêche.

Les péniches stationnées sur le bassin de l'est annoncent le paysage fluvial à venir, prêtes à remonter la Seine.

<u>De Honfleur à Berville-sur-Mer</u>

Ici, le paysage de l'estuaire donne la part belle au fleuve : les rives se resserrent au bord de la Seine et l'environnement se fait plus naturel. La dimension de la plaine de part et d'autre du fleuve éloignent les silhouettes industrielles du port du havre, tandis que la rive sud retrouve une ambiance paysagère faite de prairie et de boisements.







UN PAYSAGE MARQUE PAR DES VALLEES PROFONDES ET VERDOYANTES

Le territoire du Pays d'Honfleur Beuzeville se caractérise par un relief très marqué, lié à la découpe du socle géologique par l'érosion des nombreuses rivières qui le parcourent. La position de ces rivières contribue à cette ambiance paysagère vallonnée, car elles sont installées perpendiculairement à la Seine et parallèlement entre elles, elles scandent ainsi régulièrement le territoire de leurs dépressions boisées.

Si les vues depuis les routes qui parcourent ces vallées et traversent les plateaux sont majoritairement obstruées par une végétation abondante, voire parfois par une urbanisation récente peu intégrée dans son environnement paysager, **ce relief prononcé offre de manière insoupçonnée des panoramas saisissants.**



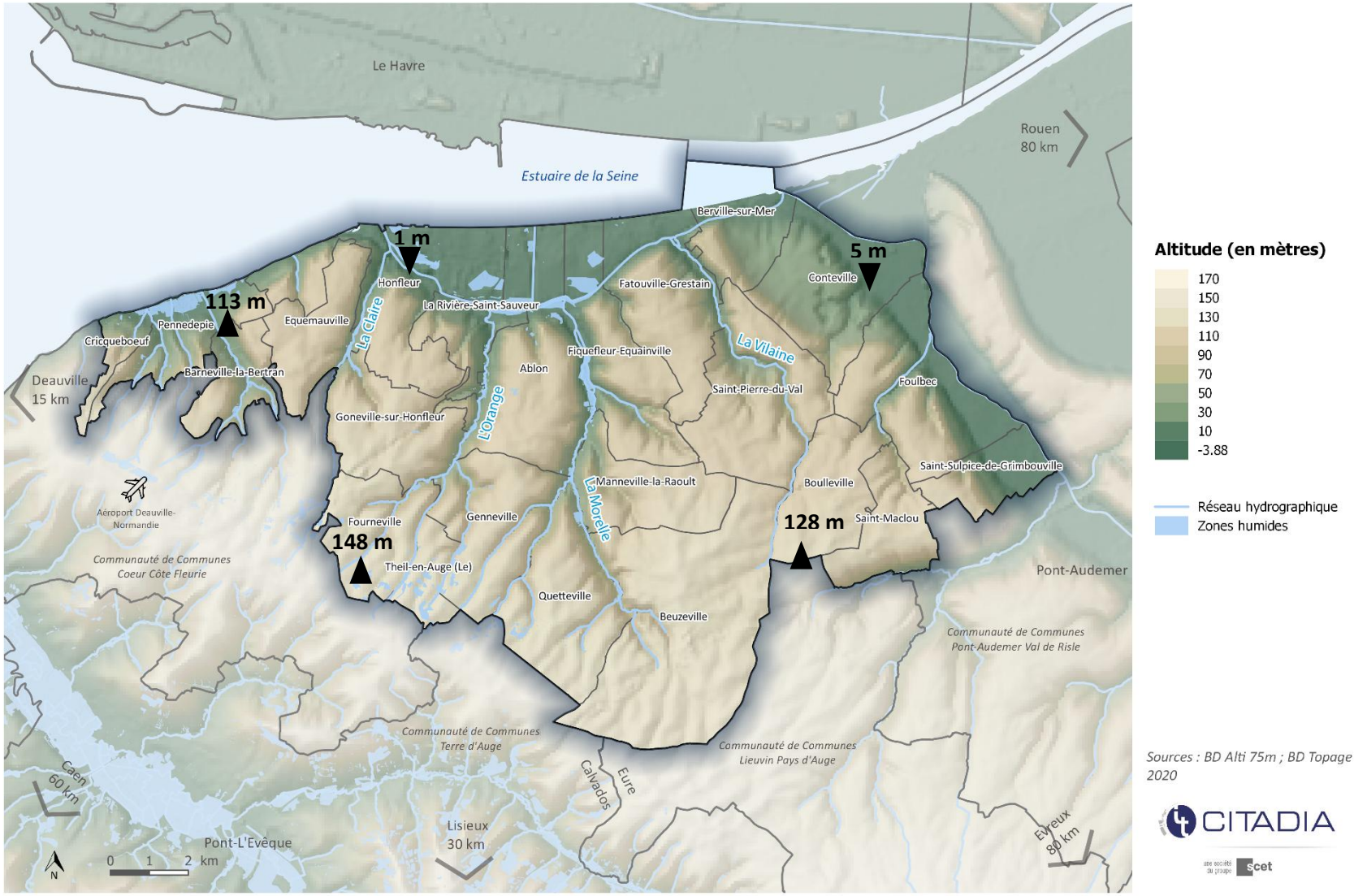
Vue sur Honfleur et le pont de Normandie depuis le Mont Joli – source : Even Conseil



Vue sur l'estuaire de la Seine et le port du Havre en arrière-plan, depuis le plateau de Grâce – source : Even Conseil

Relief et hydrographie

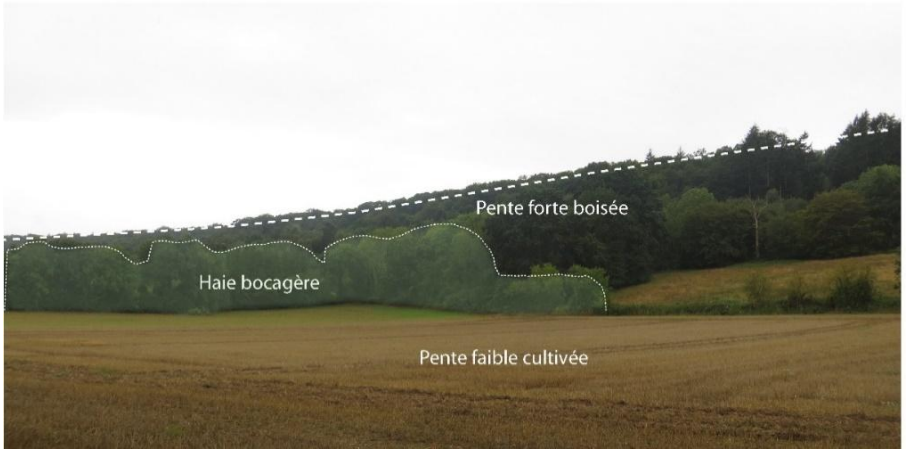
Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville



UNE VEGETATION ABONDANTE ET VARIEE, QUI CONTRIBUE A L'IDENTITE DU TERRITOIRE

De la topographie du territoire découle, la répartition du couvert végétal et plus généralement l'organisation de l'occupation du sol. Ainsi, sur les plateaux limoneux se concentrent les cultures céréalières et quelques pâturages, bordés par un réseau bocager encore bien présent. Les versants abrupts sont couverts de boisements, alors que les pentes plus douces accueillent pâtures et vergers. Cependant la disparition progressive de l'activité agricole d'élevage sur certains de ces terrains engendre une progression de la forêt et la fermeture des paysages des vallées. Les fonds de vallons, quant à eux, offrent un terrain propice à la végétation des zones humides, qui se développent vers l'estuaire.

La transition d'occupation du sol au niveau du coteau de Saint-Sulpice de Grimbouville :



Source : Even Conseil

D'après l'inventaire forestier (données IGN), les essences dominantes en Normandie sont le chêne rouvre, le chêne pédonculé et le hêtre. La région Normandie a la particularité de compter un pourcentage important de feuillus parmi ses forêts : il s'élève en effet à 87%, alors que la moyenne nationale est à 73%.

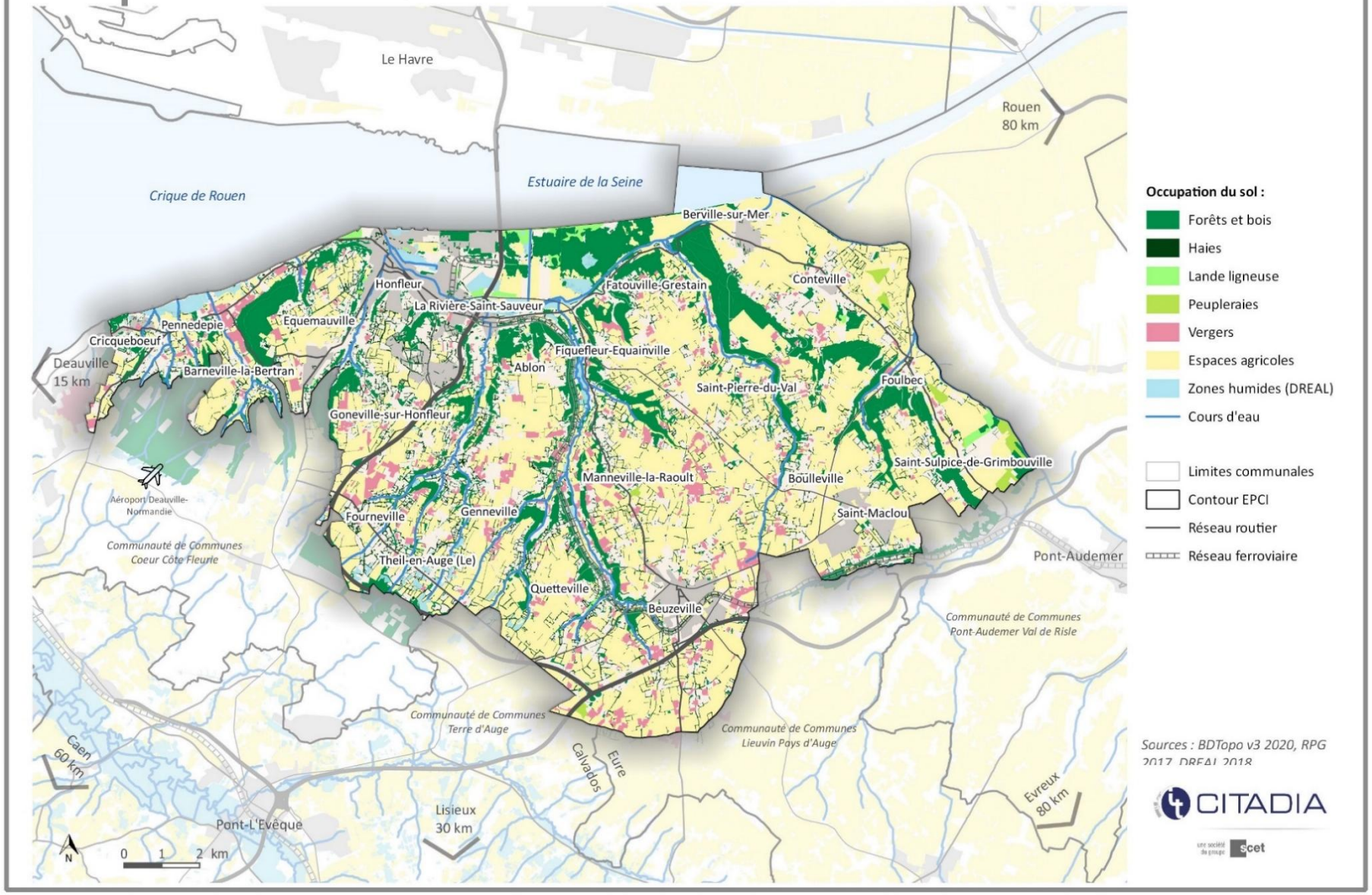
Parmi la végétation du territoire se comptent aussi les espèces cultivées pour l'alimentation humaine, notamment les vergers de pommiers, qui participent à l'image d'Epinal de la Normandie. Sur les plateaux, la culture du maïs est très fréquente et domine le paysage de sa teinte vert foncé.

A RETENIR :

La généralisation des vergers basses tiges et la disparition des prairies au profit des cultures céréalières induisent une homogénéisation et une banalisation d'un paysage a forte identité originelle.

Occupation des sols

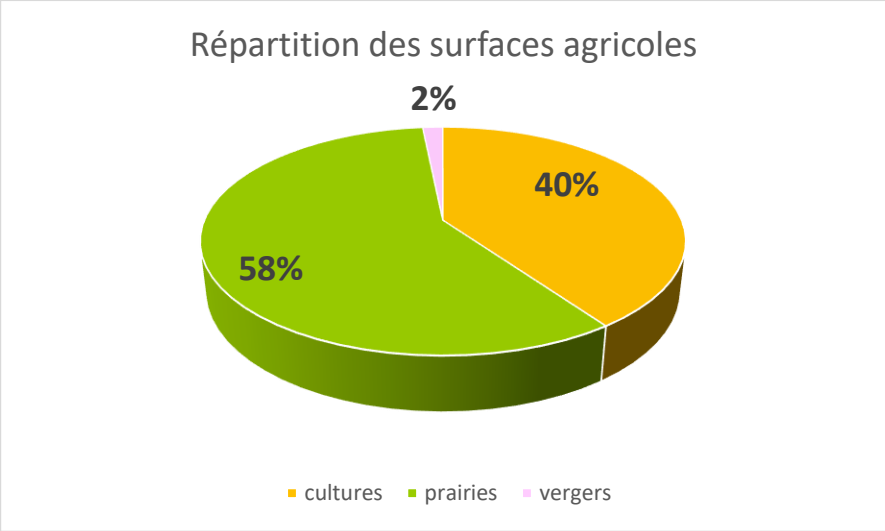
Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville

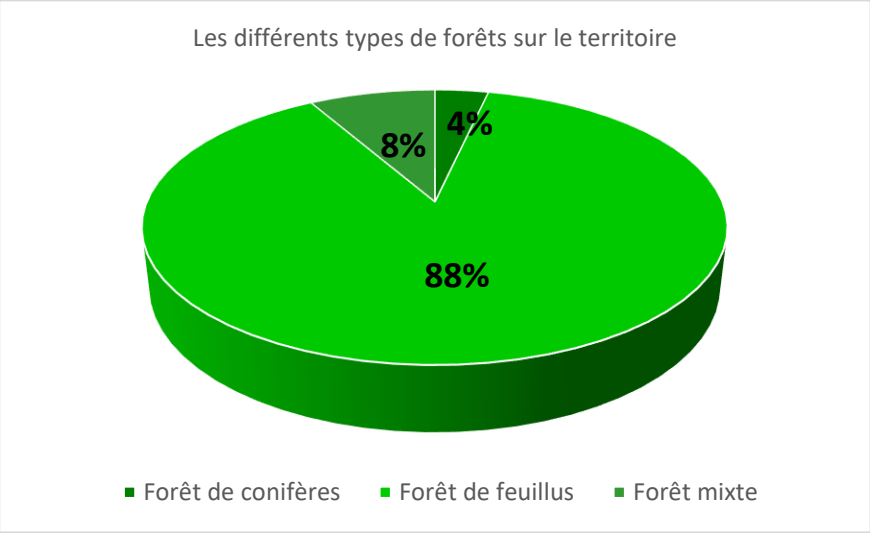


Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2017 illustre la séparation des pratiques agricoles du territoire entre polyculture et élevage. **Les prairies sont dominantes avec une surface cumulée de plus de 5 500 hectares soient 58% de la surface agricole renseignée au RPG**. Parmi les cultures céréalières, les surfaces en blé et en maïs dominent avec respectivement 1 598 hectares (16%) et 773,75 hectares (8%) de surfaces cumulées.

Bien que fort symbole du paysage local, les vergers ne représentent qu'une faible part de la surface agricole du territoire.

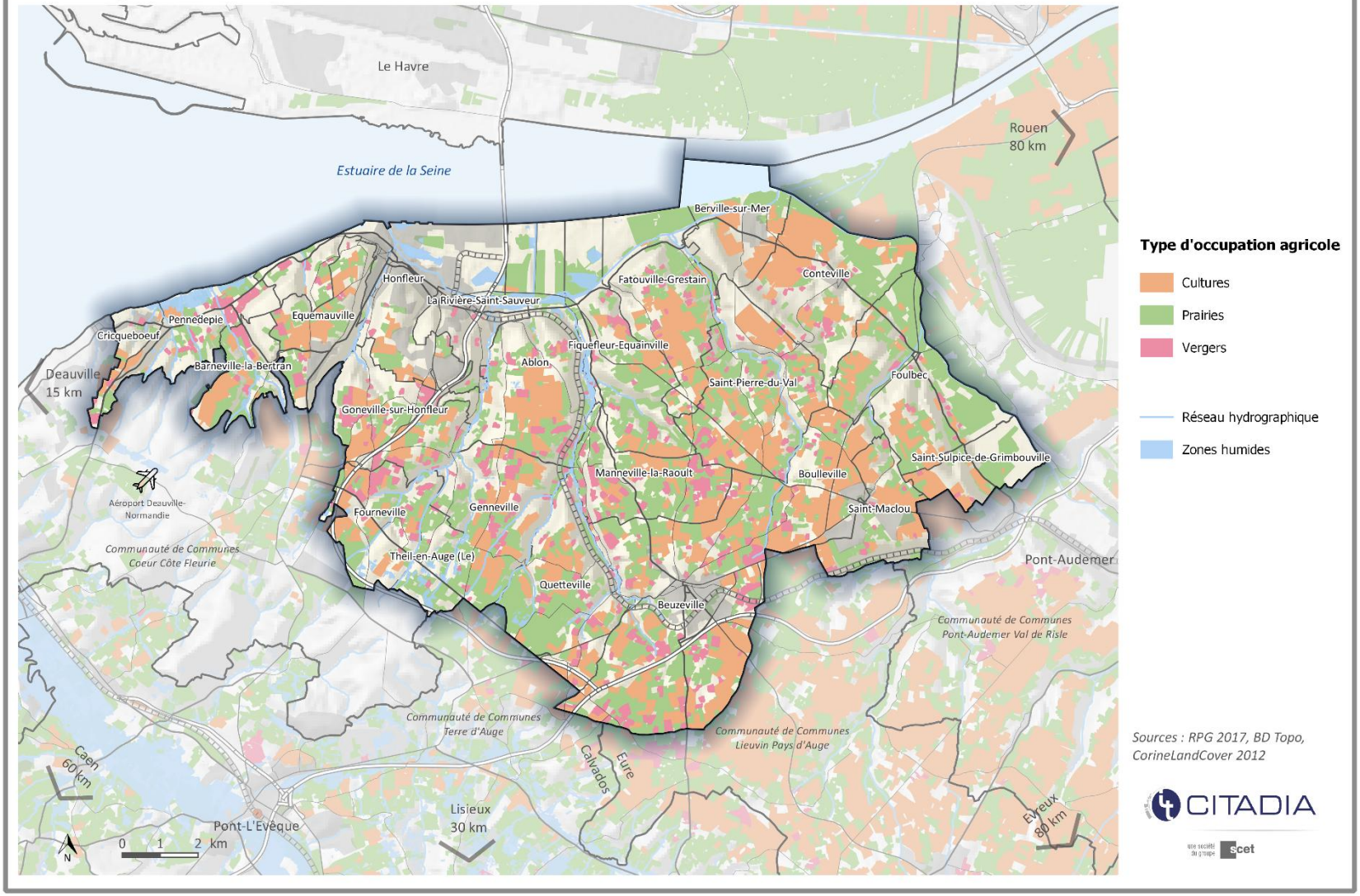
Les forêts du territoire sont majoritairement composées de feuillus. Ces massifs boisés se concentrent principalement sur les côteaux des nombreuses vallées qui sillonnent l'intercommunalité. Quelques boisement de résineux sont localisés à l'est du territoire. On retrouve également ponctuellement des forêts mixtes, dont le principal représentant sur le Pays d'Honfleur Beuzeville est le Bois du Breuil.





Occupation agricole des sols

Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville



Sources : RPG 2017, BD Topo, CorineLandCover 2012

CITADIA

une société du groupe Ecet

CULTURES	SURFACE (ha)
Prairies permanentes	**5041,48**
Blé tendre	**1598**
Maïs	**773,75**
Colza	642,8
Prairies temporaires	488,96
Orge	286,49
Autres cultures industrielles	198,76
Vergers	152,29
Plantes à fibres	106,21
Fourrage	70,61
Protéagineux	65,75
Gel	24,18
Autres	24,08
Divers	21,29
Légumes ou fleurs	2,68



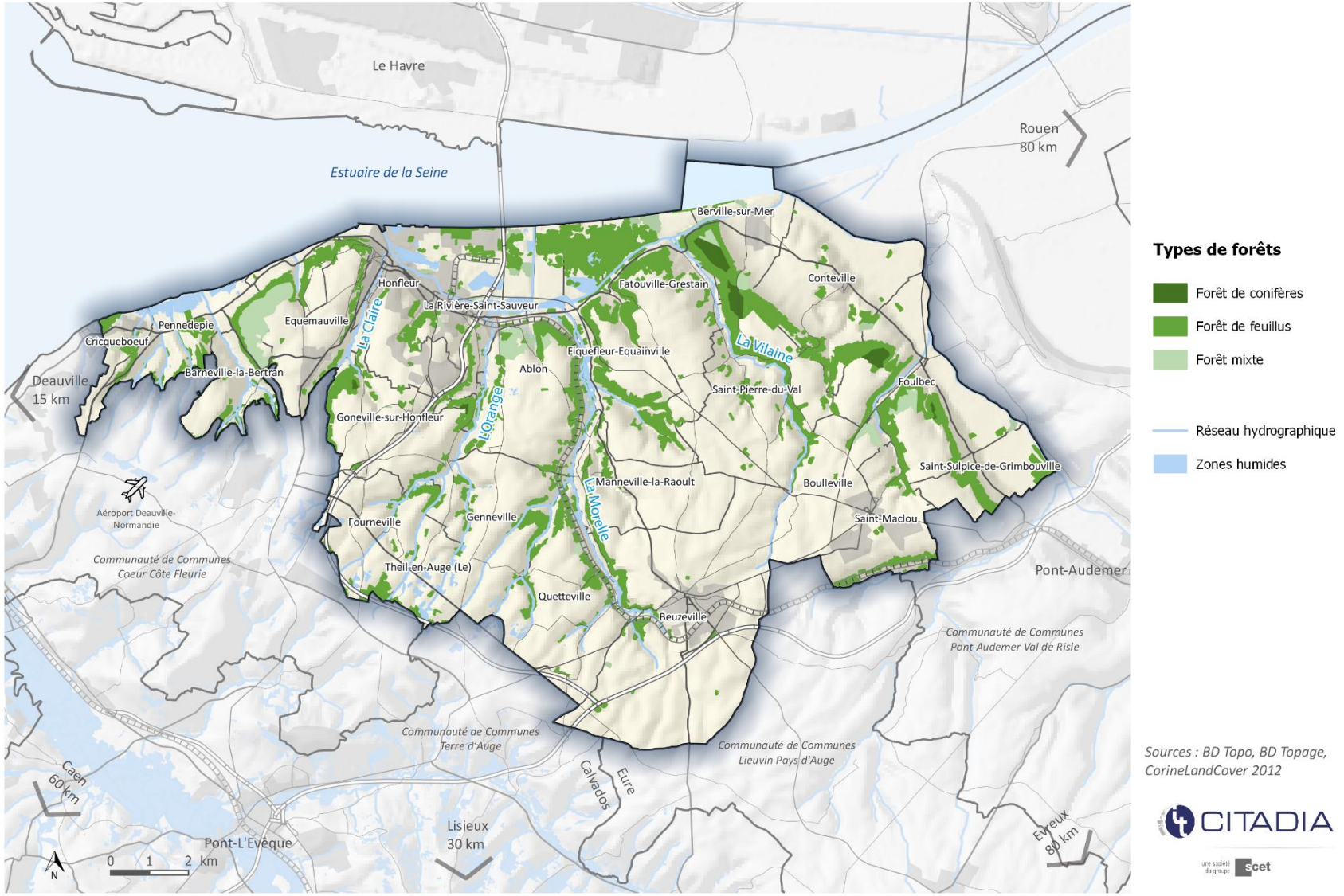




Les occupations agricoles majoritaires sur le territoire, de haut en bas : prairie permanente à Manneville-la-Raoult, Champ de blé à Ablon, culture de maïs à Gonneville-sur-Honfleur. Source : Even Conseil

Les types de forêts sur le territoire

Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville



Les formations végétales sur le territoire



Ablon



Gonneville -sur-Honfleur



Pennedepie



Saint-Sulpice-de-Grimbouville



Boulleville



Manneville-la-Raoult

L'identité paysagère

UN PAYSAGE HOMOGENE QUI FAIT L'IDENTITE DU TERRITOIRE, TOUT EN PRESENTANT DES VARIATIONS QUI LUI DONNENT SA RICHESSE

La définition des unités paysagères à l'échelle du territoire de la communauté de communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville résulte de l'analyse des documents existants sur le sujet, notamment l'atlas des paysages de Haute-Normandie, l'inventaire des paysages de Basse-Normandie, le SCoT Nord Pays d'Auge et l'étude de la DREAL Basse Normandie sur le belvédère de la Côte de Grâce. Les différentes informations de ces documents ont été croisées avec une étude de terrain, ce qui a permis d'aboutir aux unités paysagères présentées par la suite.

Grands ensembles paysagers définis par le SCoT sur le territoire d'Honfleur Beuzeville	Unité paysagère sur le territoire d'Honfleur Beuzeville définies par l'atlas ou l'inventaire des Paysages
Les paysages côtiers	La côte fleurie L'estuaire de la Seine
Les paysages de marais	Le Lieuvin Le pays d'Auge tabulaire
Les paysages mixtes	Le Pays d'Auge tabulaire Le Lieuvin
Les paysages bocagers	Le pays d'Auge septentrional Le Lieuvin Le pays d'Auge tabulaire

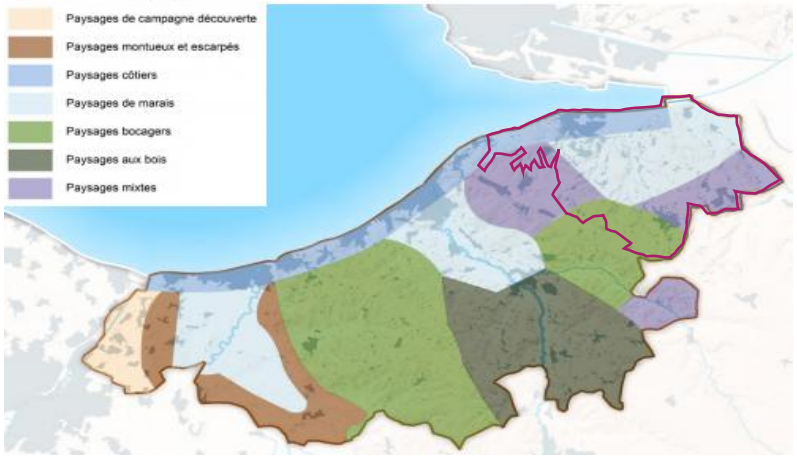
- Les grands ensembles paysagers définis par le SCoT Nord Pays d'Auge

Le SCoT Nord Pays d'Auge définit sept ensembles paysagers au sein de son périmètre, dont quatre se retrouvent sur le territoire du Pays d'Honfleur Beuzeville :

- Les paysages côtiers
- Les paysages de marais
- Les paysages mixtes
- Les paysages bocagers

Au sein de ces grands ensembles, on retrouve les unités paysagères définies par l'atlas des paysages de Haute Normandie et l'inventaire des Paysages de Basse-Normandie.

Les ensembles paysagers du SCoT : une variété de paysages
(Source : Atlas paysager de la DREAL ; traitement : EAU)



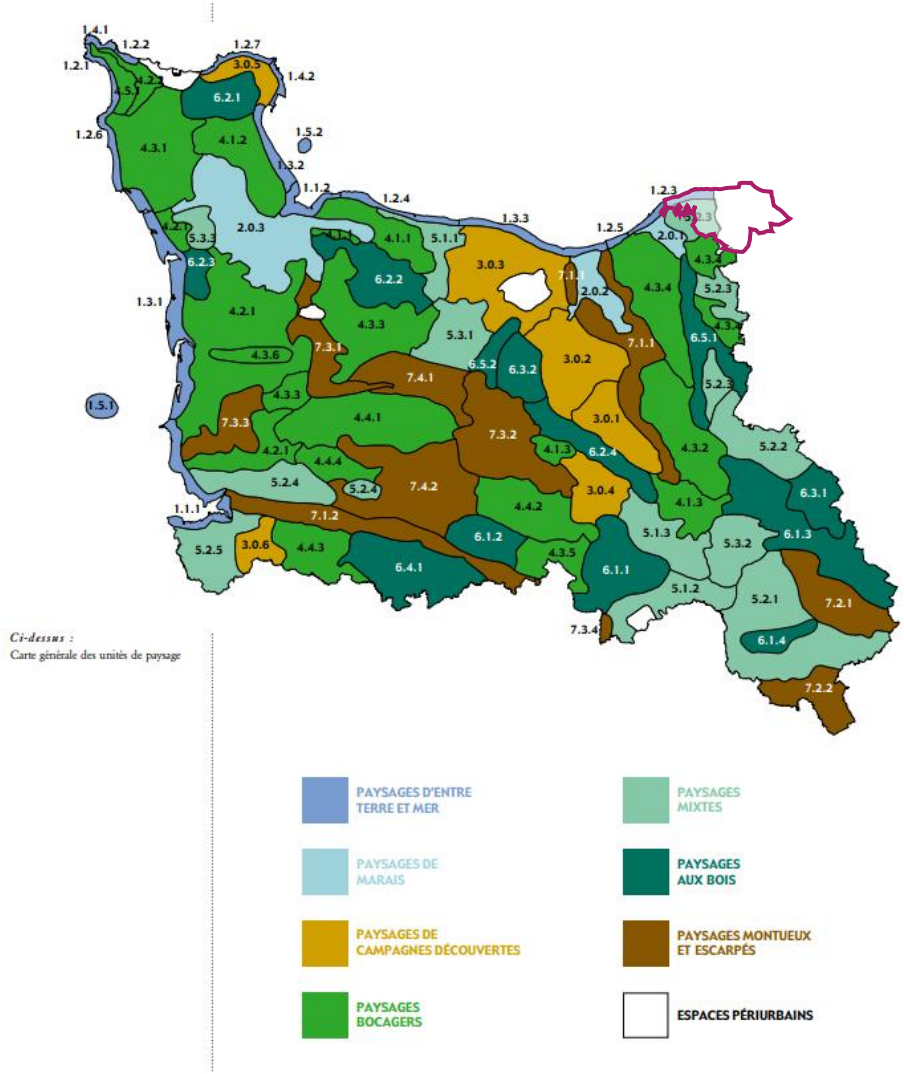
Les grands ensembles paysages définis à l'échelle du SCoT Nord Pays d'Auge – Source : Etat Initial de L'Environnement, SCoT Nord Pays d'Auge.

- Les unités paysagères définies par les atlas des Paysages

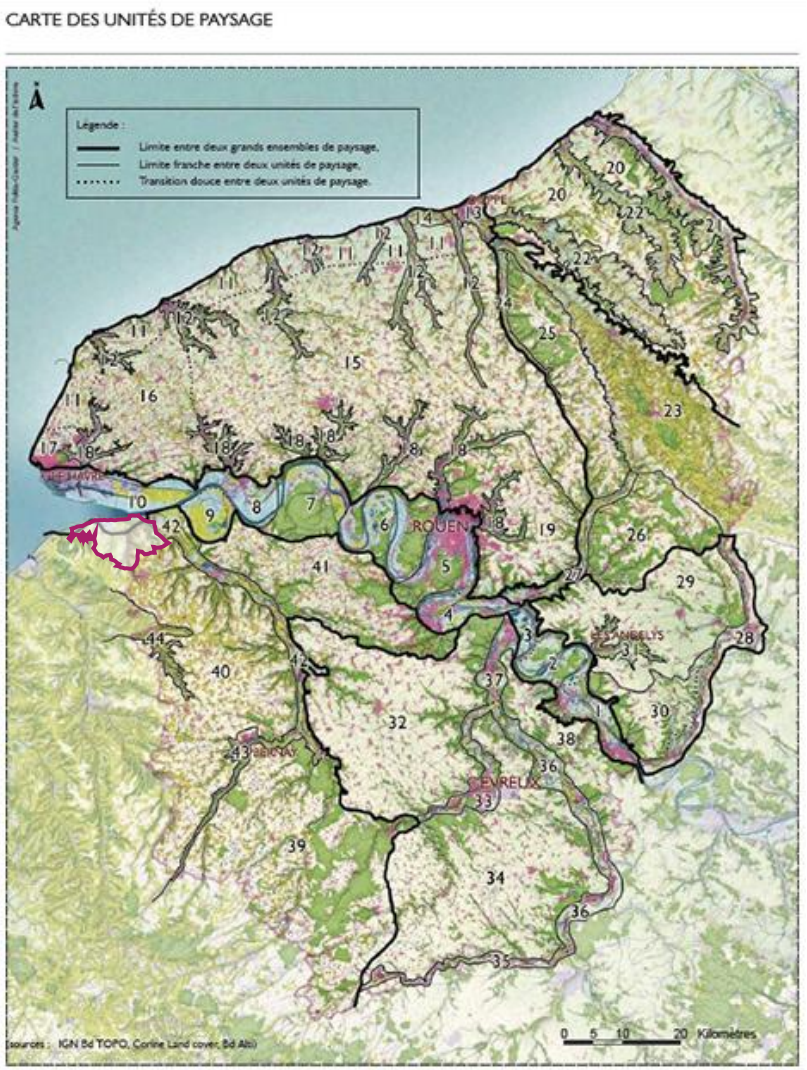
Le territoire est concerné par l'Atlas des Paysages de Haute-Normandie (2011) et par l'inventaire régional des Paysages de Basse-Normandie (2004). Ces deux documents établissent des unités paysagères à l'échelle des deux anciennes régions aujourd'hui réunies. Le territoire d'Honfleur-Beuzeville est concerné par cinq de ces unités paysagères.

Le tableau ci-dessous regroupe et mets en parallèle les grands ensembles paysagers et unités paysagères de ces différents documents cadre.

	Grands Ensembles paysagers	Unité Paysagère	Les unités paysagères du SCoT
Inventaire des Paysages de Basse Normandie	Paysage d'entre terre et mer	La côte fleurie (unité 1.2.3.)	Les paysages côtiers
	Paysages mixtes	Le Pays d'Auge tabulaire (unité 5.2.3.)	Les paysages de marais, les paysages mixtes, les paysages bocagers
	Paysages bocagers	Le pays d'Auge septentrional (unité 4.3.4.)	Les paysages bocagers
Atlas des Paysages de Haute Normandie	La vallée de la Seine	L'estuaire de la Seine (unité 10 sur la carte)	Les paysages côtiers
	Le pays de l'ouest de l'Eure	Le Lieuvin (unité 40 sur la carte)	Les paysages de marais, les paysages mixtes, les paysages bocagers



Ci-dessus :
Carte générale des unités de paysage



Grands ensembles paysagers et unités paysagère de l'inventaire régional des paysages de Basse-Normandie

Unités paysagères de l'atlas des paysages de Haute-Normandie

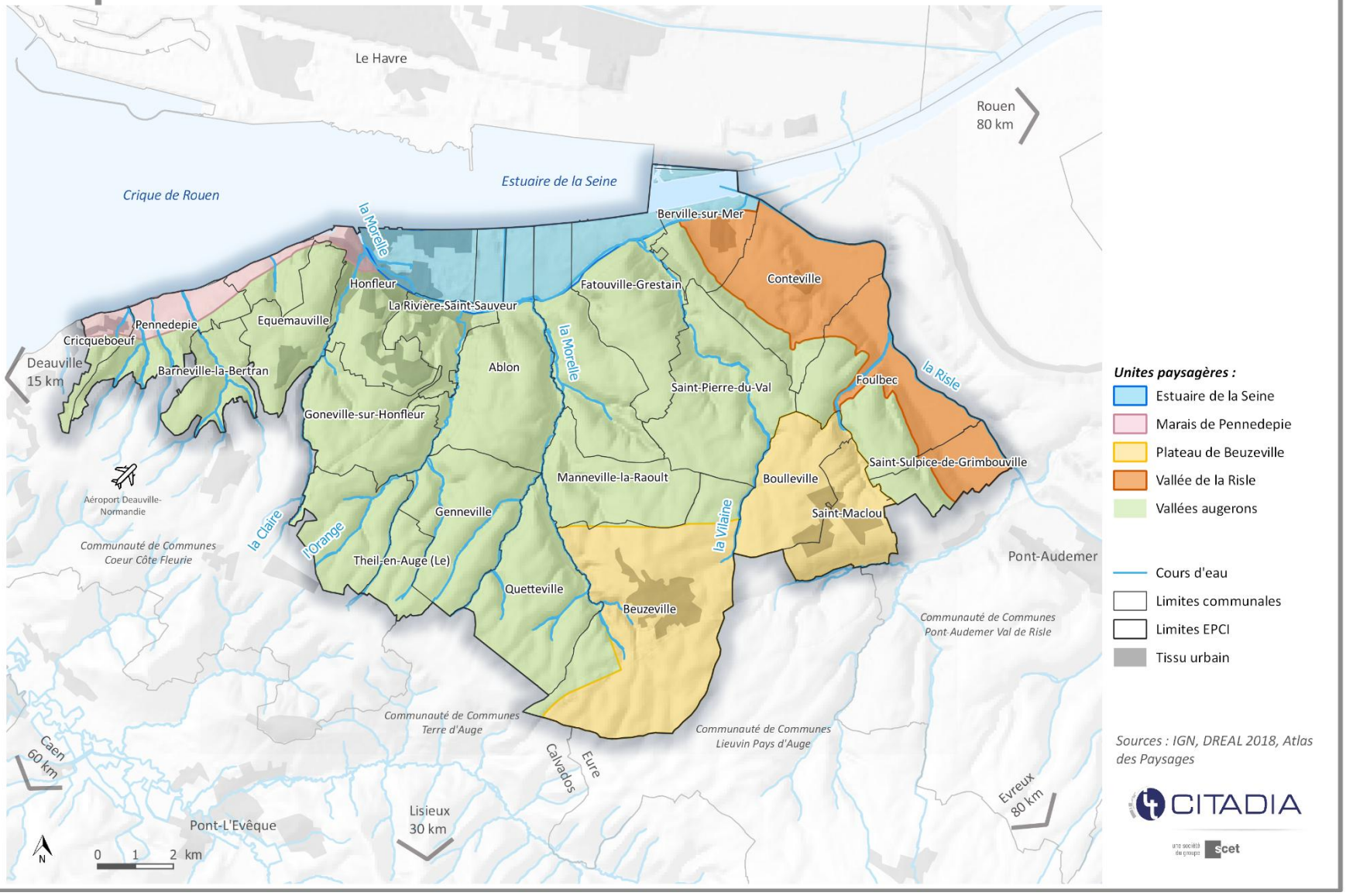
L'étude du précise des paysages à l'échelle de la communauté de communes d'Honfleur-Beuzeville a permis d'affiner ces périmètres et de redessiner les contours des différentes unités paysagères définies sur le territoire.

	Relief	Urbanisation	Occupation agricole/naturelle du sol	Présence visuelle de l'eau
Marais de Pennedepie	Côte basse et falaise morte	Habitat diffus	Présence proportionnellement plus importante des vergers	Présence visuelle de l'eau forte grâce à la position du secteur au niveau de l'ouverture de l'estuaire sur la Manche. Paysage littoral
L'Estuaire de la Seine	Plaine alluviale	Urbanisation uniquement de la partie ouest, au-delà de l'autoroute et sous une forme exclusivement économique	Forte dominance des espaces de prairies.	Présence de l'eau liée à la Seine / paysage estuarien

Vallées augeronnes et leurs picanes	Relief vallonné	Urbanisation diffuse, avec une concentration linéaire aux abords des axes structurants.	Alternance entre plateaux cultivés et vallées bocagères aux côteaux boisés, avec dominance des prairies	Absence visuelle de l'eau ou présence de façon très ponctuelle.
Plateau de Beuzeville	Relief de plateau	Urbanisation sous forme d'espaces agglomérés importants, urbanisation récente peu intégrée au paysage agricole.	Répartition à peu près équitable entre cultures et prairies	Absence visuelle de l'eau
Vallée de la Risle	Vallée à fond plat	Urbanisation le long de la RD312, vallée inondable très peu habitée	Pentes douces et cultivées sur le coteau Ouest. Le Coteau Est qui fait face à la CCHB est plus abrupte et densément boisé.	Lien avec l'estuaire de la Seine et influence de la marée.

Structure paysagère

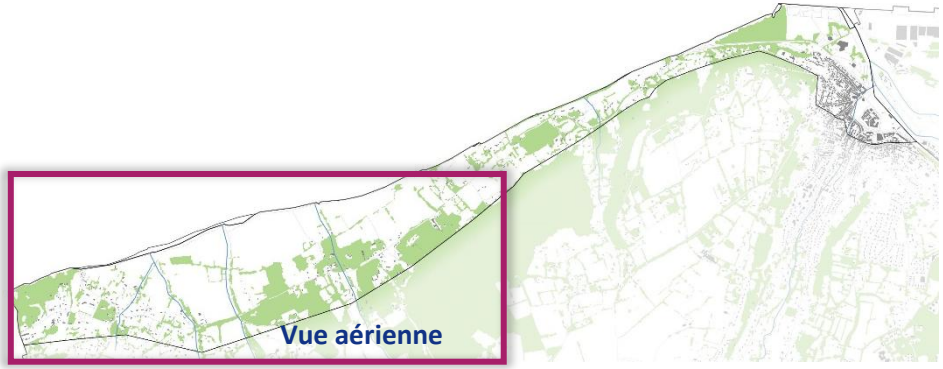
Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville

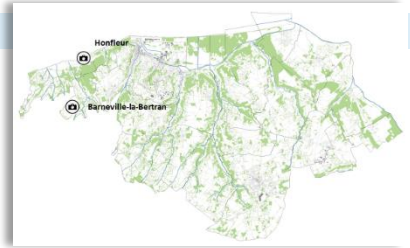


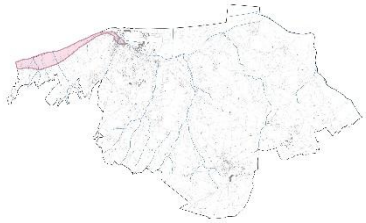
UNITE PAYSAGERE DES MARAIS DE PENNEDEPIE



Les éléments paysagers de l'unité paysagère – Source : Google Earth – Even Conseil







LES MARAIS DE PENNEDEPIE :

Cricqueboeuf, Pennedepie, Equemauville, Honfleur

Cette unité paysagère s'inscrit à plus large échelle dans l'unité paysagère de la côte fleurie, façade littorale du Pays d'Auge qui s'étend de l'estuaire de la Dives (à Cabourg) à l'estuaire de la Seine.

Cette petite unité paysagère correspond à un ruban littoral qui s'étend de Cricquebœuf à Honfleur. Elle représente à peine plus de 2% du territoire intercommunal.

Le paysage se constitue ici d'une côte basse surmontée d'une falaise morte boisée, qui a été modelée par les étroits vallons de la Morelle, de l'Orange et les ruisseaux d'Honfleur et de Barneville-la-Bertran.

La côte se constitue d'une succession de bocages et de marais, entre pâtures et vergers. L'occupation humaine y est ancienne et prend la forme d'un habitat dispersé, entres fermes isolées et grandes demeures de villégiature. L'urbanisation s'y est intensifiée depuis un siècle et demi, du fait de la grande attractivité de ses paysages et de sa bonne accessibilité depuis Paris. Le secteur de la côte fleurie est en effet une façade touristique majeure, parsemée de cités balnéaires de grande renommée que son Cabourg, Deauville et Honfleur.

En arrière de la falaise se mêlent bocage et forêt, dont notamment les trois massifs structurants que sont le domaine du Bois Normand, le Bois du Breuil et la forêt de Saint-Gatien. Ces composantes vertes accompagnent et adoucissent le relief en ondulations verdoyantes.



Les coteaux abrupts en lisière de la forêt de Saint-Gatien plongent vers la vallée. – source : conservatoire du littoral



La silhouette bossue du bois du Breuil au-dessus de la plage à Pennedepie – source : Even Conseil

Le Bois du Breuil

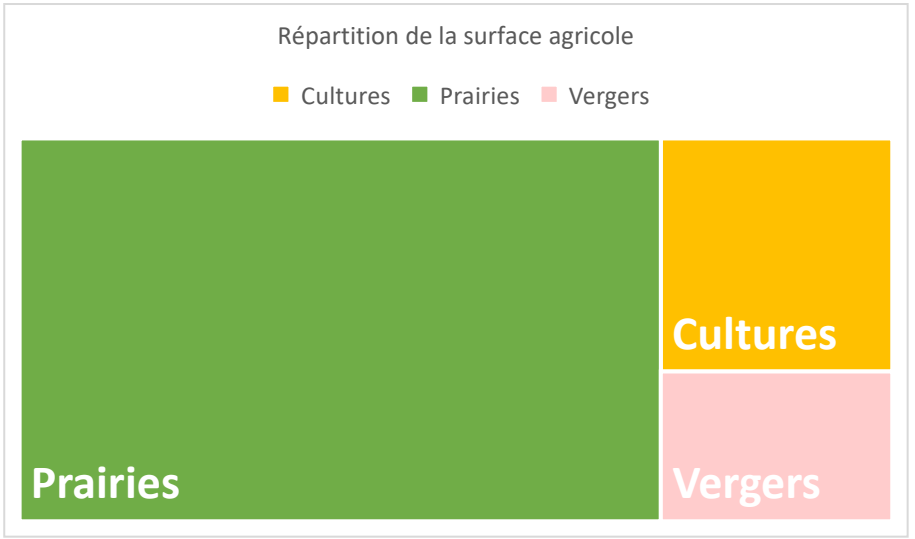
Surélevé d'une centaine de mètres par rapport à la mer, le bois du Breuil surplombe les communes de Pennedepie, Vasouy et Honfleur. Situé au-delà de la limite sud de l'unité, il en forme un contour net et participe à son cadre boisé.

Jusqu'à la révolution française, il a été une propriété privée exploitée pour le bois de chauffage, le pâturage des animaux domestiques et où se pratiquait la chasse et la cueillette. Les défrichements successifs, lié à l'accroissement de l'activité agricole et l'exploitation du bois ont conduit la forêt à une superficie de 72,5 hectares en 1735. Aujourd'hui s'étendant sur 120 hectares, le Bois du Breuil est une forêt publique, acquise par le conservatoire du littoral en 1982.

Les principales essences forestières du Bois du Breuil sont le chêne sessile, le hêtre, le charme, le frêne, les pins sylvestres et maritimes, ainsi que les rhododendrons qui bordent le chemin de ronde et qui font l'attrait du bois pour les promeneurs au mois de juin.

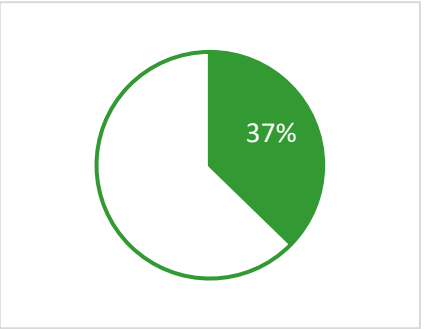


Source : Conservatoire du Littoral



Les prairies sont dominantes (elles représentent 73,5% de la surface renseignée au RPG). Les vergers représentent une part considérable de cette surface agricole, comparativement aux autres unités paysagères.

Les boisements représentent quant à eux près de 40 % de la surface de l'unité paysagère et tendent à se développer du fait notamment de l'enfrichement de certaines parcelles agricoles. L'unité paysagère des marais de Pennedepie est ainsi la partie du territoire proportionnellement la plus boisée.



Pourcentage de surface de l'unité paysagère occupée par des surfaces boisées (bdtopo -bois, forêt, peupleraie, landes ligneuses).

L’eau est un élément visuellement très présent au sein de cette unité paysagère, construite au bord de la mer et de l’estuaire, ce qui la distingue des autres unités paysagères du territoire où l’eau prend des formes plus discrètes.

De l’autre côté de l’estuaire, la rive Nord de la Seine oppose son paysage industriel aux côtes douces et boisées du sud.



Le port du Havre depuis la plage du Butin – source : Even Conseil



Le port du Havre depuis le plateau de Grâce – source : Even Conseil

Le rivage de Cricquebœuf à Honfleur.

Le paysage alterne entre petits hameaux, vergers et espaces agricoles herbagés ouverts vers l'estuaire. Sur la RD513, qui longe l'estuaire et traverse la sous-unité paysagère, le regard reste souvent cadré par les haies qui bordent la route sur un linéaire important et s'ouvrent ponctuellement pour faire découvrir la campagne augeronne et l'estuaire.





Formes architecturales traditionnelles et verger dans le bourg de Pennedepie – source : Even Conseil

La rive sud de la Seine y est plus naturelle qu'en amont d'Honfleur, où la digue s'arrête. Elle se pare alors de plages étroites, toutes en longueur et de zone de marais, notamment à Pennedepie. Les accès au littoral sont malgré tout restreints et discrets. Sur les communes d'Honfleur et Vasouy, au-delà de la plage du butin et du jardin des personnalités, la côte est largement privatisée. Les abords des habitations qui bordent la RD513 sont généralement végétalisés de façon à ce que celles-ci se fassent discrètes dans le paysage. Certaines habitations récentes, qui ne bénéficient pas de cet écran de verdure dénotent avec l'ambiance naturelle générale de la côte.

Les quelques fenêtres ouvertes sur l'estuaire présentent le port du Havre en arrière-plan, dont le paysage industriel tranche avec l'ambiance rurale et naturelle de la rive Sud.





La rive sud de la Seine, à l'ouest d'Honfleur – plage du butin et marais de Pennedepie – source : Etude de la DREAL sur la Côte de Grâce.

La ville d'Honfleur

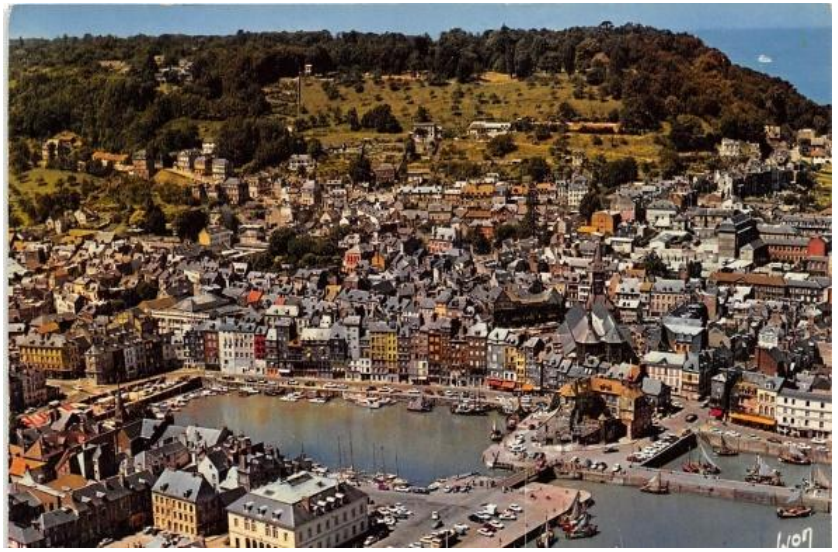
« Un port ravissant plein de mâts, et de voiles, couronné de collines vertes, entouré de maisons étroites » - Victor Hugo



Le vieux bassin d'Honfleur - source : Even Conseil

Fortement contraint par le contexte géographique, le centre historique d'Honfleur s'est construit de façon compacte autour de son port. Le centre-ville est riche d'un patrimoine historique et architectural remarquable, qui lui offre un caractère pittoresque exceptionnel. Le centre de Honfleur est d'ailleurs protégé par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).
Au nord-ouest de la commune, la ville s'ouvre sur l'estuaire de la Seine et accompagne la transition vers le paysage maritime d'une promenade aménagée sur la digue, des jardins publics, puis la plage du Butin.
Enclavé entre Honfleur et Vasouy, le plateau d'Equemauville se glisse en hauteur et offre d'un côté un panorama sur la ville d'Honfleur et le pont de Normandie depuis le Mont-Joli, de l'autre une large perspective vers l'estuaire et le port industriel du Havre depuis Notre Dame de Grâce. De belles propriétés sont installées le long du chemin de la côte de Grâce, les propriétaires ayant été très tôt attirés par l'attrait des paysages qu'offre ce belvédère.
Le Bois du Breuil constitue la limite nord-ouest de ce plateau.
Faisant le lien entre le balcon d'Equemauville et la ville d'Honfleur, la côte de Grâce se pare de nombreuses villas, qui profitent d'une vue panoramique exceptionnelle sur l'estuaire.

L'urbanisation récente sur la commune d'Honfleur s'est faite par le sud, en direction d'Equemauville dans la vallée de la Claire, mais aussi par l'est vers la Rivière Saint-Sauveur à tel point que l'urbanisation est aujourd'hui continue entre les deux communes. Le développement urbain, sur la commune de la Rivière Saint-Sauveur tend à investir la partie basse des coteaux, avec un impact paysager non négligeable.



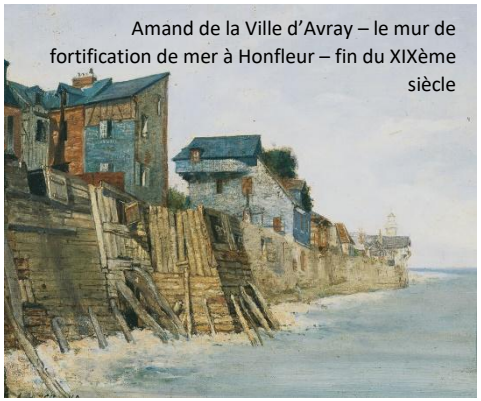
Honfleur en vue aérienne sur une carte postale ancienne – source : geneanet.org

Le lien entre Honfleur et le littoral s'est également modifié sur les dernières décennies, par l'investissement de la ville des terrains gagnés sur la mer par sédimentation derrière la digue. Viennent s'y installer des équipements de loisirs et de détente.

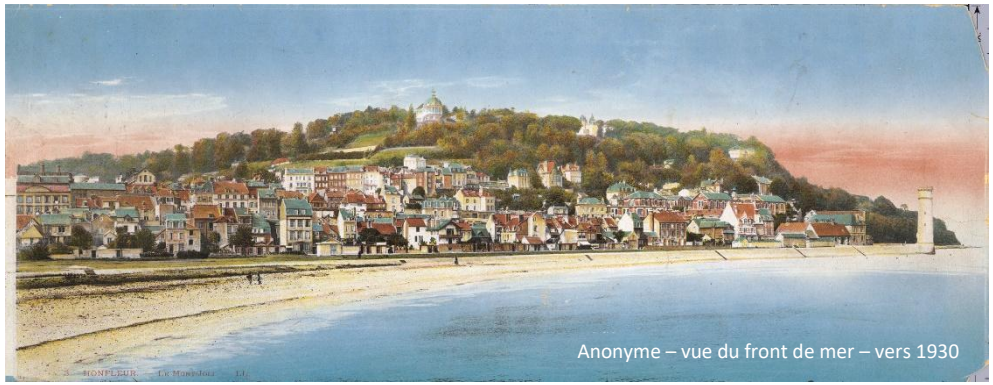
Ces aménagement dissocient le cœur de la ville d'Honfleur du paysage de l'estuaire, en repoussant le paysage maritime vers le nord. Les représentations anciennes de la ville illustrent cette évolution.



René Quintin - Marée basse devant la rue Haute.



Amand de la Ville d'Avray – le mur de fortification de mer à Honfleur – fin du XIXème siècle



Anonyme – vue du front de mer – vers 1930



Carte postale ancienne datée des années 1900-1910.



La plage et la jetée. plaque photographie du fonds Ranguen, vers 1920.

Illustrations de l'ancienne proximité de la ville avec le littoral – source : Musées d'Honfleur

Les éléments paysagers constitutifs de l'unité paysagère :



1- La Chapelle-aux-Lierres, Cricqueboeuf

2- Les marais de Pennedepie

3- Le bois du Breuil

4- La plage du Butin

5- La tour d'Honfleur

6- Maisons surplombant l'estuaire, Pennedepie

7- Le vieux bassin d'Honfleur

8- Les vergers de Pennedepie

















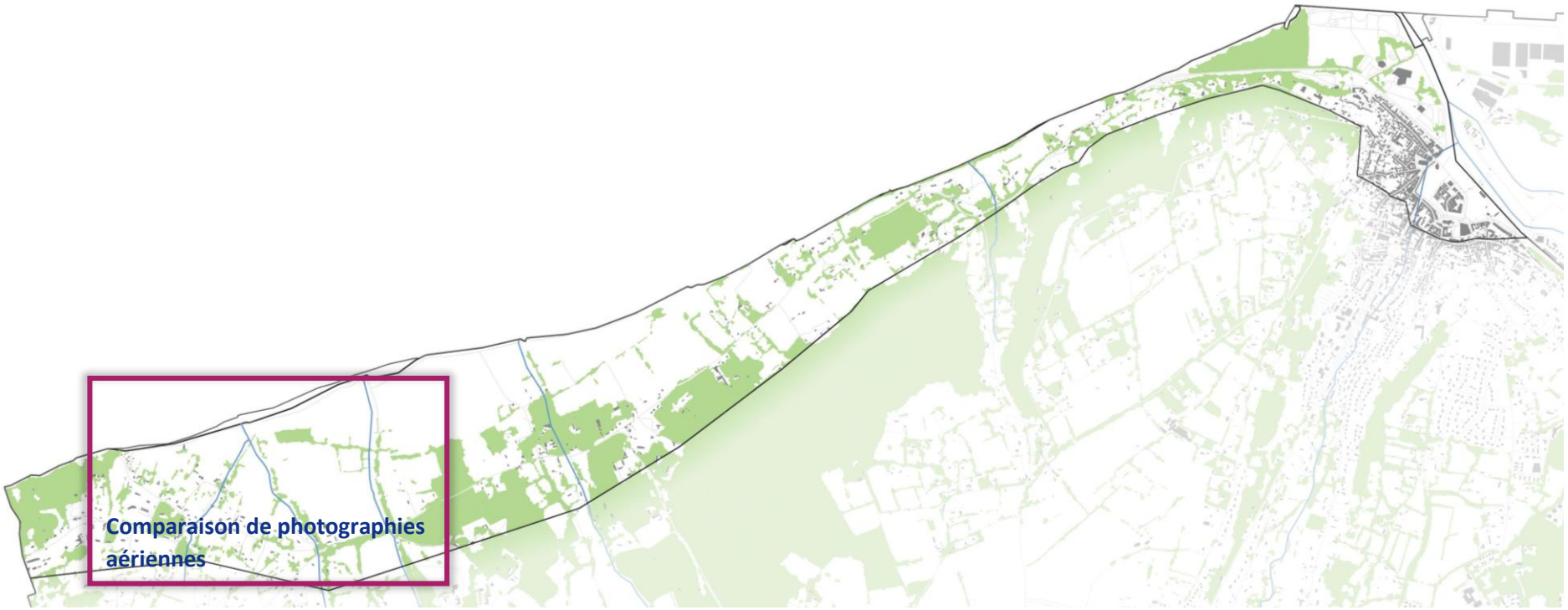
Des paysages qui évoluent :

Les principales modifications qu'ont connu les paysages de cette unité paysagère depuis les soixante dernières années sont les suivantes :

Les constructions ont gagné du terrain, en suivant le même schéma de dispersion de l'habitat, mode de construction traditionnel du Pays d'Auge, tout en tendant à la linéarisation.

Moins perceptible dans le paysage, le trait de côte a sensiblement reculé sur les marais de Pennedepie. Les boisements se sont maintenus, voire développés et certaines parcelles anciennement agricoles se sont enfrichées. Un grand nombre de vergers ont disparu.

Les planches de comparaison de photographies aériennes des pages suivantes illustrent ces modifications paysagères.



Localisation des comparaisons de photographies aériennes des pages suivantes sur l'unité paysagère.



Evolution du paysage sur les communes de Cricquebœuf et Pennedepie – comparaison de photographies aériennes historiques (1950-1965) avec la photographie aérienne actuelle – Source : IGN, Even Conseil.



Evolution du paysage sur les communes de Cricquebœuf et Pennedepie – comparaison de photographies aériennes historiques (1950-1965) avec la photographie aérienne actuelle – Source : IGN, Even Conseil.

Analyse de l'urbanisation sur Cricquebœuf

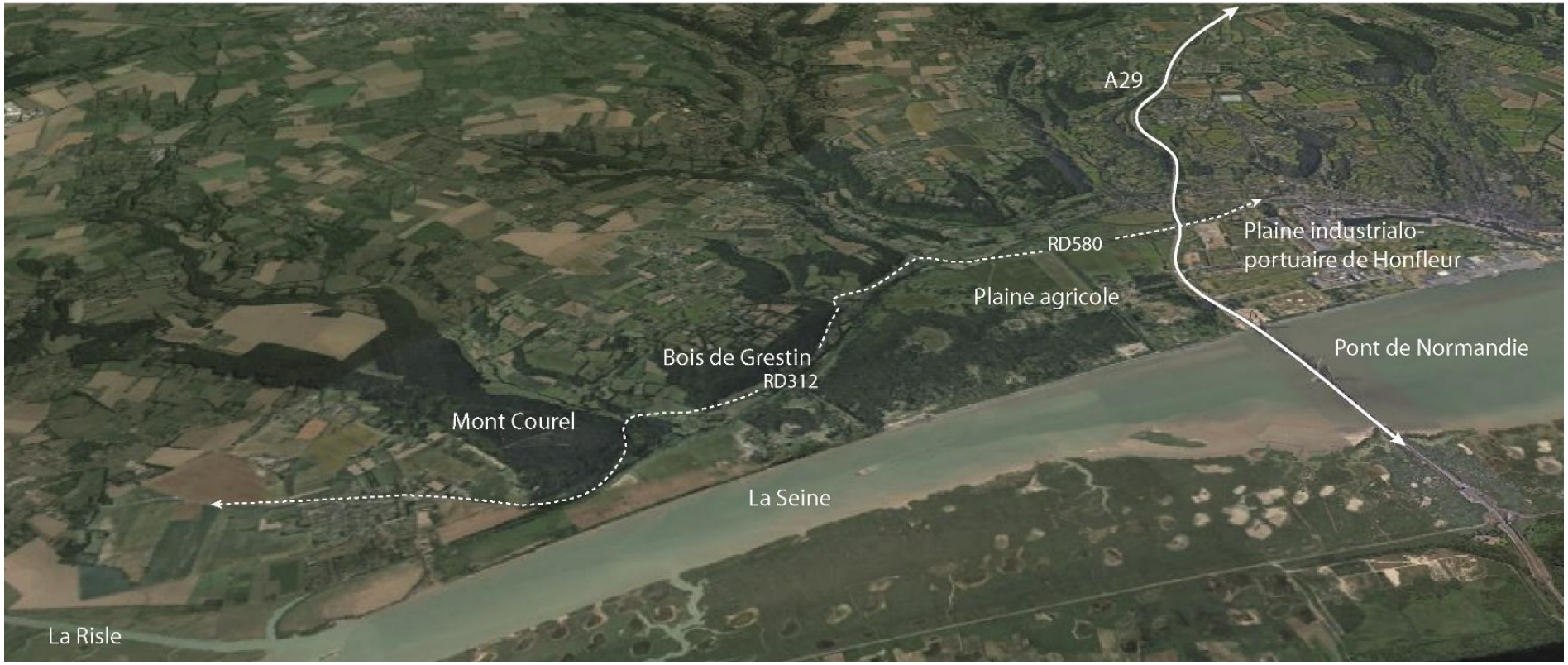
La comparaison des photographies aériennes illustre l'apparition de grands complexes hôteliers et de grandes demeures. La position en retrait des constructions, la préservation du cadre végétal (figuré vert) et la qualité architecturale des constructions nouvelles limitent leur impact sur le paysage rural de la commune.

L'intensification de l'urbanisation se fait préférentiellement le long des principaux axes et en direction de la mer (4 et 5). Elle se fait aussi de façon diffuse, selon le modèle traditionnel de dispersion de l'habitat



Evolution du paysage sur les communes de Cricquebœuf et Pennedepie – comparaison de photographies aériennes historiques (1950-1965) avec la photographie aérienne actuelle – Source : IGN, Even Conseil.

UNITE PAYSAGERE : L'ESTUAIRE DE LA SEINE



Les éléments paysagers de l'unité paysagère de l'estuaire de la Seine– Source : Google Earth – Even Conseil

L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Honfleur, La Rivière-Saint-Sauveur, Ablon, Fiquefleur-Equainville Fatouville-Grestain, Berville-sur-Mer

Entre Honfleur et Berville-sur-Mer s'étale la plaine alluviale, gagnée sur le fleuve par la création d'une digue à la fin du XIXème siècle.

Elle correspond en effet à une ancienne île basse de la Seine qui a été rattachée à la côte du fait de l'asséchement et du comblement du bras du fleuve causé par la digue.

Formé d'une grande étendue plane entre terre et mer, cet espace se caractérise par de grands terrains humides et marécageux, mais est également marqué par les lourds aménagements portuaires (canaux, bassin, port industriel du Havre). De nombreux aménagements hydrauliques ont mené à la simplification de l'imbrication terre-mer et à la disparition de zones de marais, qui sont pourtant essentiels à l'équilibre des milieux, notamment pour leur rôle épurateur.

Aussi la zone de l'estuaire a-t-elle été classée en réserve naturelle nationale en 1998, afin d'assurer la protection de cet écosystème d'un grand intérêt écologique et paysager.

De part et d'autre de la Seine, se dessinent des coteaux aux pentes boisées (souvent composés de feuillus), qui se sont développés suite à la déprise agricole. Les espaces agricoles des vallées sont constitués de prairies, souvent humides, au parcellaire marqué par le découpage des haies.

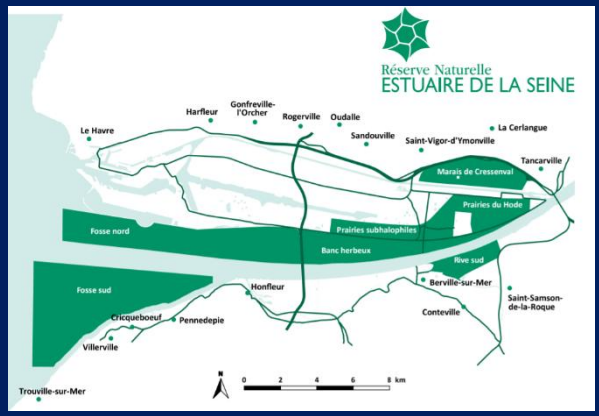
Le pont de Normandie est un élément architectural fort du paysage, qui propose un point de vue inédit sur le territoire aux automobilistes.

**milieux subtidaux : milieux localisés à basse profondeur, en dessous de la zone de balancement des marées et qui, par conséquent, sont constamment immergés*

La réserve naturelle de l'Estuaire de la Seine

L'estuaire de la Seine constitue une vaste zone humide qui regroupe un ensemble de milieux typiques et remarquables à l'échelle européenne : milieux subtidaux*, vasières, prés salés, mares, roselières, prairies humides.

La réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Seine a été créée en 1998 pour protéger ces espaces remarquables, des impacts de la vocation portuaire et industriel du secteur. Le périmètre de la réserve a été étendu en 2004 pour atteindre 8 528 hectares



« Une réserve naturelle nationale correspond au statu de protection le plus fort mis en place par l'Etat français pour un espace naturel remarquable. Chaque réserve dispose d'un règlement qui lui est propre. Ses principales missions sont de protéger les milieux naturels. Les espèces animales et végétales, ainsi que le patrimoine géologique, de gérer les sites et sensibiliser le public » - plaquette de la réserve naturelle

La plaine alluviale se scinde en deux parties : entre le centre-ville d'Honfleur et le pont de Normandie se déploie une zone d'activité industrielle depuis le XIXème siècle, récemment complétée par l'aménagement du parc d'activité Honfleur Calvados. Ce site est particulièrement sensible d'un point de vue paysager, car localisé au pied du pont de Normandie, en porte d'entrée du territoire.

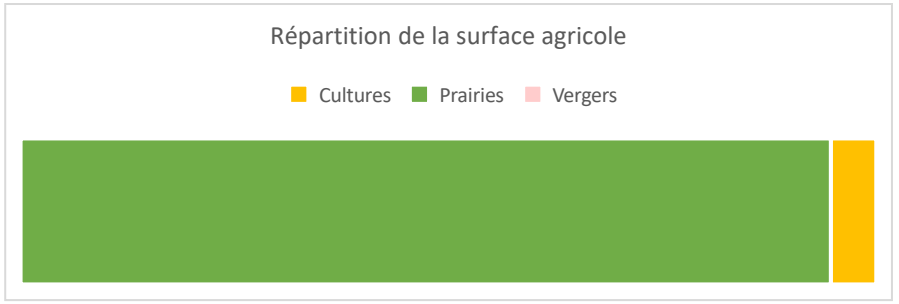


Le paysage industriel et commercial de la plaine alluviale – source : Even Conseil

Le secteur industriel, plus à l'écart est peu perceptible depuis les grands axes de circulation et se fait même discret depuis le pont de Normandie, malgré son implantation à proximité de la Seine et ce grâce à la végétation occultante et à la faible hauteur des constructions.

Ce site se caractérise par un grand mélange entre ces usages : Une grande partie de ce secteur industriel et commercial est constitué de parcelles agricoles ou naturelles, ce qui participent à l'atténuation de l'impact visuel de la zone dans le grand paysage.

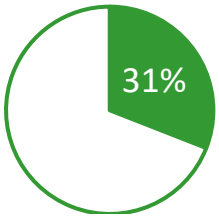
A l'Est de cette zone industrielle, au-delà de l'autoroute A29, ce sont les espaces naturels qui dominent la plaine alluviale. Ce secteur naturel à vocation agricole est couvert de vastes herbages pâturés.



Répartition de la surface agricole au sein de l'unité paysagère : une grande partie des terres agricoles occupée par des prairies

C'est un endroit unique au sein du territoire du Pays d'Honfleur Beuzeville, qui contraste avec les autres ambiances paysagères par sa planitude, son ouverture et l'absence de constructions. La plaine agricole fait la transition entre l'espace hyper-urbanisé de la périphérie d'Honfleur et tranche avec les éléments anthropiques qui l'entourent ou qui la traversent : route départementale, ligne électrique, canal de retour, digue de la rive de Seine et bien-sur l'autoroute et le pont de Normandie, qui élève sa silhouette filiforme en arrière-plan. L'horizon est fermé vers la Seine par des massifs arbustifs à arborés (fourrés à argousiers, bois de saule et bouleaux).

Un peu plus de 30% de la surface de l'unité paysagère est occupée par des boisements.



Pourcentage de surface de l'unité paysagère occupée par des surfaces boisées (bdtopo -bois, forêt, peupleraie, landes ligneuses).

LA PERCEPTION DU PAYSAGE DEPUIS LE PONT DE NORMANDIE


Côté Seine

L'arrivée sur le territoire depuis le pont de Normandie, porte d'entrée d'envergure sur la Basse-Normandie, représente un enjeu paysager majeur, car elle offre une vue en surplomb sur le territoire intercommunal. Le pont nous offre un panorama sur le Grand Paysage de la côte sud de l'estuaire.

A gauche du côté fleuve, s'étend la plaine alluviale, dévoilant un paysage agro-naturel composé de prairies et de boisements, cloisonné en arrière-plan par les coteaux boisés.

A droite côté estuaire, apparaît l'agglomération honfleuraise dans un écrin de verdure, formé au premier plan par les prairies de la plaine alluviale et en arrière-plan par les coteaux boisés.

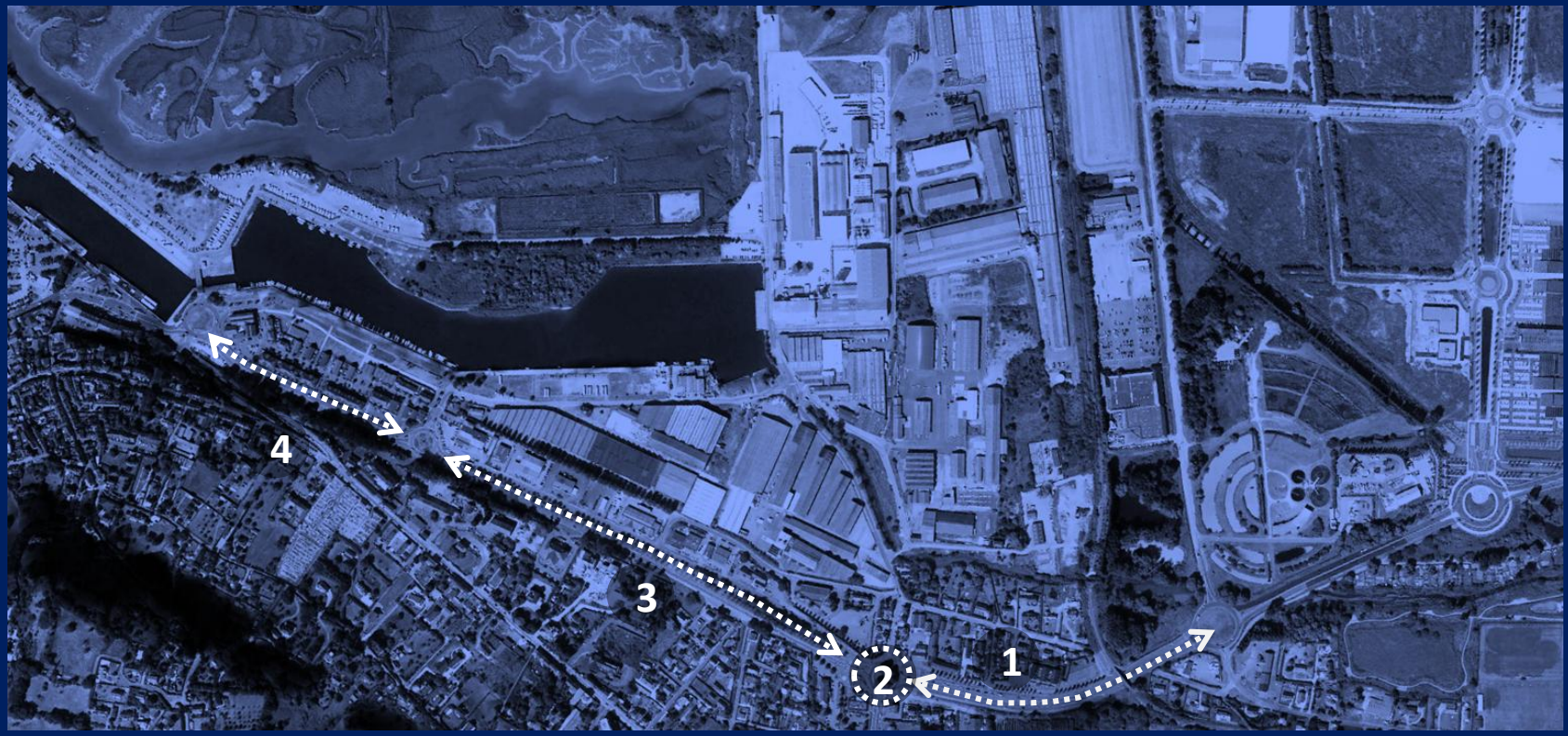
L'industrialisation de la plaine alluviale surgit par taches blanches. Derrière la ville se dessine en teintes plus sombres et monte progressivement sur les coteaux, augmentant son emprise.

La disparition des réservoirs en 2015, autrefois présents en bordure de fleuve améliore grandement le paysage, diminuant l'aspect industriel de la plaine.


Côté Estuaire

L'ENTREE DE VILLE SUR HONFLEUR PAR LA RD580

L'entrée de ville par la RD580 est une entrée de ville majeure, car reliée aux autoroutes et au pont de Normandie. L'analyse de cette entrée de ville a été réalisée par tronçon du rond -point des Anglais jusqu'à l'arrivée sur la ville à l'ancienne emplacement de la gare..



Section 1 : entre le rond-point des Anglais et le rond-point de la rue des quatre francs.

Section 2 : rond-point des quatre francs

Section 3 : cours Jean de Vienne

Section 4 : entre le cours Jean de Vienne et la rue des Vases

Section 1 : entre le rond-point des Anglais et le rond-point de la rue des quatre francs



L'arrivée sur Honfleur est scandée par des panneaux publicitaires grand format, qui dénotent dans le cadre boisé et dégrade la qualité paysagère des abords de cet axe majeur qui restent à dominante naturelle (construction sur le côté droit en retrait, relativement masquées par la végétation).

Section 2 : rond-point des quatre francs



Le rond point est bordé par des activités de commerce et de restauration dont les enseignes sont relativement démonstratives et peu intégrées. Elles sont complétées par des pré-enseignes peu qualitatives qui créent ponctuellement une surcharge visuelle.

Section 3 : cours Jean de Vienne



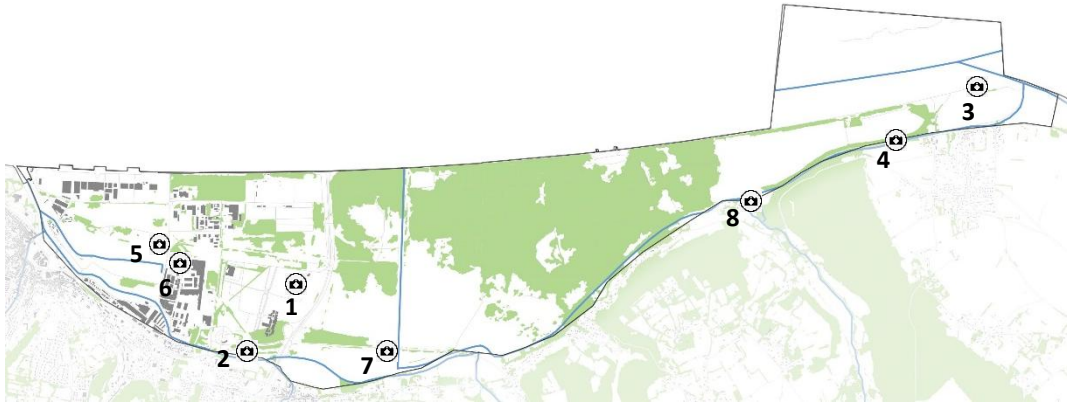
La largeur de l'axe et le double alignement en position centrale offre à cette avenue un caractère magistral, pourtant l'image globale de ce tronçon est peu qualitative : Les constructions en bordure droite accueillent divers commerces. Elles sont implantées en retrait par rapport à l'axe sans accompagnement végétal autre qu'une bande de pelouse, partielle et envahie par de l'affichage publicitaire. Les formes et les positions très variables de ces constructions donne à l'ensemble un aspect chaotique. La surenchère de formes, de tailles et de couleurs au niveau des enseignes brouille encore davantage le paysage et diminuent sa lisibilité. De l'autre côté de l'axe sont principalement implantés des hôtels et des restaurants. La largeur de l'axe et l'accompagnement végétal les rend peu perceptible dans le paysage de l'entrée de ville.

Section 4 : entre le cours Jean de Vienne et la rue des Vases



Le dernier tronçon de l'entrée de ville est particulièrement soigné, avec un bas coté jardiné sur la droite qui accompagne un ensemble cohérent de façade, qui nous conduit vers le cœur de la ville et guide la perspective vers le vieil Honfleur. L'amorce très boisée du coteau offre un cadre végétal fourni à cette dernière partie de l'entrée de ville et oppose sa spontanéité aux haies horticoles qui lui font face.

Les éléments paysagers constitutifs de l'unité paysagère de l'estuaire de la Seine



1- Le pont de Normandie depuis la zone industrielle/commerciale d'Honfleur

2- Enseigne du centre commercial Honfleur Normandie Outlet

3- Esplanade des voies de la Liberté à Berville-sur-Mer

4- Coteaux boisés et pâturés au bord de la RD312

5- Vue sur Honfleur depuis la plaine alluviale industrielle

6- Paysage industriel, Honfleur

7- Alignements d'arbre le long de la RD580 qui traverse la plaine alluviale

8- Le manoir de la Pommeraye dans son écrin vert

















Des paysages qui se modifient :

L'unité paysagère de l'estuaire de la Seine a connu de profondes modifications au cours des soixante dernières années, qui se sont formalisées de différentes manières :

- Une urbanisation conséquente de la partie ouest de la plaine alluviale, où les activités industrialo-portuaires d'Honfleur se sont développées, principalement à partir des années 1970 et ont été complétées récemment par le centre commercial Normandie Outlet, ouvert en novembre 2017.



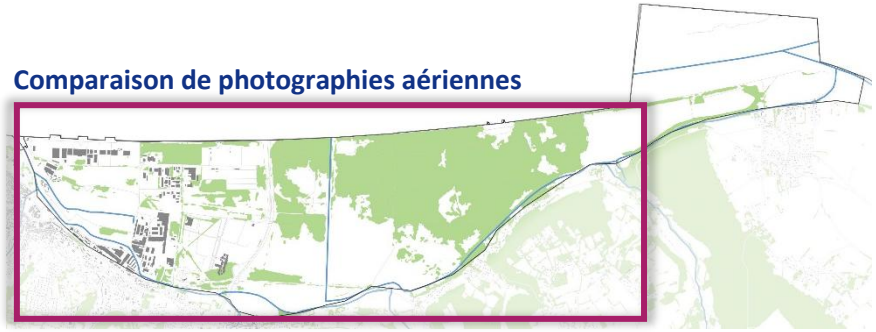
Construction du centre commercial Normandie Outlet au pied du pont de Normandie – source : shema.fr

- La création d'infrastructures majeures, avec le passage de l'autoroute A29 et la construction du pont de Normandie en 1995 qui vient marquer le paysage de l'embouchure de la Seine. Le pont de Normandie s'élève alors en élément architectural majeur du territoire et constitue un point de repère visuel, qui se découvre au sein de plusieurs unités paysagères du territoire.

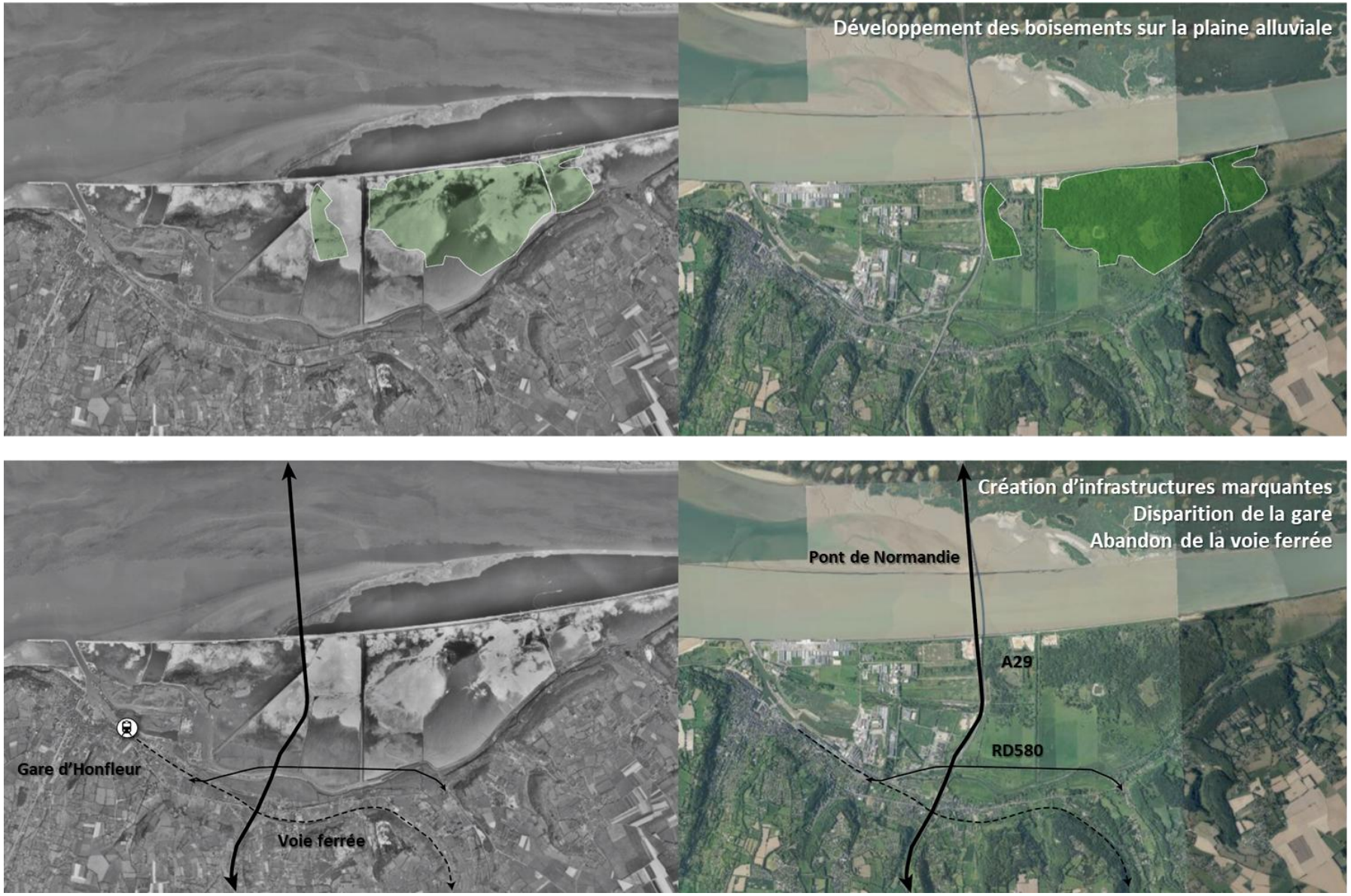
- La traversée de la plaine par la RD580, dont la construction a débuté au cours des années 1980.

- Une intensification de l'urbanisation en bordure des coteaux, le long de la RD312 et de la RD580A.

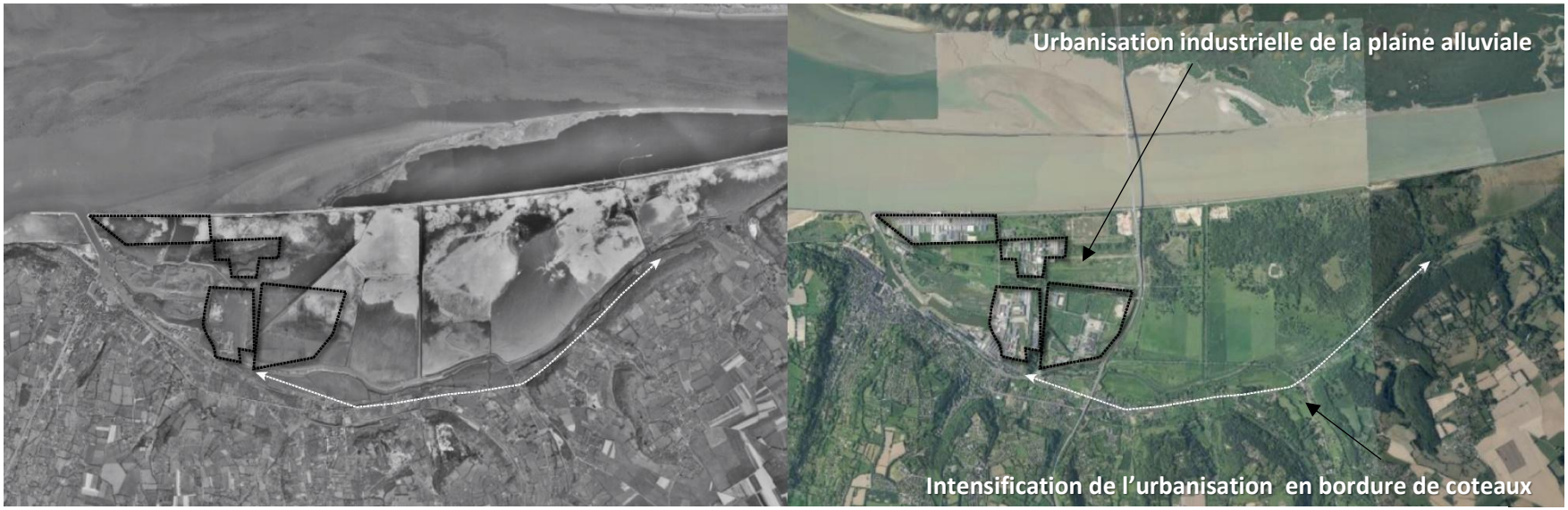
- Un fort développement des boisements sur la partie est de la plaine alluviale.



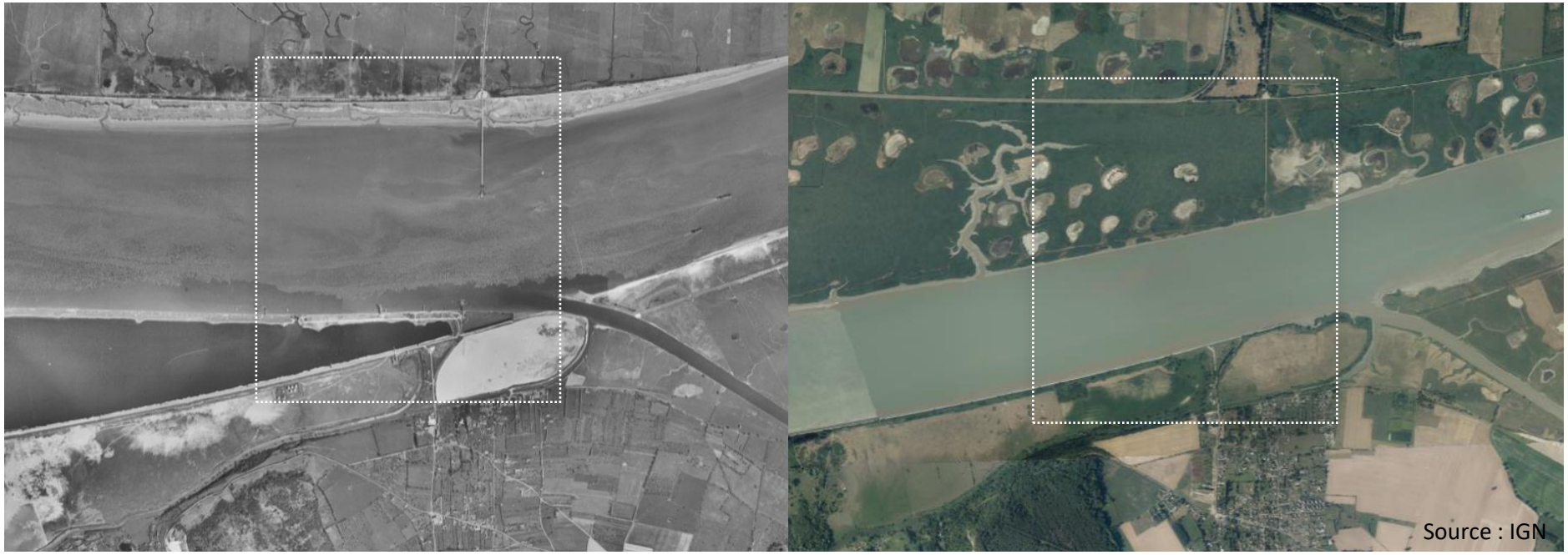
Localisation des comparaisons de photographies aériennes des pages suivantes sur l'unité paysagère



Evolution du paysage sur les communes de Honfleur, La Rivière-Saint-Sauveur, Fiquefleur-Equainville– comparaison de photographies aériennes historiques (1950-1965) avec la photographie aérienne actuelle – Source : IGN, Even Conseil.



Evolution du paysage sur les communes de Honfleur, La Rivière-Saint-Sauveur, Fiquefleur-Equainville– comparaison de photographies aériennes historiques (1950-1965) avec la photographie aérienne actuelle – Source : IGN, Even Conseil.



Source : IGN

Le bac de Berville a été en service de 1932 à 1959, il est abandonné suite à la construction du pont de Tancarville.

Au-delà de la disparition du bac, la comparaison des photographies aériennes nous permet de constater l'évolution de la morphologie de l'estuaire : les marécages ayant gagné de la surface sur le fleuve.

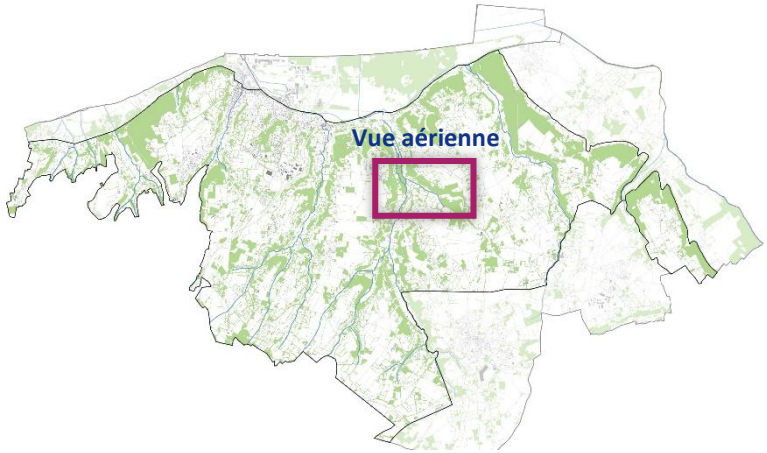




Source : bacsdeseine

UNITE PAYSAGERE : LES VALLEES AUGERONNES ET LEURS PICANES





Les éléments paysagers de l'unité paysagère à Manneville-la-Raoult – Source : Google Earth, Even Conseil

LES VALLEES AUGERONNES ET LEURS PICANES :

Cricqueboeuf, Pennedepie, Barneville-la-Bertran, Equemauville, Honfleur, La Rivière-Saint-Sauveur, Gonneville-sur-Honfleur, Ablon, Fiquefleur-Equainville, Fatouville-Grestain, Berville-sur-Mer, Conteville, Foulbec, Saint-Sulpice-de-Grimbouville, Manneville-la-Raoult, Genneville, Fourneville, Le Theil-en-Auge, Quetteville

Oscillant entre plateaux et vallées, le paysage de cette unité paysagère offre des ambiances variées : de vastes étendues agricoles bordées par un bocage plus ou moins lâche et des vallées profondes et vertes, aux pentes densément boisées. Les vallées augeronnes couvrent une large partie du territoire.

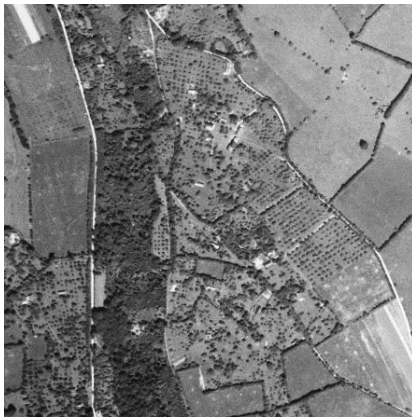


La vallée de la Vilaine à Saint-Pierre-du-Val, coteau boisé et fond de vallée pâturé – Source : Even Conseil



Sur le plateau agricole, le réseau bocager a été relativement épargné, Fatouville-Grestain – Source : Even Conseil

L'habitat y est très diffus et réparti de façon lâche, donnant à l'ensemble une image de campagne habitée. Les constructions s'organisent de façon peu dense, séparées les unes des autres par des jardins, des pâtures ou des vergers. Quelques petits bourgs se distinguent, en général formés autours de l'église. Autrefois, les abords des bourgs étaient entièrement ceinturés par des vergers, originellement haute tige et pâturés.



Habitat diffus sur la commune de Manneville-la-Raoult en 1947 – source : IGN

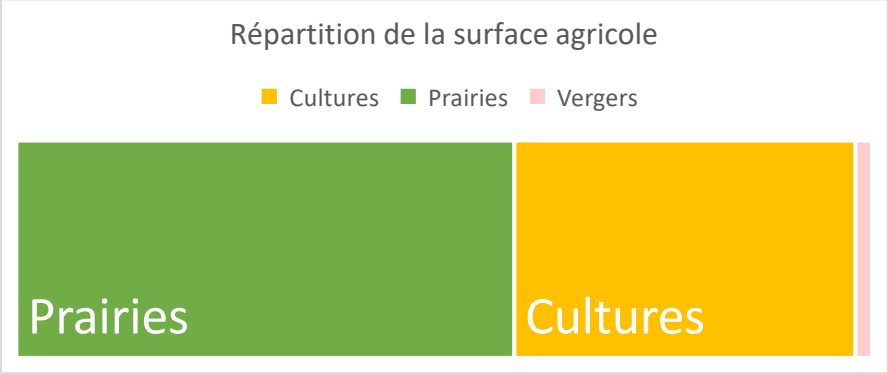


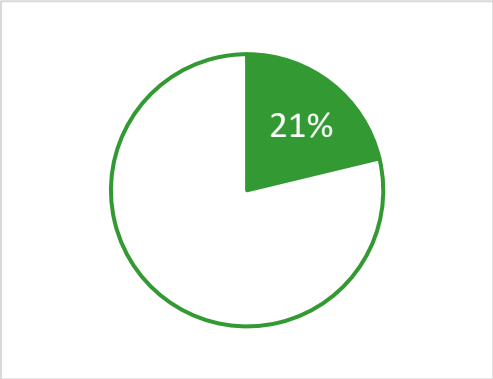
Le bourg entouré de vergers de Conteville en 1947 – source : IGN

L'urbanisation récente continue sur cette dynamique d'urbanisation diffuse. Souvent, le manque d'intégration des nouvelles constructions, les formes bâties et les matériaux employés ne permettent cependant pas d'assurer une incorporation de ces nouvelles constructions dans le paysage rural.

On retrouve la dominance des prairies caractéristiques sur le territoire au sein de cette unité paysagère, accompagnée par un nombre important de cultures céréalières. Proportionnellement, les vergers occupent une place restreinte.

La répartition des surfaces agricoles entre prairies et cultures s'équilibre davantage qu'au sein des unités paysagères précédentes, bien que les prairies restent dominantes.

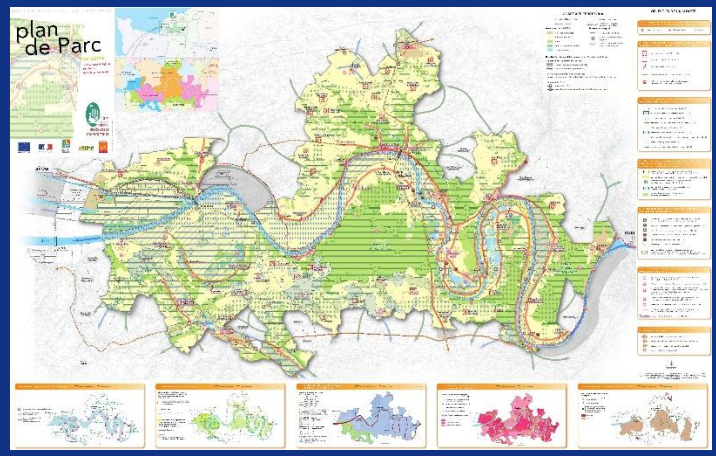




Les boisements, principalement concentrés sur les coteaux et à leurs abords représentent 21% de la surface de l'unité paysagère.

Pourcentage de surface de l'unité paysagère occupée par des surfaces boisées (bdtopo -bois, forêt, peupleraie, landes ligneuses).

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande



Créée en 1974, le PNR des Boucles de la Seine Normande couvre un vaste territoire aux abords de l'aval de la Seine, riche d'une grande qualité paysagère, patrimoniale et environnementale. Il a initialement été institué pour freiner la pression industrielle dans la vallée de la Seine entre les deux grands pôles régionaux que sont Le Havre et Rouen.

Sur le territoire de la communauté de communes d'Honfleur-Beuzeville, quatre communes euroises ont adhéré à la charte du PNR et sont donc inclues dans son périmètre : Berville-sur-Mer, Conteville, Saint-Pierre-du-Val, Foulbec et Saint-Sulpice-de-Grimbouville.



Les éléments paysagers constitutifs de l'unité paysagère

1- Habitat traditionnel dans le bourg de Barneville-la-Bertran

2- Plateau agricole à Equemauville

3- Plateau agricole et arbre isolé à Gonneville-sur-Honfleur

4- Entre cultures céréalières et bocage à Gonneville-sur-Honfleur

5- Vue sur le pont de Normandie depuis les coteaux de la Rivière-Saint-Sauveur

6- Ouverture d'un chemin sur une pâture. Les routes traversant l'unité paysagère sont souvent bordées par une végétation abondante, sous forme de haies ou de boisements plus épais

7- Coteau boisé et vallée pâturée à Saint-Pierre-du-Val















Des paysages qui se modifient

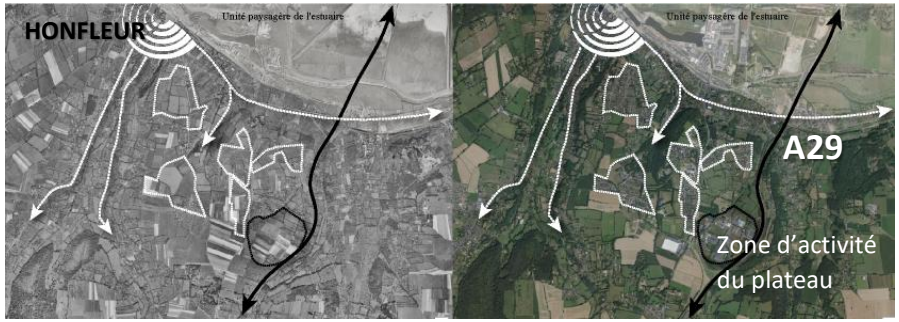
Le paysage des vallées augeronnes a subi assez peu de modifications. Celles-ci se résument à la disparition des vergers, commune à l'ensemble du territoire et à des secteurs d'extension d'urbanisation, ponctuellement plus marquées, notamment aux abords d'Honfleur.

Les boisements se sont développés, principalement sur les côteaux, là où initialement ils n'étaient présents que sur les secteurs les plus pentus. Le réseau bocager a été quant à lui bien préservé.



Localisation des boisements sur les parties les plus ardues des coteaux, comparaison de la photographie aérienne historique avec le SCAN50 historique de 1950

Aux abords d'Honfleur, les modifications sur les paysages ont été plus importantes et plus nombreuses, notamment du fait d'une urbanisation plus intense, qui se traduit par une extension linéaire dans les vallées et le long des principaux axes du territoire, allant jusqu'à créer des continuités entre certaines villes ou renforcer les continuités existantes (Honfleur-Equemauville, Honfleur – la Rivière Saint-Sauveur), ainsi que l'apparition de lotissements ou de logements collectifs sur les plateaux et à certains endroits sur les coteaux. L'avancée de l'urbanisation se traduit également par l'installation d'une zone d'activité en limite de plateau à Gonneville sur Honfleur et par le passage de l'autoroute A29 en direction nord/nord est-sud :sud-ouest.



Développement de l'urbanisation au sein et aux abords de la ville d'Honfleur et urbanisation linéaire depuis la ville pôle. Sur les plateaux sont organisées des opérations d'urbanisation groupées et une zone d'activité est installée à proximité de l'autoroute construite dans les années 1990.

L'urbanisation sur les coteaux d'Honfleur et de la Rivière-Saint-Sauveur est particulièrement impactante car très lisible dans le paysage depuis la plaine alluviale.



Vue depuis la plaine alluviale sur les coteaux urbanisés d'Honfleur – source : Even Conseil

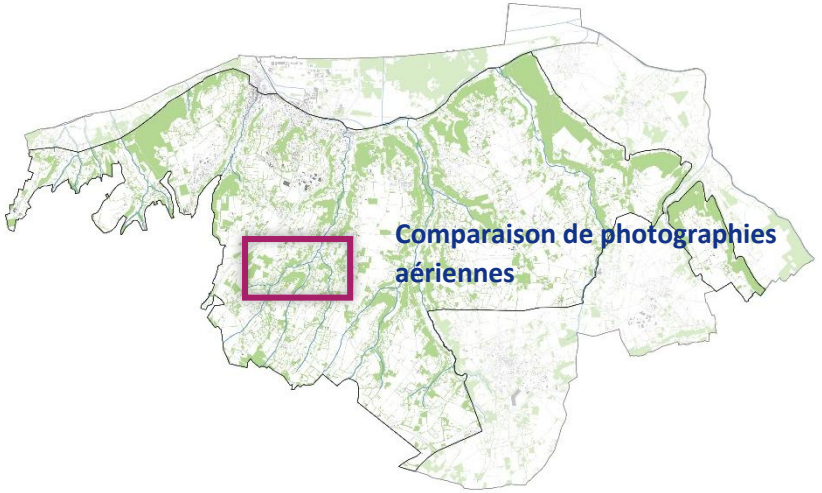


Urbanisation sur les coteaux de la Rivière-Saint-Sauveur – source : Even Conseil.

Auparavant omniprésents, les vergers ont disparu sur de très larges superficies du territoire. Les boisements quant à eux se sont maintenus, et même étoffés. Certaines parcelles anciennement agricoles ou certains vergers se sont enfrichés.



Entre Honfleur et Equemauville, disparition des vergers au profit de champs cultivés ou de l'urbanisation.



Localisation des comparaisons de photographies aériennes des pages suivantes sur l'unité paysagère

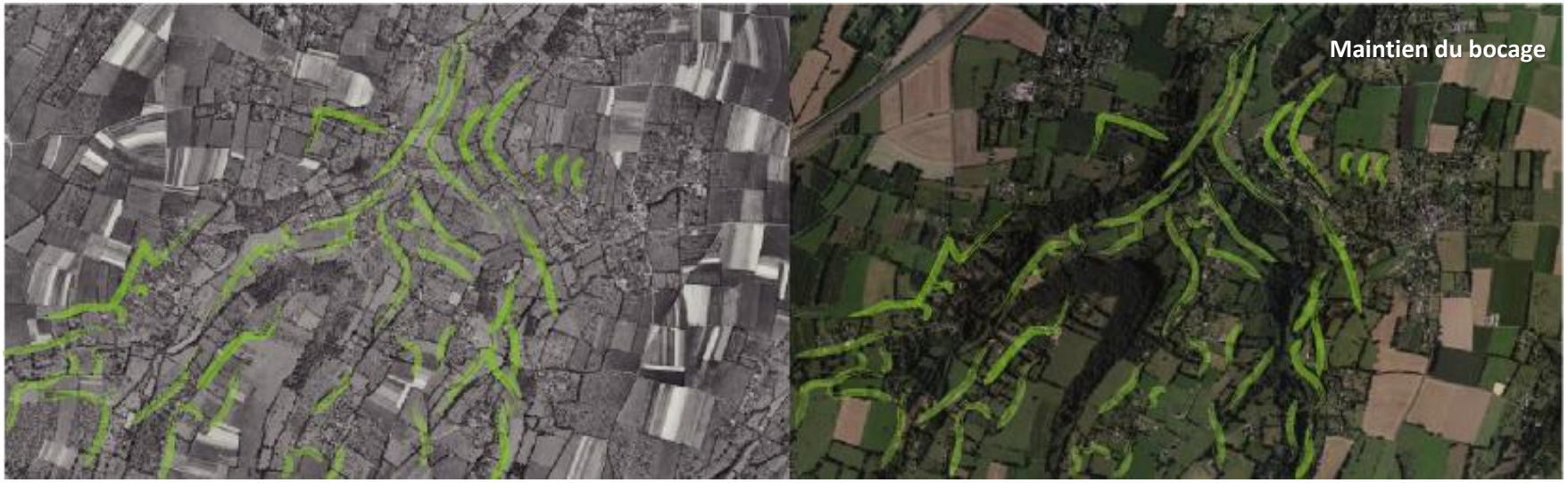


Epaississement et développement des boisements sur les coteaux et ponctuellement dans le fond de vallée



Disparition généralisée des vergers, au profit de cultures céréalières ou d'extensions urbaines.

Evolution du paysage sur les communes de Gonneville-sur-Honfleur et Genneville – comparaison de photographies aériennes historiques (1950-1965) avec la photographie aérienne actuelle – Source : IGN, Even Conseil.



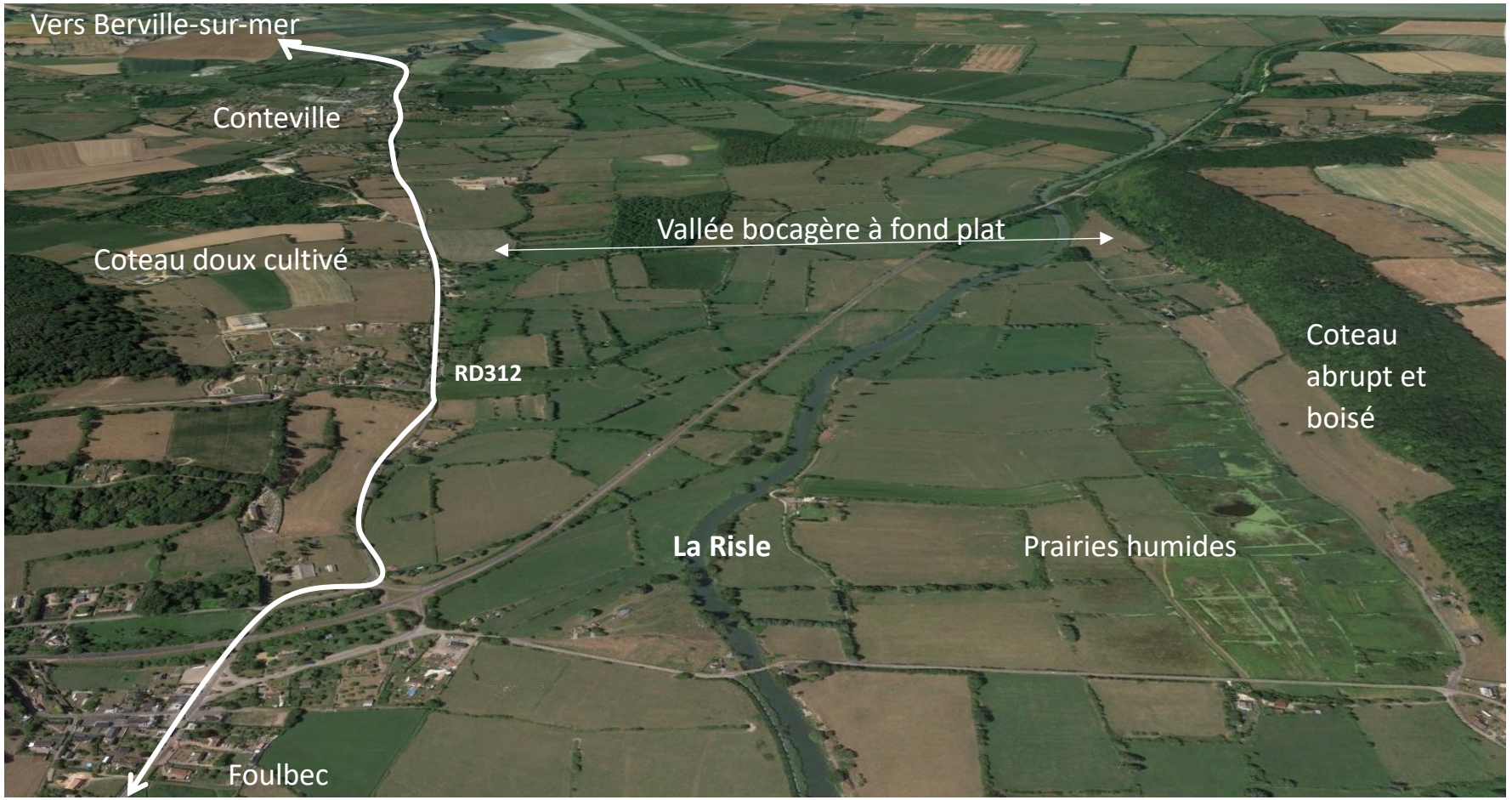
Maintien important du réseau bocager, dans la vallée comme sur les rebords de plateau



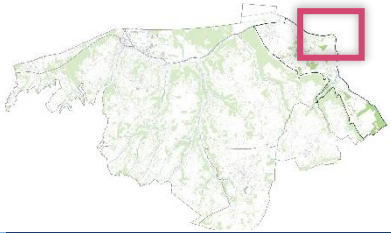
Passage de l'autoroute A29 sur la commune de Gonneville-sur-Honfleur. Urbanisation linéaire le long des coteaux et en fond de vallée. Extension du bourg de Genneville.

Evolution du paysage sur les communes de Gonneville-sur-Honfleur et Genneville– comparaison de photographies aériennes historiques (1950-1965) avec la photographie aérienne actuelle – Source : IGN, Even Conseil.

UNITE PAYSAGERE : VALLEE DE LA RISLE



Les éléments paysagers de l'unité paysagère de la vallée de la Risle– Source : Google Earth – Even Conseil



LA VALLEE DE LA RISLE

Bervile-sur-mer, Conteville, Foulbec, Saint-Sulpice-de-Grimbouvillel

A l'Est du territoire, en limite de la CCHB, le paysage s'ouvre sur la vaste vallée de la Risle, qui forme une frontière nette et imposante. La rivière a en effet creusé le plateau calcaire d'une large vallée, sur laquelle la RD312 qui longe le coteau offre des vues ponctuelles. La vallée de la Risle contraste avec les autres vallées du territoire par sa large dimension de vallée à fond plat, qui offre un paysage plus ouvert.



Foulbec – source : Even Conseil

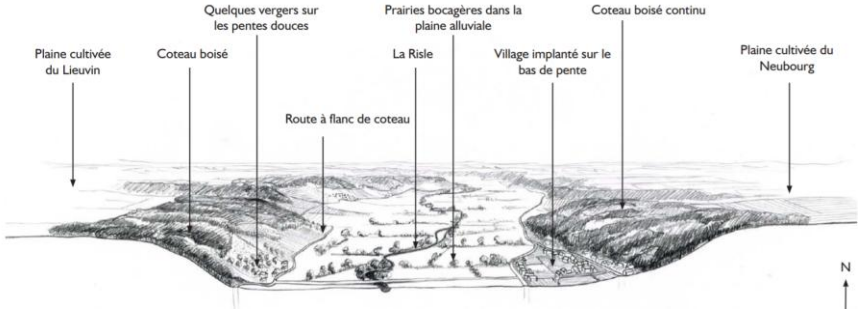
Les coteaux Ouest de la Risle, dont les pentes sont douces et cultivées font face aux côteaux Est abruptes et densément boisés. Le développement des cultures au dépend des prairies sur le coteau Ouest modifient le paysage de la vallée : la suppression des haies entrainant une augmentation du ruissellement, accentuant l'envasement des cours d'eau. Le motif traditionnel de pré-vergers tend également à disparaître au profit des cultures céréalières, de l'urbanisation ou du fait de l'enfrichement. Sur l'ensemble de l'unité définie par l'atlas des paysages de Haute Normandie, les pré-vergers ont diminué de 52% en nombre en vingt ans : de 1976 à 1995.

Le paysage du fond de vallée est constitué de prairies humides et inondables, soulignées d'alignements de frênes et de saules.



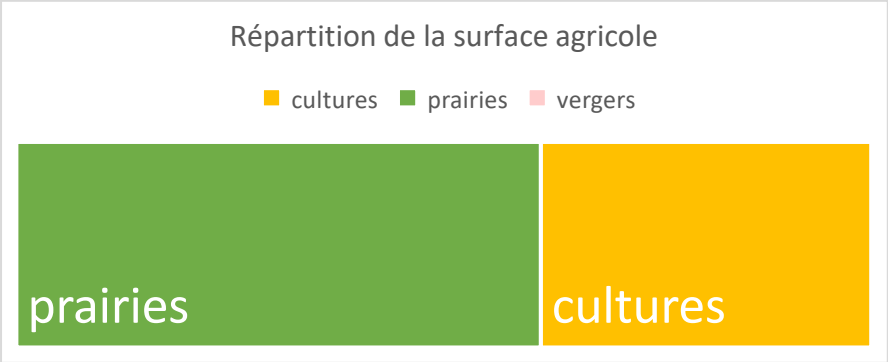
Source : PNR des Boucles de la Seine Normande

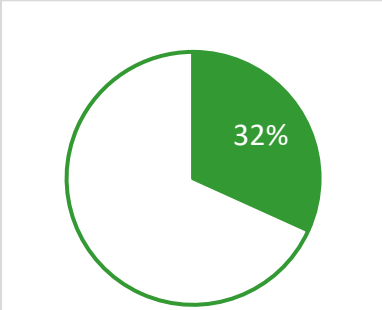
Le lien avec la Seine et l'estuaire au sein de la vallée de la Risle est fort, notamment du fait de l'influence des marées sur le paysage. La proximité du fleuve offre également à la vallée de la Risle une grande richesse environnementale.



Coupe perspective schématique dans la vallée aval de la Risle - Source : Atlas des paysages de Haute-Normandie.

Le graphique ci-dessous illustre la position largement dominante des prairies au sein de l'unité paysagère de la vallée de la Risle. Bien qu'ils n'apparaissent pas sur le graphe, quelques vergers sont encore présents sur cette partie du territoire, mais ils ne représentent que 0,1% des parcelles cultivées renseignées au RPG de 2017.

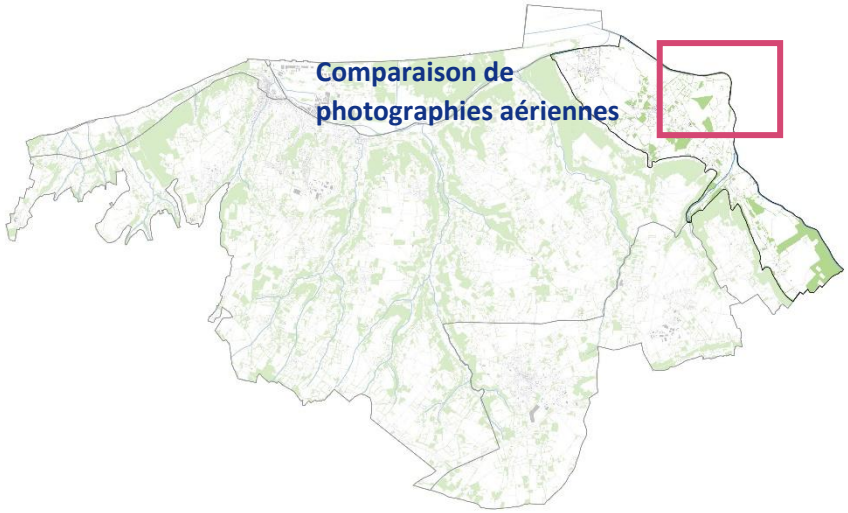




Pourcentage de surface de l'unité paysagère occupée par des surfaces boisées (bdtopo -bois, forêt, peupleraie, landes ligneuses).

Les boisements occupent une part importante de l'unité paysagère : ils couvrent près d'un tiers de sa superficie.

Parmi ces boisements on compte un certain nombre de peupleraies (12% de la surface boisée). Des opérations de coupe de ces boisements et de réouverture des paysages ont été menées depuis plusieurs années dans la vallée.



Localisation des comparaisons de photographies aériennes des pages suivantes sur l'unité paysagère.



Développement des boisements sur la vallée par enfrichement de certaines parcelles agricoles, renforcement de la ripisylve.



Effacement des structures bocagères

Evolution du paysage sur les communes de Conteville et Foulbec – comparaison de photographies aériennes historiques (1950-1965) avec la photographie aérienne actuelle – Source : IGN, Even Conseil.



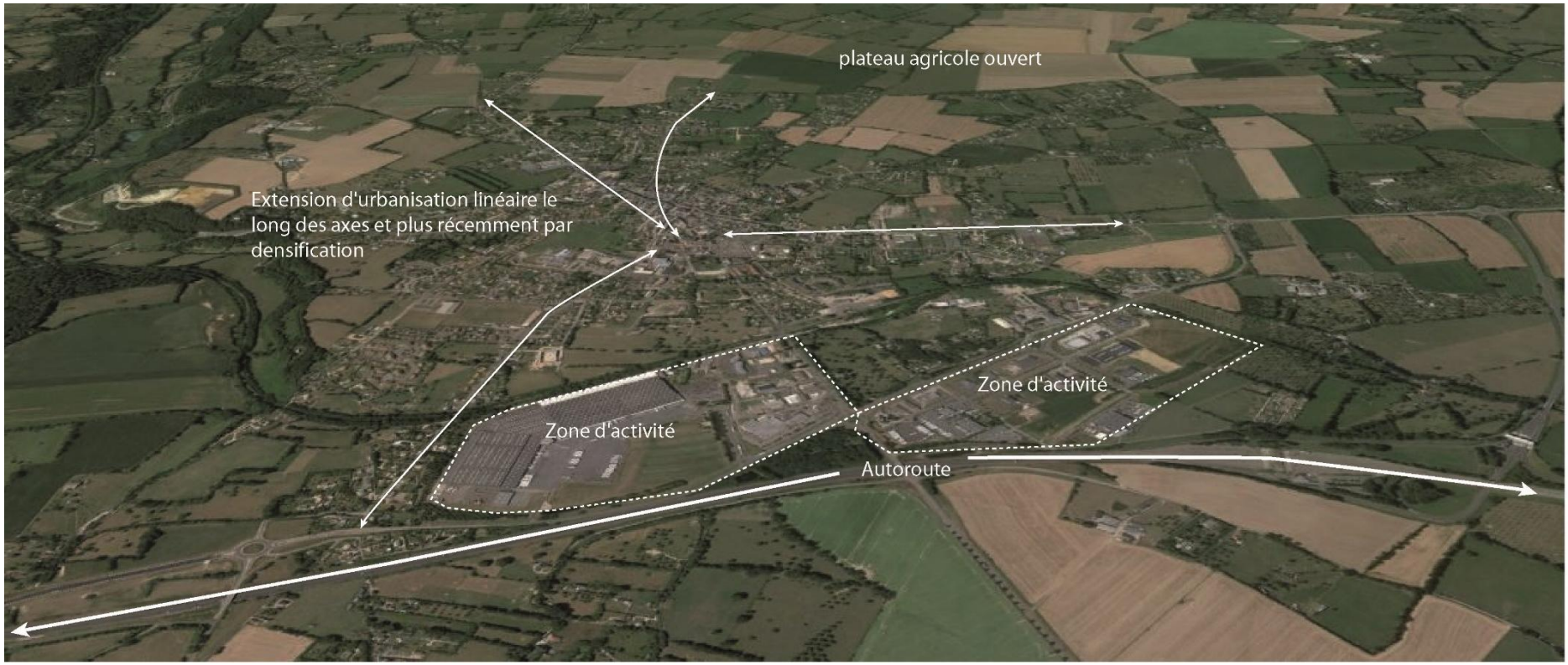
Disparition des vergers aux abords du bourg de Conteville

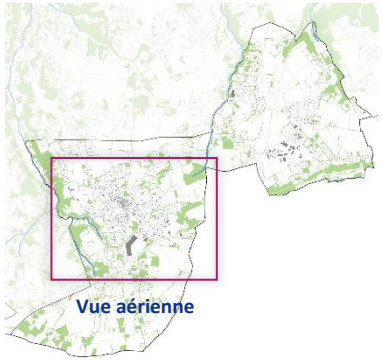


Développement de l'urbanisation au sud de la RD312 sur le coteau, aux dépends de parcelles agricoles et de quelques vergers. Construction de la RD3178 à travers la vallée et au dessus de la Risle.

Evolution du paysage sur les communes de Conteville et Foulbec – comparaison de photographies aériennes historiques (1950-1965) avec la photographie aérienne actuelle – Source : IGN, Even Conseil.

UNITE PAYSAGERE : LE PLATEAU DE BEUZEVILLE





Les éléments paysagers de l'unité paysagère du plateau de Beuzeville – Source : Google Earth – Even Conseil

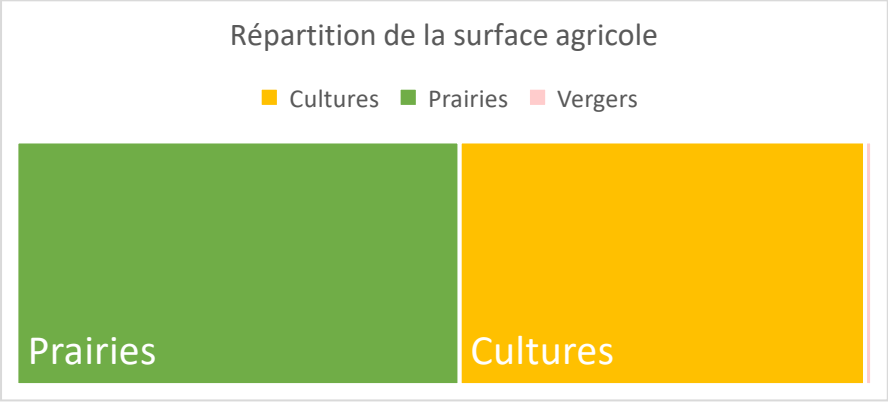
LE PLATEAU DE BEUZEVILLE

Beuzeville, Boulleville, Saint-Maclou

Le plateau de Beuzeville se distingue par trois caractéristiques :

- **Un relief plus effacé** que sur le reste du territoire : la vallée de la Vilaine qui sépare Boulleville de Beuzeville est beaucoup moins encaissée que sur les communes situées en aval. De même la Morelle à l'Ouest de Beuzeville est peu perceptible dans le paysage du plateau.
  Le plateau de Beuzeville présente une pente douce orientée vers le Risle, propice à l'agriculture.

- **De grandes parcelles agricoles**, bordées d'un bocage résiduel. La part de cultures est plus importante que dans les autres unités paysagères. Parmi ces cultures domine largement le blé tendre, accompagné du colza et du maïs.



Les haies bocagères bordant les parcelles agricoles sont le plus souvent implantées sur des talus et composées d'une végétation de haut-jet local. Le relâchement du maillage bocager constitue un véritable enjeu sur cette partie du territoire, à la fois en termes de paysage que de gestion de l'eau : les haies et les talus limitant le ruissellement.



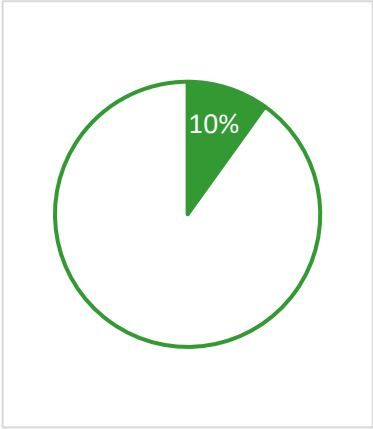
Le plateau cultivé à Boulleville – source : Even Conseil



Pâture au Nord-Est de Beuzeville – source : Even Conseil

Les boisements sont cantonnés à la limite de l'unité paysagère, au niveau des coteaux des vallées qui en forme la bordure : la vallée de la Morelle, la vallée du ruisseau des Godeliers et la vallée du Moulin à Saint-Maclou, la vallée de la Vilaine à Boulleville. Ces forêts qui bordent le plateau sont des forêts fermées de feuillus.

Quelques boisements de petites surfaces ponctuent le plateau, majoritairement dédié à l'agriculture. Les surfaces boisées ne représentent ainsi qu'à peine 10% de la surface de l'unité paysagère.



Pourcentage de surface de l'unité paysagère occupée par des surfaces boisées (bdtopo -bois, forêt, peupleraie, landes ligneuses).

- **Une forte urbanisation**, qui s'intègre difficilement. Les constructions récentes opposent des franges urbaines brutes aux paysages agricoles.



Entrée sur Boulleville – source : Even Conseil



Frange urbaine à Saint-Maclou – source : Even Conseil

Cette forte empreinte de l'urbanisation sur ce secteur du territoire est liée aux formes urbaines plus compactes sur ces trois communes : en effet l'habitat étant très largement dispersé sur le reste du territoire, l'impact visuel de l'urbanisation est souvent moins marqué, plus ponctuel.

Parallèlement aux extensions urbaines, la disparition des motifs végétaux traditionnels aux abords des zones habitées contribue à l'accentuation de la visibilité des constructions.

Par ailleurs, la commune de Beuzeville est marquée par le passage de l'autoroute A13 au sud du bourg, qui a induit une urbanisation commerciale à ces abords, notamment aux niveaux des échangeurs.

L'affichage publicitaire, sur Beuzeville notamment participe de surcroît à un caractère urbain accru du bourg et dégrade son identité visuelle. L'entrée de ville par la rue Louis Gillain est particulièrement concernée.

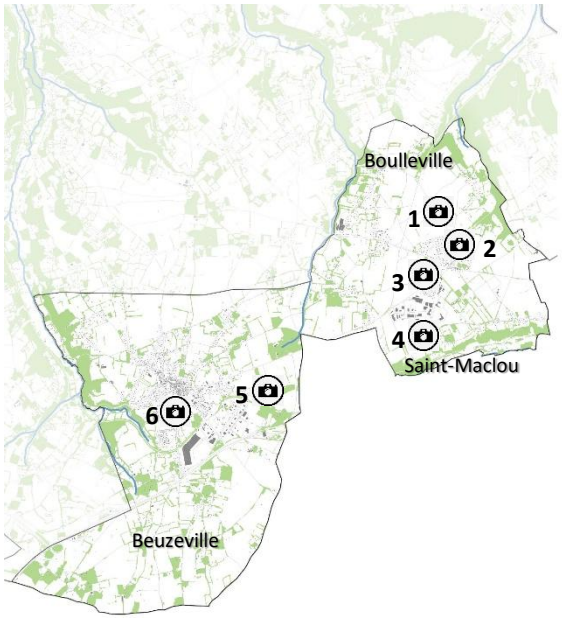


L'arrivée sur le bourg de Beuzeville par la RD675 – source : Even Conseil



Affichage publicitaire à Beuzeville, rue Albert Sorel – source : Even Conseil

Les éléments paysagers constitutifs de l'unité paysagère du plateau de Beuzeville















1- Le plateau agricole à Boulleville

2- Une urbanisation récente peu intégrée dans le paysage rural, Boulleville

3- L'arrivée sur Maclou

4- La zone d'activité de Saint-Maclou

5- Pâture en entrée Est sur Beuzeville

Source : Even Conseil

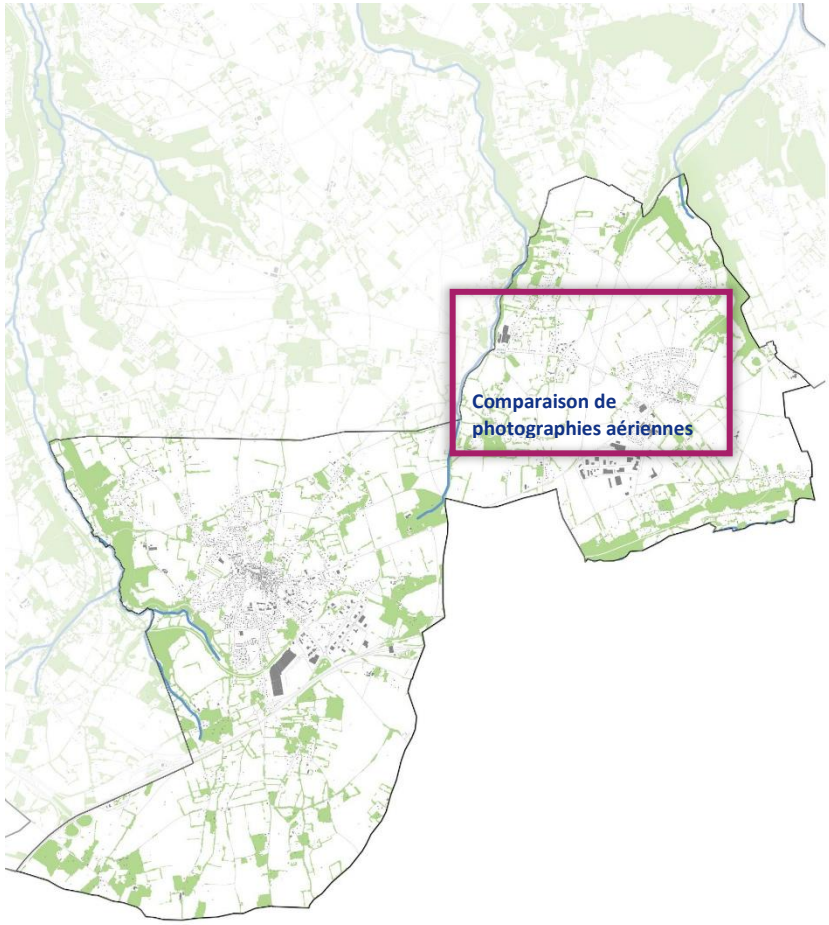
Des paysages qui se modifient :

L'unité paysagère du plateau de Beuzeville a connu d'importantes modifications au cours des dernières décennies. On constate en effet d'une part une transformation des paysages agricoles, avec une simplification conséquente du parcellaire agricole, liée au remembrement et à la modernisation de l'agriculture, mais aussi du fait de la disparition des nombreux vergers. L'ancienne ceinture végétale formée par ces derniers aux abords du bourg de Saint-Maclou a laissé place à l'étalement pavillonnaire, changeant les franges urbaines du tout au tout.

D'autre part, l'installation d'infrastructures telles que la zone industrielle au sud du bourg de Saint-Maclou, les zones d'activités sur la commune de Beuzeville ou le passage de l'autoroute A13 ont contribuer à l'artificialisation de cette partie du territoire.

La combinaison de la dissipation des motifs agricoles traditionnels à l'essor du monde urbain moderne impacte profondément l'unité paysagère.

Parallèlement, on peut noter le maintien par poches d'un bocage au maillage déjà lâche dans les années 1950.





La configuration du plateau a facilité la mise en œuvre de l'agriculture moderne, la modification des pratiques agricoles a engendré une transformation du paysage, par l'agrandissement des parcelles et l'uniformisation des cultures.



Les vergers autrefois très présents dans le paysage, principalement aux abords des habitations, ont majoritairement disparu et ont été remplacés soit par des constructions, soit par des cultures.

Evolution du paysage sur les communes de Boulleville et Saint Maclou : comparaison de photographies aériennes historiques (1950-1965) avec la photographie aérienne actuelle – Source : IGN, Even Conseil.



L'artificialisation du plateau de Beuzeville est très visible dans le paysage et se traduit par la construction de grandes infrastructures, ici la RD6178 et la zone d'activité de Saint-Maclou, ainsi que par une extension d'urbanisation aux abords du bourg de Saint-Maclou, mais aussi de façon plus éparse sur la commune de Boulleville.

Evolution du paysage sur les communes de Boulleville et Saint Maclou : comparaison de photographies aériennes historiques (1950-1965) avec la photographie aérienne actuelle – Source : IGN, Even Conseil.

Une évolution des paysages face au dérèglement climatique

UNE EVOLUTION INELUCTABLE DES CONDITIONS CLIMATIQUES

Pour établir le degré d'évolution climatique à l'échelle planétaire mais aussi locale, le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) a développé 3 scénarios dépendant de la prise en compte ou non de la crise climatique dans les politiques menées.

- Un scénario dit optimiste dénommé RCP 2,6 qui considère la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris (COP21) ;
- Un scénario dit pessimiste aussi appelé RCP 8,5 qui considère que le dérèglement climatique n'a pas été, ou très peu, pris en compte dans les politiques publiques. Au regard des prédictions formulées par le GIEC et l'évolution annuelle des températures, il est le scénario le plus réaliste. Chaque année et depuis plusieurs décennies, la météo annuelle est celle qui a été anticipée dans ce scénario.
- Un scénario dit intermédiaire (RCP 4,5) dans lequel les considérations climatiques ont été plus ou moins pris en compte par les continents, les pays, les régions et les localités.

Selon des données DRIAS, centre de recherche qui territorialise localement les scénarios du GIEC en France, le secteur de la communauté de commune Honfleur-Beuzeville devrait connaître les évolutions climatiques suivantes :

Période 1976 - 2005	D'ici 2100		
	RCP 2,6	RCP 4,5	RCP 8,5
Température moyenne 10,5°C	11,9 °C	12,9°C	14,1°C
Pluviométrie moyenne 827 mm	807 mm	778 mm	724 mm
Jours de gel par an 26 jours	17 jours	11 jours	7 jours
Jours estivaux par an 14 jours	21 jours	30 jours	49 jours
Jours anormalement chauds par an 32 jours	53 jours	81 jours	131 jours

Source : données DRIAS

Aussi, selon les données du GIEC, de l'ONERC et du GIP Seine Aval, l'évolution du cycle de l'eau et des phénomènes sont les suivants :

Niveau de la mer +14 cm entre 1938 et 2010	Augmentation de 26 à 82 cm d'ici 2100
Débit de la Seine (aval) +10 à 30%	Diminution du débit de 26% particulièrement en été
Evènements extrêmes Pas d'évolution significative des tempêtes	Aucun consensus sur l'évolution de la fréquence et de l'intensité des tempêtes

Source : données DRIAS

Ces résultats observés à l'échelle de la communauté de communes d'Honfleur-Beuzeville sont en cohérence avec ceux du GIEC Normandie, qui a établi un état des lieux des changements climatiques à l'échelle de la région.

Quel que soient le scénario, le climat du secteur d'Honfleur -Beuzeville évoluera du fait d'une augmentation inéluctable des températures de +1.4°C à +3.6°C par rapport à la période 1976-2005 et sans considérer l'augmentation des températures acquises depuis l'ère préindustrielle évaluée à environ +1°C.

Cette augmentation des températures sera accompagnée par une légère hausse des précipitions d'ici 2050 puis une baisse plus ou moins conséquente d'ici 2100. Surtout, le volume pluviométrique évoluera

chaque année puisqu'il est attendu des hivers plus doux et pluvieux et des étés plus secs.

En conséquence, l'augmentation des températures en période estivale et la réduction de la pluviométrie entrainera des sécheresses plus marquées comme l'indique l'évolution plus ou moins importante des jours estivaux, supérieurs à 25°C et l'augmentation des jours anormalement chauds (supérieurs à +5°C par rapport à la moyenne observée entre 1976 et 2005). Aussi, en hiver, les nombre de jours diminueront.

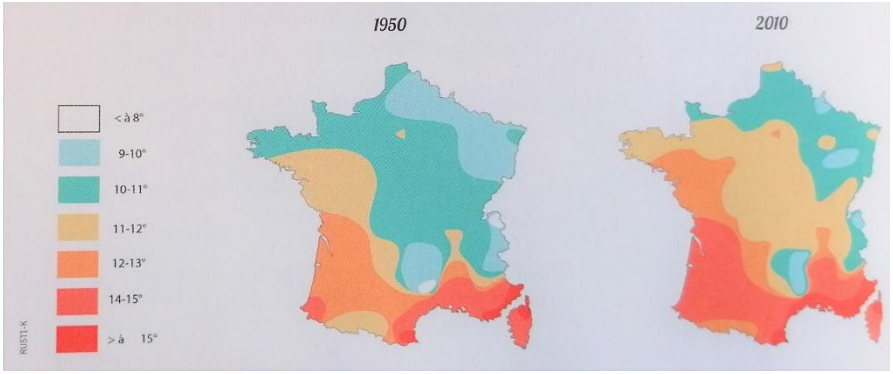
Enfin, en conséquence du réchauffement planétaire, le cycle de l'eau sera perturbé. Les cours d'eau, et particulièrement la Seine aura un débit moindre, particulièrement en été tandis que le niveau de la mer augmentera entrainant la submersion permanente de la côte et des submersion ponctuelle d'une partie du front de mer. A ce titre, l'estuaire de la Seine comprenant les milieux naturels et le tissu urbanisé, qui dépend des marées et de l'apport d'eau douce s'en trouvera bouleversé, d'autant plus, que les tempêtes, peut-être plus intenses et plus fréquentes, renforceront les risques liés aux inondations par submersions.

DES PAYSAGES NORMANDS RECONNUS, FRAGILISES ET EN PROFONDE MUTATION

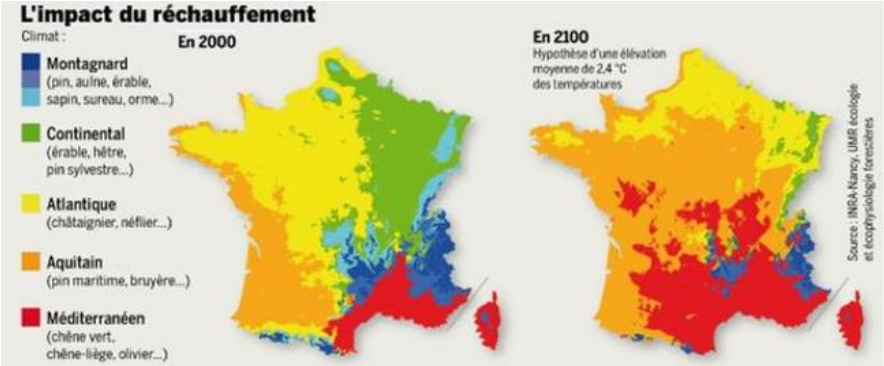
Bien que les engagements réglementaires de neutralité carbone de nombreux Etats puissent laisser espérer une augmentation des températures limitée à +2.1°C d'ici 2100, il est encore difficile de savoir s'ils seront tenus. En conséquence, il est difficile de déterminer précisément le climat de demain. Une élévation locale de +1.4°C ou de +3.6°C induit des phénomènes climatiques et des réponses écosystémiques différentes. A ce titre, il est complexe d'imaginer le paysage de demain. Cependant, nous pouvons partager les fragilités du paysage actuel et garder en tête, qu'en France, le paysage est une création de l'Homme, ainsi, il est possible d'imaginer plusieurs stratégies paysagères au regard des évolutions attendues.

D'ores et déjà, le climat a évolué depuis le début du XXème siècle. Les observations sont nombreuses localement et touchent tous les acteurs : les vergers fructifient plus rôt, les canicules sont plus fréquentes et plus intenses, la région Normandie connait une hausse de la fréquentation touristique en période caniculaires, les rendements laitiers, fourragers et céréaliers stagnent voire diminuent, les maisons se fissurent…

Dans les décennies à venir, le climat atlantique de la Normandie devrait laisser place à l'avenir à un climat plus aquitain (dans le scénario optimiste), avec de nombreuses conséquences ce qui fait les paysages d'aujourd'hui.



Evolution des températures entre 1950 et 2010



Evolution du climat entre 2000 et 2100 avec une hausse des températures de +2.4°C

Notamment, il est reconnu que certaines essences d'arbres dont certains participe à la culture normande, ne pourront survivre à une hausse des températures supérieures à deux degrés. C'est le cas, des variétés de pommiers locales mais également, les saules et dans une moindre mesure des peupliers, des hêtres ou encore des chênes. Ces espèces habituées à des climat et des milieux naturels humides pourraient dépérir face à des sécheresses plus fréquentes et plus intenses. Ainsi, le paysage bocager dont les haies, les prairies et les zones humides en sont des marqueurs devrait être fragilisés. De même, le paysage culturel normand s'appuyant sur l'arbre fruitier et particulièrement le pommier pourrait disparaître aggravant la déprise des vergers qui faisaient une couronne autour des hameaux, villages et villes et des haies fleuries.



Capacité des essences arborées à résister à la crise climatique dans le secteur de Honfleur-Beuzeville (AgroParisTech)

Les paysages bocagers et forestiers typiques du territoire se verront donc à l'avenir dégradés par les transformations des conditions climatiques, du fait de la disparition de certaines espèces, mais aussi par l'augmentation des sécheresses et des feux de forêts.

Aussi, ces modifications des composantes végétales du territoire, ne sera pas sans conséquences sur la faune, qui tire des végétaux à la fois abris et source de nourriture. Particulièrement dans les vallées, fortement boisées à l'issue d'une dynamique d'enfrichement des prairies humides. Ces paysages de vallées boisés sont fragilisés par le dépérissement des essences fragiles : saules, peuplier, … et par les submersion marines qui pourraient saliniser les sols. La vallée de la Risle est particulièrement concernée.

Au-delà des fragilités climatiques induites sur les paysages bocagers, d'autres déjà connues, pourraient renforcer leur fragilisation. C'est notamment le cas du système agricole qui pourrait devoir s'adapter. L'évolution des précipitations et des températures pourrait conforter le déclin de l'élevage au profit des céréales comme on l'observe déjà. De même, de nouvelles cultures pourraient être privilégiées telles que la

maïsiculture qui de par la taille des plantes, obstrue les vues et panoramas. Ainsi, le bocage pourrait disparaitre en conséquence ou tout du moins, fortement réduit au profit d'un paysage ouvert céréaliser.

Également, la gestion des haies, parfois sévère, pourraient contribuer à faire dépérir plus rapidement les arbres sensibles au dérèglement climatique. A cela, s'ajoute l'émergence d'espèces invasives, de ravageurs et d'agents pathogènes qui pourraient faire des dégâts importants sur la flore, sans que celle-ci n'est le temps de s'adapter

Au-delà du pommier, le paysage culturel et patrimonial du bocage normand pourrait être détérioré par la fragilisation du patrimoine vernaculaire localisés à proximité des cours d'eau, dans les vallées ou les milieux humides. En effet, ces bâtiments, sans fondations importantes, pourraient se fissurer à cause de la hausse des conséquences des aléas gonflement des argiles. Ces observations sont déjà conséquentes dans les départements voisins de l'Orne ou encore de la Sarthe. De même, la présence de la vache normande pourrait continuer à se raréfier face au renforcement du déclin de l'élevage sous pression du bouleversement climatique et face au déclin de ses rendements laitiers, car incapables de s'adapter aux températures élevées et aux sécheresses.

UN PAYSAGE LITTORAL TOTALEMENT RENOUVELE

Au-delà des bouleversements de la strate végétale du territoire, l'augmentation du niveau de la mer attendue dans le scénario le plus optimiste et la baisse du débit de la Seine, aura également un fort impact sur les paysages de demain, métamorphosant le paysage estuarien actuel en un paysage davantage littoral. La mer va venir s'avancer sur la côte de Grâce supprimant la plage du Butin et transformant le front urbain d'Honfleur en un front littoral tandis que le front littoral des villes de Equermauville, Pennedepie et Cricquebœuf devrait se renforcer.



Evolution du niveau de la mer selon le scénario optimiste du GIEC. Source : CoastalIDEM



Evolution du niveau de la mer et des submersions annuelles selon le scénario optimiste du GIEC. Source : CoastalIDEM

Ce rapprochement de la mer par rapport au centre-ville d'Honfleur représente un renforcement du risque inondation par submersion et donc une fragilisation des espaces bâtis, notamment du bâti ancien et patrimonial, à proximité directe des cales du port d'Honfleur ou des rues balnéaires des autres villes. Les autres risques naturels, notamment les

risques tempêtueux, amenés à s'accroître de façon généralisée à l'avenir, constituent une véritable menace à l'échelle de l'ensemble de la côte littorale pour le patrimoine bâti.

La partie industrielle et commerciale du port d'Honfleur sera amenée à disparaître par submersion marine permanente, et le reste de la plaine alluviale se verra conforter son caractère marécageux par l'alternance émersion et immersion marine. La Risle va quant à elle troquer son paysage de vallée boisée et bocagère pour se transformer en estuaire. Il est probable qu'avec les marais, le fleuve devienne un fleuve côtier avec l'émergence de milieux naturels marécageux voire à certains endroits, de plages de sables comme on peut l'observer actuellement sur certains fleuves, non aménagés par l'homme, des Côtes d'Armor ou de la Manche. Les infrastructures portuaires, les mouillages, devraient évoluer avec des aménagements nouveaux qui répondront aux aléas climatiques à venir.



Carte postale ancienne Honfleur : le littoral était auparavant plus proche de la ville qu'il ne l'est actuellement.

Le travail de poldérisation, qui a permis de gagner du terrain sur la mer et l'estuaire au niveau de la ville d'Honfleur au cours du siècle dernier sera amené à disparaître du fait de la montée du niveau des eaux.

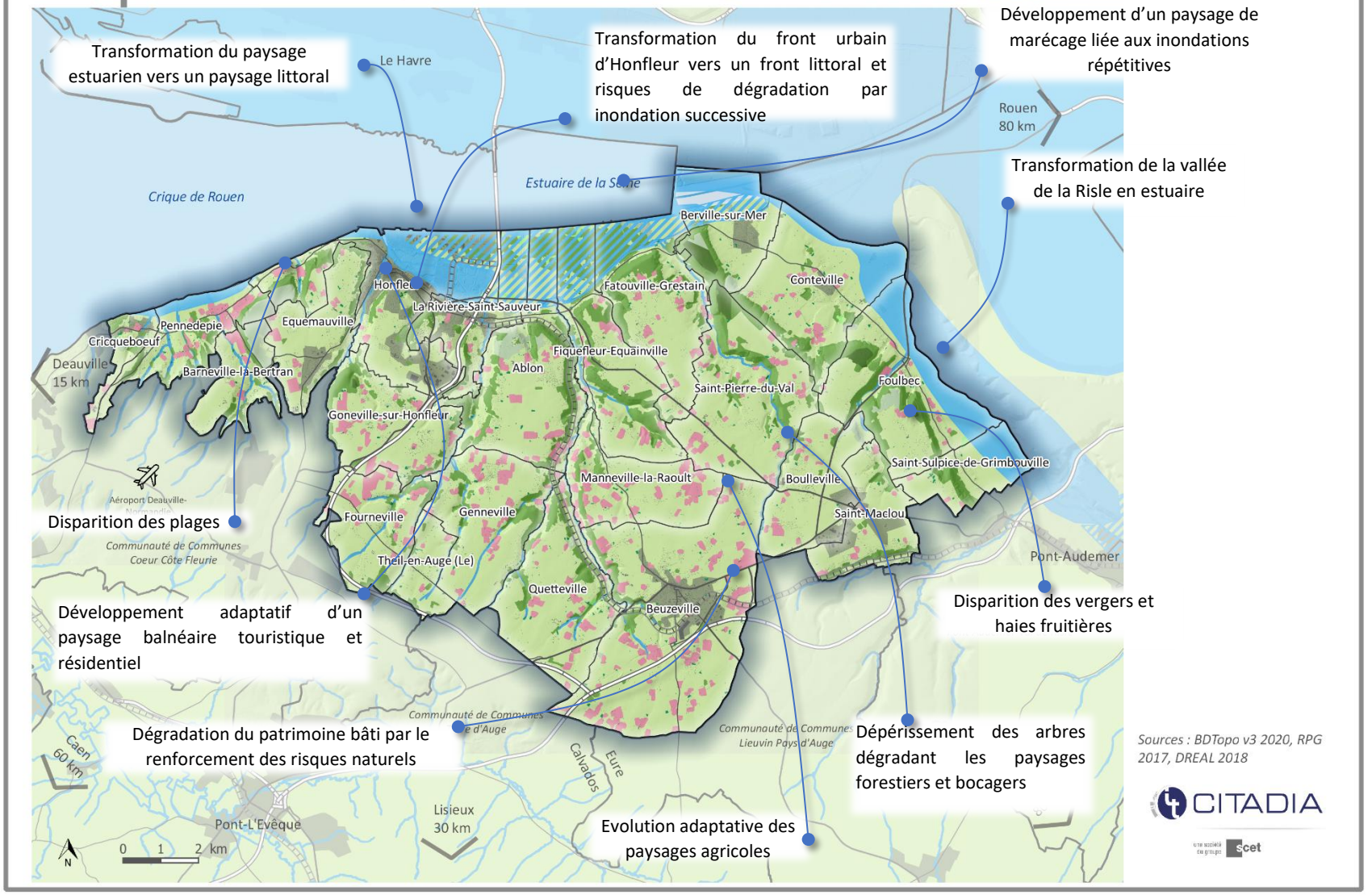
Les autres vallées du territoire, aux débits réduits, risquent d'évoluer vers des paysages de vallées à sec en période estivale. Ce pourrait être aussi le cas de la Risle dans le cas d'une évolution climatique pessimiste. Ainsi, les paysages urbains des villes de Saint-Sulpice-de-Grimbouville, Foulbec et Conteville pourraient être fortement remodelé allant d'un paysage bocager, vers un paysage fluvial (dans le cas d'un scénario climatique optimiste). Certains hameaux, proches de la Risle pourraient disparaître.

Autre évolution indirecte du paysage littoral, c'est le renforcement du caractère balnéaire de la côte. L'arrivée d'un climat plus doux et plus sec devrait accroitre la pression touristique et résidentielle de la côte normande telle que connue sur la côte atlantique puis bretonne. Cette pression devrait induire un paysage littoral plus urbanisé, plus ou moins de qualité selon les stratégies urbaines prédéfinies. Le paysage urbain sera ponctué plus fortement de maisons secondaires ou d'appartements de location à vocation touristique laissant un paysage urbain morne l'hiver et dynamique l'été. Les exemples plus ou moins heureux d'aménagement urbain et dynamique sont nombreux en France.

Aussi, cette pression nouvelle faisant suite à l'arrivée massive de touristes et de retraités pourrait induire une pression urbaine en arrière-pays dans lequel une population locale et permanente serait contrainte de vivre, notamment les salariés de la filière maritime. Si cette attractivité nouvelle des villes en arrière-pays pouvait favoriser de nouveaux paysages urbains dynamiques par le renforcement de leur attractivité, l'appréciation des foyers contraints à y vivre et devant faire de longs trajets domicile-travail pourraient renforcer l'esprit dortoirs des villes et villages, sans affermir leur dynamique sociale et culturelle.

Vers un paysage littoral fortement remanié et un paysage bocager fragilisé

Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville



Les enjeux paysagers sur le territoire d'Honfleur-Beuzeville et par unité paysagère		
	Sur l'ensemble du territoire	***Par unité paysagère***
Les marais de Pennedepie	➢ Maintien du bocage ➢ Préservation des vergers, notamment haute-tige	➢ Préservation des vues sur l'estuaire et le littoral ➢ Amélioration de l'accès au littoral ➢ Anticipation des mouvements du trait de côte, notamment aux abords de Honfleur, où l'urbanisation s'est développée dans le courant du XXème siècle sur des terrains poldérisés.
L'Estuaire de la Seine	➢ Maintien des coupures vertes entre secteurs agglomérés ➢ Insertion paysagère, notamment via le végétal, de l'urbanisation récente et à venir ➢ Inspiration dans les modèles d'aménagement et d'architecture à rechercher pour les opérations nouvelles.	➢ Maintien d'un premier plan vert et naturel depuis le pont de Normandie vers Honfleur, qui permet l'intégration des aménagements économiques et industriels et participe à l'encadrement vert de la ville depuis le pont. Préservation de l'état agro-naturel de la plaine au-delà de l'autoroute, qui forme une limite franche à l'urbanisation. ➢ Poursuite des efforts pour contrer les dynamiques d'enfrichement sur la partie est de la plaine alluviale pour éviter la fermeture du paysage sur l'estuaire. ➢ Amélioration de la qualité paysagère de l'arrivée sur Honfleur par la RD580. ➢ Anticipation de la montée des eaux sur la plaine alluviale.
Les vallées augeronnes et leurs picanes	➢ Poursuite des efforts pour contrer les dynamiques d'enfrichement ➢ Anticipation des évolutions liées au dérèglement climatique, qui concernent l'ensemble des motifs paysagers du territoire (la végétation, l'eau, le patrimoine, etc.)	➢ Poursuite des efforts pour contrer les dynamiques d'enfrichement et de fermeture des vallées ➢ Maîtrise de l'urbanisation, notamment aux abords d'Honfleur et sur les coteaux faisant face à l'estuaire, particulièrement exposés dans le Grand Paysage du territoire
Le plateau de Beuzeville		➢ Renforcement du bocage afin de limiter l'érosion du maillage bocager sur cette partie du territoire ➢ Requalification des franges urbaines et des certaines entrées de ville, notamment RD675 à Beuzeville, arrivée sur Boulleville/Saint-Maclou par la route de Saint-Pierre-du-Val
La vallée de la Risle		➢ Maintien et replantation de haies bocagères dans la vallée ➢ Maîtrise de l'urbanisation linéaire le long de la RD312 ➢ Valorisation des points de vue vers la vallée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE

Livret Paysage

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE

Annexe – Rapport de présentation

Biodiversité : données d'Etat Initial de l'Environnement

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Version pour approbation décembre 2024

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en date du 11/12/2024

Biodiversité – Données de l'état initial de l'environnement

Le territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville comporte des périmètres de protection et d'inventaire environnementaux listés dans les tableaux suivants.

Milieux protégés			
Natura 2000 - ZPS			
Code	**Nom**	**Commune du territoire intercommunal concernée**	**Surface sur le territoire du PLUi**
FR2310044	Estuaire et marais de la Basse Seine	Ablon Berville-sur-Mer Conteville Cricqueboeuf Fatouville-Grestain Foulbec Honfleur La Rivière-Saint-Sauveur Pennedepie Saint-Sulpice-de-Grimbouville	1402,27 ha (7,13% du territoire)

Natura 2000 - ZSC			
Code	**Nom**	**Commune du territoire intercommunal concernée**	**Surface sur le territoire du PLUi**
FR2300121	Estuaire de la Seine	Ablon Berville-sur-Mer Cricqueboeuf Fatouville-Grestain Fiquefleur-Equainville Honfleur La Rivière-Saint-Sauveur Pennedepie	1075,47 ha (5,47% du territoire)
FR2300122	Marais Vernier, Risle Maritime	Berville-sur-Mer Conteville Foulbec Saint-Sulpice-de-Grimbouville	1193,09 ha (6,07% du territoire)
FR2300149	Corbie	Saint-Maclou	0,2 ha (moins de 0,01% du territoire)

Réserve Naturelle Nationale			
Code	**Nom**	**Commune du territoire intercommunal concernée**	**Surface sur le territoire du PLUi**
FR3600137	Estuaire de la Seine	Berville-sur-Mer Conteville	109,61 ha (0,56% du territoire)

Parc Naturel Régional

Code	Nom	Commune du territoire intercommunal concernée	Surface sur le territoire du PLUi
FR8000010	Boucles de la Seine normande	Berville-sur-Mer Conteville Foulbec Saint-Pierre-du-Val Saint-Sulpice-de-Grimbouville	4624,68 ha (23,53% du territoire)

Terrains du Conservatoire du Littoral			
Code	**Nom**	**Commune du territoire intercommunal concernée**	**Surface sur le territoire du PLUi**
FR1100047	Bois Du Breuil	Barneville-la-Bertran Honfleur Pennedepie	121,94 ha (0,62% du territoire)
FR1100364	Risle Maritime	Conteville Foulbec Saint-Sulpice-de-Grimbouville	286,83 ha (1,46% du territoire)
FR1100776	Rives De Seine Sud - 14	Ablon Honfleur La Rivière-Saint-Sauveur	280,45 ha (1,43% du territoire)
FR1100658	Rives De Seine Sud - 27	Berville-sur-Mer Fatouville-Gestrain Fiquefleur-Equainville	440,08 ha (2,24% du territoire)

Espaces Naturels Sensibles			
Calvados			
	Nom	**Commune du territoire intercommunal concernée**	**Surface sur le territoire du PLUi**
	Bassin des Chasses	Honfleur	43,30 ha
	Bois du Breuil	Équemauville Honfleur Barneville-la-Bertran Pennedepie	121,74 ha
	Dunes et marais de Pennedepie	Pennedepie	0,70 ha
	Rives de Seine Sud	Fiquefleur-Équainville Honfleur La Rivière-Saint-Sauveur Ablon	334,32 ha
Eure			
	Les rives de la Seine Sud	Ablon Berville-sur-Mer Fiquefleur-Équainville Fatouville-Grestain	435,71 ha
	Le Mont Courel	Fatouville-Grestain Berville-sur-Mer	33,25 ha
	Les marais de la Risle maritime	Foulbec Saint-Sulpice-de-Grimbouville	75,43 ha
	Les mares de Conteville	Conteville	6,19 ha
	Roches noires - Pointe du Heurt	Cricquebœuf	0,00012 ha

APB (situé à la limite mais hors du périmètre de la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville)			
Code	**Nom**	**Commune du territoire intercommunal concernée**	**Surface sur le territoire du PLUi**
FR8000010	Boucles de la Seine normande	Saint-Samson-de-la-Roque	***(2,84 ha hors territoire)***

Milieux

Milieux identifiés			
ZNIEFF de type I			
Code	**Nom**	**Commune du territoire intercommunal concernée**	**Surface sur le territoire du PLUi**
250030052	ANCIEN TUNNEL FERROVIAIRE DE QUETTEVILLE	Quetteville	3,16 ha (0,02% du territoire)
250020106	BASSIN DES CHASSES	Honfleur	42,05 ha (0,21% du territoire)
250014113	DUNES ET MARAIS DE PENNEDEPIE	Cricqueboeuf Honfleur Pennedepie	60,90 ha (0,31% du territoire)
230030436	LA MARE DE L'INGLEMARE	Fatouville-Grestain	0,21 ha (moins de 0,01% du territoire)
230030846	L'ANCIENNE CARRIÈRE DU MONT COUREL À BERVILLE-SUR-MER ET FATOUVILLE-GRESTAIN	Berville-sur-Mer Fatouville-Grestain	9,42 ha (0,05% du territoire)
230000256	LE BLANC BANC À SAINT-SAMSON-DE-LA-ROQUE	Berville-sur-Mer Conteville	33,86 ha (0,17% du territoire)
230030025	LE BOIS DE GRESTAIN	Fatouville-Grestain	26,05 ha (0,13% du territoire)
230030032	LE BOIS DE LA CHARRIÈRE SAINT-GERMAIN	Manneville-la-Raoult	9,79 ha (0,05% du territoire)
230030026	LE BOIS DE LA PLANTE	Fatouville-Grestain Fiquefleur-Equainville	14,78 ha (0,08% du territoire)
230030033	LE BOIS DES MONTS SAINT HÉLIER	Beuzeville Quetteville	3,03 ha (0,02% du territoire)
230014809	LE MARAIS DU HODE	Berville-sur-Mer	53,63 ha (0,27% du territoire)
250013249	LES ALLUVIONS	Ablon Berville-sur-Mer Fatouville-Grestain Fiquefleur-Equainville Honfleur Rivière-Saint-Sauveur	816,75 ha (4,16% du territoire)

230004512	LES LANDES DE CONTEVILLE	Conteville Foulbec	22,34 ha (0,11% du territoire)
230030847	LES PRAIRIES ALLUVIALES DE LA BASSE VALLÉE DE LA RISLE	Conteville Foulbec Saint-Sulpice-de-Grimbouville	757,13 ha (3,85% du territoire)
230031143	LES PRAIRIES DE SAINT-PIERRE-DU-VAL	Fatouville-Grestain Saint-Pierre-du-Val	14,99 ha (0,08% du territoire)
230009167	LES PRAIRIES ET LES LANDES DE LA CÔTE AU SANG À FOULBEC	Foulbec	8,86 ha (0,05% du territoire)
250020002	RUISSEAU DE SAINT-GEORGES	Barneville-la-Bertran Pennedepie	31,19 ha (0,16% du territoire)

ZNIEFF de type II			
Code	**Nom**	**Commune du territoire intercommunal concernée**	**Surface sur le territoire du PLUi**
250013239	BOIS DU BREUIL	Barneville-la-Bertran Équemauville Honfleur Pennedepie	168,92 ha (0,86% du territoire)
250008458	FORET DE SAINT-GATIEN	Barneville-la-Bertran Fourneville Pennedepie Theil-en-Auge (Le)	27,63 ha (0,14% du territoire)
250008459		Cricqueboeuf Honfleur	
	GREVES ET MARAIS DE PENNEDEPIE	Pennedepie	73,05 ha (0,37% du territoire)
230009161	LA BASSE VALLÉE DE LA RISLE ET LES VALLÉES CONSÉQUENTES DE PONT-AUDEMER À LA SEINE	Berville-sur-Mer Boulleville Conteville Fatouville-Grestain Foulbec Saint-Maclou Saint-Pierre-du-Val Saint-Sulpice-de-Grimbouville	3167,41 ha (16,11% du territoire)
230031152	LA VALLÉE DE LA MORELLE	Ablon Berville-sur-Mer Beuzeville Fatouville-Grestain Fiquefleur-Equainville Honfleur La Rivière-Saint-Sauveur Manneville-la-Raoult Quetteville Saint-Pierre-du-Val	1859,72 ha (9,46% du territoire)
230000855	L'ESTUAIRE DE LA SEINE	Berville-sur-Mer	53,63 ha (0,27% du territoire)

ZNIEFF Marine de type I			
Code	**Nom**	**Commune du territoire intercommunal concernée**	**Surface sur le territoire du PLUi**
23M000007		Berville-sur-Mer	

	FILANDRES AMONT DE L'ESTUAIRE DE SEINE	Conteville Foulbec	30,11 ha (0,15% du territoire)

ZNIEFF Marine de type II			
Code	**Nom**	**Commune du territoire intercommunal concernée**	**Surface sur le territoire du PLUi**
23M000004	Baie de Seine orientale	Ablon Berville-sur-Mer Conteville Cricqueboeuf Fatouville-Grestain Fiquefleur-Equainville Foulbec Honfleur La Rivière-Saint-Sauveur Pennedepie	193,11 ha (0,98% du territoire)

Densités de haies

Mètres linéaires de haies/ha sur l'ensemble de l'EPCI	67,56
Mètres linéaires de haies/ha de SAU	141,15

Données statistiques

Haies bocagères

Total de mètres linéaires de haies sur le territoire de l'EPCI:	**1327888,10**
Surface totale de l'EPCI en ha	19656,17
Surface Agricole Utile (en ha)	9407,35

Rapport de Présentation

1.4.3 Annexes - Changements de destination

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Version pour approbation décembre 2024

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en date du 11/12/2024

Sont présentés dans ce document l'ensemble des bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L 151-11 du Code de l'urbanisme et identifiés au plan de zonage du PLUi. 247 bâtiments ont été recensés.

Barneville-la-Bertran

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Lieu Rebut	B162	

Berville-sur-Mer

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Le Marollet	AC 24	
Les Houx	AC 39	

Beuzeville

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Rue des Grasville	ZC 119	
Rue des Grasville	ZC 119	
Rue des Grasville	ZC 119	
2 chemin de la Mare	ZC 63	
Chemin des Gattemeaux	ZC 69	

La Hannetot Rue du Calvaire	ZC 52	
Campagne du Hennetot	ZC 79	
La Hannetot Chemin du Helley	ZD 12	
Le Quesney Rue de Bellelonde	ZD 84	
Triage des Helley CR 25	ZD 6	
657 rue de Bellelonde	ZD 90	

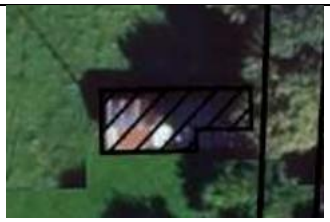
657 rue de Bellelonde	ZD 90	
Bellelonde 1408 rue du Calvaire	ZD 132	
Hameau des Ifs 1235 Rue Louis Gillain	ZH 153	
La Couterie Chemin de la Couterie	ZI 118	
La Couterie Chemin de la Couterie	ZI 116	
La Couterie 1582, rue de la Mare Hébert	ZI 56	
La Couterie Rue de La Mare Hébert	ZI 210	

La Couterie 1582, rue de la Mare Hébert	ZI 56	
La Couterie 1628, rue de la Mare Hébert	ZI 55	
La Mare Hébert Rue de La Mare Hébert	ZI 139	
La Mare Hébert 1832 Rue de La Mare Hébert	ZI 240	
La Mare Hébert Rue de La Mare Hébert	ZI 239	
La Mare Hébert Rue de La Mare Hébert	ZI 17	
La Mare Hébert Rue de La Mare Hébert	ZI 10	

Le Houclon RD 623	ZA 78	
Le Houclon RD 623	ZA 98	
Amberville VC 5	ZM 64	
Amberville VC 5	ZM 63	
Amberville VC 5	ZM 71	
Le Corbuchon VC 4	ZN 73	
Les Faulques Rue de l'Epine Dubos	ZL 256 et 257	

Les Faulques Rue de l'Epine Dubos	ZL 257	
La Haute épine Chemin de Campagne des Faulques	ZM 24 et 28	
Les Faulques Chemin de Campagne des Faulques	ZM 31	
Les Faulques 735 Chemin de Campagne des Faulques	ZL 199	
Le Val aux Grains Route de Cormeilles	ZL 112	
Butte du Corbuchon Route de Cormeilles	ZN 121	
2 rue de la Butte Binet	ZL 150	

Les Gardinets Route de Cormeilles	ZN 87	
L'Epine Ridel Chemin du Val aux Grains	ZO 20	
257 Chemin du Cy	ZL 4	
Chemin du Val Aux Grains	ZL 9	
Chemin du Val Aux Grains	ZL 219	
Hameau du Cy Chemin du Val Aux Grains	ZL 188	
Campagne de Blacquemare Chemin du Cy	ZO 10	

Campagne du Cy 873 Chemin du Cy	ZO 13	
Campagne du Cy Sente du Cy	ZO 13	
Campagne du Cy Sente du Cy	ZO 13	
Campagne aux Toutains 1591 Chemin du Cy	ZO 17	
Hameau des Jonquets Route de la Gohaigne	ZP 73	
833 route de la Gohaigne	ZP 75	
833 route de la Gohaigne	ZP 75	

833 Route de la Gohaigne	ZP 75	
Hameau des Jonquets Route de la Gohaigne	ZO 40	
Hameau des Jonquets Route de la Gohaigne	ZP 62	
Hameau des Jonquets Route de la Gohaigne	ZP 62	
Hameau des Jonquets Route de la Gohaigne	ZP 77	
Route de la Campagne de Blacquemare	ZR 36	

Chemin de la Moderie	ZR 39	
Chemin de la Moderie	ZR 39	
Campagne de la Gohaigne Route de la Gohaigne	ZW 17	
Campagne de la Gohaigne Route de la Gohaigne	ZW 17	
Hameau de la Hauquerie 2002, route de la Campagne de Blacquemare	ZR 50	
Hameau de la Hauquerie Chemin de la Haugerie	ZR 46	
Le Beaumoucel 1000 Chemin de la Moderie	ZS 39	

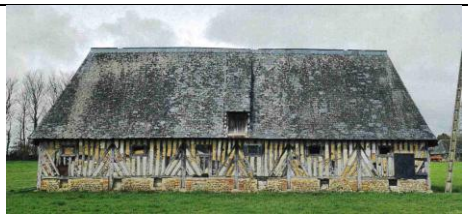
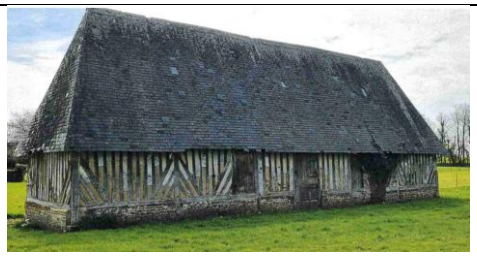
Le Beaumoucel 1000 Chemin de la Moderie	ZS 39	
Hameau de Lechy 200, chemin de Lechy	ZS 98	
Hameau de Lechy Chemin de Lechy	ZS 54	
Hameau de Lechy 200, chemin de Lechy	ZS 98	
La Moderie 551, chemin de Lechy	ZS 31	
Blacquemare Impasse de la Pomme d'Or	ZS 120	
Blacquemare Impasse de la Pomme d'Or	ZS 120	

La Pomme d'Or 451 route de la Campagne de Blacquemare	ZK 49	
La Pomme d'Or Route de la Campagne de Blacquemare	ZK 51	
Le Champard Sente du Champart	AM 35	
Les Franches Terres 207 rue Guillaume Popeline	ZT 72	
Les Bois Rimbert Rue des Bois Rimbert	G 580	
Bois Revel Rue des Bois Rimbert	ZV 55	
Le Lieu Guérard Chemin du Bois	ZV 2	

La Grande Campagne RD 22	ZE 79	
Hameau de La Roche RD 22	ZV 78	
Hameau des Faulques	ZL 198	
Hameau des Faulques	ZL 34	
Hameau des Faulques	ZL 39	
Hameau des Faulques	ZL 40	

Boulleville

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Rue de la Bruyère	B 525	
Rue de la Bruyère	B 396	
Rue du Village	C 338	
Rue du Village	C 338	
Rue du Village	C 338	

Rue du Village	C 338	
Route de Beuzeville Chemin au Seigneur	D 214	
Route de Beuzeville Chemin au Seigneur	D 214	
Route de Beuzeville Chemin au Seigneur	D 214	
Près de la route de la Neuville	A 185	

Près de la route de la Neuville	A 185	

Conteville

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Le Pélissier	AK 339	
Route du Pont Audemer	AD 114	
Route de Pont-Audemer	B 153	
Le Pottier	AH 37	
Le Pottier	AH 38	

Cricqueboeuf

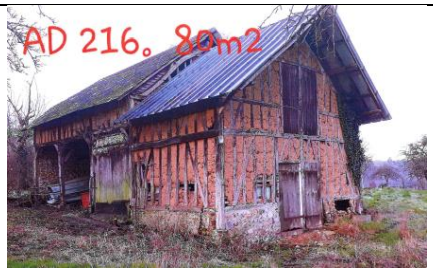
Adresse	Références cadastrales	Photographie
Chemin du Fort	A 208	
Chemin du Fort	A 208	
Chemin du Fort	A 555	

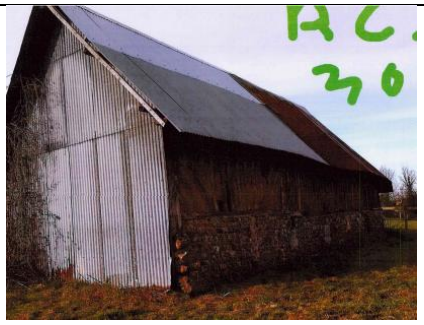
Équemauville

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Chemin des Bruyères	D 170	
Le Mesnil	B 214	
Chemin de la Côte de Grâce	D 167	
Chemin de la Côte de Grâce	D 177	
Chemin de la Côte de Grâce	D 186	

Chemin de la Côte de Grâce	D 186	
Chemin de la Croix Rouge	C 410	
Chemin du Ramier	A 399	
Ferme Chevalier	A 437	

Fiquefleur-Equainville

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Route de la Morelle	AI 19	
Route d'Honfleur	AI 328	
Rue de la Croix de Pierre	AI 161	
Route de la Morelle	AH 163	
Rue de la Bigrerie	AD 216	

Rue de la Bigrerie	AD 216	
Rue de la Bigrerie	AC 307	
Rue du Favril	AC 254	
La Croix Gonier	AC 284	
Rue Le Duc	AH 453	

Le Haut de la Côte	AH 112	

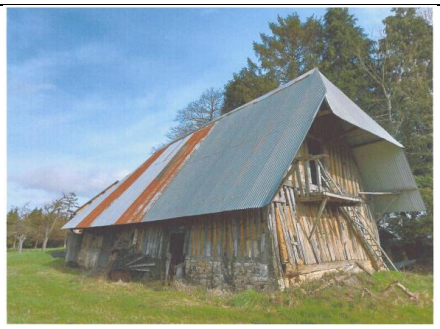
Fourneville

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Route du Mont Chéron	ZE 34	
Chemin des Huinières	A463	
Chemin des Huinières	A 497	
Chemin des Huinières	A 101	

Les Huinières	A 487	

Genneville

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Le Plessis	ZB 64	
Chemin de la Roquerie	C 247	
Chemin de la Roquerie	C 247	

Route du Theil	ZD 63	
Route du Theil	ZD 64	
Chemin de la Campagne Gravée	ZD 56	
Route de la Griserie	ZE 21	
Chemin du Moulin	A 466	

Route de Saint-Martin	D 462	
Route de Saint-Martin	D 462	
Route de Saint-Martin	D 461	
Troussebourg	B 265	
Troussebourg	B 265	

Troussebourg	B 265	
Route du Theil	ZD 51	 
Chemin du Plaicy	D 410	 
Route de la Griserie	ZE 69	

Gonneville-sur-Honfleur

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Route de la Vallée d'Ingrès	B 796	
Le Nouveau Monde	B 788	
Chemin du Calvaire	B 794	
Chemin de l'Eglise	B 791	
Chemin de l'Eglise	B 792	

Chemin de l'Eglise	B 792	 
Chemin du Hiautre	ZH 46	
Chemin Champfleur	B 795	
Chemin de Lacoudrais	ZA 7	

Chemin de Lacoudrais	ZA 7	
Chemin de Lacoudrais	ZA 7	
Chemin des Ecoles	B 700	
Chemin des Ecoles	B 700	
Chermin des Labours	B 657	

Chemin des Ecoles	B 699	
Le manoir de Saint Quentin	ZB 50	
Chemin du Hiautre	ZA 41	
Chemin du Marelot	ZA 42	

Chemin du Marelot	ZA 42	
Route du Canet	ZB 3	
Chemin du Hiautre	ZH 46	
La Cote Maillard	F 660	
Les Hunières	ZD 5	

Chemin du Hiautre	ZH 46	
Route du Canet	F 578	
La Croix Hauron	C 130	

Honfleur

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Chemin du Nouveau Monde	CM 20	 
Chemin du Nouveau Monde	CM 21	
Cours Albert Manuel	CP 16	

Cours Albert Manuel	CP 16	
Cours Albert Manuel	CP 29	
Chemin du Petit Saint Pierre	CV 132	
Chemin de la Fosserie	CN 13	 
Chemin des Varets	CP 107	

Chemin des Varets	CP 110	
Chemin des Varets	CP 110	
Chemin rural dit Chemin Perdu	CP 88	
Chemin des Monts	CM 187	
Chemin du Petit Saint Pierre	CR 7	
Chemin du Val des Moulineaux	CP91	

La Rivière-Saint-Sauveur

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Chemin de la Fosserie	AX 57	
Impasse Cavère	AT 184	

Le Theil-en-Auge

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Route de Troussebourg	ZB 5	
Chemin de la Forêt	ZC 156	

Manneville-la-Raoult

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Rue du Presbytère	A 377	 
Route de Grasville	C 260	 
Route de Grasville	C 288	

		
Ferme du Maure	C 228	 
Rue du Lion	C 270	 
Le Lieu Guérard	D 189	

		 
Triage du Vivier	A 349	 

Pennedepie

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Chemin du Chalet	B 300	
Chemin du Chalet	B 340	 
Chemin des Héroults	C 66	
Chemin des Quatre Nations	C 315	

Route de la Frenaye	C 348	
Chemin de la Fontaine Virginie	B 307	
Route de Trouville-sur-Mer	D 194	
Route de Trouville-sur-Mer	D 194	
Chemin des Quatre Nations	C 315	

Chemin du Chalet	B 353	
Chemin du Chalet	B 353	
Chemin du Chalet	B 354	
Chemin du Marmion	B 271	
Chemin de la Moulière	B 266	

Route d'Honfleur	A 324	
Chemin de la Moulière	B 266	
Chemin de la Moulière	B 266	
Route de Trouville-sur-Mer	D 194	
Chemin du Petit Paris	C 357	

Chemin du Petit Paris	C 357	

Quetteville

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Route des Authieux	ZB 35	
Impasse de la Gohaigne	ZB 92	
Route de la Lande	ZB 91	
Route de Genneville	D 391	

Chemin du Château	H 233	
Route du Mesnil Cordelier	ZA 43	
Chemin du Gros Cailloux	A 319	
Route de la Côte Ransue	C 163	
Route de la Côte Ransue	C 176	

Chemin des Seigneurs	E 182	
Route de la Côte Ransue	C 174	

Saint-Maclou

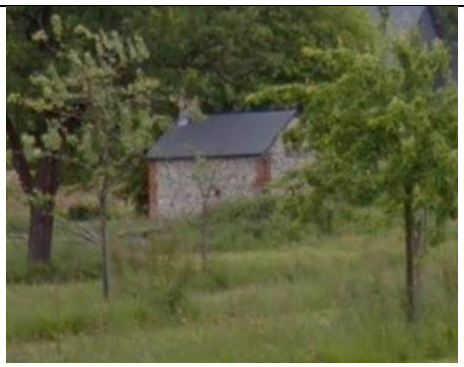
Adresse	Références cadastrales	Photographie
Le Mont	C 114	 
Route du Val Durand	A 596	 

Saint-Pierre-du-Val

Adresse	Références cadastrales	Photographie
La Bigrerie	D 555	
La Bigrerie	D 555	
Le Mesnil	E 566	
Le Mesnil	E 468	
Le Mesnil	E 469	
Le Cotentin	B 132	

Les Catelais	E 127	

Vasouy

Adresse	Références cadastrales	Photographie
Route de Trouville	A 237	
Chemin Vert	B 344	
Chemin des Bruyères	B 444	 

Les Brosses	A 26	
Chemin du Chalet de Vasouy	A 187	

Rapport de présentation

1.4.4 Annexes – Etude capacité densification

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE

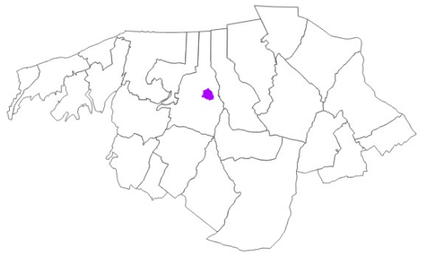
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Version pour approbation décembre 2024

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en date du 11/12/2024

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

ABLON



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones AU

Zones humides prélocalisées

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

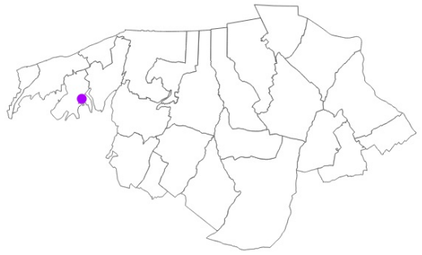
0 60 120 m

Enclavé
Déjà bâti
3
13
1
1
2
Enclavé
ABLON
Déjà bâti
1
2
2
Enclavé et pente

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

BARNEVILLE-LA-BERTRAN

Bourg



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones humides prélocalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

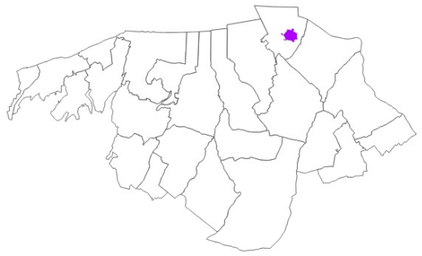
0 50 100 m

BARNEVILLE-LA-BERTRAN

2

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

BERVILLE-SUR-MER



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 70 140 m

1 Déjà bâti 1 1 1 1 1 1 1 2 2

Projet espace public

BERVILLE-SUR-MER

Espace public Espace public

1 Déjà bâti 1 7 1 1 1 2

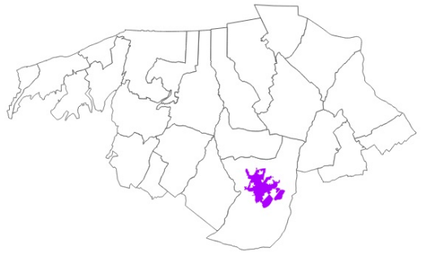
Enclavé

Patrimoine à protéger

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

BEUZEVILLE

Bourg



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones AU

Zones humides prélocalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 200 400 m

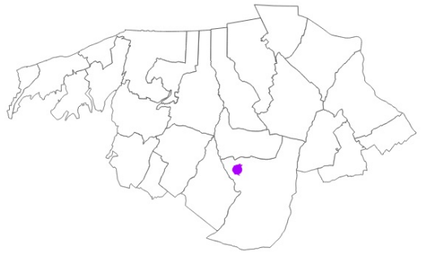
BEUZEVILLE

QUETTEVILLE

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

BEUZEVILLE

Le Bois Rimbert



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 60 120 m

BEUZEVILLE

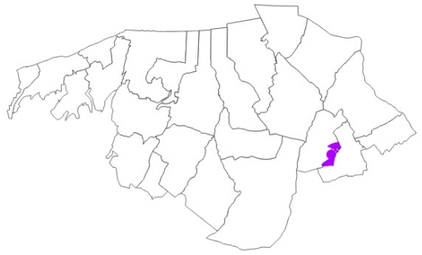
2

1

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

BOULLEVILLE

Les Vallées



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 100 200 m

Future mairie

Jardin remarquable

Patrimoine

Patrimoine

Déjà bâti

Déjà bâti

Déjà bâti

Déjà bâti

Enclavé

Réserve cimetière

Jardin remarquable

Projet de micro-crêche

Déjà bâti

BOULLEVILLE

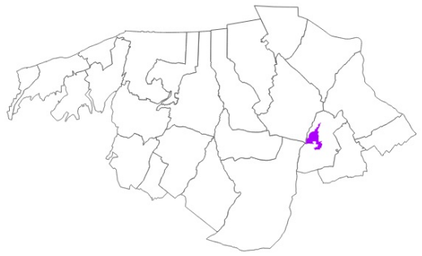
SAINT-MACLOU

Bassin de rétention

Déjà bâti

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

BOULLEVILLE



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

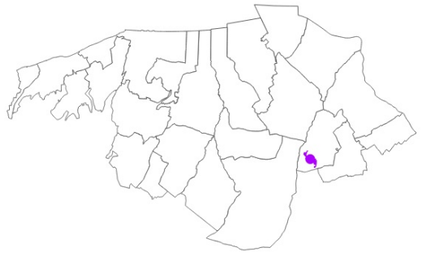
0 100 200 m

Voie d'accès
SAINT-PIERRE-DU-VAL
Déjà bâti
Enclavé
Proximité usine
BOULLEVILLE
Future mairie
Jardin remarquable
BEUZEVILLE
Patrimoine

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

BOULLEVILLE

Le Village



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

BEUZEVILLE

0 90 180 m

Déjà bâti

Déjà bâti

Déjà bâti

Déjà bâti

2

BOULLEVILLE

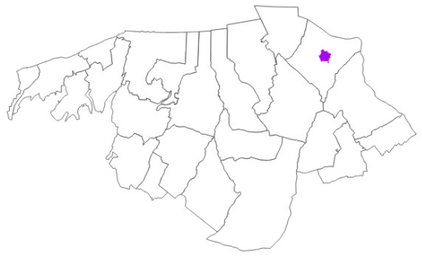
2

Déjà bâti

SAINT-MACLOU

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

CONTEVILLE



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones AU

Zones humides prélocalisées

0 70 140 m

1
1
1
2
3
Déjà bâti
Déjà bâti
Déjà bâti
Déjà bâti
1
9
CONTEVILLE
3
Déjà bâti
Déjà bâti
Déjà bâti
Enclavé
Déjà bâti
Déjà bâti
1
1
2

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

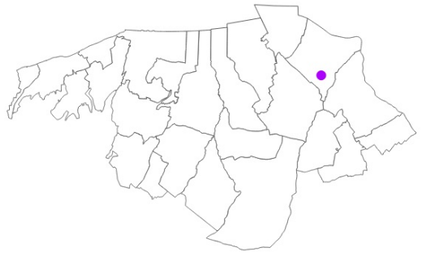
CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

CONTEVILLE

Le Pottier



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 30 60 m

CONTEVILLE

2

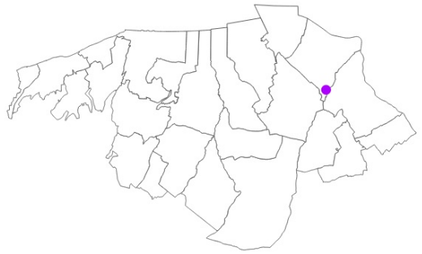
Déjà bâti

Déjà bâti

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

CONTEVILLE

La Garderie



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 30 60 m

CONTEVILLE

Parcelle boisée

FOULBEC

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

CRICQUEBOEUF

Bourg



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones humides prélocalisées

PPR Mouvement de terrain :

Zone rouge

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 90 180 m

3 3 Déjà bâti 3 Déjà bâti 3 3 2 Déjà bâti 2 3 2 3 1 2

CRICQUEBŒUF

PENNEDEPIE

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

CRICQUEBOEUF



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones humides prélocalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

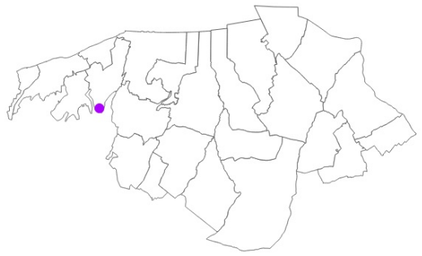
0 30 60 m

CRICQUEBŒUF

PENNEDEPIE

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

EQUEMAUVILLE



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

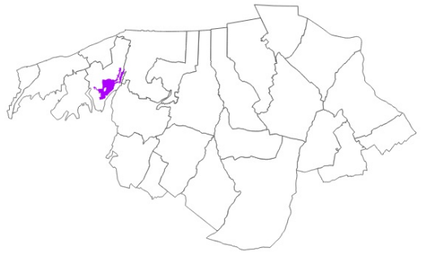
0 30 60 m

EQUEMAUVILLE

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

EQUEMAUVILLE

Bourg



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones AU

Zones humides prélocalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 100 200 m

EQUEMAUVILLE

HONFLEUR

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

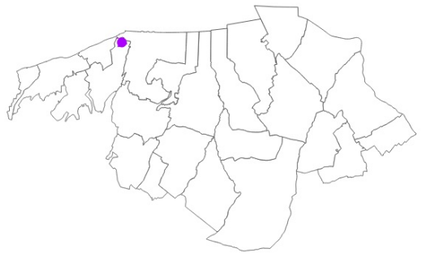
BARNEVILLE-LA-BERTRAN

Déjà bâti
Déjà bâti
Déjà bâti
9
Pente
Déjà bâti
Déjà bâti
Dev économiq
Déjà bâti
Déjà bâti
Déjà bâti
Déjà bâti
Enclavé
Déjà bâti
Déjà bâti
Déjà bâti
Déjà bâti
Déjà bâti
Déjà bâti
Déjà bâti
Enclavé
Enclavé

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

EQUEMAUVILLE

Nord



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones humides prélocalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

FATOUVILLE-GRESTAIN

La Terrerie



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 40 80 m

Déjà bâti

2

2

2

2

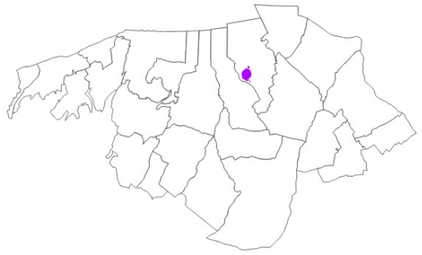
FATOUVILLE-GRESTAIN

SAINT-PIERRE-DU-VAL

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

FATOUVILLE-GRESTAIN

Bourg



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

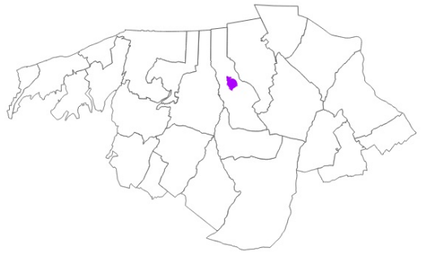
CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE

Le Haut de la Côte



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

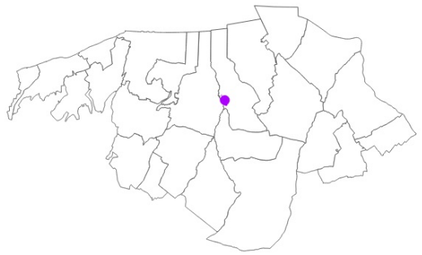
CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE

Equainville



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones humides prélocalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 60 120 m

2

FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE

Canalisation gaz

Canalisation gaz

Déjà bâti

Canalisation gaz

Canalisation gaz

Canalisation gaz

Canalisation gaz

Canalisation gaz

Canalisation gaz

ABLON

2

3

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

FOULBEC



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones humides prélocalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 70 140 m

2
3
1
2
Projet équipement
Déjà bâti
2
Déjà bâti
FOULBEC
2
Déjà bâti
2
2

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

FOURNEVILLE



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones humides prélocalisées

0 80 160 m

FOURNEVILLE

Déjà bâti

Enclavé

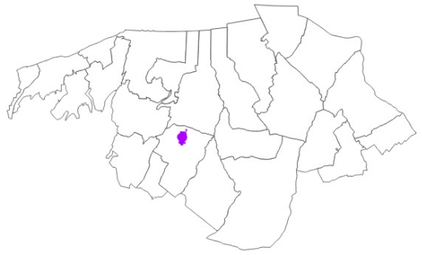
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

GENNEVILLE



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones AU

Zones humides prélocalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 80 160 m

3
1
2
Enclavé
2
2
1
2
10
GENNEVILLE
Déjà bâti
Déjà bâti
2
Déjà bâti
Déjà bâti
Déjà bâti

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

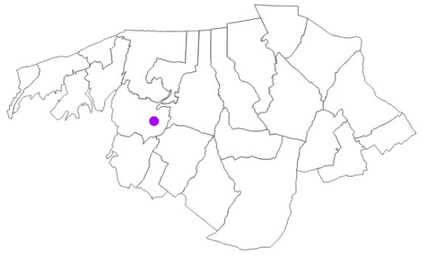
Zones AU

Zones humides prélocalisées

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR
Prêtreville



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones humides prélocalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

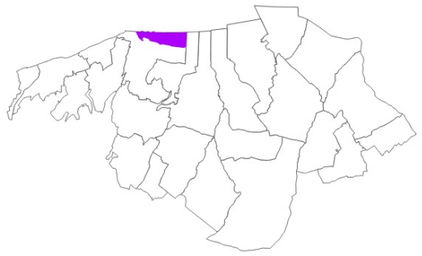
Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 40 80 m

4
2
2
Enclavé
1
1
2
Enclavé
3

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

HONFLEUR



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

SPR

Zones AU

Zones humides prélocalisées

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 200 400 m

100

600

HONFLEUR

LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR

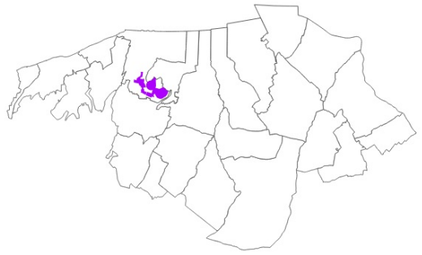
Zone inondable

Espace vert / bassin rétention

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

HONFLEUR

Jacques Cartier - Les Hauts Bords



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones AU

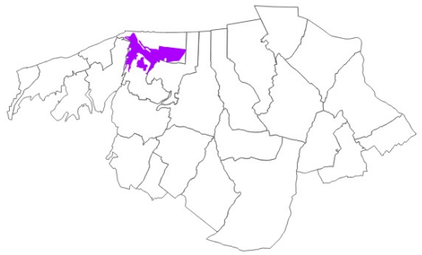
Zones humides prélocalisées

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

HONFLEUR

Bourg



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

SPR

Zones AU

Zones humides prélocalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 200 400 m

EQUEMAUVILLE

HONFLEUR

100

600

Zone inondable

Espace vert / bassin rétention

Espace vert / bassin rétention

Jardin remarquable

Enclavé

Equipement

Equipement

Activité économique

Enclavé

Enclavé

Enclavé

Zone inondable

LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR

Espace public

Bassin rétention

Déjà bâti

CONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

ABLON

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

LA-RIVIERE-SAINT-SAUVEUR



Zonage

- Zones U

Potentiel foncier

- Dents creuses
  XX Nombre de logements potentiels
- Division parcellaire
  XX Nombre de logements potentiels
- Friche
  XX Nombre de logements potentiels
- Foncier économique
- Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

- Zones AU
- Zones humides prélocalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

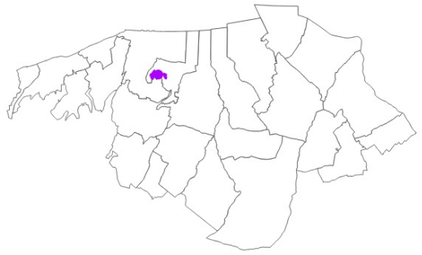
0 100 200 m

HONFLEUR
600
Zone inondable
Jardin remarquable
Enclavé
Equipement
Activité économique
LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR
Bassin rétention
Espace public
Déjà bâti
Extension cimetière
ABLON

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

LA-RIVIERE-SAINT-SAUVEUR

Les Cottages, Honnaville



Zonage

- Zones U

Potentiel foncier

- Dents creuses
  XX Nombre de logements potentiels
- Division parcellaire
  XX Nombre de logements potentiels
- Friche
  XX Nombre de logements potentiels
- Foncier économique
- Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

- Zones AU
- Zones humides prélocalisées

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 80 160 m

Bassin rétention

Jardin remarquable

Enclavé

Espace public

LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR

2

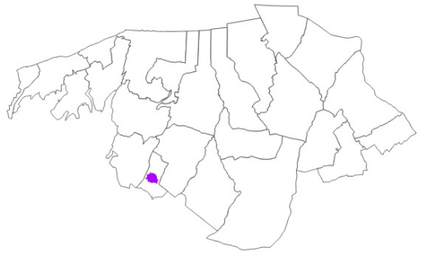
Déjà bâti

Déjà bâti

HONFLEUR

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

LE THEIL-EN-AUGE



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones humides prélocalisées

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

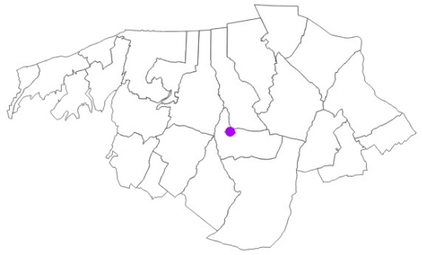
0 60 120 m

FOURNEVILLE
LE THEIL-EN-AUGE
GENNEVILLE
Déjà bâti
Espace public
1
2
3

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

MANNEVILLE-LA-RAOULT

La Croix Gonier



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

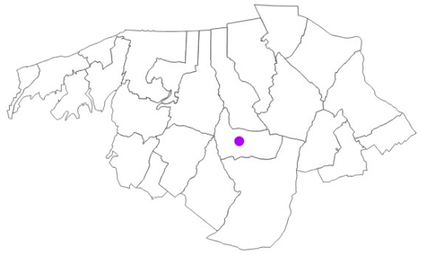
CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

MANNEVILLE-LA-RAOULT

Les Câtelets



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

0 40 80 m

1

1

MANNEVILLE-LA-RAOULT

MANNEVILLE-LA-RAOULT

Déjà bâti

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

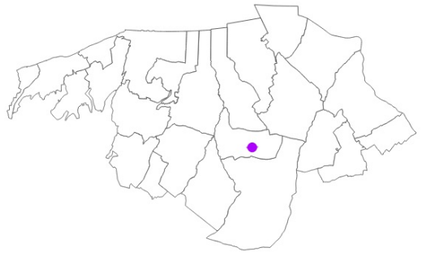
CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

MANNEVILLE-LA-RAOULT

Le Puits Grémond



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

PENNEDEPIE



Zonage

- Zones U

Potentiel foncier

- Dents creuses
  XX Nombre de logements potentiels
- Division parcellaire
  XX Nombre de logements potentiels
- Friche
  XX Nombre de logements potentiels
- Foncier économique
- Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

- Zones humides prélocalisées

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 30 60 m

1

1

1

PENNEDEPIE

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

QUETTEVILLE

Bourg



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones humides prélocalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 60 120 m

3

2

1

QUETTEVILLE

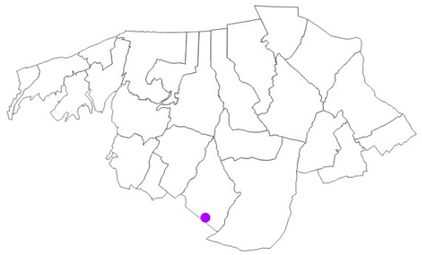
2

1

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

QUETTEVILLE

ZA



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

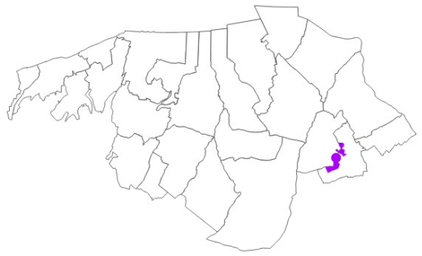
Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 30 60 m

QUETTEVILLE

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

SAINT-MACLOU



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 100 200 m

Future mairie
Patrimoine
Patrimoine
Déjà bâti
Déjà bâti
Déjà bâti
Enclavé
Rés17ve cimetière
Projet de micro-crêche
Déjà bâti
Jardin remarquable
BOULLEVILLE
Bassin de rétention
SAINT-MACLOU
Déjà bâti
Déjà bât2
Déjà bâti

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

SAINT-MACLOU

Le Val Durand



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022



ZONES U
POTENTIEL FONCIER

SAINT-MACLOU
Croix Blanche



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones humides prélocalisées



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

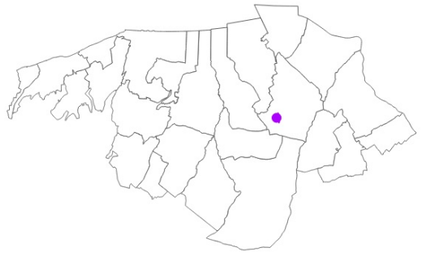
CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

ST-PIERRE-DU-VAL

Le Mesnil



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 60 120 m

Enclavé

1

1

1

SAINT-PIERRE-DU-VAL

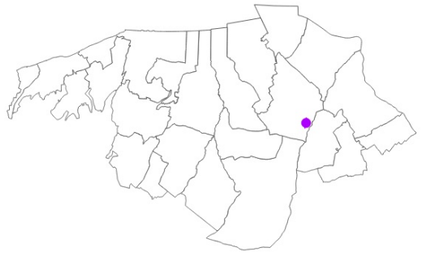
Marnière

2

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

ST-PIERRE-DU-VAL

La Dufourerie - Les Vachards



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 60 120 m

3
1
1
1
1
1
2
1
1
Voie d'accès

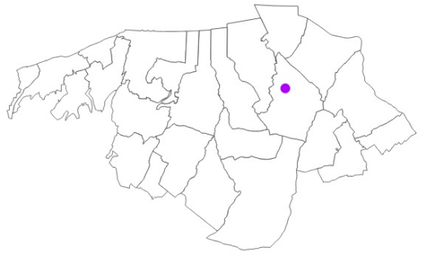
SAINT-PIERRE-DU-VAL

BOULLEVILLE

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

ST-PIERRE-DU-VAL

Le Val



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones humides prélocalisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

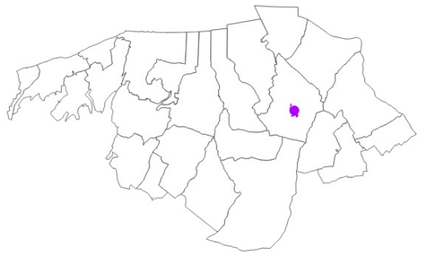
0 20 40 m

SAINT-PIERRE-DU-VAL

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

ST-PIERRE-DU-VAL

La Bigrerie



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses

XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire

XX Nombre de logements potentiels

Friche

XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

0 70 140 m

Pente

2

1

SAINT-PIERRE-DU-VAL

1

Enclavé

1

Déjà bâti

2

Enclavé

ZONES U
POTENTIEL FONCIER

ST-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE



Zonage

Zones U

Potentiel foncier

Dents creuses
XX Nombre de logements potentiels

Division parcellaire
XX Nombre de logements potentiels

Friche
XX Nombre de logements potentiels

Foncier économique

Non retenu (déjà bâti, non accessible, risques, etc.)

Information

Zones AU

Zones humides prélocalisées



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA CONSEIL

Cadastre PCI 2024
IGN Photographie aérienne
2022 (27), 2023 (14)
DREAL 2018, 2022
DDT (14) 2022

Rapport de présentation

1.4.5 Annexes – Consommation d'espaces 2011-2021

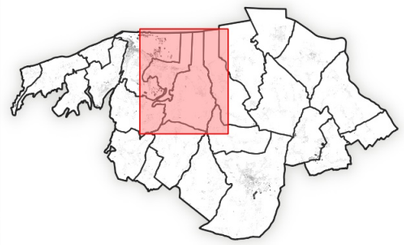
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Version pour approbation décembre 2024

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en date du 11/12/2024

ABLON



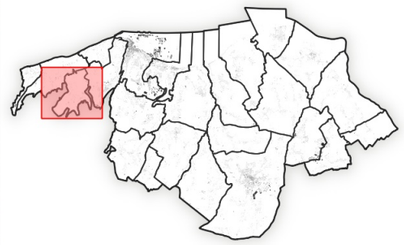
Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

CITADIA

0 400 800 m

BARNEVILLE-LA-BERTRAN



Espace consommé entre 2011 et 2021

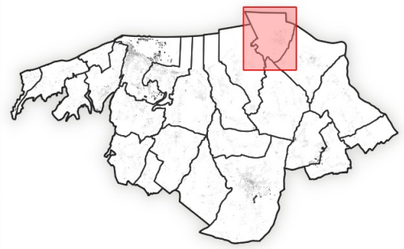
- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 200 400 m

BERVILLE-SUR-MER



Espace consommé entre 2011 et 2021

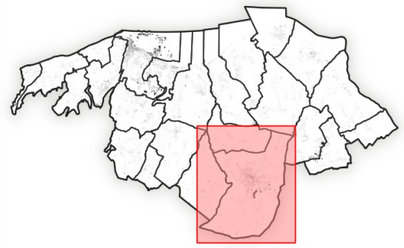
- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 200 400 m

BEUZEVILLE



Espace consommé entre 2011 et 2021

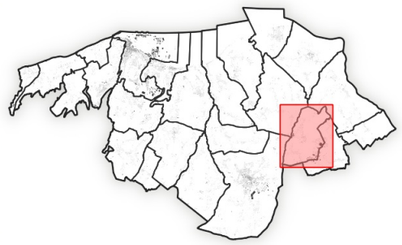
- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 500 1 000 m

BOULLEVILLE



Espace consommé entre 2011 et 2021

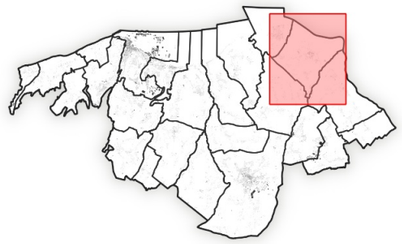
- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 200 400 m

CONTEVILLE



Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 400 800 m

CRICQUEBOEUF



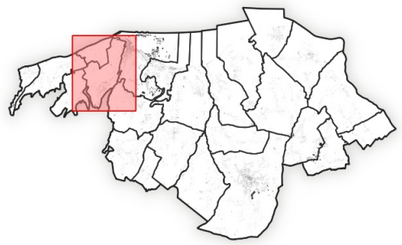
Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

CITADIA

0 200 400 m

EQUEMAUVILLE



Espace consommé entre 2011 et 2021

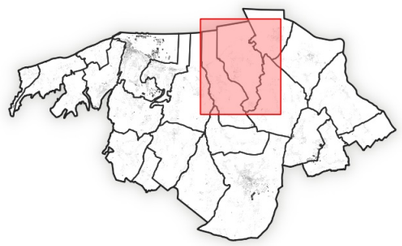
- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 300 600 m

FATOUVILLE-GRESTAIN



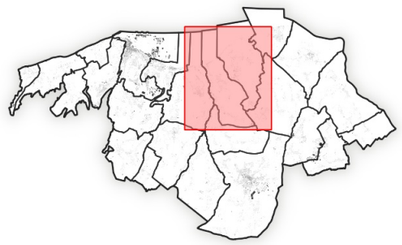
Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

CITADIA

0 400 800 m

FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE



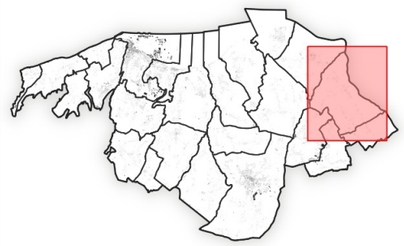
Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

CITADIA

0 400 800 m

FOULBEC



Espace consommé entre 2011 et 2021

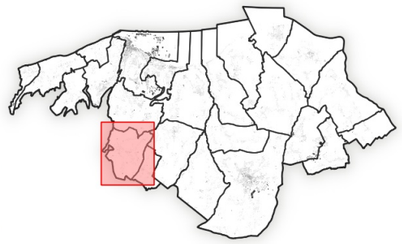
- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 400 800 m

FOURNEVILLE



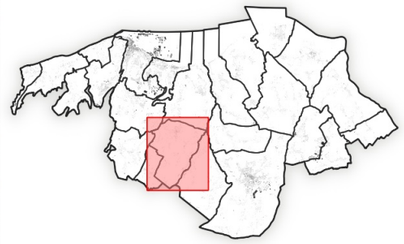
Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

CITADIA

0 200 400 m

GENNEVILLE

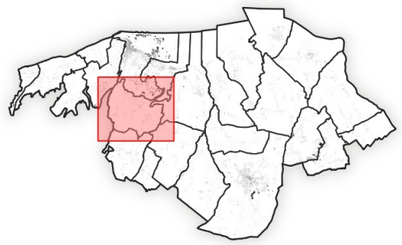


Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

0 300 600 m

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR



Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

0 300 600 m

HONFLEUR



Espace consommé entre 2011 et 2021

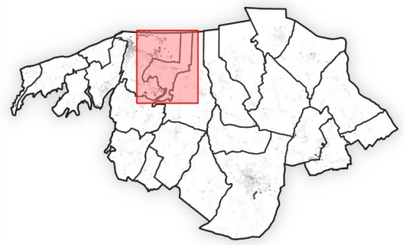
- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 300 600 m

LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR



Espace consommé entre 2011 et 2021

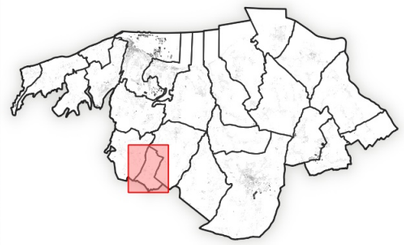
- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 300 600 m

LE THEIL-EN-AUGE



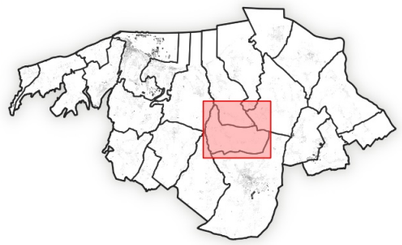
Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

CITADIA

0 200 400 m

MANNEVILLE-LA-RAOULT



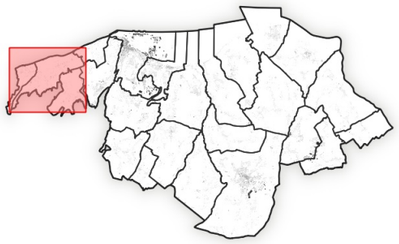
Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

CITADIA

0 300 600 m

PENNEDEPIE

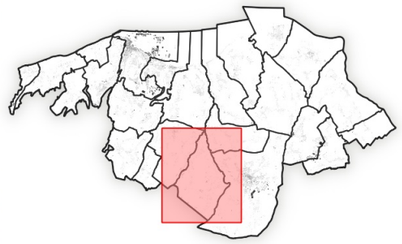


Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

0 300 600 m

QUETTEVILLE



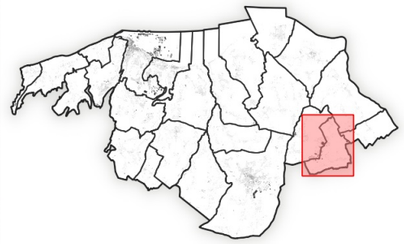
Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

CITADIA

0 400 800 m

SAINT-MACLOU



Espace consommé entre 2011 et 2021

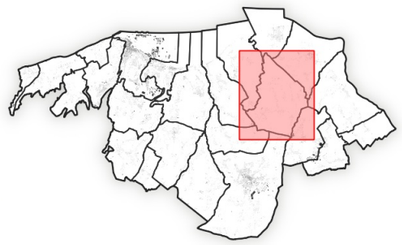
- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 200 400 m

ST-PIERRE-DU-VAL



Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 400 800 m

ST-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE



Espace consommé entre 2011 et 2021

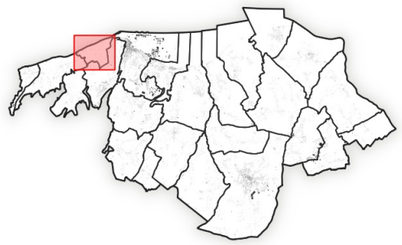
- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 200 400 m

VASOUY



Espace consommé entre 2011 et 2021

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

COMMUNAUTE DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 100 200 m

Rapport de présentation

1.4.6 Annexes – Consommation d'espaces 2021-2023

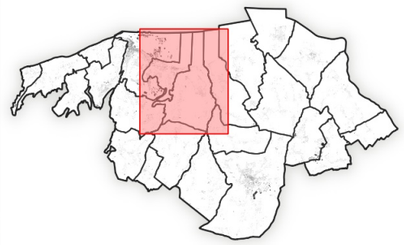
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Version pour approbation décembre 2024

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en date du 11/12/2024

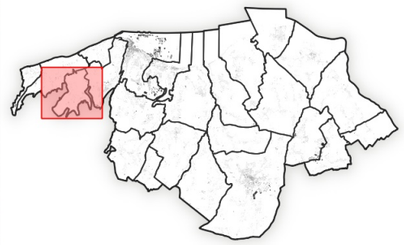
ABLON



Espace consommé entre 2021 et 2023

0 400 800 m

BARNEVILLE-LA-BERTRAN



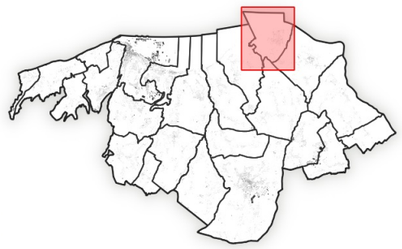
Espace consommé entre 2021 et 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 200 400 m

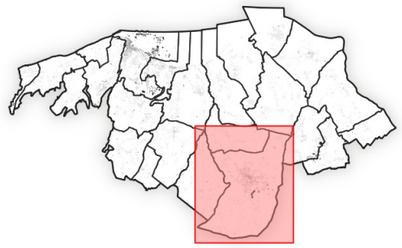
BERVILLE-SUR-MER



Espace consommé entre 2021 et 2023

0 200 400 m

BEUZEVILLE



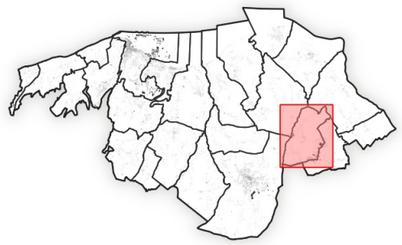
Espace consommé entre 2021 et 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 500 1 000 m

BOULLEVILLE



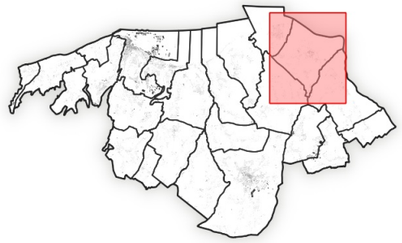
Espace consommé entre 2021 et 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 200 400 m

CONTEVILLE



Espace consommé entre 2021 et 2023

0 400 800 m

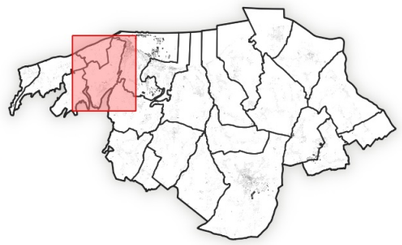
CRICQUEBOEUF



Espace consommé entre 2021 et 2023

0 200 400 m

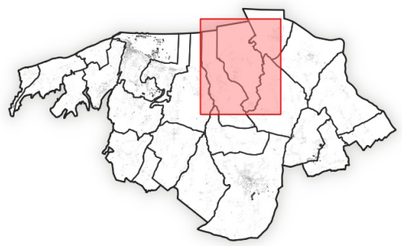
EQUEMAUVILLE



Espace consommé entre 2021 et 2023

0 300 600 m

FATOUVILLE-GRESTAIN

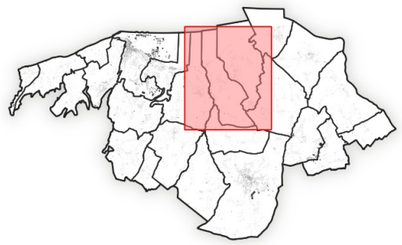


Espace consommé entre 2021 et 2023

CITADIA

0 400 800 m

FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE



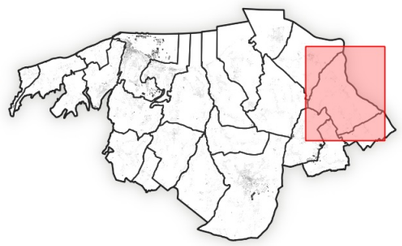
Espace consommé entre 2021 et 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 400 800 m

FOULBEC



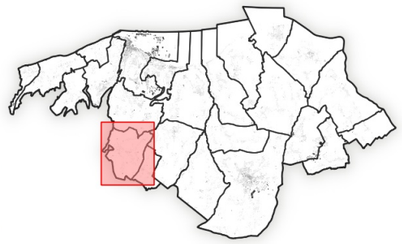
Espace consommé entre 2021 et 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 400 800 m

FOURNEVILLE

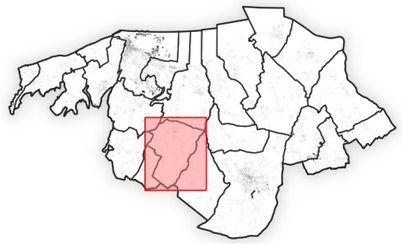


Espace consommé entre 2021 et 2023

CITADIA

0 200 400 m

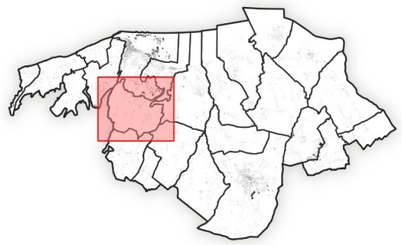
GENNEVILLE



Espace consommé entre 2021 et 2023

0 300 600 m

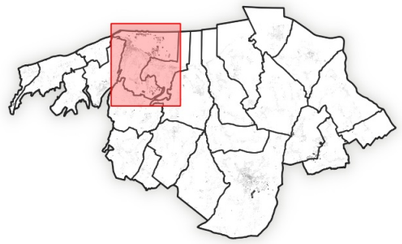
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR



Espace consommé entre 2021 et 2023

0 300 600 m

HONFLEUR



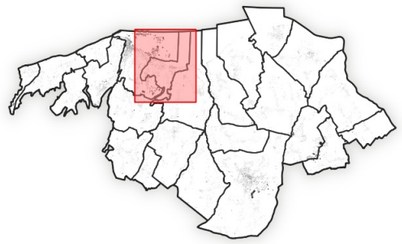
Espace consommé entre 2021 et 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 300 600 m

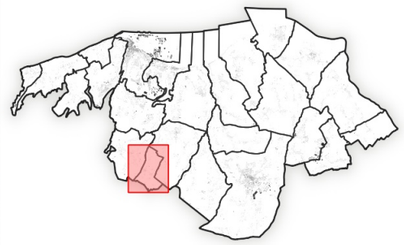
LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR



Espace consommé entre 2021 et 2023

0 300 600 m

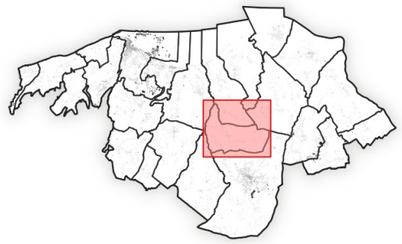
LE THEIL-EN-AUGE



Espace consommé entre 2021 et 2023

0 200 400 m

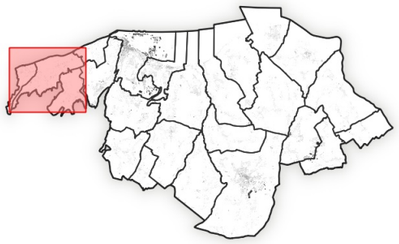
MANNEVILLE-LA-RAOULT



Espace consommé entre 2021 et 2023

0 300 600 m

PENNEDEPIE



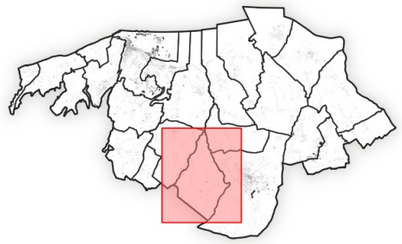
Espace consommé entre 2021 et 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 300 600 m

QUETTEVILLE



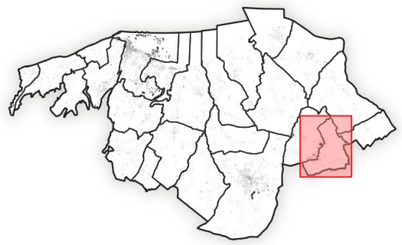
Espace consommé entre 2021 et 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 400 800 m

SAINT-MACLOU



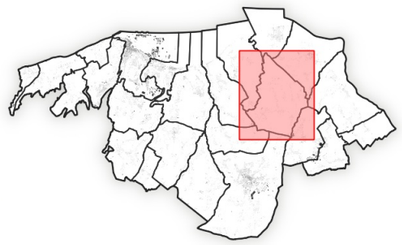
Espace consommé entre 2021 et 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 200 400 m

ST-PIERRE-DU-VAL



Espace consommé entre 2021 et 2023

0 400 800 m

ST-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE



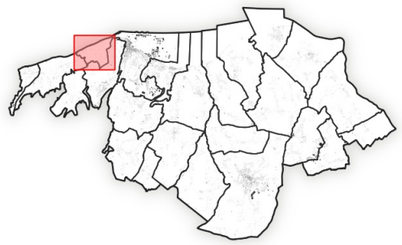
Espace consommé entre 2021 et 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 200 400 m

VASOUY



Espace consommé entre 2021 et 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

CITADIA

0 100 200 m

Rapport de présentation

1.4.7 Annexes – Diagnostic agricole

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Version pour approbation décembre 2024

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en date du 11/12/2024

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

Diagnostic agricole dans le cadre du PLU intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HONFLEUR-BEUZEVILLE

Rapport

Janvier 2022

TERRALTO

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE NORMANDIE

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3

GLOSSAIRE 4

INTRODUCTION 6

1- Preambule 6
2- Methode du diagnostic agricole 6

1. L'ESPACE AGRICOLE DU TERRITOIRE 9

1- Un territoire au cœur d'une importante region agricole 9
2- Une ressource limitee, convoitee et fragilisee 13
3- Un espace en prise avec de multiples enjeux de territoire 15

2. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE 21

1- La demographie agricole 21
2- Le profil des exploitations de la Communaute de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville 24
3- La structuration du parcellaire agricole 33
4- L'environnement des corps de ferme : besoins des exploitations et principales contraintes 35

3. L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE 43

1- Le poids economique de l'activite agricole du territoire 43
2- Le tissu socio-economique agricole 44
3- Developpement des circuits-courts et diversification 46
4- Les plus-values locales : les signes de qualite presents sur le territoire 47

4. DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI 50

1- Facteurs d'influence sur l'activite agricole 50
2- Forces, faiblesses de l'agriculture du territoire 54
3- Attentes et besoins 55
4- Points de vigilances pour le PLUI 56
5- Pistes d'action dans le cadre du PLUi 58

CONCLUSION 61

TABLE DES ILLUSTRATIONS 62

ANNEXES 63

Chambres d'agriculture de Normandie – Pôle Territoires et Environnement
6 rue des Roquemonts - CS 45346 - 14053 CAEN Cedex 4

GLOSSAIRE

AFAF : (Aménagement Foncier Agricole et Forestier).

AGRESTE : Service de statistiques du Ministère de l'Agriculture

Comptes de l'agriculture : Il s'agit d'un compte de résultat de la ferme «normande» sur une année civile. Les produits sont comptabilisés pour caractériser l'activité de l'année étudiée. Les productions végétales sont comptées en campagne de production, les produits animaux sont comptés sur l'année civile.

Corine Land Cover : Données de référence, elle est issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires

CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

CRAN (Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie).

DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt).

EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) : société civile spécialement adaptée à l'agriculture, elle peut être familiale ou non familiale et comprend de 1 à 10 associés dont tous ne sont pas forcément exploitants agricoles.

EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

ETP : Équivalent Temps Plein.

GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) : Il permet aux agriculteurs, les co-exploitants, de s'associer et de réaliser un travail en commun dans des conditions comparables à celles qui existent dans les exploitations individuelles.

GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental).

ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement) : Toute exploitation agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Une ICPE est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en termes d'autorisations.

ÎLOT : Ensemble de parcelles agricoles d'un seul tenant, d'une même exploitation, stables dans le temps et limitées par des éléments facilement repérables et permanents (chemin, route, cours d'eau...) et par les limites départementales.

Loi ELAN (l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique).

OSCOM (Observatoire des Sols à l'échelle COMmunale) : C'est un outil de mesure de l'évolution de l'occupation des sols par commune en Normandie.

MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) : Ils constituent un des outils majeurs du second pilier de la PAC. Mises en œuvre à partir de 2015, permettent d'accompagner les exploitants agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement.

MSA (Mutualité Sociale Agricole).

PAC (Politique Agricole Commune) : Dans le document, ce terme fait référence aux déclarations de surfaces que les exploitants agricoles effectuent chaque année pour bénéficier des aides européennes aux cultures éligibles.

PAT (Projet Alimentaire Territorial) : Il s'agit d'un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales afin de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales en matière d'alimentation.

PBS (Produit Brut Standard) : Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque cette régionalisation a un sens. Ces coefficients permettent une classification (typologie) des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon leur spécialisation et leur dimension économique.

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : Il s'agit d'un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

PNR (Parc Naturel Régional).

RA/PRA (Régions Agricoles/Petites Régions Agricoles) : Le découpage du territoire français en RA/PRA a été initialisé en 1946.

L'objectif était de disposer d'un zonage approprié pour la mise en œuvre d'actions d'aménagement, destinées à accélérer le développement de l'agriculture. Afin d'étudier l'évolution de l'agriculture, il était nécessaire de disposer d'un découpage stable de la France en unités aussi homogènes que possible du point de vue agricole, en s'affranchissant des découpages administratifs.

RPG (Relevé Parcellaire Graphique) : Ensemble des îlots agricoles déclarés par les exploitants pour bénéficier des aides PAC.

RGA : Recensement Général de l'Agriculture réalisé en 1988, 2000, 2010 et 2020 par l'Etat (Agreste).

RSD (Règlement Sanitaire Départemental) : Prévu par le code de la santé, il constitue le texte de référence en matière d'hygiène et de salubrité. Il permet de prévenir et/ou résoudre les problèmes d'hygiène et de salubrité auxquels peuvent être confrontés nos concitoyens et qui ne sont pas précisés dans d'autres textes

SAGE : (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

SAU : Surface Agricole Utile. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les surfaces en cultures permanentes.

SAU COMMUNALE : Il s'agit des surfaces agricoles localisées sur la commune.

SAU TOTALE (données RGA) : Les surfaces concernées sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles.

SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) : Société civile pouvant être composée de personnes physiques ou morales. Il n'y a aucune exigence de capital minimum pour la constituer. Les associés peuvent être exploitants ou non.

SFP (Surface Fourragère Principale) : Elle comprend les surfaces en herbe, en maïs ainsi que les autres cultures destinées à l'alimentation du bétail.

STH (Surface Toujours en Herbe) : Il s'agit de surfaces ensemencées ou non et destinées à la production de plantes fourragères vivaces pour le pâturage ou la fauche. Ces surfaces ne rentrent pas dans la rotation des cultures.

TOUTES EXPLOITATIONS : Toutes les exploitations y compris les exploitations professionnelles.

UGB (Unité Gros Bétail) : Unité utilisée en statistique pour faire des comparaisons entre des cheptels exploitant des animaux d'espèces et de caractéristiques différentes.

UTA (Unité de Travail Annuel) : Quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.

INTRODUCTION

1- PREAMBULE

Ce diagnostic agricole a vocation à s'intégrer dans le rapport de présentation élaboré par le bureau d'études prestataire du marché du PLUi.

Cette étude a donc pour objectif de mettre en évidence les grandes caractéristiques du territoire, de dégager les enjeux liés à l'activité agricole ; et ainsi d'apporter une aide à la décision pour l'élaboration du projet de développement du territoire. Ce diagnostic permet de :

- Disposer d'une connaissance globale et objective de l'agriculture locale, dans sa situation actuelle en localisant et caractérisant les zones d'activité agricole (corps de ferme et bâtiments) ; en mettant en évidence ses atouts, ses menaces, sa multifonctionnalité sur le territoire et les conditions de sa pérennité à moyen et long terme.

- Mener une réflexion globale pour identifier les enjeux liés à l'aménagement du territoire et faire des propositions de pistes d'actions à décliner dans les futurs documents d'urbanisme et à l'échelle du territoire.

- Faciliter le dialogue entre élus et agriculteurs sur l'avenir de l'activité agricole du territoire

- Consolider le rôle de l'agriculture dans l'économie locale et l'entretien des paysages, en protégeant l'outil productif agricole et en permettant ses évolutions, notamment vers une diversification de l'activité.

En outre, le diagnostic agricole sert de base de concertation pour les élus, les techniciens et tout acteur associé à la démarche de PLUi.

2- METHODE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

Le diagnostic a été réalisé conformément aux dispositions du code de l'urbanisme :

- Art L. 101-2 sur la « préservation des espaces affectés aux activités agricoles »,
- Art L. 151-4 sur le « diagnostic (…) des besoins répertoriés en matière de (…) surfaces et de développement agricoles » et sur « l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ».

En France, les données de statistique agricole officielles proviennent du Recensement Général Agricole (RGA), organisé par le Ministère de l'Agriculture tous les dix ans.
Le dernier RGA est sorti en 2010, basé sur des enquêtes réalisées en 2009.

Bien qu'elles restent encore très générales, certaines données issues de l'enquête de 2020 ont été dévoilées en fin d'année 2021. Cela étant elles sont difficilement comparables avec les données 2010 car les définitions utilisées ne sont pas identiques d'une campagne à l'autre.

Toutefois, il a été estimé que l'analyse du seul RGA n'était pas suffisante pour établir un état des lieux de l'agriculture sur le territoire et mettre en évidence les évolutions récentes et en cours.

En conséquence, plusieurs autres sources d'informations et de données ont été mobilisées pour conduire cette étude.

- **Quatre journées de permanences en mairie**
- **Des relances individuelles par téléphone**
- **Des rendez-vous spécifiques avec des référents agricoles**
- **Une réunion de présentation des résultats et d'échanges entre élus et agriculteurs**

Mobilisation et réponses

~ 90 rendez-vous individuels en mairie
~ 110 questionnaires retournés
~ 137 sites agricoles principaux et 89 sites secondaires répertoriés
~ 18 exploitants agricoles et 7 élus à la réunion de restitution

- **Eléments à prendre en compte pour une bonne utilisation des données**

Pour partie, les résultats de l'enquête ne concernent pas la totalité des exploitations présentes sur le territoire et la source d'information n'est pas l'exploitant en lui-même mais un référent agricole et/ou un élu.
Ces résultats correspondent à une situation donnée au moment des enquêtes. Une actualisation et des compléments peuvent s'avérer nécessaires, si la procédure d'élaboration du PLUi dure plusieurs années.
Les entreprises agricoles peuvent avoir plusieurs ancrages territoriaux. Certaines exploitent un site principal et un ou plusieurs autres sites sur le territoire. Cela peut être lié au développement de l'activité ou d'une nouvelle activité un moment donné.
Sur certains territoires, des chefs d'exploitation peuvent avoir créé plusieurs sociétés agricoles qui valorisent un même corps de ferme. Sur Honfleur Beuzeville, ce n'est pas le cas. Les chefs d'exploitations possèdent une seule structure.

- **Les données du RGA 2000 et 2010 par commune**

L'analyse des données du RGA demeure la référence. D'une part car il s'agit de la statistique officielle (issue du Ministère de l'Agriculture), d'autre part parce qu'étant établie sur tout le territoire, elle permet de comparer différentes échelles (communes, territoire étudié, département, région).

A l'échelle communale, certaines données du RGA sont soumises au secret statistique. C'est le cas lorsqu'il y a moins de 3 établissements dans une case élémentaire d'un tableau et/ou lorsqu'un seul établissement fabrique au moins 85 % du produit commercial. Dans cette enquête, grâce à un outil développé par le Pôle Economie et Prospective (PEP) des Chambres d'agriculture de Normandie, des données ont pu être estimées pour les cas de secret statistique.

Comme dit précédemment, une petite partie seulement des données du recensement 2020 a été divulguée par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie (DRAAF). Nous intégrons ces données dans ce rapport autant se faire que peut.

ENQUETE TERRAIN 2021

Les données issues des entretiens qui ont eu lieu sur le territoire en 2021 sont indiquées en vert dans ce diagnostic – texte ou encadré.

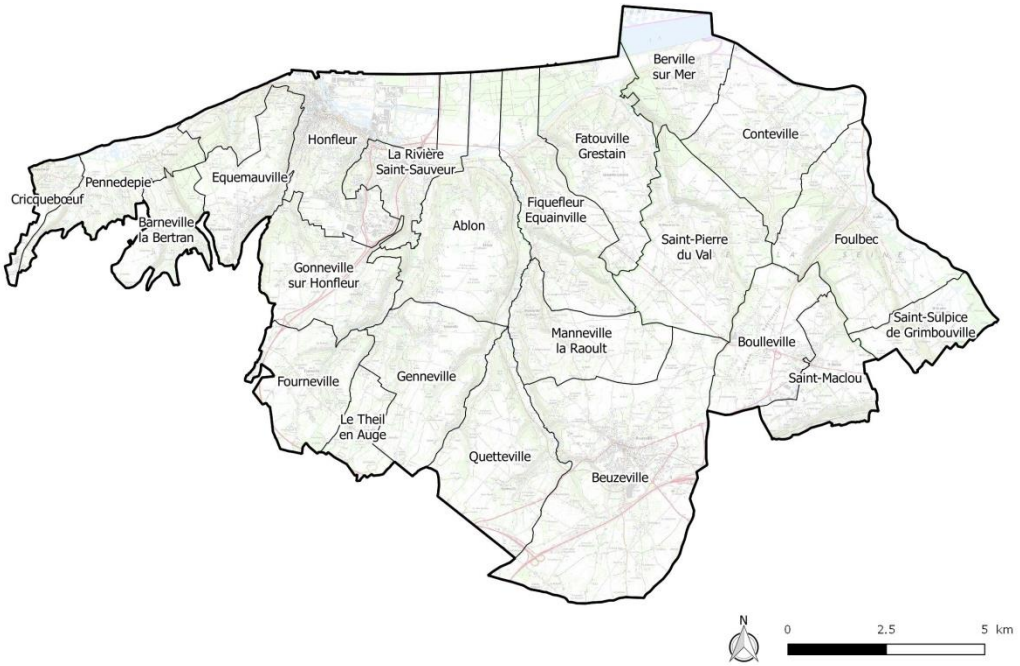
- **Les données internes actualisées de la Chambre d'agriculture**

Ces données sont issues de bases de données constituées et gérées par la Chambre d'agriculture, ainsi que de données issues d'autres organismes que la Chambre peut exploiter : données INSEE, données MSA (Mutualité Sociale Agricole), fichiers SIRENE.

- **Les données géographiques et cartographiques**

Données cartographiques suivantes : Orthophotoplan, Scan 25 et limites administratives (IGN), zonages environnementaux (DREAL et INPN), captages et périmètres (ARS) ;
Données de l'espace agricole issues principalement du Registre Parcellaire Général (RPG) 2008 et 2019 (le dernier disponible) provenant des déclarations des agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Figure 1 : Carte du périmètre d'étude
Source : BD carto



Situées sur 2 départements (le Calvados et l'Eure), les communes de la Communauté de Communes de Honfleur-Beuzeville sont :

Figure 2 : Tableau des communes du territoire
Source : BD carto

ABLON	GENNEVILLE
BARNEVILLE-LA-BERTRAN	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR
BERVILLE-SUR-MER	HONFLEUR
BEUZEVILLE	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR
BOULLEVILLE	LE THEIL-EN-AUGE
CONTEVILLE	MANNEVILLE-LA-RAOULT
CRICQUEBOEUF	PENNEDEPIE
EQUEMAUVILLE	QUETTEVILLE
FATOUVILLE-GRESTAIN	SAINT-MACLOU
FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE	SAINT-PIERRE-DU-VAL
FOULBEC	SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE
FOURNEVILLE	
Calvados	Eure

1. L'ESPACE AGRICOLE DU TERRITOIRE

1- UN TERRITOIRE AU CŒUR D'UNE IMPORTANTE REGION AGRICOLE

- **Deux entités paysagères ayant leurs spécificités agricoles**

La Communauté de Communes est au cœur de 2 petites régions agricoles aux entités paysagères spécifiques que sont le Pays d'Auge (à l'Ouest) et le Lieuvin (à l'Est).

Chacune de ces entités dispose de spécificités agricoles particulières. Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies en 1946 pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes. La petite région agricole est constituée par le croisement du département et de la région Agricole. La dernière actualisation date de 1981. L'objectif était de disposer d'un zonage approprié pour la mise en œuvre d'actions d'aménagement, destinées à accélérer le développement de l'agriculture.



Le pays d'Auge à l'Ouest de la Communauté de Communes est marqué par :

* un paysage bocager important

* une forte présence de haies et d'arbres propices à l'élevage

* des prairies prédominantes sur les cultures

* un territoire peu concerné par l'érosion

C'est une région de bocage, composée de vergers, et d'élevage bovin, considérée comme l'archétype du pays normand.



La plaine du Lieuvin à l'Est, territoire de transition entre les plaines très ouvertes du Neubourg et le bocage serré du Pays d'Auge, est caractérisée par :

* un paysage semi-bocager

* des étendues céréalières cloisonnées par des structures végétales

* de nombreuses vallées autrefois totalement boisées qui gardent des bosquets en hauteur

Il existe une continuité écologique et paysagère entre ces deux entités.

Figure 3 : Carte des petites régions agricoles
(Source : AGRESTE)

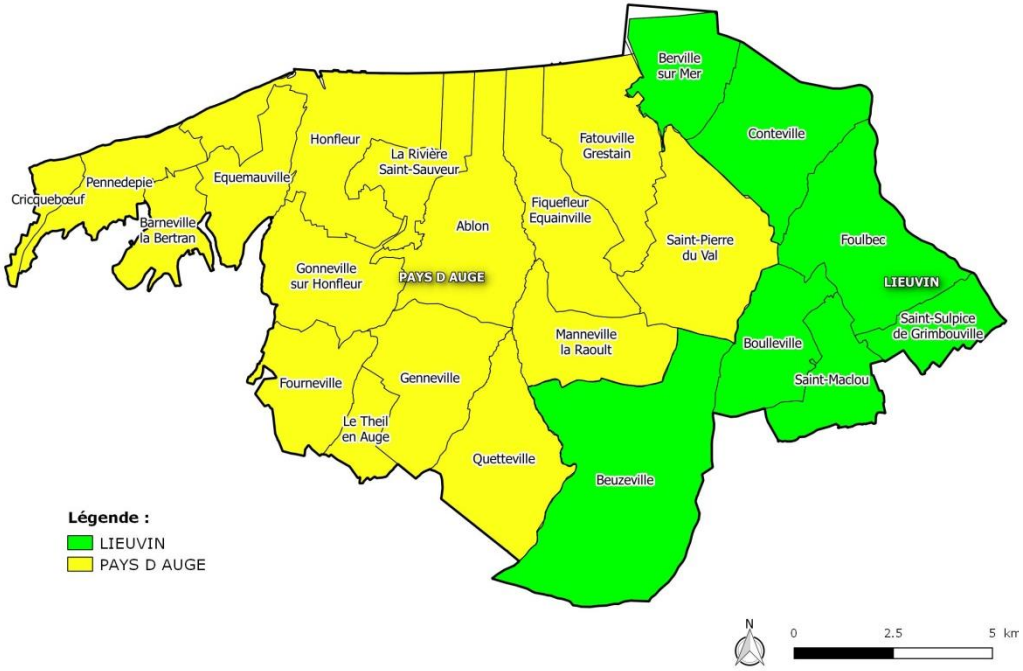
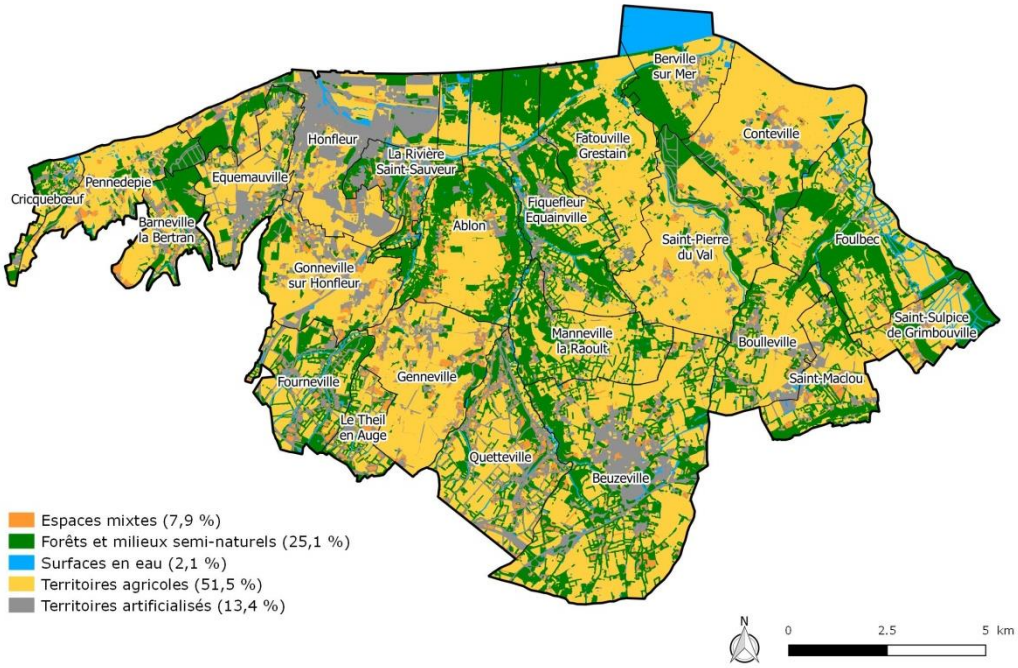


Figure 4 : Carte de l'occupation du sol de CCPHB
(Source : Observatoire des Sols à l'échelle COMmunale (OSCOM), 2019)



- **Un vaste espace agricole**

L'observatoire des sols à l'échelle communale est un croisement de données géographiques par les services de l'Etat (DRAAF, DDTM et DREAL). C'est un outil de mesure de l'évolution de l'occupation des sols par commune en Normandie. Pour chaque année, entre 2008 et 2019, l'OSCOM répartit l'occupation des sols entre 4 catégories en reprenant la classification de la nomenclature Corine Land Cover 2006 :

- Territoires artificialisés ;
- Territoires agricoles ;
- Forêts et milieux semi-naturels ;
- Surfaces en eau.

Figure 5 : Tableau de répartition des surfaces
(Source : Observatoire des Sols à l'échelle COMmunale (OSCOM), 2019)

Type d'espaces	CCHB	SCOT NPA
Territoires agricoles	51,5%	53.7%
Territoires artificialisées	13,4%	11.7%
Forets et milieux semi-naturels	25,1%	25.8%
Surfaces en eau	2,1%	1.6%
Espaces mixtes	7,9%	7.2%
Total	**100%**	**100%**

Les territoires artificialisés recouvrent 13,4 % du territoire intercommunal. Le territoire est très urbanisé avec des pôles urbains bien identifiés comme Beuzeville et Honfleur. On note une très forte proportion des terres artificialisées sur la Communauté de Communes en comparaison avec le SCOT Nord Pays d'Auge qui est de 11,7 %.

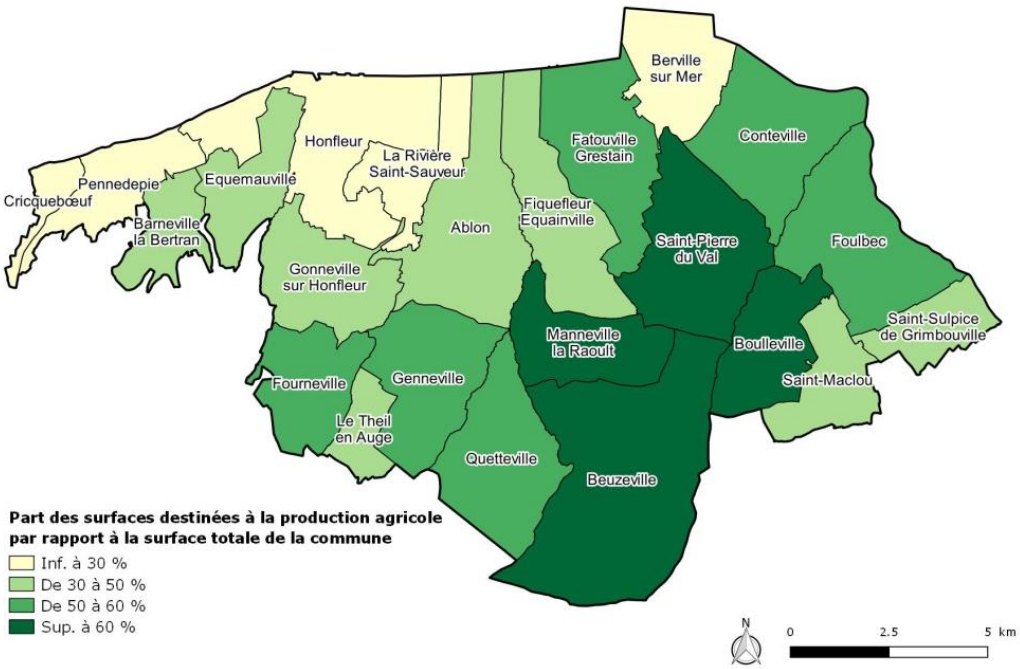
Les surfaces naturelles et boisées (forêts, milieux semi-naturels) recouvrent près de 25 % du territoire ; essentiellement réparties le long des vallées dans les pentes (la Morelle, la Risle…). Elles sont plus présentes au Nord du territoire.

Les surfaces agricoles correspondent à la fois aux parcelles « productives » déclarées à la PAC mais aussi à des espaces valorisés par des particuliers pour des activités de loisirs (chevaux, etc.). Elles représentent 51,5 % du territoire intercommunal quand le SCOT NPA en totalise 53,7 %. Cette représentation révèle un territoire relativement urbanisé (zone économique attractive et zone d'habitat principal et secondaire importante) et boisé. En résulte une pression foncière importante. Toutefois, le territoire reste majoritairement agricole. Ce **caractère encore rural** met en avant **l'importance de l'activité agricole** dans l'aménagement de l'espace.

- **Surfaces dédiées à la production agricole**

Figure 6 : Carte de la Part de la surface communale destinée à la production agricole

(Source : RPG 2020)



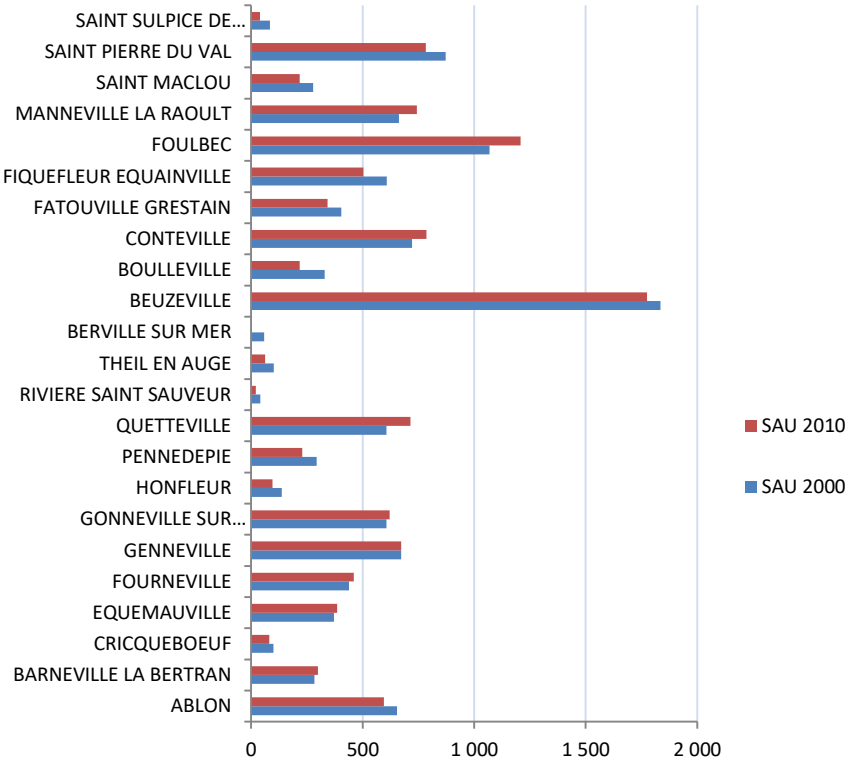
Plus de la moitié des surfaces du territoire de Beuzeville-Honfleur sont déclarées à la PAC contre les deux tiers pour la région Normandie. Cette proportion moindre est en corrélation avec un territoire relativement urbanisé et boisé. Il existe cependant des disparités communales sur le territoire :

L'Est du territoire avec les communes plus rurales de Boulleville, Saint-Pierre du Val, Manneville la Raoult et Beuzeville dénombre la plus forte proportion de surfaces agricoles par commune avec plus de 60 %.

A l'inverse, les communes littorales fortement urbanisées d'Honfleur, la Rivière St Sauveur, et Pennedepie ont une part moins importante de surfaces dédiées à la production agricole (inférieure à 30 %).

Figure 7 : Comparatif des surfaces déclarées à la PAC (en Ha) pour les communes de la CCHB, en 2000 et en 2010

(Source : RPG 2000 et 2010)



Concernant l'évolution de la SAU du territoire entre 2000 et 2010, on observe une baisse importante de 373 Ha de surfaces déclarées à la PAC.

Attention, cette donnée est à prendre avec précaution. Il s'agit effectivement de la SAU des exploitations présentes sur la commune et non SAU brute des communes.

A l'échelle communale, la plupart des communes ont perdu de la SAU comme par exemple Beuzeville, Ablon ou encore St Pierre du Val. Ces pertes de surface sont liées à plusieurs facteurs :

- des phénomènes d'artificialisation des sols mais pas uniquement ;

- des cessions d'activités d'exploitation : certaines parcelles agricoles peuvent ne pas être déclarées à la PAC plusieurs années. D'autres parcelles agricoles peuvent également changer de destination sans pour autant être artificialisées (par exemple au profit d'espaces de loisirs ou d'agrément) ;

- des disparitions de structures agricoles sur certaines communes où les terres sont reprises par d'autres exploitations limitrophes ou encore extérieures au territoire de la Communauté de Communes. Cela se traduit inévitablement par une baisse de la SAU des exploitations sans pour autant contribuer à une artificialisation de ces espaces.

A l'inverse quelques communes ont connu une augmentation de leur SAU (Foulbec, Manneville ou encore Quetteville). Dans ces cas, ce sont des terres qui ont été reprises par des exploitants agricoles et déclarées à la PAC.

ENJEUX

Le territoire est tourné en majorité vers l'élevage grâce aux entités paysagères particulièrement favorables. Le climat et le potentiel agronomique des sols intéressants sont des atouts pour l'activité agricole. Mais le territoire reste très urbanisé par sa situation géographique (littoral, Estuaire de la Seine).

Il apparaît donc indispensable de maintenir le foncier agricole pour préserver le caractère agricole du territoire intercommunal.

2- UNE RESSOURCE LIMITEE, CONVOITEE ET FRAGILISEE

- **Un espace agricole communal valorisé en diminution**

Données de référence du RGA 2010

Figure 8 : Tableau de la SAU des exploitations entre 2000 et 2010

	SAU 2010 (ha) Σ des expl.	Evolution 2000-2010	SAU 2010 (ha) Σ des expl. Pro	Evolution 2000-2010
CCHB	10 854	-3,3%	9 396	+6,8%
Dpt 14	380 878	-4,2%	353 091	-2,6%
Dpt 27	376 981	-2,2%	362 840	-0,1%
Normandie	1 979 855	-3,8%	1 857 126	-1,5%

A noter avant l'analyse des données du RGA présentées ci-dessus :

Pour classifier les exploitations, déterminer leur dimension économique (donc professionnelle) et leur spécialisation, le RGA utilise le Produit Brut Standard. Cet indicateur détermine la valeur de production potentielle en fonction des unités de surface pour les productions végétales et du nombre d'animaux pour les productions animales. Sur la base du PBS, les exploitations sont classées en 2 groupes :

- *Les petites exploitations, dont le PBS est inférieur à 25 000 euros, elles sont alors considérées comme non professionnelles,*
- *Les moyennes et grandes exploitations dont le PBS est supérieur à 25 000 euros et même 100 000 euros pour les grandes exploitations et qui sont considérées comme professionnelles.*

Lors du diagnostic réalisé en 2021, ces critères économiques n'étaient pas mobilisables pour le recensement des exploitations via l'enquête de terrain réalisée par la Chambre d'agriculture. Les chiffres sont donc difficilement comparables et les différences s'expliquent dans le mode de collecte des exploitations. La Chambre d'agriculture recense l'ensemble des exploitations en activité et spécifiquement avec des bâtiments d'élevage générant des périmètres de recul par rapport aux tiers. Ne sont pas comptabilisés les cotisants solidaires MSA, les agriculteurs retraités, les élevages familiaux ou activités de loisirs et d'agrément.

Par ailleurs, les SAU présentées correspondent aux surfaces agricoles des exploitations dont le siège est situé sur le territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville. Ainsi dans ce total, peuvent être intégrées des surfaces à l'extérieur du territoire de CCPHB (lorsqu'elles sont valorisées par un agriculteur du territoire) et exclues des surfaces sur le territoire d'étude mais exploitées par des agriculteurs en dehors du territoire.

Entre 2000 et 2010, les surfaces déclarées lors du recensement agricole diminuent de manière générale sur l'ensemble du territoire régional (-3,8 % en Normandie). Les exploitations du territoire intercommunal valorisent près de 370 ha de moins de surfaces agricoles (-3,3 %).

Cependant, on remarque une augmentation de la SAU des exploitations professionnelles (+6,8 %). Cette augmentation s'explique par la reprise des exploitations professionnelles de parcelles agricoles d'autres exploitations non professionnelles.

ENJEUX

A l'image de la région Normandie, le territoire n'est pas épargné par le phénomène de consommation de terres agricoles au profit de l'artificialisation des sols entre 2000 et 2010. Bien que les exploitations professionnelles ont vu leur SAU augmenter, l'artificialisation des sols s'est fait aux dépends des structures les plus petites.

- **Une forte pression foncière**

Les prix des terres libres ont augmenté de manière régulière depuis 2006 sur le territoire intercommunal. Si les prix des terres dans le Calvados et l'Eure suivent la moyenne régionale, il en est autrement pour le prix des terres de l'intercommunalité. Après 3 ans en dessous de la moyenne régionale, les prix des terres sont supérieurs à la moyenne normande (8 800 €/ha pour l'intercommunalité contre 8 250 €/ha pour la moyenne régionale).

On note que le prix des terres libres dans le Calvados et l'Eure se situent au-dessus de la moyenne régionale.

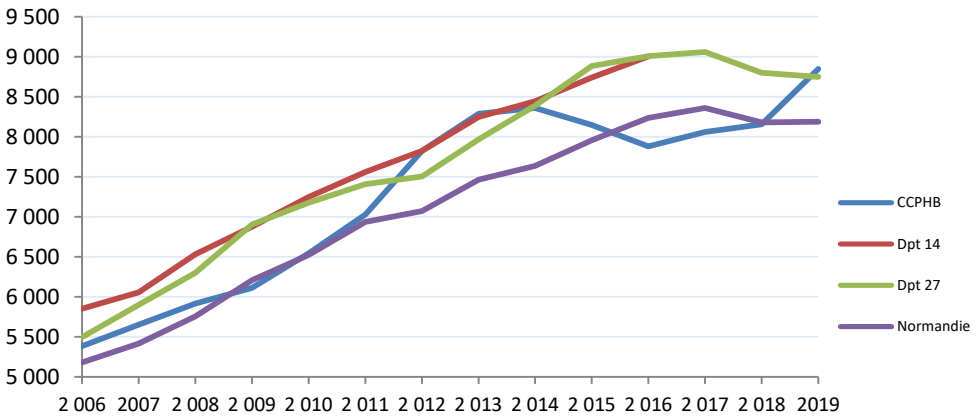
Le prix des terres au sein la Communauté de Communes **ont augmenté de 65 % en 15 ans** alors que la moyenne régionale a augmenté de 58 %.

Cette hausse des prix générale est la conséquence d'une demande forte en espace à urbaniser, d'une attractivité importante du territoire et d'une offre foncière qui se raréfie. Ce qui a pour conséquence une transmission des exploitations agricoles de plus en plus difficile à cause du coût du foncier. Cette situation favorise la reprise d'exploitations par des structures sociétaires disposant de capitaux importants et plus à même de supporter le coût de ces investissements ; confirmant ainsi la tendance à l'agrandissement des exploitations ses 20 dernières années.

A noter, selon l'enquête de 2021, plusieurs opérateurs sont propriétaires des terrains agricoles et les mettent à disposition des exploitants agricoles pour qu'ils en assurent la gestion. ***Environ 25 exploitants nous ont déclarés être concernés par cette situation.*** *Les propriétaires sont : les communes, la SAFER ou le Conservatoire du Littoral.* ***Cela représente plus de 650 ha qui sont plus ou moins encadrés par des conventions, baux ou accords verbaux souvent précaires.***

Figure 9 : Evolution moyenne des prix en euros des terres libres entre 2006 et 2019

(Source : RGA 2019)



ENJEUX

Le prix des terres, en constante augmentation, est un frein à la reprise ou à l'installation de jeunes agriculteurs. Il semble primordial de limiter la pression foncière sur les terres agricoles afin de ne pas accentuer la hausse des prix sur ces dernières et ainsi limiter la spéculation.

3- UN ESPACE EN PRISE AVEC DE MULTIPLES ENJEUX DE TERRITOIRE

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville est concerné par la prise en compte de différents enjeux environnementaux (paysage, eau, biodiversité,…).

L'activité agricole doit prendre en compte ces spécificités locales dans le cadre de ses pratiques quotidiennes et ainsi contribuer à les préserver.

Figure 10 : Intérêts environnementaux des sols agricoles

(Source : CRAN)



- **Les zonages liés à l'eau**

Le territoire de la Communauté de Communes est concerné par le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Risle et la Charentonne sur le département de l'Eure signé le 12 octobre 2016. 19 enjeux y ont été identifiés répartis sur 5 thématiques pour cet outil de planification locale de l'eau :

- Préserver et gérer les milieux aquatiques et humides ;
- Gérer le risque inondation ;
- Préserver gérer et exploiter la ressource en eau potable ;
- Mettre en place et gérer des outils d'assainissement performants ;
- Faire émerger une maîtrise d'ouvrage adaptée et sensibiliser les populations aux enjeux de la préservation de la ressource en eau.

Ce SAGE s'étend sur tout ou partie des communes suivantes : Berville sur Mer, Beuzeville, Bouleville, Conteville, Foulbec, Saint-Sulpice de Grimbouville, Saint-Maclou et Saint-Pierre du Val.

Par ailleurs, les communes du territoire intercommunal situées dans l'Eure sont classées en **« Zone vulnérable » dans le cadre de la Directive Nitrates**. Celles situées dans le Calvados ne sont pas concernées par cette directive. Il s'agit d'une législation européenne ayant pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Pour la région Normandie, le sixième programme d'actions s'applique depuis le 1er septembre 2018 et jusqu'en 2022. Dans cette zone, les agriculteurs sont tenus de suivre un certain nombre de mesures spécifiques relatives aux dates d'épandages, à des obligations d'analyse des apports azotés, à la couverture des sols, au maintien des prairies, …

Pour en savoir plus sur la Directive Nitrates : https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-formations/environnement/directive-nitrates/

Plusieurs captages d'eau potable sont présents sur le territoire. Autour de ceux-ci, lorsqu'ils ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP), un arrêté précise les pratiques autorisées ou non dans les périmètres de protection immédiats, rapprochés ou éloignés. Aucun d'entre eux n'est considéré comme prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement (2008) et de la Conférence environnementale (2014). Cela étant, l'activité agricole est en lien direct avec la qualité de la ressource en eau en fonction des pratiques, des apports et de l'usage des sols.

Voici la liste des captages sur le territoire ainsi que la date de la DUP lorsqu'il en existe une.

Figure 11 : Carte des captages d'eau
(Source : ARS de Normandie)

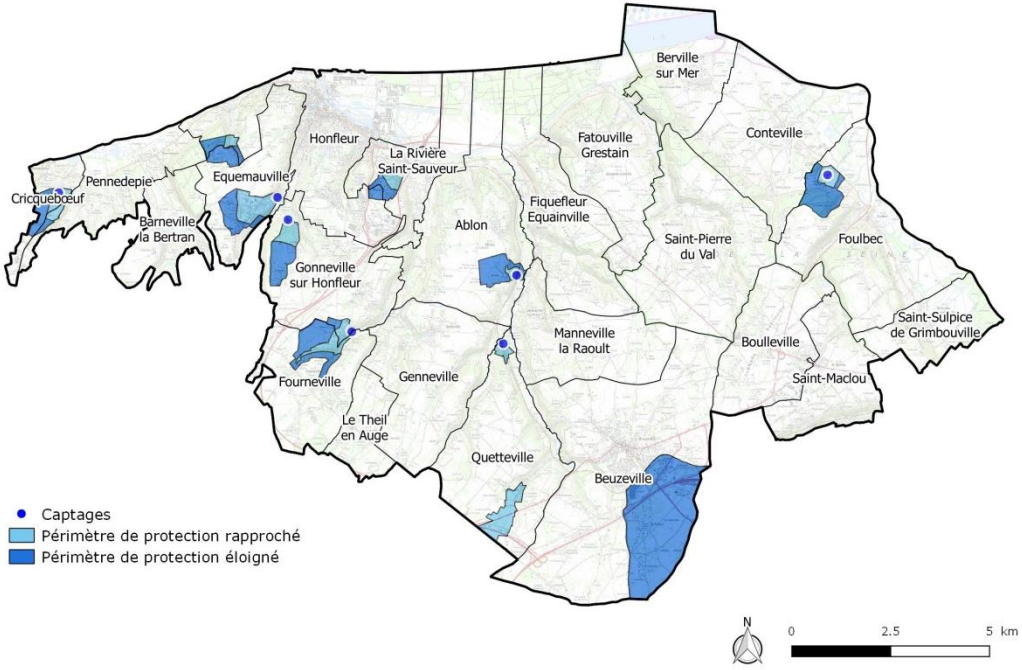


Figure 12 : Liste des captages d'eau potable
(Source : ARS de Normandie)

NOM DU CAPTAGE	COMMUNE
BROCHES	CRICQUEBOEUF
COTE MACAIRE	FOULBEC
CRESSEVEUILLE A	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR
CRESSEVEUILLE B	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR
EXHAURE DU TUNNEL	SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT
LES GODELIERS	LE TOPRT
MOULINEAUX	EQUEMAUVILLE
PIMONT	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR
ROCHEFONTAINE	QUETTEVILLE
TUNNEL S1	SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT
TUNNEL S2	SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT
TUNNEL S3	SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT
TUNNEL S4	SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT
VALLEE D'INGRES	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR
VOIE FERREE	ABLON

- **Les zonages liés au patrimoine**

ZNIEFF

Les Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs identifiés, décrits et cartographiés parce qu'ils représentent un intérêt faunistique et/ou floristique de par la présence d'espèces ou d'habitats rares et caractéristiques du patrimoine naturel ou un intérêt écologique en participant au maintien des grands équilibres naturels et à la biodiversité régionale. Les ZNIEFF de type I sont de superficies limitées et liées à la présence d'une espèce végétale ou animale spécifique. Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels avec des potentialités écologiques importantes. Elles n'ont pas de portée réglementaire.

Peuvent être citées par exemple les ZNIEFF « dunes et marais de Pennedepie », « bassin des chasses », « la vallée d'Ablon et la tourbière », « les prairies et landes de la côte au sang » sur Foulbec, etc.

NATURA 2000

Le territoire est concerné par deux sites importants :

- Marais Vernier, Risle Maritime : Il concerne une grande majorité des parcelles agricoles tout le long de la vallée de la Risle. Ce site est composé essentiellement de prairies valorisées par l'agriculture ;

- Estuaire de la Seine : le site comporte la partie « embouchure » de la Seine, dont la **Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine**. Ce site Natura 2000 concerne en partie des parcelles agricoles en bordure de littoral mais aussi une partie maritime avec plus de 11 000 ha au large des communes de Criqueboeuf et Pennedepie.

On peut retrouver sur ces sites des Mesures Agricoles Environnementales et Climatiques (MAEC) valorisées par les exploitants agricoles. Elles permettent notamment d'accompagner les exploitants agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement.

Sites classés et inscrits

Le classement « site classé » est une protection forte, créée par décret ou arrêté du ministère de l'Environnement. Ce classement correspond à une volonté de maintenir un site désigné d'intérêt exceptionnel. Cela n'exclut ni la gestion, ni la valorisation du site. En site classé, l'instruction des autorisations d'urbanisme est encadrée plus strictement, qu'il s'agisse de projet agricole ou non : décision ministérielle après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), de la DREAL (inspection des sites) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). La procédure dure 8 mois environ. L'agriculture, qui a souvent contribué à façonner des paysages remarquables, participe encore à la gestion de ces sites ainsi qu'à leur valorisation.

Ces sites sont : « Le Clos Joli - Manoir du Parc - Domaine de la Michelière, à Honfleur », « L'avenue de hêtres à St Sulpice de Grimbouville », « Le domaine de Berville à Berville sur mer », « La Côte de Grâce et chemin du Mont Joli à Equemauville », « Le Domaine du Bois Normand à Equemauville », « L'If du cimetière de Boulleville », « L'Eglise, manoir et abords à Criqueboeuf », « L'église et le cimetière d'Equemauville », « L'église et le cimetière de Fiquefleur » et « Le Clos Fleuri à Honfleur ».

Un « site inscrit » est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique ou pittoresque qui nécessite d'être conservé. En site inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui nécessitent un avis conforme. Ces sites sont : « La Côte de Grâce à Equemauville », « Le Château et les bois du domaine de Berville à Berville sur mer », « La rive gauche de la Seine », « La haute vallée de la Morelle à Beuzeville ».

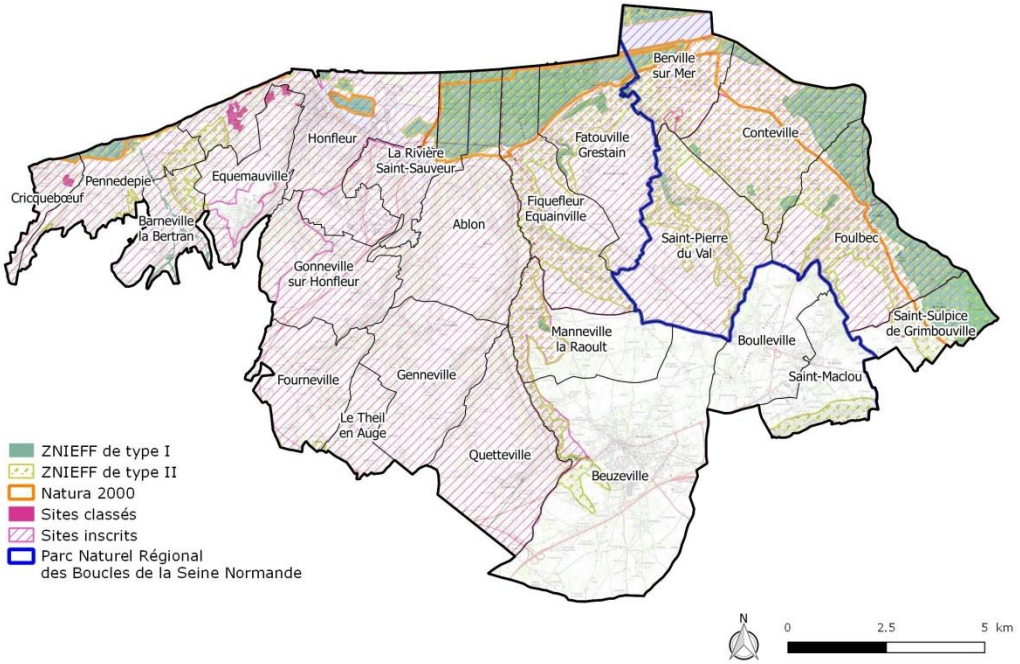
Ces sites n'ont pas d'incidence sur les pratiques agricoles. Néanmoins, ils peuvent être une contrainte forte, notamment au sein d'un site classé, dans un projet d'une installation ou une construction agricole.

Parc Naturel Régional (PNR)

Le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande a été créé le 17 Mai 1974, sous le nom de Parc naturel régional de Brotonne afin de favoriser le maintien d'une coupure verte entre les deux grands pôles urbains et industriels que sont Rouen et Le Havre. Il s'étend sur 81 000 ha et 72 communes, donc Berville sur Mer, St Pierre du Val, Foulbec, Conteville et St Sulpice de Grimbouville.

Figure 13 : Carte des zonages liés à la prise en compte du patrimoine naturel, paysager et culturel

(Source : RPG 2020)



- **Les zonages liés aux interventions foncières**

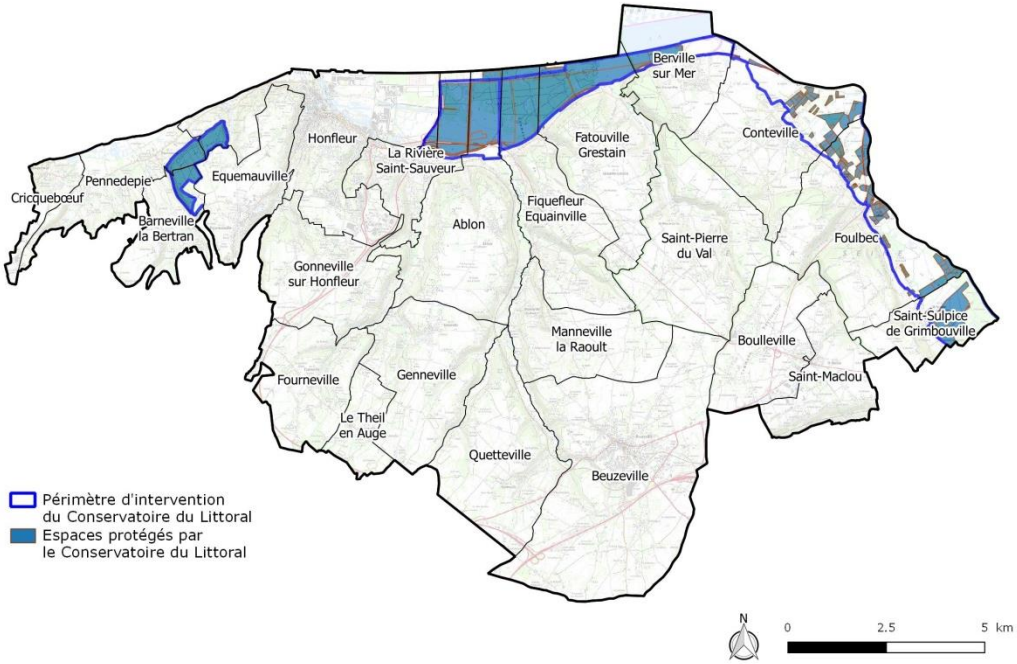
Le Conservatoire du littoral intervient dans un secteur définit avec les élus des communes littorales. Ce périmètre d'intervention comprend les terrains agricoles et naturels acquis en fonction des opportunités afin de les préserver de l'urbanisation et de concilier les enjeux naturels, patrimoniaux avec les usages agricoles.

Sur le territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville, le conservatoire intervient sur plusieurs espaces valorisés par l'agriculture :

- le paysage des Rives de Seine Sud est marqué par la présence de bois de saules et de bouleaux, de falaise de pelouses dunaires et de prairies pâturées, de haies, de coteaux boisés et de roselières. Les Rives de Seine Sud accueillent une proportion importante d'espèces assez rares à exceptionnelles dont la Pyrole à feuilles rondes, l'Orchis punaise, l'Epipactis des marais ou l'Ophioglosse vulgaire. De nombreux mammifères, insectes, reptiles et amphibiens protégés ont été recensés et confèrent à ce site son exceptionnel intérêt patrimonial. La surface protégée est d'un peu plus de 52 hectares. La gestion quotidienne de cet espace naturel est assurée, pour la partie située dans le Calvados, par le Syndicat mixte Calvados Littoral, et, pour la partie située dans l'Eure, par le Conseil général de l'Eure.

Figure 14 : Carte des périmètres d'intervention foncière d'opérateurs publics

(Source : Conservatoire du littoral, Délégation Normandie, 2020)



- La Risle maritime avec le Marais Vernier et les rives de Seine Sud réunis représentent une des plus grandes zones humides du bassin Seine-Normandie, d'importance européenne au regard de sa biodiversité. Le Département de

l'Eure et la Maison de l'Estuaire, sur la partie réserve naturelle (en bordure de Seine), assurent la gestion quotidienne de ces espaces naturels. Ces surfaces s'étendent sur 782,12 hectares.

Par cette diversité de milieu, le site accueille une flore et une faune d'une grande richesse. Il constitue une zone de refuge à l'échelle de la région.

Sur le territoire, l'intervention du Conservatoire du littoral est présent sur les communes d'Ablon, la Rivière St Sauveur, Fiquefleur-Equainville pour le site « Rives de Seine sud », sur Pennedepie pour le site « Bois du Breuil » et sur Conteville, Foulbec et St Sulpice de Grimbouville pour le site « Risle maritime ».

- **L'implication des agriculteurs dans des démarches favorables aux paysages, à l'environnement et au cadre de vie**

D'après l'enquête, certains exploitants agricoles ont déclaré contribuer à une meilleure prise en compte de l'environnement :

- Des démarches volontaires de plantation de haies

- Le maintien des prairies naturelles

- La souscription à des MAEC

- L'évolution de leurs pratiques vers l'agro écologie, l'agroforesterie, les techniques culturales simplifiées pour préserver les sols, la réduction de l'usage de produits phytosanitaires,…

- L'engagement dans des labellisations telles que l'agriculture biologique ou le label Haute Valeur Environnementale

Ces initiatives sont soient collectives, soient individuelles ; voici quelques précisions sur leurs principes :

- **Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

D'après l'enquête 2021, ***24 exploitants ont déclaré être engagés dans ces démarches.***

L'objectif des MAEC est de contribuer au maintien et à la gestion des enjeux agroenvironnementaux en faveur de la biodiversité, des zones humides et de la lutte contre l'érosion des sols. L'opérateur qui porte ce dispositif est la Chambre d'agriculture.

L'essentiel des MAEC contractualisées sur le territoire sont des mesures dites 'système' ; à savoir des mesures qui concernent l'ensemble des surfaces de l'exploitation. Ces mesures favorisent le maintien de l'herbe sur des exploitations en polyculture/élevage et/ou limitent l'usage de produits phytosanitaires.

A noter : toutes les surfaces agricoles du territoire ne sont pas éligibles à ces mesures.

- **Le label HVE**

Cette certification répond au besoin de reconnaître les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement. Il existe actuellement 3 niveaux de certification :

- Niveau 1 : respect des exigences environnementales de la conditionnalité et réalisation par l'agriculteur d'une évaluation de l'exploitation au regard du référentiel de niveau 2 ;
- Niveau 2 : respect d'un référentiel comportant 16 exigences, efficientes pour l'environnement ;
- Niveau 3 : qualité de « Haute Valeur Environnementale » fondée sur des indicateurs de résultats relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation.

Les agriculteurs peuvent s'engager individuellement ou collectivement. *Pour en savoir plus sur la certification HVE :*

https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations

https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/gerer-son-exploitation/conseils-et-servicesgerer-son-exploitationhaute-valeur-environnementale/

- **Les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)**

L'objectif du GIEE est d'étudier les valeurs nutritionnelles et organoleptiques de légumes produits sur sol vivant, en prenant en compte la nature du sol et son niveau de recouvrement, afin de créer des références techniques sur la qualité des produits en mesurant leur taux de sucre, leur pouvoir anti-oxydant et leur teneur en vitamines. Le programme d'actions vise à mettre en place des essais pour capitaliser des références et faire évoluer les pratiques innovantes dans les fermes :

1) production d'un rapport d'état de l'art des indicateurs de la qualité nutritionnelle des légumes et des méthodes de mesure pour construire un protocole d'essais pertinent et adapté au projet

2) appropriation par les producteurs des outils de mesure identifiés dans le rapport

3) réalisation d'un relevé des pratiques des maraîchers pour identifier les facteurs de variabilité de la qualité nutritionnelle des produits et réalisation d'une analyse organoleptique.

Ce projet s'inscrit dans le concept de la triple performance :

- Performance économique par une augmentation de la valeur ajoutée valorisable auprès des consommateurs et permettant de promouvoir la filière ;
- Performance environnementale par l'amélioration de la fertilité biologique, physique et chimique des sols grâce à une couverture permanente et une absence de travail du sol et par l'apport de matières organiques carbonées sous forme de mulch (technique de base en permaculture) ;
- Performance sociale en répondant aux enjeux sociétaux de préservation de l'environnement et de santé humaine.

1 maraîcher de Genneville *est engagé dans cette démarche.*

- **groupe DEPHY**

Des exploitants ont décidé de travailler ensemble à la réduction de l'utilisation de pesticide. D'abord alarmés par les enjeux de qualité de l'eau sur le territoire, ils ont pu constater que les enjeux environnementaux et économiques pouvaient se rejoindre. Dans leurs systèmes de culture diversifiés, ils ont pu mettre en place des leviers afin de réduire leur dépendance aux intrants chimiques tout en restant exigeants sur les résultats techniques et économiques.

1 exploitation basée à Saint-Maclou *participe à ce processus.*

- **Loi Littoral**

Avant la loi Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), la loi Littoral ne permettait de déroger au principe de construction en extension de l'urbanisation en continuité avec les agglomérations et les villages existants, qu'à condition **que le projet envisagé soit « une construction ou installation liées aux activités agricoles ou forestières (…) incompatibles avec le voisinage des zones habitées (…), en dehors des espaces proches du rivage »**.

Depuis la loi ELAN (l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), la dérogation a été assouplie en levant la condition selon laquelle les constructions et installations agricoles doivent être incompatibles avec le voisinage des zones habitées pour être implantées en dehors du principe de construction en extension de l'urbanisation en continuité.

ENJEUX

S'assurer que les projets d'aménagements sur le territoire prennent en compte l'ensemble des enjeux liés à l'activité agricole économique et les enjeux environnementaux notamment en préservant les dynamiques et initiatives engagées par les exploitants sur le territoire, véritables acteurs de la valorisation du paysage.

2. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

1- LA DEMOGRAPHIE AGRICOLE

- **Nombre d'exploitations sur le territoire et évolution**

Données de référence du RGA 2010

Figure 15 : Tableau du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010

(Source : RGA 2010)

	Nb exploit. 2010	Evolution 2000-2010	Nb exploit. Pro* 2010	Evolution 2000-2010	Proportion nb exploit. Pro* en 2010
CCHB	281	-32 %	103	-21 %	37 %
Dpt 14	6 633	-27 %	2 841	-21 %	43 %
Dpt 27	5 018	-35 %	3 124	-15 %	62 %
Normandie	35 374	-32 %	19 880	-22 %	56 %

** exploitations professionnelles*

Les données du dernier recensement de 2020 identifient 170 exploitations (toutes exploitations confondues) soit une baisse de 39,5 % par rapport à 2010. Les toutes petites structures ont été fortement impactées en l'espace de 10 ans sur le territoire. Ces structures avaient bien souvent une petite activité d'élevage. La crise de l'élevage et les contraintes réglementaires rendent difficile de maintenir une petite activité d'élevage.

Depuis la moitié du 20ème siècle, l'agriculture ne cesse de se moderniser et de se professionnaliser.

Cette évolution a aussi entraîné progressivement la disparition des petites structures, a engendré l'accroissement de la surface moyenne par exploitation ainsi que l'augmentation du nombre d'exploitations sous forme sociétaire (phénomène de concentration de l'activité).

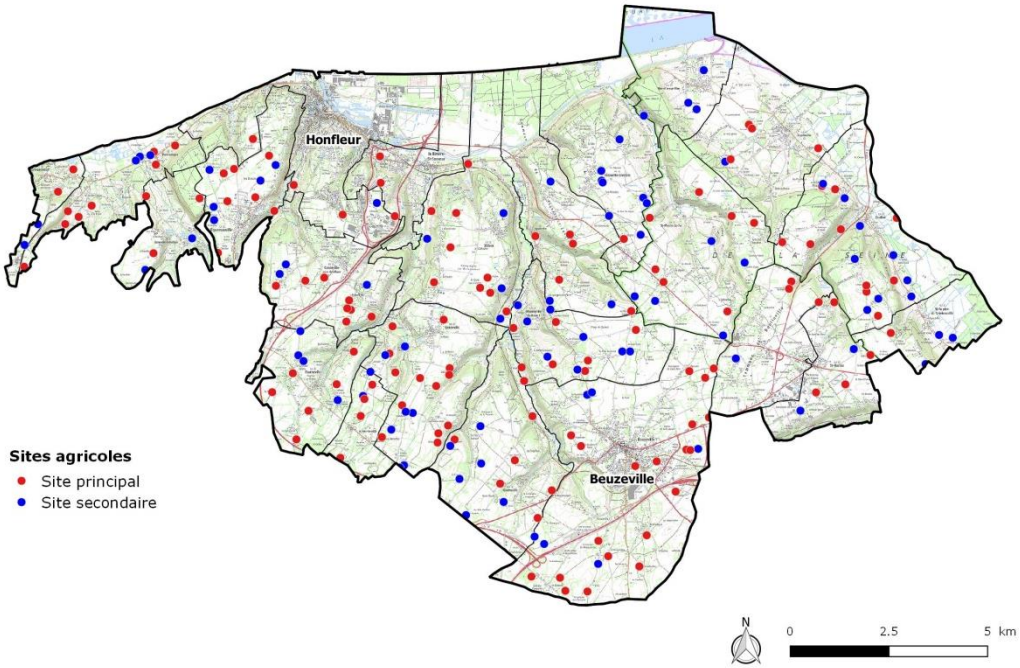
*D'après l'enquête terrain de 2021, **on dénombre 226 sites d'entreprises agricoles** sur le territoire soit :*

- *137 sièges d'exploitations (principaux) ;*
- *Près de 90 sites secondaires.*

Ces sites se répartissent de façon homogène sur le territoire de la Communauté de Communes. Mis à part quelques corps de ferme à l'Ouest (Pennedepie, Criqueboeuf), peu d'exploitations sont présentes en bordure de littoral. Certaines exploitations peuvent avoir plusieurs sites. L'activité d'élevage peut effectivement nécessiter l'usage de plusieurs bâtiments répartis en fonction du parcellaire. Cela induit des déplacements plus importants.

Figure 16 : Carte de répartition des sites d'exploitation sur le territoire

(Source : Chambre d'agriculture 2021)



- **Les actifs agricoles**

La diminution du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire s'accompagne naturellement d'une diminution du nombre de chefs d'exploitation et co-exploitants agricoles, ainsi que du nombre d'unités de travail annuel (UTA) ou du nombre d'équivalents temps plein (ETP).

Les structures importantes en polyculture élevage lait, les activités équestres, le maraîchage et l'arboriculture concentrent une main-d'œuvre par exploitation bien plus importante que les exploitations de grandes cultures et d'élevage (allaitant, ovins…). De manière générale, les activités de diversification génèrent davantage d'emplois, quelle que soit l'orientation technico-économique de l'exploitation. La présence de ces activités à forte valeur socio-économique est un atout pour le territoire qu'il convient de protéger, voire de renforcer.

Lors de l'enquête, 37 % des exploitations déclarent employer au moins un salarié. L'activité agricole génère des emplois avec environ 1,6 actif par exploitation. L'agriculture a besoin de main-d'œuvre. Or, il n'est pas évident de trouver des ouvriers qualifiés dans ces filières très spécifiques.

A noter également, la présence importante d'actifs agricoles exerçant une double activité. Nous avons recensé 20 exploitations. L'activité agricole seule ne suffit pas à subvenir à leurs besoins, il est alors nécessaire pour ces structures de trouver un autre emploi (paysagiste, etc.)

ENJEUX

L'activité agricole est un secteur économique dynamique sur le territoire. Il convient de soutenir cette activité pour maintenir l'emploi et l'attractivité du territoire.

Données de référence du RGA 2010

Figure 17 : Graphique de la répartition des actifs agricoles en 2010

(Source : RGA 2010)

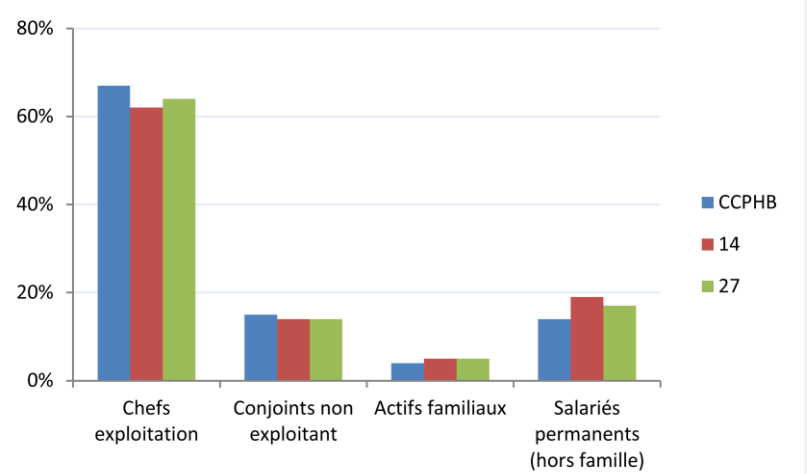


Figure 18 : Tableau de l'évolution du nombre d'actifs agricoles entre 2000 et 2010

(Source : RGA 2010)

	Nb actifs 2010	Evolution 2000-2010	Nb d'UTA 2010	Evolution 2000-2010
CCHB	473	-31 %	275	-24 %
Dpt 14	12 833	-25 %	8 694	-17 %
Dpt 27	9 337	-29 %	5 588	-27 %

Au recensement agricole de 2020, le nombre d'actifs agricoles (hors saisonniers et salariés occasionnels) pour l'ensemble des exploitations est de 299, soit une diminution de près de 36 %. La tendance est toujours à la baisse qu'il soit local ou national.

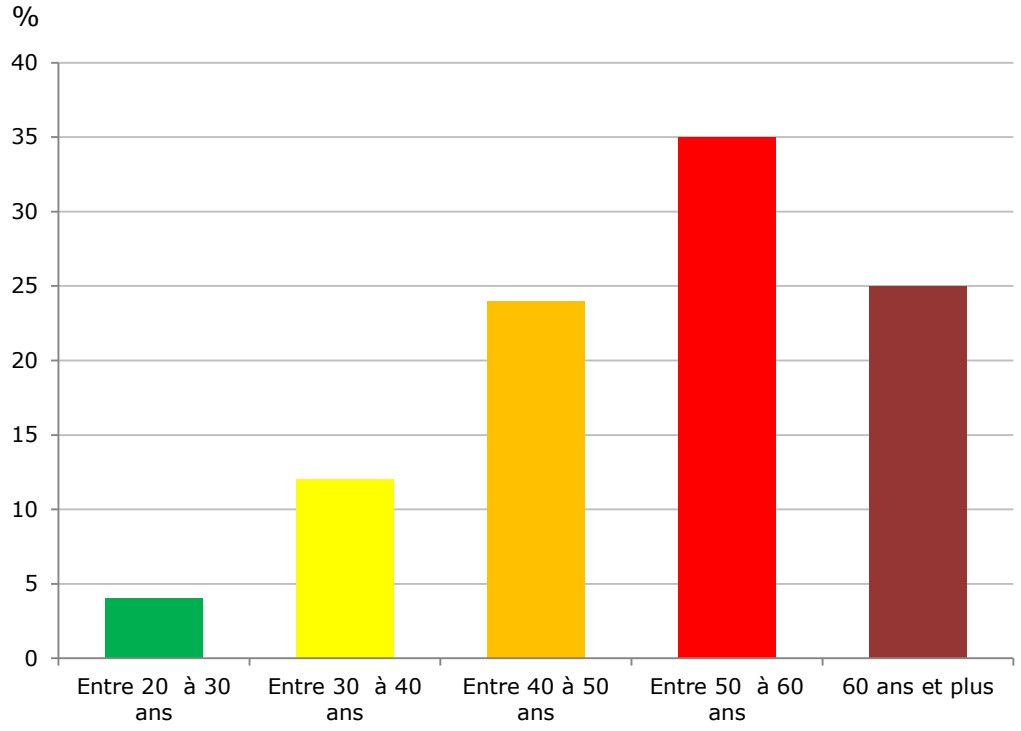
- **L'âge des chefs d'exploitation**

Chaque entreprise agricole est gérée par un chef d'exploitation. C'est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation.

Par convention, un seul chef d'exploitation est retenu même dans le cadre sociétaire (premier co-exploitant). Lorsque plusieurs personnes assurent les responsabilités dans l'entreprise, la plus jeune est retenue comme premier co-exploitant car elle a le plus de chance de devenir le seul chef d'exploitation à l'avenir.

Figure 19 : Graphique de la pyramide des âges des chefs d'exploitation sur la CCHB en 2021

(Source : Enquête CRAN)



Le territoire intercommunal est particulièrement concerné par le phénomène de vieillissement de la population agricole : entre 2021, ***60 % des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et 25 % des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans. La moyenne d'âge est de 53 ans.*** *Cette répartition engendre un questionnement sur la transmission des exploitations agricoles du territoire d'étude.*

Les exploitations n'ayant pas identifié de successeurs risquent de ne pas être reprises dans leur ensemble et de voir leurs terres réparties entre plusieurs exploitations. Ce phénomène participe aussi à l'agrandissement et à la concentration des exploitations d'aujourd'hui.

Il participe également à mettre en concurrence les jeunes agriculteurs en recherche d'un lieu d'installation avec des agriculteurs en place souhaitant s'agrandir et ayant un potentiel financier plus important.

Toutefois, le phénomène de vieillissement de la population peut aussi être relativisé. ***Parmi ceux qui sont concernés prochainement par la question de la retraite, 60 % des exploitations ont identifié un repreneur à terme.*** *La population agricole installée sur le territoire a encore de nombreuses années d'activité devant elle. Cela étant, l'une des principales difficultés rencontrées lors des transmissions de structure porte sur le foncier. Avec un prix moyen à l'hectare élevé, la pression foncière demeure importante.*

ENJEUX

Face à une population agricole vieillissante, il est nécessaire de maintenir les corps de ferme en activité et fonctionnels afin de faciliter les projets de reprise.

- **La dynamique d'installation**

Les Chambres d'agriculture accompagnent les cédants d'exploitation pour la recherche d'un repreneur ou d'un associé. Il existe un Répertoire Départ Installation (RDI) dans lequel chaque candidat à l'installation en agriculture peut s'inscrire afin d'être mis en relation avec des cédants.

Par ailleurs, les jeunes candidats à l'installation bénéficient d'aides visant à faciliter le financement de la reprise ou la création d'une exploitation agricole, sous réserve du respect de certaines conditions réglementaires (âge, capacité professionnelle, etc.) et de la présentation d'un projet d'entreprise viable.

Selon les données du service installation/transmission, on recense sur ces 5 dernières années :

- 7 installations concernent des porteurs de projet de moins de 40 ans généralement en société ;
- 2 installations supplémentaires en vaches laitières sont prévues pour le 1er semestre 2022 ;
- des installations portées sur des systèmes en polyculture /élevage laitiers ou allaitant mais aussi sur de l'activité équestre.

Une majorité des installations se font en renouvellement c'est-à-dire qu'une cessation d'activité sur deux débouche sur l'installation d'un nouvel agriculteur. Le reste des surfaces est démantelé, ou part à l'agrandissement.

A l'échelle de la Normandie, seulement 1/4 des installations se font hors cadre familial contre 9 % dans l'Eure et près d'1/3 dans le Calvados. De plus, 90 % des installés dans l'Eure sont issus du milieu agricole contre 45 % dans le Calvados et 75 % en Normandie. Les activités les moins attractives pour la reprise en Normandie sont l'élevage porcin, la production laitière et l'horticulture. A l'inverse, les activités en progression sont les élevages de chevaux, les ovins/caprins et les maraichers.

Le coût de l'installation individuelle aidée en 2020 en Normandie est de 355 345 Euros. Elle est de 455 865 Euros dans l'Eure et de 309 372 Euros dans le Calvados, la principale différence étant le poste matériel plus important dans l'Eure.

En 2020, près de 1/3 se fait en Agriculture Biologique dans l'Eure contre seulement 16 % dans le Calvados et 20 % en Normandie.

Pour en savoir plus sur l'installation en Normandie : https://normandie.chambres-agriculture.fr/pub/actualites/observatoire-installation-transmission-normandie/

2- LE PROFIL DES EXPLOITATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE

- **Des structures d'exploitation de taille variable**

Données de référence du RGA 2010

Figure 20 : Tableau de l'évolution de la SAU moyenne des exploitations entre 2000 et 2010
(Source : RGA 2010)

	SAU moy. ens. exploit. 2010	Evolution 2000-2010	SAU moy. ens. exploit. Pro* 2010	Evolution 2000-2010
CCHB	40 ha	(+) 57 %	91 ha	(+) 35 %
Dpt 14	57 ha	(+) 31 %	92 ha	(+) 24 %
Dpt 27	75 ha	(+) 50 %	116 ha	(+) 18 %
Normandie	56 ha	(+) 41 %	93 ha	(+) 27 %

** exploitations professionnelles*

En 2010, la SAU moyenne de l'ensemble des exploitations du territoire intercommunal est de 40 ha contre 91 ha pour les exploitations professionnelles. Comme partout en Normandie, cette SAU moyenne a augmenté au cours des dix dernières années. On notera que la SAU moyenne de la CCPHB se situe au niveau de la moyenne de Normandie.

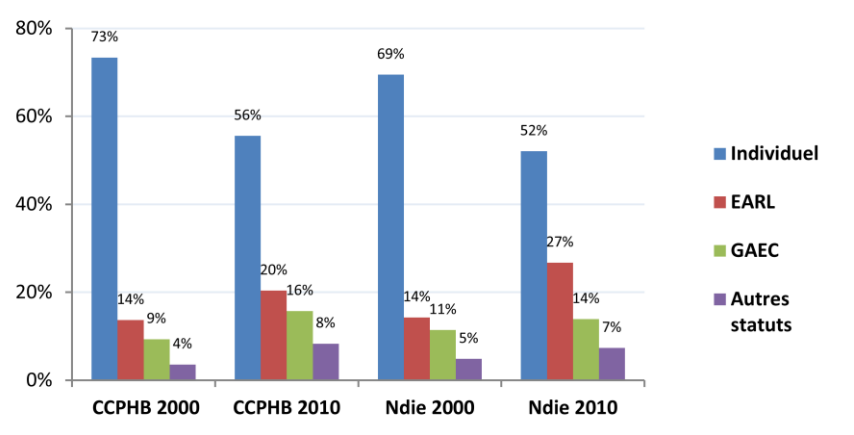
En 2020, la tendance à l'augmentation est confirmée au recensement avec près de 59 hectares de moyenne pour l'ensemble des exploitations.

*D'après l'enquête de 2021, la **SAU moyenne des exploitations est de 97 ha.** La dynamique est toujours à l'augmentation. Les petites structurent disparaissent au profit des plus grandes. Ce phénomène constaté à l'échelle locale est également identifié sur le plan national.*

- **De plus en plus de sociétés agricoles**

Données de référence du RGA 2010

Figure 21 : Répartition et évolution 2000-2010 de l'ensemble des exploitations professionnelles agricoles en fonction de leur statut juridique et de l'échelle territoriale

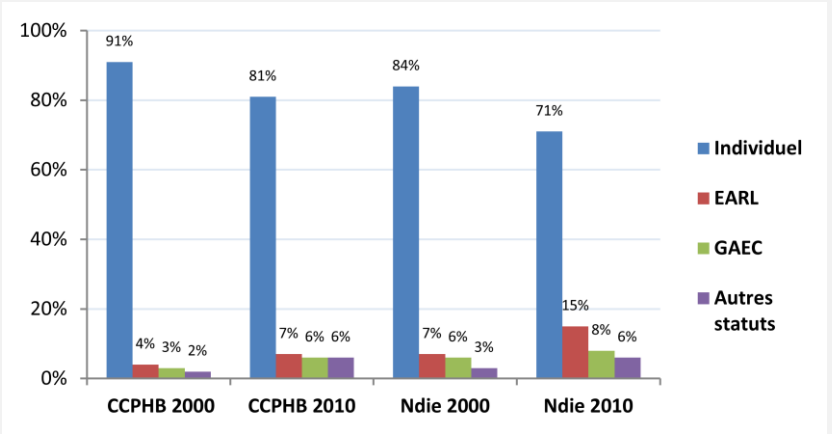


	Individuel 2000-2010	EARL 2000-2010	GAEC 2000-2010	Autres 2000-2010
CCHB	-17%	6%	7%	4%
Normandie	-17%	13%	3%	2%

D'après le RGA, en 2010 la forme juridique majoritaire des exploitations agricoles professionnelles en Normandie est individuelle (52 %) même si la forme sociétaire est très présente (48 %). Depuis 2000, on remarque un net recul de la proportion d'exploitation individuelle au profit des formes sociétaires (-17 %). Sur le territoire CCPHB, la proportion d'exploitations individuelles en 2010 est légèrement supérieure à celle de la région (56 %). On note une baisse significative également du

Données de référence du RGA 2010

Figure 22 : Répartition et évolution 2000-2010 des exploitations (toutes exploitations confondues) en fonction de leur statut juridique et de l'échelle territoriale



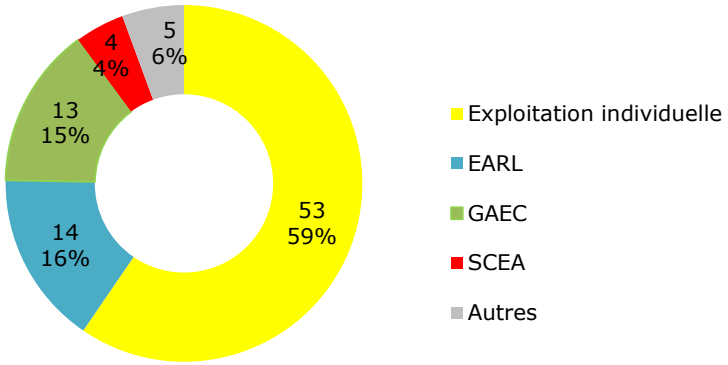
	Individuel 2000-2010	EARL 2000-2010	GAEC 2000-2010	Autres 2000-2010
CCHB	-10%	3%	3%	4%
Normandie	-13%	8%	2%	3%

nombre de forme individuelle sur le territoire puisque l'on passe de 69 % d'exploitations individuelle à 56 % en 10 ans, soit 17 %.

Cette tendance de disparition des exploitations agricoles individuelles au profit des formes sociétaires est générale.

Figure 23 : Graphique sur répartition des formes juridiques des exploitations agricoles

(Source : Enquête CRAN)



D'après l'enquête 2021, les exploitations individuelles sont encore majoritaires avec près de 59 %. Avec un peu moins de 40 %, des exploitations ayant répondu sont organisées en société.

On notera que pour les exploitants de la CCPHB, la part d'EARL est sensiblement la même que la part de GAEC. En effet, les formes sociétaires offrent aux exploitants la possibilité de dissocier patrimoine privé du patrimoine professionnel. Ainsi en cas de difficultés financières, les créanciers n'ont pas d'emprise sur le patrimoine privé. L'organisation sociétaire permet également de regrouper les moyens humains, matériels et financiers et facilite ainsi la transmission des exploitations. La forme EARL permet à un exploitant de travailler sur une autre structure (ETA par exemple), ce que ne permet pas le GAEC.

Enfin, via une société, les exploitants peuvent faire le choix de s'associer avec un ou plusieurs apporteurs de capitaux (SCEA, GFA…).

ENJEUX :

Lorsque les exploitations s'agrandissent (et plus particulièrement sous forme sociétaire), il se pose alors la question de leur transmission et du coût important de leur reprise.

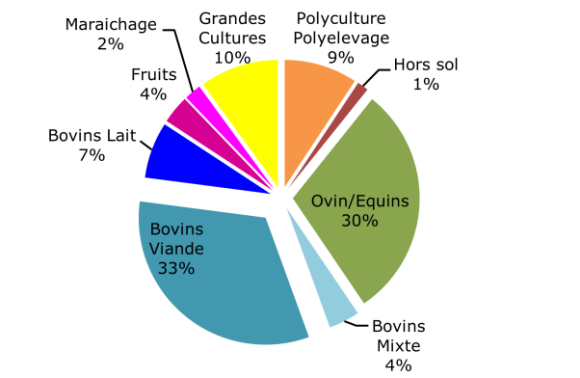
- **Des exploitations tournées principalement vers l'élevage**

Données de référence du RGA 2010

Figure 24 : Orientations Technico-Economiques des exploitations de la CCHB en 2010 en fonction de leur statut professionnel

(Source : RGA 2010)

OTEX 2010 ensemble des exploitations



OTEX 2010 exploitations professionnelles

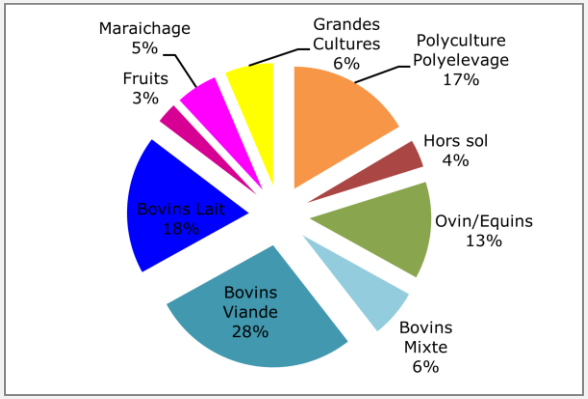
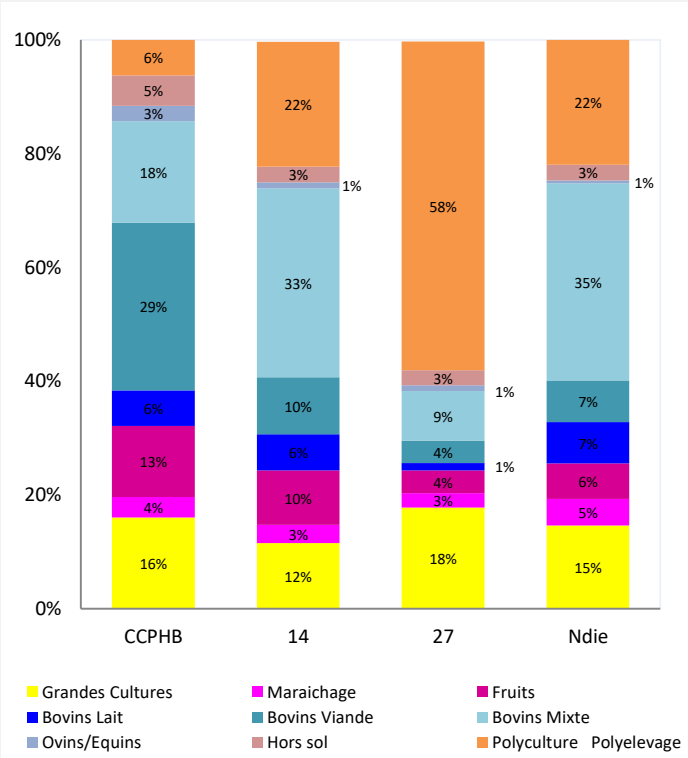


Figure 25 : Evolution des OTEX des exploitations professionnelles entre 2000 et 2010

(Source : RGA 2010)

Données de référence du RGA 2010

OTEX 2010 exploitations professionnelles

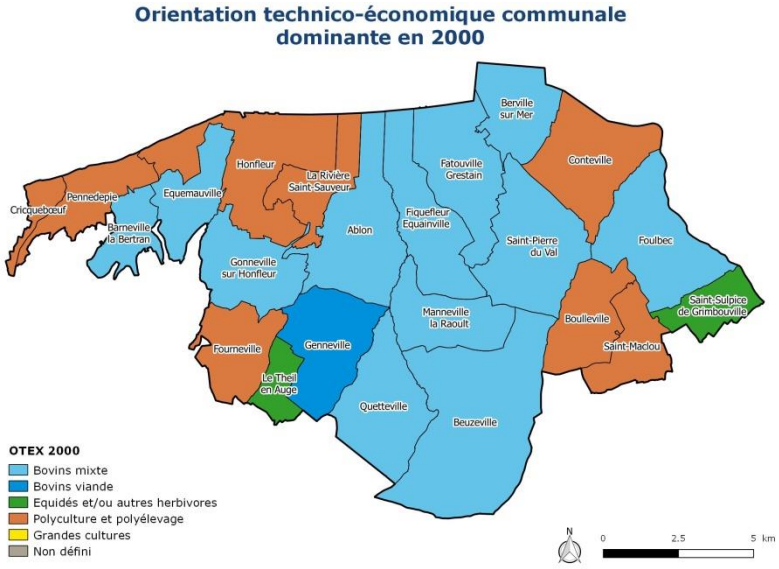


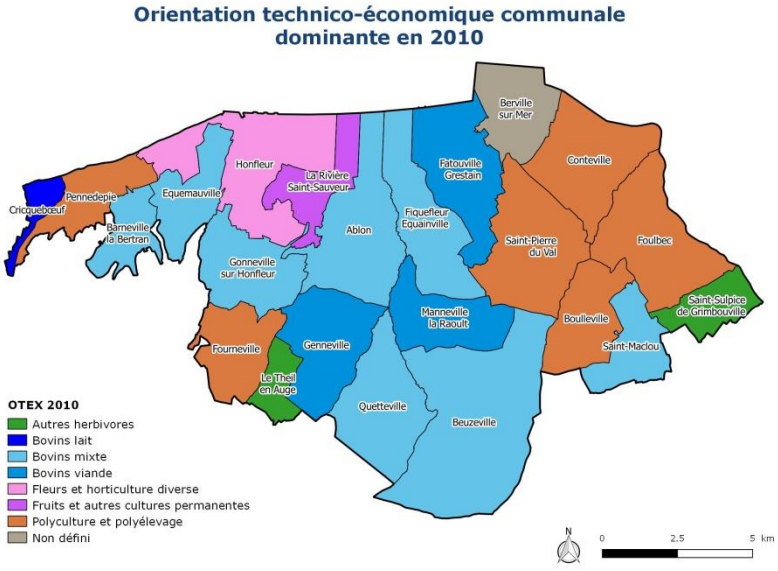
Evolution 2000/2010 des OTEX des exploitations professionnelles									
	PolyC PolyE	Hors sol	Ovins Equins	Bovins Mixte	Bovins Viande	Bovins Lait	Fruits	Maraich	Grandes cultures
CCHB	+6 %	+33 %	+27 %	-69 %	0	-33 %	0	-14 %	+16 %
14	-9 %	-21 %	+11 %	-42 %	-6 %	-39 %	+55 %	-18 %	+4 %
27	-29 %	-14 %	-3 %	-70 %	-14 %	-38 %	0	-27 %	0
Ndie	-18 %	-18 %	+11 %	-43 %	2 %	-37 %	+13%	-17 %	+4 %

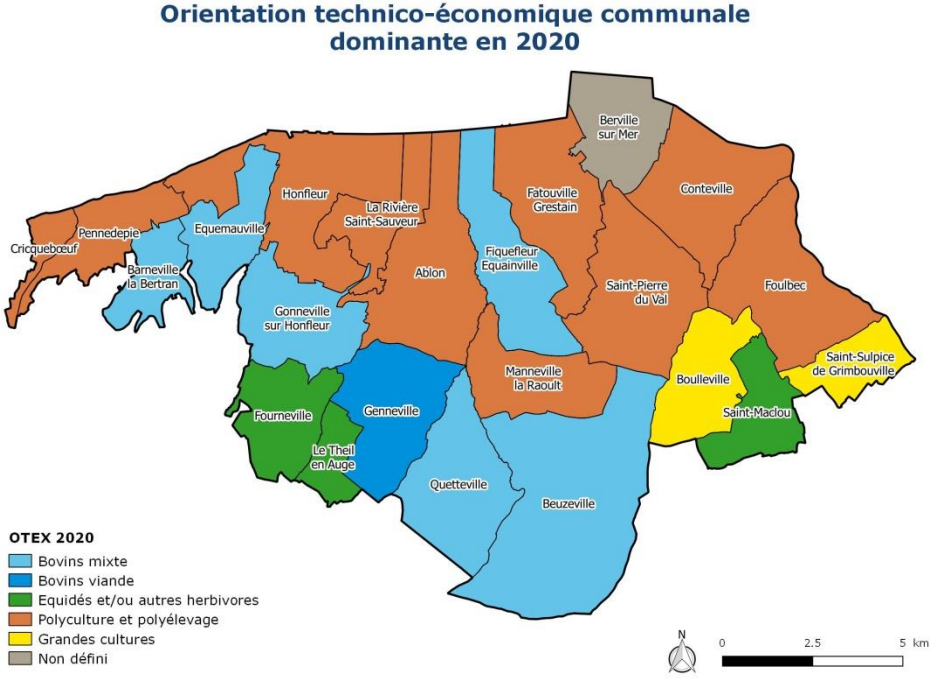
Chambres d'agriculture de Normandie – Pôle Territoires et Environnement
6 rue des Roquemonts - CS 45346 - 14053 CAEN Cedex 4

Figure 26 : Carte des orientations technico-économiques communales en 2000/2010/2020

(Source : RGA 2010)







Les orientations technico-économiques de l'ensemble des exploitations du territoire sont principalement : Bovins viande et ovins/équins.

Concernant les exploitations professionnelles :

Les activités de Bovins viande et bovins lait représentent **près de la moitié des exploitations professionnelles du territoire (53 %)**, en adéquation avec l'échelle normande puisque la Normandie est majoritairement tournée vers l'élevage bovin lait.

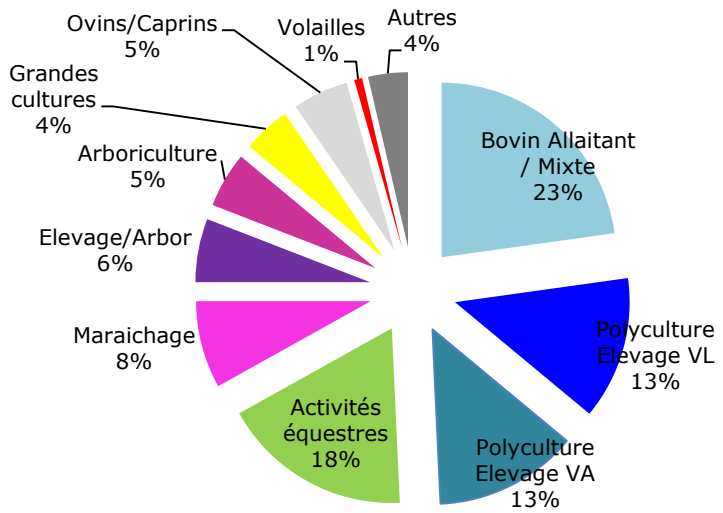
En termes de dynamisme du territoire, le nombre d'exploitations professionnelles a diminué de 16 %. Cette diminution est majoritairement prononcée sur les exploitations bovins mixtes et bovins lait. A l'inverse, les exploitations agricoles avec une OTEX hors sol, ovin/équin ou grandes cultures conservent leur représentativité sur le territoire, voire augmentent.

Par rapport aux dynamiques départementale et régionale, le territoire suit la même évolution ; à savoir une augmentation des ateliers ovin/équin, hors-sol et grandes cultures. On notera tout de même une différence, la prédominance des ateliers

polyculture/polyélevage (6 %) ; à contre-courant des tendances départementales et régionales (-18 %). Ce phénomène s'explique notamment par une baisse importante des petites structures en élevage.

Figure 27 : Graphique de l'orientation technico-économiques des exploitations en 2021

(Source : Enquête agricole 2021)



D'après l'enquête réalisée en septembre 2021 auprès des agriculteurs, l'élevage reste majoritaire sur le territoire de la Communauté de Communes. Cela étant, la part de l'élevage diminue avec moins de 80 % des exploitations contre 86 % en 2010. L'élevage seul baisse au profit d'exploitations associant culture et élevage. On peut noter également la progression des activités équestres (élevage, compétitions, centres équestres…). Historiquement, le cheval a toujours été très présent dans ce territoire. La Normandie, et particulièrement le Pays d'Auge, est la terre du cheval par excellence.

Données de référence du RGA 2010

Figure 28 : Tableau de la SAU moyenne (en Ha) des exploitations professionnelles en fonction des OTEX

(Source : RGA 2010)

	PolyC PolyE	Hors sol	Ovins Equins	Bovins Mixte	Bovins Viande	Bovins Lait	Fruits	Maraich	Grandes cultures
CCHB	110	27	44	125	94	107	28	9	146
14	124	46	44	116	76	91	31	16	117
27	131	40	22	107	74	99	20	12	132
Ndie	122	56	40	110	73	85	30	14	123

La SAU moyenne des exploitations professionnelles du territoire est de 76 ha en 2010, quelle que soit l'orientation technico-économique (OTEX). Cette surface moyenne est supérieure de 10 à 20 ha à la moyenne départementale et régionale.

Ces moyennes varient en fonction des OTEX des exploitations : les OTEX grandes cultures polyculture élevage et bovin mixte valorisent des SAU de plus de 100 ha. A l'inverse les plus petites surfaces sont valorisées par des exploitations maraîchères, fruitières et hors sol.

Figure 29 : SAU des exploitations

(Source : Enquête agricole 2021)

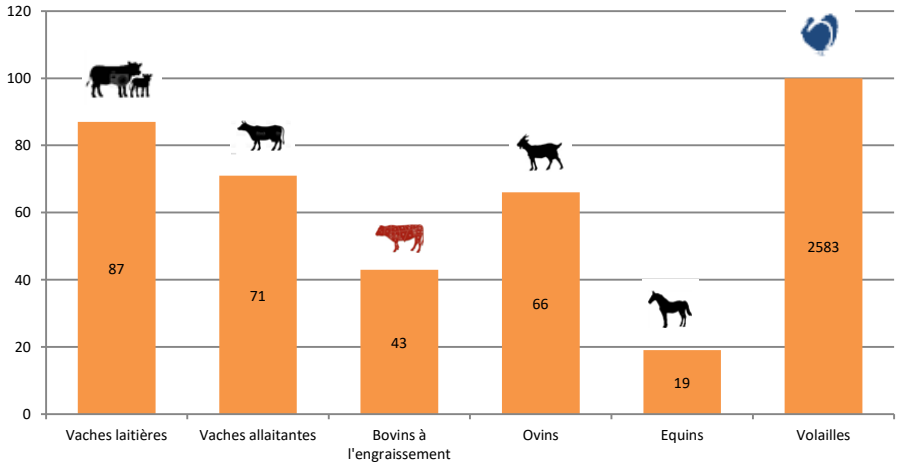


Chambres d'agriculture de Normandie – Pôle Territoires et Environnement
6 rue des Roquemonts - CS 45346 - 14053 CAEN Cedex 4

*Sur la base des déclarations des exploitants, la tendance à l'augmentation des surfaces se confirme avec une **moyenne de 104 hectares** par exploitation. Toutefois, cette donnée est toute relative. En effet, **la médiane se situe autour de 80 hectares.** La médiane permet de limiter les effets de seuil et semble plus représentative de la réalité du terrain. Cette donnée indique que 50 % des exploitations valorisent moins de 80 hectares et 50 % des exploitations plus de 80 hectares.*

- **Les productions animales**

Figure 30 : Représentation de l'effectif moyen d'animaux par exploitation à l'échelle communale
(Source : Enquête diagnostic 2021)



NB : Le secret statistique ne permet pas de présenter une carte de localisation des différentes productions animales sur le territoire.

L'effectif moyen/exploitation de bovins lait est de 87 animaux tandis qu'il est de 43 animaux pour les bovins allaitant. A l'échelle de la Normandie, ils sont respectivement de 78 animaux et de 21 animaux/exploitation. Bien que le nombre d'exploitations en lait diminue, la production laitière est sensiblement la même qu'il y a 10 ans. Pour les équins, le nombre moyen par structure est de 19 animaux contre 10 animaux pour la Normandie.

- **Les productions végétales**

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville s'étend sur une superficie d'environ 19 580 hectares. Le RPG nous permet d'identifier précisément l'assolement type de chaque parcelle. L'assolement décrit les différents types de cultures réparties annuellement sur la SAU d'une exploitation. Il figure ci-dessous et à la page suivante les cultures principales par commune.

Figure 31 : Part de la surface agricole communale destinée aux prairies
(Source : RPG 2019)

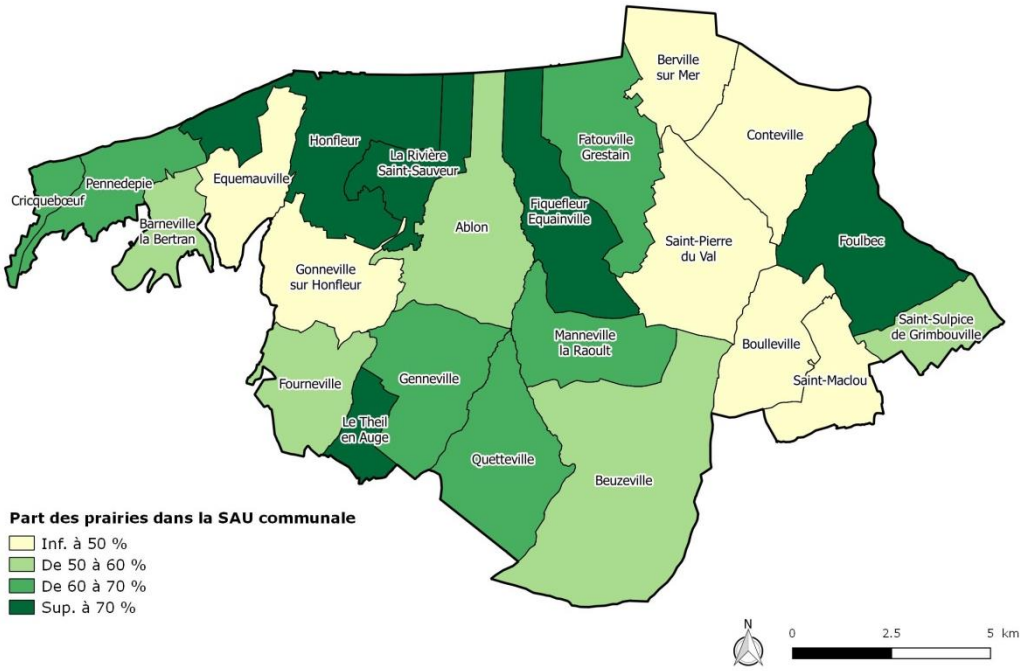


Figure 32 : Part de la surface agricole communale destinée aux fourrages *(Source : RPG 2019)*

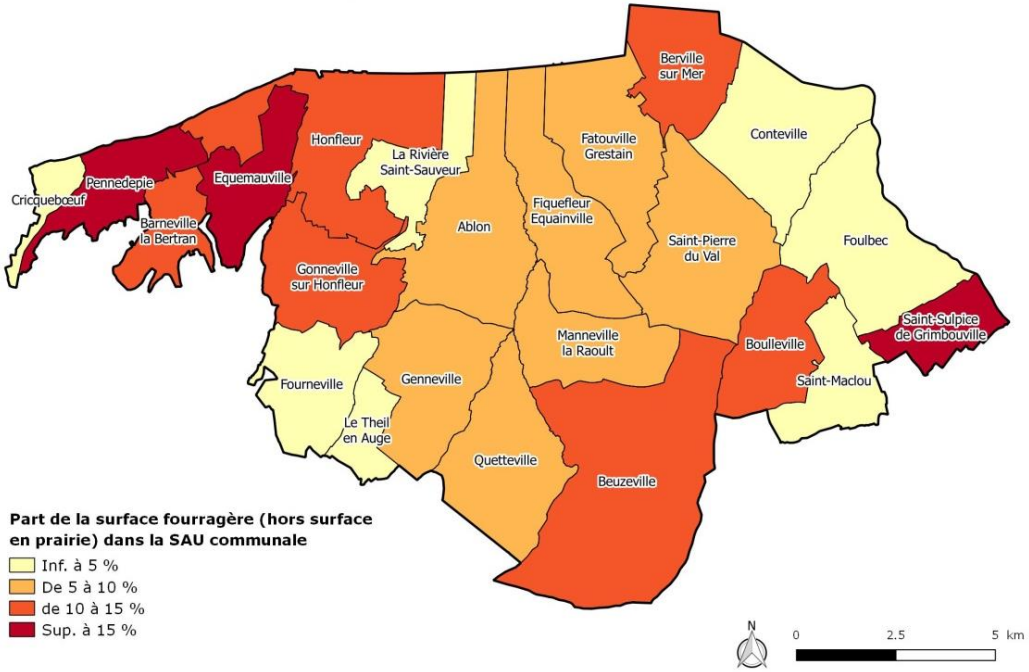


Figure 33 : Part de la surface agricole communale destinée aux céréales *(Source : RPG 2019)*

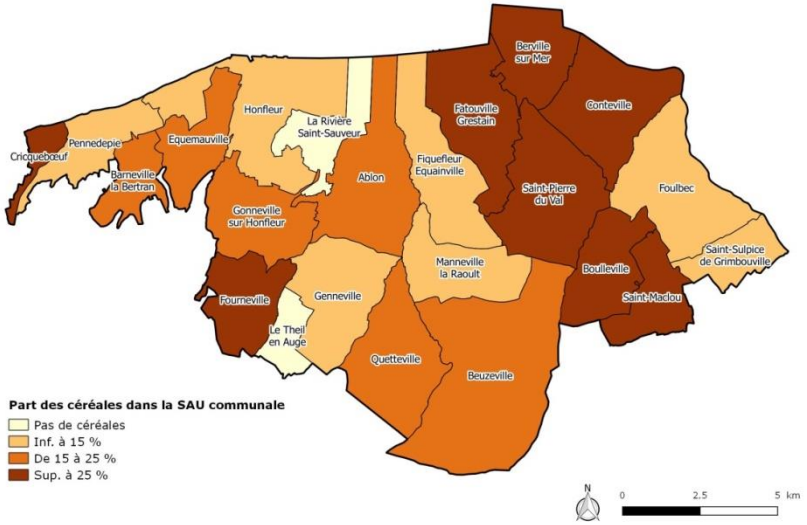
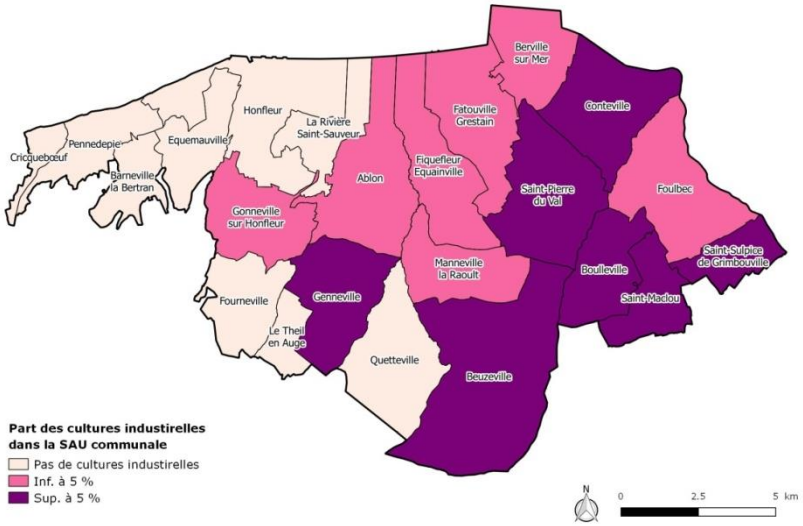
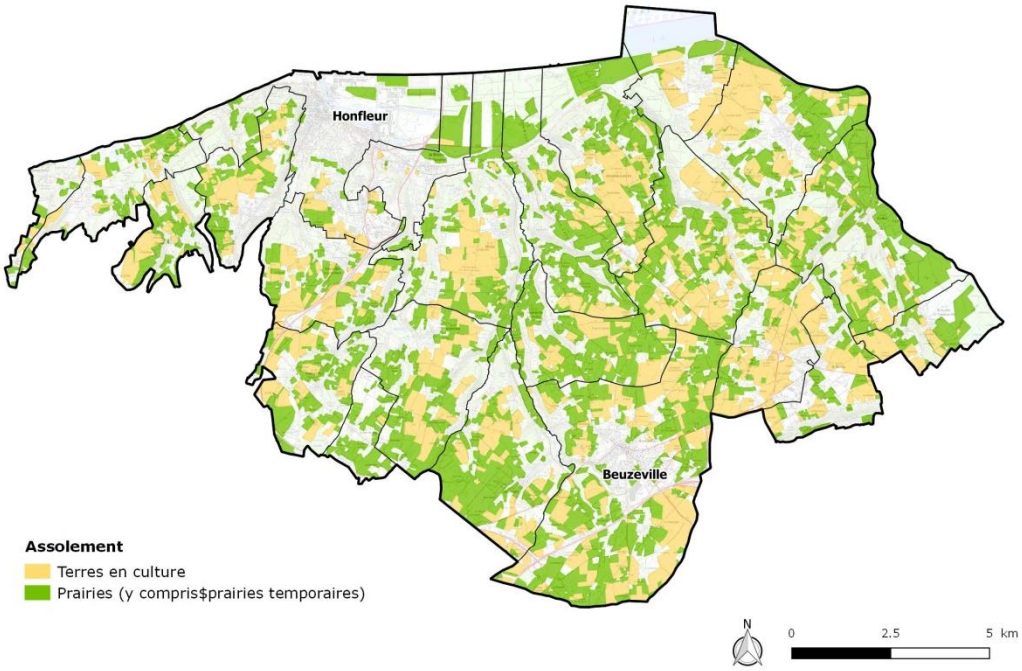


Figure 34 : Part de la surface agricole communale destinée aux cultures industrielles *(Source : RPG 2019)*



L'assolement du territoire met en évidence une dominante élevage (prairies et fourrages), principalement située à l'Ouest du territoire intercommunal. A l'Est du territoire sur le secteur du Lieuvin, bien que les productions céréalières et productions industrielles dominent aujourd'hui sur certaines communes (Boulleville, Saint-Maclou, Saint-Pierre du Val), les surfaces de prairies restent encore très présentes sur ce secteur. 9 432 hectares sont déclarés à la Politique Agricole Commune (PAC) alors que près de 700 hectares soit un peu plus de 7 % sont considérés comme territoire agricole mais utilisés à titre privé et de loisirs.

Figure 35 : Carte de l'occupation du sol
(Source : RPG 2019)



Sur les 19 580 hectares du territoire, 9 432 hectares sont déclarés à la PAC dont près de 60 % en prairies et 7 % en surface fourragère. 9 432 hectares sont déclarés à la Politique Agricole Commune (PAC) dont près de 60 % en prairies et 7 % en surface fourragère. Les céréales ne représentent finalement que 19 % des surfaces. On retrouve également des oléagineux (6 %) et des cultures industrielles (5 %). Les parcelles en maraîchage et les vergers sont valorisées à hauteur de 2 % chacune. Le territoire est donc marqué par une présence encore importante des prairies que l'on retrouve principalement à proximité immédiate des exploitations d'élevage (bovins et activités équestres) mais aussi dans des secteurs plus accidentés et fond de vallée.

Cela étant, les prairies sont en recul. Ce phénomène s'explique essentiellement par leur retournement au profit des terres arables même si cette tendance a dernièrement été freinée du fait d'une règlementation sur le retournement de prairies dans la PAC européenne, qui veut enrayer le phénomène. L'artificialisation joue un rôle aussi dans cette dynamique. D'une part, dans la conscience collective, urbaniser un terrain en herbe est plus « simple » que d'urbaniser une parcelle de labour. Enfin, nous constatons bien souvent que le prélèvement par tout projet d'aménagement, de surfaces agricoles initialement labourées, conduit in fine au retournement de prairies permanentes.

Figure 36 : Graphique de la répartition de l'assolement
(Source : RPG 2019)

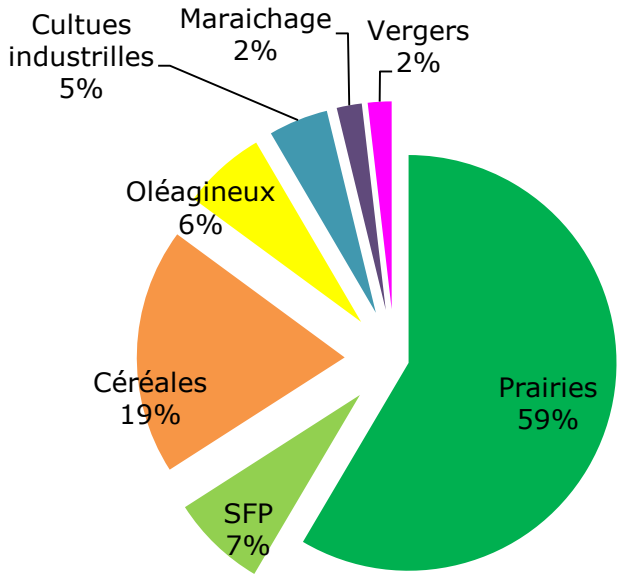
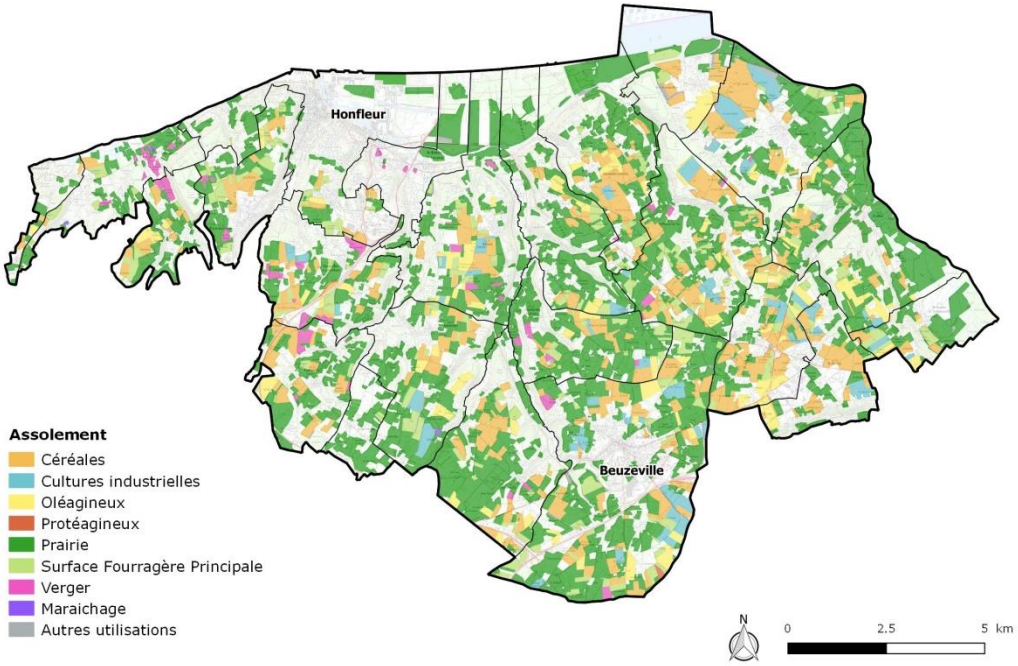


Figure 37 : Carte de l'assolement
(Source : RPG 2019)



ENJEUX

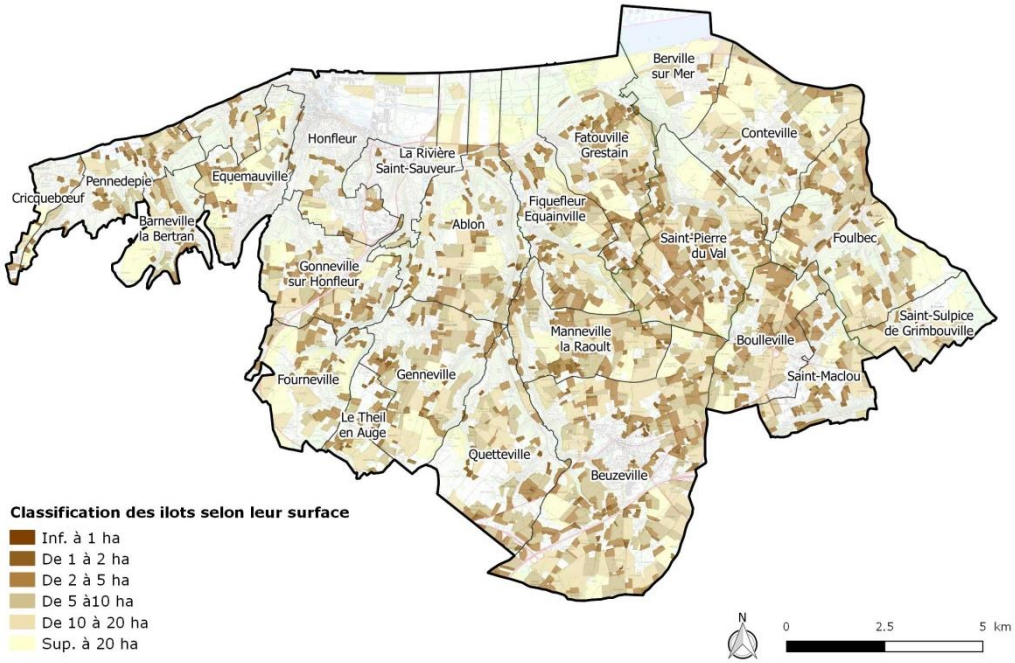
Le maintien des prairies et des surfaces destinées aux fourrages est directement lié à la pérennité des élevages présents sur le territoire. Malgré leur présence encore majoritaire, les prairies sont en recul du fait de la diminution de ces activités d'élevages d'une part, et de la pression urbaine d'autre part. Pourtant l'activité agricole est indispensable au maintien et à la valorisation des paysages, notamment dans les secteurs contraints (topographie accidentée, fonds de vallée, etc.). L'arrêt de l'élevage risque de conduire à l'enfrichement de certaines parcelles.

3- LA STRUCTURATION DU PARCELLAIRE AGRICOLE

Un îlot est un ensemble de parcelles agricoles d'un seul tenant, d'une même exploitation, stable dans le temps et limité par des éléments facilement repérables et permanents (chemin, route, cours d'eau…) et par les limites départementales.

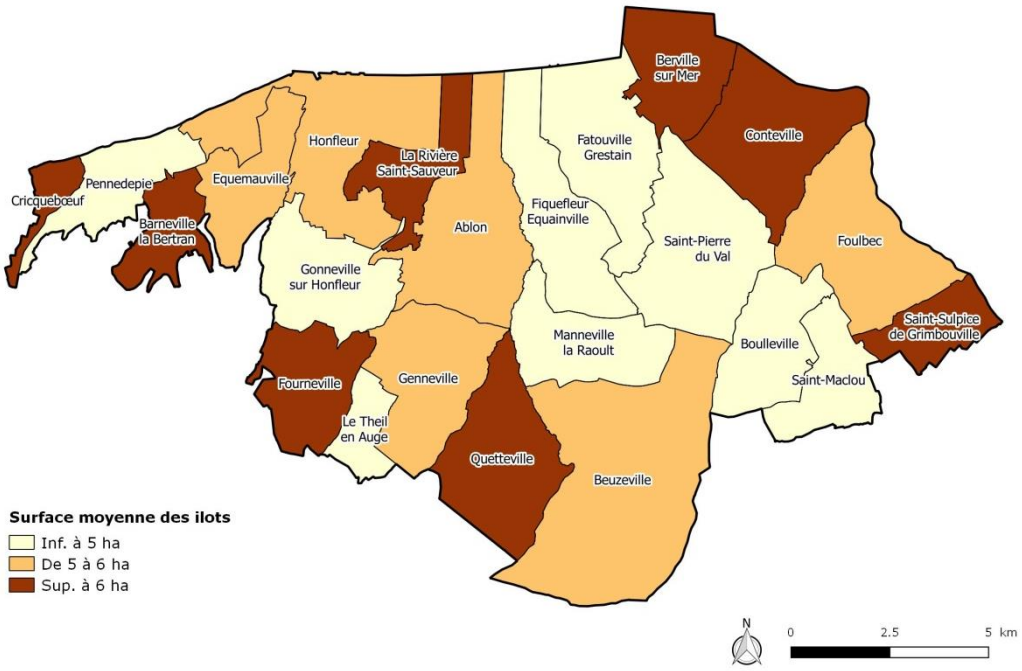
En-dessous de 5 ha, compte tenu des pratiques agricoles contemporaines, les îlots sont peu mécanisables. Ils génèrent des déplacements importants et une augmentation du temps de travail pour l'exploitant avec la multiplication des fourrières. La fourrière est une zone en bordure de parcelle que l'agriculteur utilise pour effectuer ses demi-tours, et qui est travaillée perpendiculairement au sens principal de travail du sol.

Figure 38 : Carte de la structuration foncière du parcellaire agricole
(source : RPG 2019)



Chambres d'agriculture de Normandie – Pôle Territoires et Environnement
6 rue des Roquemonts - CS 45346 - 14053 CAEN Cedex 4

Figure 39 : Taille moyenne des parcelles agricoles à l'échelle communale
(source : RPG 2019)



La taille moyenne des îlots agricoles est de **5.4 ha** sur l'ensemble du territoire intercommunal, avec cependant de fortes disparités. Certains communes comme Conteville, Berville sur Mer, Quetteville ou encore Barneville la Bertran possèdent des îlots de grande taille alors que d'autres communes accueillent des îlots plus petits comme par exemple le Theil en Auge, Manneville la Raoult ou encore Saint-Pierre du Val.

De même, toujours à l'échelle communale, la surface moyenne des parcelles agricoles est répartie de manière hétérogène :

- A l'Est et à l'Ouest, la surface moyenne est supérieure à 6 hectares.
- A l'inverse, au centre de la CCPHB, dans les secteurs de vallées, la surface moyenne des parcelles est inférieure à 6 hectares. Ce déficit de structuration foncière s'explique que ces communes n'ont pas connu d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) (ex remembrement) entre les années 1950 et 1980.

D'une manière générale, les parcelles de plus grande taille permettent d'optimiser la production agricole puisque plus faciles à exploiter et à entretenir. Elles sont le plus représentées dans les secteurs de plateaux comme Beuzeville ou encore Fourneville mais aussi parfois en vallée comme à Saint-Sulpice de Grimbouville.

La présence de parcelles de petite taille s'explique par la présence de réseaux hydrographiques traversant le territoire de Nord au Sud (Vallée de la Morelle), de l'habitat dispersé mais aussi par la présence de boisements. Ceci s'explique également par la présence d'activités telles que l'élevage ovin ou équin ou encore le maraîchage qui nécessitent moins de surface, ainsi que par l'existence de très petites exploitations non professionnelles.

ENJEUX

En élevage et en grandes cultures, les parcelles agricoles de grande superficie permettent d'optimiser la production et sont plus faciles d'entretien.

Pour autant, les parcelles de petite taille peuvent convenir à d'autres activités agricoles complémentaires comme le maraichage ou encore l'élevage ovin ou équin.

Permettre une adaptation de la structuration du parcellaire, en cohérence avec les systèmes d'exploitation actuel, leur évolution potentielle et les enjeux du territoire (eau, paysages, biodiversité) est primordial.

4- L'ENVIRONNEMENT DES CORPS DE FERME : BESOINS DES EXPLOITATIONS ET PRINCIPALES CONTRAINTES

- **Les principaux bâtiments des exploitations agricoles**

Selon les activités pratiquées, les sites d'exploitations agricoles sont composés de bâtiments et installations spécialisés :

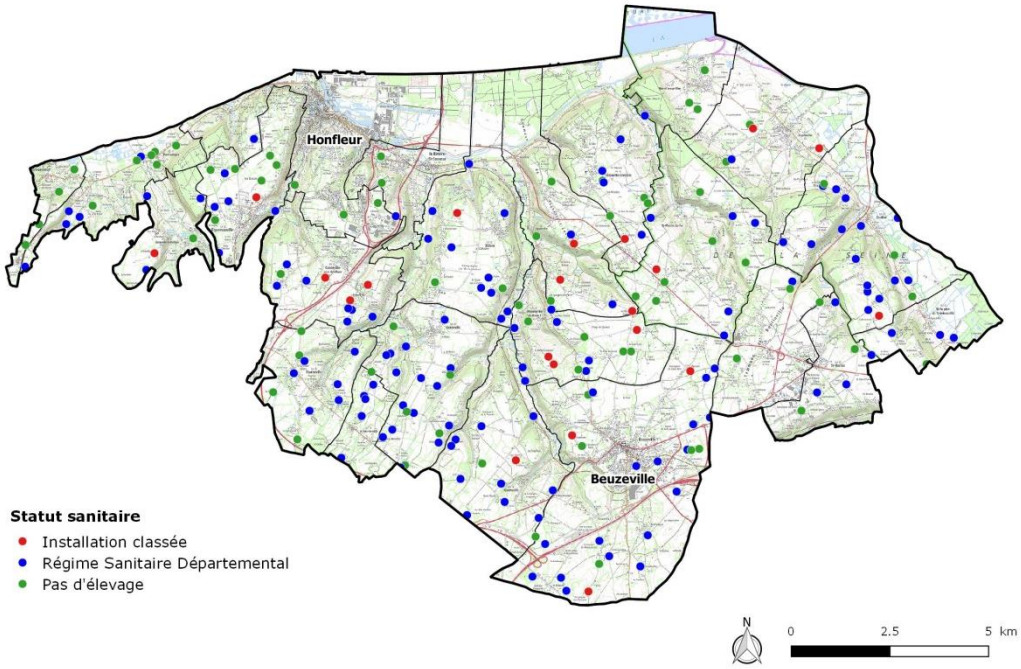
- les bâtiments nécessaires pour l'activité d'élevage de bovins lait, de chevaux, ou d'ovins (stabulation, salle de traite, nurserie, manèges, boxes, carrières, poulailler etc.) et leurs effluents (fumière, fosse à lisier) ;
- les installations pour les cultures et les plantations (serres, tunnels) ;
- les bâtiments pour le stockage des aliments, du matériel d'entretien pour les animaux, des semences et des produits nécessaires aux cultures, du matériel et des équipements de l'exploitation, de la production de l'exploitation (stockage simple ou frigorifique) ;
- les locaux de transformation (laiterie, fromagerie, laboratoire de transformation de viande, fruits et légumes, moulin, pressoir, fournil, etc.) ;
- les locaux d'accueil à la ferme (gîtes ruraux, magasin ou local de vente, salle d'accueil du public, ferme pédagogique, etc.).

- **La règlementation applicable aux ateliers d'élevage**

L'élevage est une activité qui peut occasionner certaines nuisances (présence de mouches liées aux troupeaux d'animaux, meuglement des veaux en période de sevrage, odeur de fumier, etc.). Aussi, le maintien des exploitations d'élevage à proximité des zones bâties est règlementé. En fonction du type d'élevage et de son importance, il existe trois régimes sanitaires pour les élevages (voir annexe) :

- Le **Règlement Sanitaire Départemental** (RSD) ;
- L'**Installation Classée pour la Protection de l'Environnement** (ICPE), soumise à Déclaration ;
- L'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumise à Autorisation.

Figure 40 : Carte des corps de ferme en fonction de leur statut d'après l'enquête de 2021



D'après l'enquête de 2021, ont été recensés :

- 22 sites soumis au régime des ICPE ;

- 129 sites soumis au RSD.

Les ateliers d'élevage sont très présents, répartis de façon homogène sur l'ensemble du territoire.

- **Le principe de réciprocité et la proximité vis-à-vis de tiers**

Le principe de réciprocité de l'article L111-3 du Code rural et de la pêche maritime, a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles d'élevages et habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ce principe s'applique également aux changements de destination de bâtiment.

Ces distances, qui visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations, sont fixées :

- par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD), **à 50 mètres linéaires minimum ;**
- par la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), **à 100 mètres linéaires minimum.**

Ces périmètres s'appliquent autour des bâtiments d'élevage et de l'ensemble de leurs annexes.

Le principe de réciprocité reste un outil efficace de protection des sites agricoles existants mais il ne garantit pas la possibilité d'implantation de constructions nouvelles. C'est pourquoi, pour les exploitations pérennes, il est essentiel de réserver un cône de développement en zone agricole bien au-delà des distances réglementaires sur des parcelles attenantes au corps de ferme.

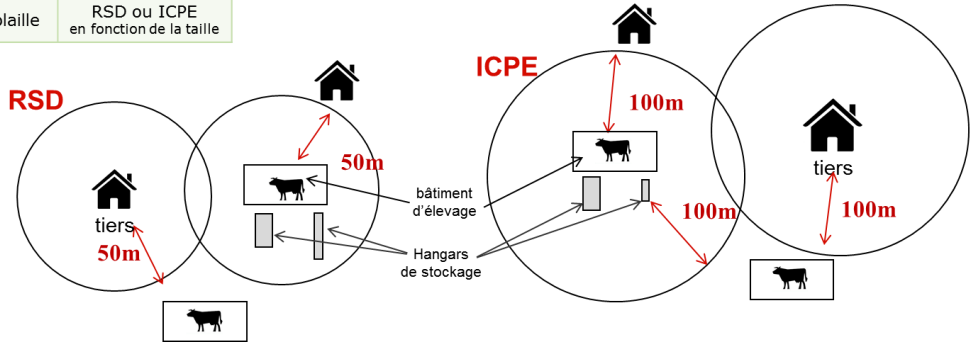
Figure 41 : Illustration du principe de recul "sanitaire" et de réciprocité
(source : Chambre d'agriculture de Normandie)

Les distances sanitaires & le principe de réciprocité

Bovin	RSD ou ICPE en fonction de la taille et de l'orientation
Ovin	RSD
Caprin	RSD
Porcin	ICPE
Volaille	RSD ou ICPE en fonction de la taille

Les bâtiments agricoles (en particulier les bâtiments d'élevage) peuvent faire l'objet de mesures spécifiques, dites distances sanitaires, dues aux éventuelles nuisances engendrées.

Vis-à-vis de l'habitat des tiers, des principes de **réciprocité** et **d'antériorité** existent.
(L111-3 du Code Rural)



(cf. préconisations de la fiche E1 de la charte GEPER) consultable ici : https://www.manche.fr/conseil-departemental/iso_album/charte_geper_juin2017.pdf

Pour les sites d'exploitation sans élevage (stockage des récoltes, paille, matériel, etc.), il n'existe aucune législation visant à éloigner les tiers des bâtiments en activité, hormis celle de la distance d'isolement pour prévenir et limiter les risques d'incendie.

Des protections peuvent néanmoins s'avérer nécessaires sur ces sites, notamment au regard des nuisances produites (bruit, salissement) et pour des raisons évidentes de sécurité (risque d'incendie).

Sur le territoire de la CCPHB, des périmètres de vigilance sont appliqués autour des corps de ferme en activité et pérennes, et reportés sur les cartes. Il est donc préconisé un périmètre de 50 mètres supplémentaires à la réglementation soit :

- 150 mètres pour les ICPE (réglementation 100 mètres) ;
- 100 mètres pour les RSD (réglementation 50 mètres) ;
- et 50 mètres pour les céréaliers, maraîchers et arboriculteurs (réglementation 0 mètre).

Ces périmètres ne sont pas règlementaires. Ce sont des aides à la décision dans le cadre de la définition des différents zonages dans le PLUi afin de notamment maintenir un potentiel de développement de l'activité sur le site lorsque c'est possible mais aussi créer un espace tampon afin de limiter les contentieux et les problèmes de cohabitation avec des tiers. On recense, en effet, de plus en plus de contentieux entre les acteurs du monde agricole et les nouveaux arrivants.

L'ensemble du territoire fait l'objet d'un atlas cartographique d'une carte des corps de ferme avec ces périmètres afin qu'ils soient bien lisibles (les périmètres réglementaires qui s'appliquent en droit des sols et les périmètres préconisés).

A titre d'exemple graphique, voici ci-contre, un exemple de périmètre réglementaire de recul.

Figure 42: Carte de périmètre de protection des sites d'exploitations

(source : Chambre d'agriculture de Normandie)

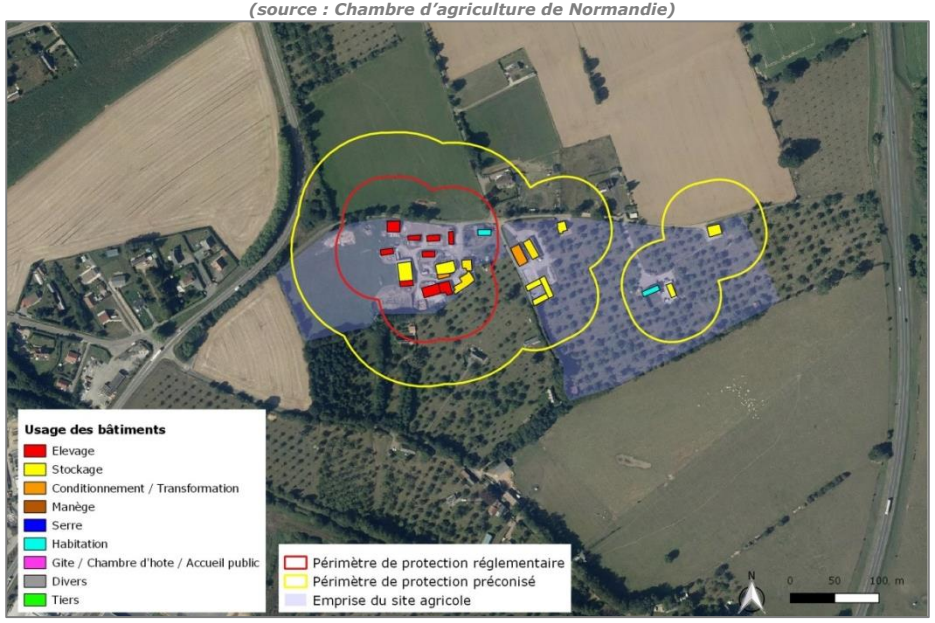
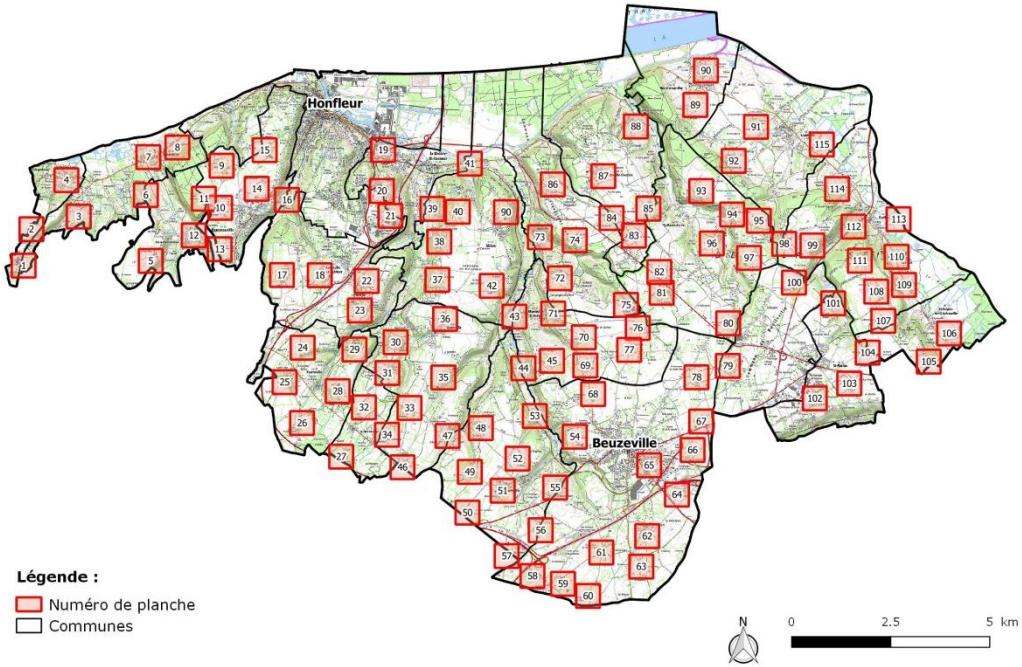


Figure 43: Atlas cartographique des sites d'exploitation agricole

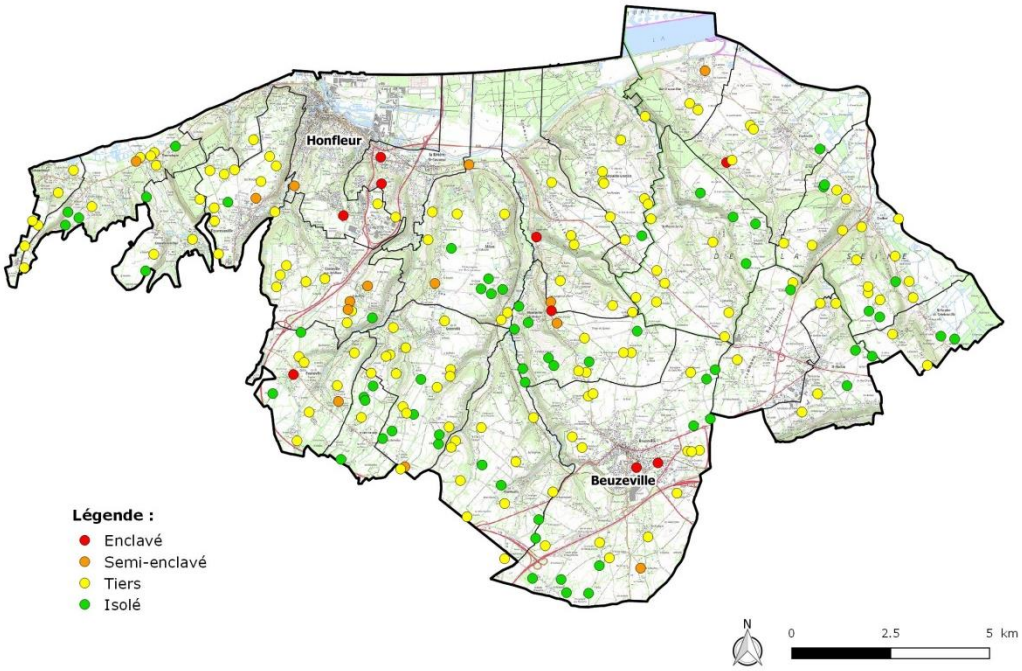
(source : Chambre d'agriculture de Normandie)



- **Des exploitations proches des habitations de tiers**

La situation des corps de ferme est variée : certains sont enclavés ou se situent en périphérie des enveloppes bâties des bourgs (ou des hameaux) ou sont isolés. Les exploitations sont quelquefois très proches de maisons d'habitation de tiers. De manière générale, la grande majorité des agriculteurs s'inquiète de l'avancement des constructions à usage d'habitation à proximité de leur exploitation. La cohabitation n'est donc pas sans poser problèmes dans un contexte actuel où les nouveaux habitants, majoritairement issus des milieux urbains, ont de plus en plus de difficultés à comprendre et à respecter l'activité agricole.

Figure 44 : Site d'exploitation agricole et tiers
(source : Chambre d'agriculture de Normandie)



Sur l'ensemble des sites d'exploitations (sites principaux et sites secondaires) du territoire, on identifie :

- 64 sites agricoles isolés de toutes habitations de tiers ;

- 139 sites agricoles situés à proximité d'habitations de tiers ;

-14 sites agricoles semi-enclavés ;

- 9 sites agricoles totalement enclavés par l'urbanisation.

Cette donnée témoigne de la proximité des habitations vis-à-vis des exploitations agricoles et des conflits d'usage potentiels liés aux troubles de voisinage. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- le principe de réciprocité date de 1999. Avant cette date, les habitations pouvaient s'installer à proximité immédiate des fermes ;
- la dispersion historique de l'habitat ;
- et la vente de terrains à bâtir d'agriculteurs partis à la retraite pour améliorer leur petite retraite à proximité immédiate de leur exploitation d'origine.

Cela étant, cette problématique montre combien il est nécessaire de travailler sur la notion de zones tampons ou de transitions entre espaces urbanisés et espaces voués à l'activité agricole.

- **La notion de parcelles fondamentales aux exploitations agricoles**

Pour exercer son activité, l'exploitant agricole a besoin de parcelles à valoriser et de bâtiments. Toutes les surfaces agricoles sur le territoire de Honfleur-Beuzeville sont importantes pour l'activité mais certaines le sont un peu plus en raison de leur localisation. Ce sont des parcelles fondamentales à l'activité agricole. Il s'agit principalement des prairies à proximité des corps de ferme : un éleveur laitier ne peut pas conduire son activité sans avoir un minimum de surface en herbe autour de son bâtiment d'élevage et de sa salle de traite. Il s'agit également des parcelles des activités agricoles nécessitant peu de surfaces comme le maraichage ou l'arboriculture : ces exploitations comptent des surfaces agricoles utiles généralement faibles et regroupées autour des bâtiments. Il en est de même pour les activités équestres. Il est donc indispensable de maintenir ces parcelles stratégiques pour assurer la pérennité de ces exploitations.

ENJEUX

En matière de constructions de bâtiments ou d'installations, il est primordial de permettre aux exploitants agricoles de pouvoir construire sur leur exploitation en fonction des orientations économiques retenues.

Par ailleurs, l'évitement de nouvelles constructions à usage d'habitation de tiers à proximité des corps de ferme permet de :

- **Préserver les possibilités de développement des exploitations ;**
- **Réaliser la mise en conformité (actuelle ou future) dans de bonnes conditions ;**
- **Créer un espace tampon afin de limiter les contentieux et les problèmes de cohabitation avec les tiers (recrudescence des conflits de voisinage entre agriculteurs et nouveaux arrivants).**

Il est également important de maintenir des parcelles et îlots attenant aux sites de production pour le bon fonctionnement des exploitations. Ils jouent un rôle essentiel dans les travaux de manutention (lisiers, fumiers, fourrages, etc.) mais aussi dans l'exploitation d'élevage (accessibilité des animaux aux parcelles). Ces parcelles ou îlots sont également utiles pour le développement des exploitations en cas d'agrandissement.

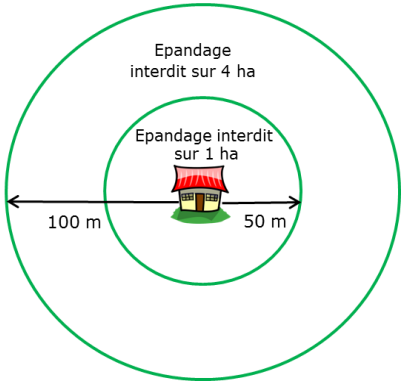
- **Les plans d'épandage**

Les agriculteurs épandent des effluents provenant en grande majorité de leurs élevages (fumier, lisier) mais également des boues industrielles ou provenant de stations d'épuration.

Pour gérer ces épandages, les exploitations doivent respecter des distances d'épandage et les règles environnementales se traduisent par la tenue et la mise à jour d'un cahier d'épandage des effluents.

Les épandages ne sont pas autorisés à proximité directe de zones construites, de cours d'eau ou points d'eau. La règlementation impose des zones tampon entre ces éléments du territoire. Ces distances d'épandage allant généralement de 35 à 100 mètres selon les contraintes.

Figure 45 : Schéma des surfaces non épandables autour d'une habitation
(source : Chambre d'agriculture de Normandie)



Les surfaces d'épandage sont très importantes pour les structures d'élevage. Elles permettent la gestion des déjections animales produites au sein de l'exploitation tout en améliorant la qualité agronomique des sols à moindre coût, en diminuant les intrants. Disposer d'une surface épandable suffisante est également une nécessité économique pour tous les élevages soumis aux règlementations environnementales, afin de ne pas augmenter le volume des structures de stockage d'effluents ou devoir exporter les effluents via des prêteurs de terre.

Par ailleurs, chaque habitation nouvelle implantée en zone agricole réduit ces possibilités d'épandage sur les parcelles agricoles. Et, en l'absence de principe d'antériorité pour les plans d'épandage (contrairement aux bâtiments d'élevage), c'est à l'agriculteur de mettre à jour son plan d'épandage à chaque nouvelle construction, et de réduire ses surfaces épandables. Il devra respecter des distances de retrait de 50 à 100 mètres en fonction du type d'effluent épandu et du régime sanitaire de son exploitation.

D'après l'enquête 2021, ***2/3 des exploitations disposent d'un plan d'épandage*** *et parmi elles, 5 ont signalé avoir des difficultés d'exploitation liées aux épandages (manque de surface, difficultés de voisinage…).*

ENJEUX

La préservation des surfaces épandables pour :

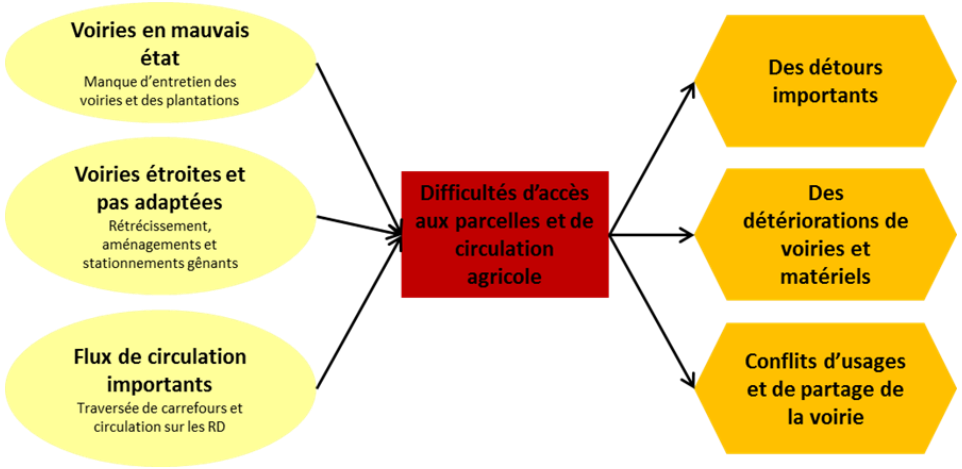
- **Assurer leur devenir (et ne pas déstabiliser leur modèle de rentabilité économique),**
- **Permettre aux collectivités la gestion, et l'épandage des boues de station d'épuration sur les terres agricoles,**
- **Limiter l'apport d'intrants sur les exploitations agricoles,**
- **Limiter l'export et ainsi limiter la circulation d'engins agricoles pour l'acheminement des effluents.**

- **Les circulations agricoles**

Les exploitations agricoles du territoire génèrent de nombreux déplacements pour l'acheminement des animaux, les travaux dans les parcelles, les épandages, les opérations d'ensilage, les semis, les récoltes, les livraisons aux centres de collecte, etc. Ces déplacements peuvent être :

- plus ou moins longs en fonction de la dispersion du parcellaire ;
- concentrés à certaines périodes de l'année en fonction du calendrier cultural.

Figure 46 : Difficultés d'accès aux parcelles et de circulation agricole



A noter : Les conditions de circulation des engins agricoles ou forestiers sont définies par un arrêté du 4 mai 2006 relatif à la circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers. Cet arrêté précise que les convois agricoles autorisés, sans pour autant être considérés comme des convois exceptionnels, peuvent avoir une largeur comprise entre 2,55 et 4,50 mètres et que leur longueur ne doit pas excéder 25 mètres. Par ailleurs, les hauteurs des transports de lin, de fourrages et de paille peuvent atteindre 4,80 mètres et nécessiter un tirant d'air de 5 mètres.

Au cours de l'enquête 2021, ***une dizaine d'exploitants ont exprimé des difficultés liées aux circulations agricoles****, des difficultés liées aux différents usages des routes mais aussi des chemins. Les principaux problèmes concernent principalement l'élagage des haies à proximité des voies qui gênent la circulation des engins. Il a été évoqué également l'interdiction de circulation*

des engins agricoles notamment sur la commune de Beuzeville (rue des Estingants ou encore la RD140A dans la côte entre Beuzeville et Quetteville) qui occasionne des allongements de parcours conséquents pour certaines exploitations.

Pour en savoir plus sur ces enjeux liés au foncier et aux pratiques agricoles, voici les liens :

- *Charte du bon voisinage du Calvados et de l'Eure : https://normandie.chambres-agriculture.fr/territoire/developper-le-territoire/chartes-de-bon-voisinage/*
- *Charte agriculture et urbanisme de l'Eure : https://www.eure.gouv.fr/content/download/2493/16426/file/CharteagricultureurbanismeEurejuin2011.pdf*

- **Les zones non traitées**

L'année 2020 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle réglementation pour les exploitants agricoles concernant l'usage des produits phytopharmaceutiques. Dans un souci du « bien vivre ensemble », une charte a été mise en place à l'échelle départementale afin de favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et formaliser les engagements des agriculteurs à respecter des zones non traitées à proximité des zones d'habitations et des établissements recevant des publics dits sensibles.

Néanmoins, dans une décision rendue le 26 juillet, le Conseil d'État a annulé partiellement les dispositions du décret et de l'arrêté du 27 décembre 2019 sur les zones de non-traitement (ZNT) des pesticides autour des habitations.

Ces chartes sont consultables à cette adresse :

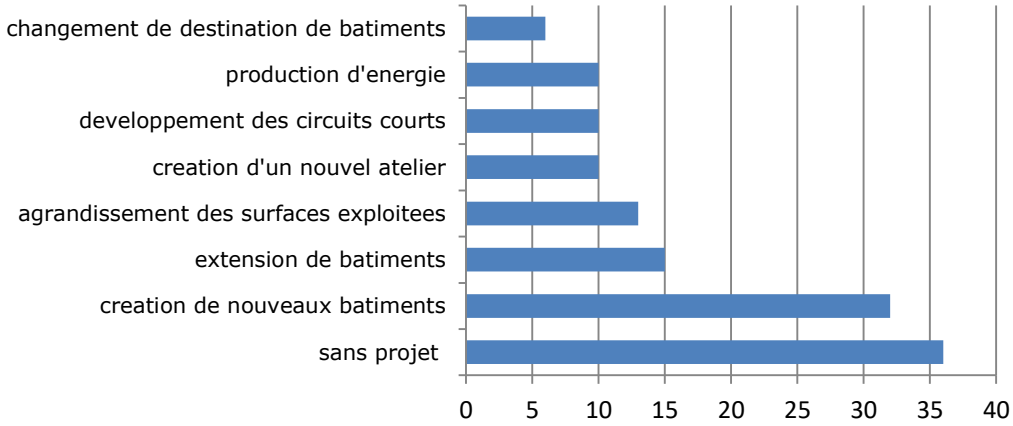
https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/produire-thematiques/cultures/phytosanitaires/chartes-riverains/

ENJEUX :

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et de l'aménagement du territoire, il est important de prendre en compte la gestion des zones non traitées autour des zones d'habitats existantes et de veiller à limiter la création de nouvelles zones non traitées au moment de la définition des futures zones d'habitats (zones AU).

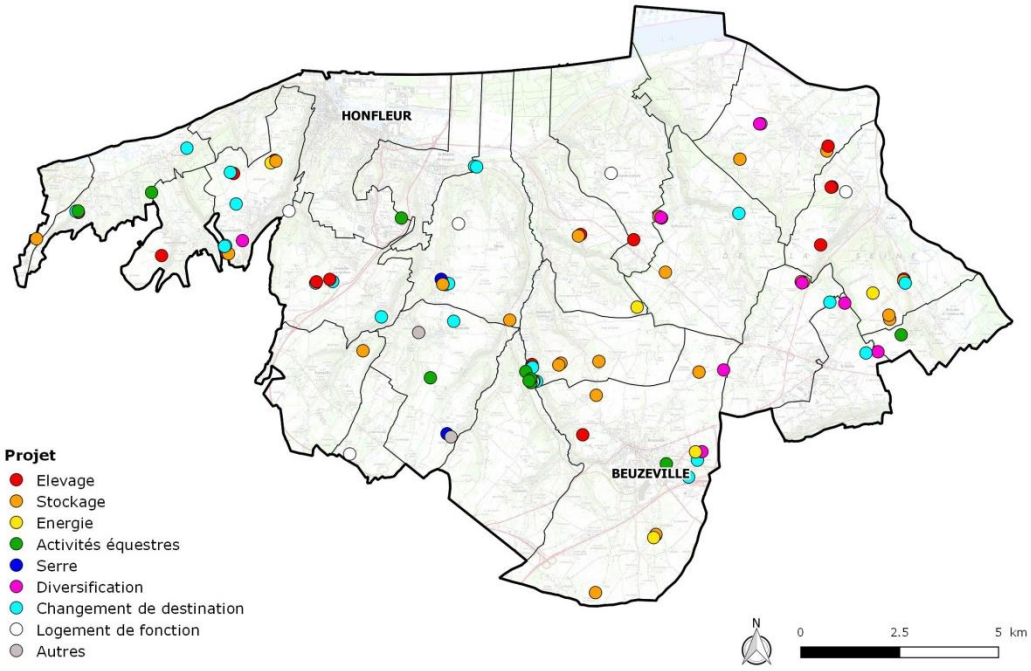
- **Des exploitations dynamiques porteuses de projets**

Figure 47 : Nature des projets des exploitants du territoire
(source : Chambre d'agriculture de Normandie)



D'après l'enquête 2021, ***parmi les exploitants ayant répondu au questionnaire, 53 ont déclaré avoir un projet pour leur activité pour un total de 96 projets identifiés.*** *La grande majorité des projets concerne de nouvelles constructions agricoles, des extensions de constructions existantes ainsi que le changement de destination de certains bâtiments agricoles. On notera aussi des projets de diversification, production d'énergie (méthanisation et panneaux photovoltaïques), développement de circuits-courts, etc. Le recensement de ces projets à court ou moyen terme figure à la page suivante.*

Figure 48 : Carte des projets des exploitants du territoire
(source : Chambre d'agriculture de Normandie)



ENJEUX :

Ces projets témoignent du dynamisme des exploitations essentielles à leur pérennité. Il est indispensable de prendre en considération ces projets dans le PLU (identification au titre du L151-11 du code de l'urbanisme) afin de ne pas nuire au développement des exploitations notamment dans le cas de changement de destination pour de l'agro-tourisme.

Pour rappel, le PLU peut désigner les bâtiments, qui pourront changer de destination en zone agricole, après avis conforme de la CDPENAF.

3. L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

1- LE POIDS ECONOMIQUE DE L'ACTIVITE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer précisément le poids de l'économie des productions agricoles du territoire. Nous nous sommes donc reportés aux informations disponibles à l'échelle départementale dans 'Comptes de l'Agriculture' produites chaque année par les Chambres d'agriculture de Normandie.

Figure 49 : Chiffre d'affaires global 2018 Normandie
(source : Chambre d'agriculture de Normandie)

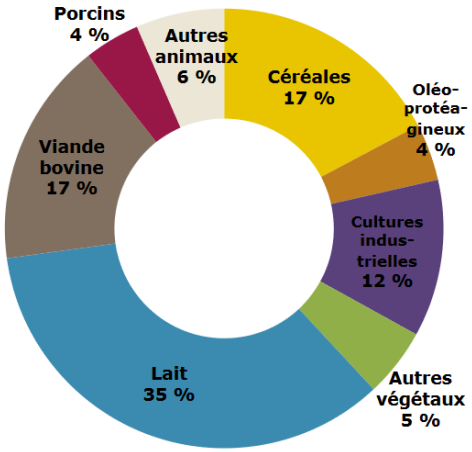


Figure 50 : Compte agricole Normandie
(source : Chambre d'agriculture de Normandie)

		Valeur 2018	Evolution 2017/2018
PRODUITS	CA Végétaux	1530 M€	-1,20%
	CA Animaux	2450 M€	0,20%
	Aides diverses	45M€	-7%
CHARGES	Charges opérationnelles	2430 M€	3,40%
	Charges de structure	1590 M€	-0,20%
Revenu Net		840 M€	-1,20%

En termes de tendance d'évolution, d'après les Comptes de l'Agriculture, le revenu net global de la ferme normande s'établit à 840 M€ et a connu une diminution entre 2017 et 2018 de l'ordre de 1 %. Si les prix des produits agricoles ont globalement stagné, on remarque une nette baisse des aides (-7 %). Les charges de structures ont légèrement diminué tandis que les charges opérationnelles ont augmenté de 3,4 %.

Pour en savoir plus sur les comptes de l'agriculture en Normandie et la situation conjoncturelle :

https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Normandie/pep-comptes-normandie.pdf

ENJEUX

L'activité agricole est une activité économique à part entière qui génère de la richesse et des revenus importants pour le territoire qu'il convient de maintenir.

2- LE TISSU SOCIO-ECONOMIQUE AGRICOLE

L'exploitation agricole est ancrée sur son territoire, elle se trouve au cœur d'un tissu économique plus large et dépend fortement des débouchés et des marchés des productions agricoles.

Un grand nombre d'entreprises, organismes ou autres opérateurs sont directement liés aux exploitations, qu'il s'agisse de l'approvisionnement, de la fourniture de matériel, des activités de services, etc. Lorsque l'activité agricole connaît des changements, c'est toute cette économie liée qui est impactée.

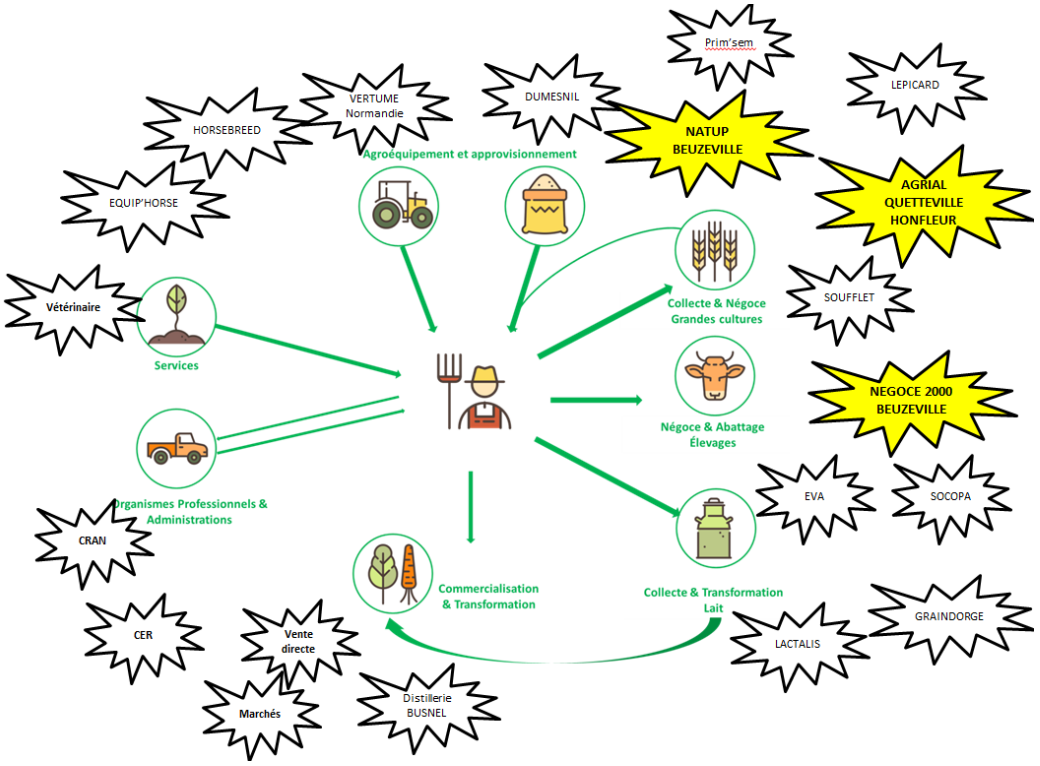
Les organismes se répartissent en 4 grandes catégories, regroupant les fournisseurs et les clients des exploitations agricoles :

- Les **entreprises amont de la production agricole**, pour répondre aux besoins des exploitations du territoire : les fabricants ou fournisseurs (machines agricoles, tracteurs, plants, semences, engrais, aliments, etc.) et les activités de services (encadrement administratif et financier, vétérinaire, etc.).
- Les **entreprises aval de la production agricole**, pour permettre la commercialisation des productions agricoles des exploitations du territoire : Coopératives, négociants, abattoirs, industries (de transformation des matières premières) agroalimentaires ou non, moulins, sucreries, etc.
- Les **organismes de services** : Centres de gestion, contrôle laitier, etc.
- Les **Organismes Professionnels et Administrations** : Chambres d'agriculture, organismes de recherche, administrations, groupes de vulgarisation agricole (GVA), etc.

Pour en savoir plus à l'échelle normande sur l'agriculture et l'agroalimentaire en Normandie :

https://normandie.chambres-agriculture.fr/territoire/lagriculture-en-normandie/agriscopie-chiffres-cles/agriculture-et-agroalimentaire

Figure 51 : Schéma du tissu socio-économique agricole
(Source : Chambre d'agriculture de Normandie)

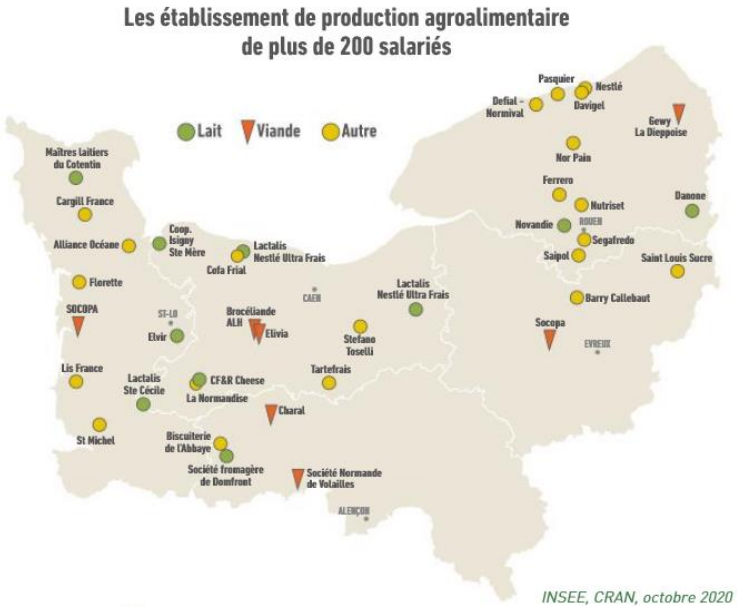


Les agriculteurs du territoire travaillent avec des entreprises ancrées localement sur le territoire de CCPHB. Sans pour autant être exhaustifs, nous avons identifié un certain nombre de ces entreprises :

- **Les coopératives agricoles**
  Généralement organisées à l'échelle départementale, ces coopératives possèdent des dépôts sur le territoire de CCPHB. Il s'agit principalement d'AGRIAL à Quetteville et Honfleur, NATUP à Beuzeville. Ces coopératives fournissent les exploitants en semences, fertilisants et produits phytosanitaires. Elles sont également des points de collecte importants lors des périodes de récolte.

Figure 52 : Etablissements de productions agroalimentaires de plus de 200 salariés en Normandie

(Source : Chambre d'Agriculture de Normandie)



- **Les entreprises de valorisation des productions animales**
  Sur le territoire, on relève peu d'entreprises. Qu'il s'agisse de la viande ou de la production de lait, rien n'est donc transformé sur place. On peut noter seulement la présence d'un négociant avec l'entreprise NEGOCE 2000. En matière d'abatage, les agriculteurs se tournent vers les opérateurs d'EVA, à Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados) ou encore SOCOPA au Neubourg dans l'Eure. Pour le lait, il s'agit principalement de LACTALIS à Lisieux.

- **Transformation Industries Agro-Alimentaires (IAA)**
  Sur le territoire, on relève peu d'industries agroalimentaires. Quelques entreprises sont néanmoins identifiées en lien direct avec l'activité agricole. Comme 'Calvados TOUTAIN – Cidrerie de Beuzeville' ou encore 'PICOTTI' entreprise, basée à Honfleur et spécialisée dans les bocaux de légumes apéritifs.

- **Les CUMA**
  Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole sont présentes sur l'ensemble du territoire de la CCPHB. Comme, la 'CUMA du Boulet' à Gonneville sur Honfleur.

- **Machinisme**
  Nous n'avons pas recensé de réparateurs de matériel agricole sur le territoire de la CCPHB.

ENJEUX

Que ce soit les Coopératives, Négociants, CUMA ou les IAA, ces structures ont besoin de pouvoir se maintenir et de se développer. Il est impératif d'avoir des installations adaptées et accessibles à ces activités (dans les zones agricoles pour les CUMA et au niveau des zones d'activité pour les IAA et les coopératives agricoles).

3- DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS-COURTS ET DIVERSIFICATION

Le « circuit-court » est la vente directe du producteur au consommateur ou la vente à un intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur (commerçant, restaurant, artisan…).

Les départements du Calvados et de l'Eure souhaitent valoriser les circuits-courts et soutenir leurs agriculteurs. Les sites internet comme *cestfaitdansleure.fr* ou *normandiealaferme.com* recensent les producteurs engagés dans la démarche ainsi que les points de vente présents. Des cartes interactives permettent de localiser les producteurs et les points de vente.

Les types de points de vente sont variés : magasin à la ferme, magasin de producteurs, AMAP, épicerie point relai ou encore drive fermier.

La diversification concerne les activités agricoles (production de biens alimentaires, transformation de produits de la ferme ou activités de services) complémentaires aux grandes productions agricoles traditionnelles (grandes cultures, élevage) et dégageant un complément au revenu agricole.

L'une des caractéristiques importantes des activités de diversification est que l'agriculteur est amené à maîtriser la commercialisation de son produit.

La diversification constitue un revenu complémentaire pour l'exploitation agricole. Elle permet une offre différente des prestations hôtelières ou des commerces. Elle donne la possibilité de faire venir à la ferme des « locaux » mais aussi des personnes extérieures au territoire.

D'après l'enquête 2021, ***24 exploitations*** *soit près de ¼ des exploitations rencontrées, sont engagées dans* ***une activité de diversification*** *:*

- ***10 dans la transformation à la ferme ;***
- ***4 dans de l'activité pédagogique ;***
- ***3 dans de l'hébergement à la ferme ;***
- ***7 dans la production d'énergie.***

Nous avons également identifié ***20 exploitations qui font de la vente directe à la ferme et 13 qui font les marchés****.*

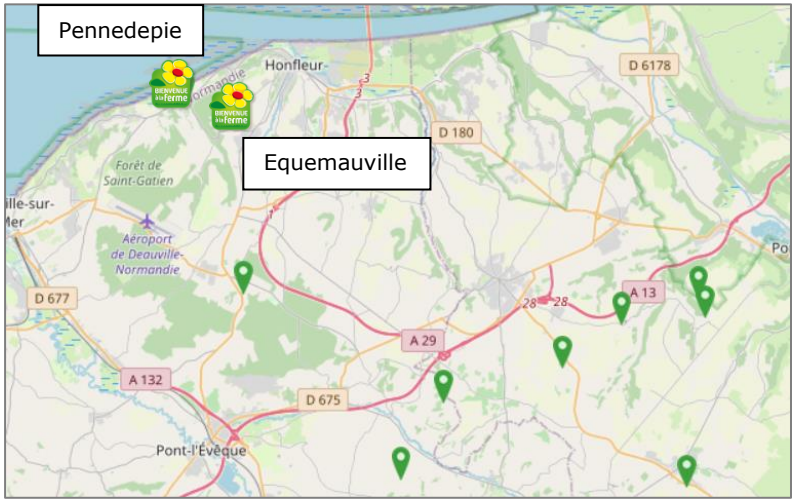
- **Bienvenue à la Ferme (BAF)**

Il s'agit d'un réseau national labellisé, dans lequel les agriculteurs s'engagent à proposer « des produits fermiers de qualité, à offrir à leurs hôtes un accueil personnalisé et professionnel dans un environnement soigné, et à être ambassadeur d'une agriculture durable et responsable, enracinée dans les terroirs ».

Sur le territoire, on dénombre deux exploitations, le Manoir d'Apreval à Pennedepie et la Ferme des Lisores à Equemauville.

Figure 53 : Extrait de la carte des producteurs locaux recensés sur le site normandiealaferme.com

(Source : normandiealaferme.com)



ENJEUX

Les exploitations se diversifient sur le territoire de la CCPHB. Ces activités de diversification doivent être encouragées et autorisées dans le document d'urbanisme par un règlement adapté de la zone agricole et ce d'autant que le potentiel touristique est important. C'est une réelle opportunité pour les exploitations agricoles.

4- LES PLUS-VALUES LOCALES : LES SIGNES DE QUALITE PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Pour apporter de la valeur ajoutée à leur production et répondre aux attentes sociétales, certains exploitants s'orientent vers des modes de production reconnus, via les signes officiels de qualité.

En France et en Europe, des logos officiels permettent de reconnaître des produits qui bénéficient d'un signe officiel de qualité et de l'origine.

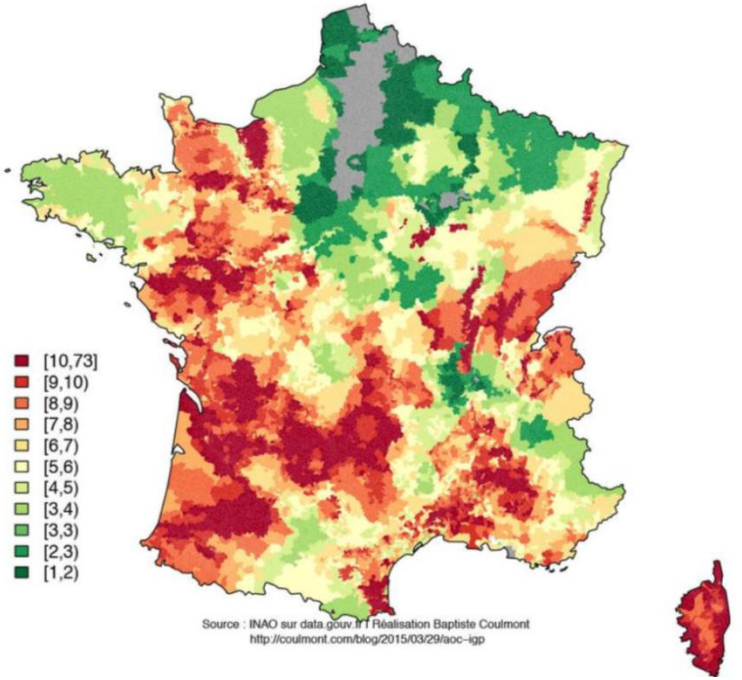
- **Appellation d'Origine Protégée (AOP)**

L'appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

Le territoire de Beuzeville-Honfleur est concerné par 3 AOP fromagères : **Pont-l'Évêque, Livarot et Camembert de Normandie**, mais aussi par 3 OAP de boissons : **Pommeau de Normandie, Calvados pays d'Auge et Cidre pays d'Auge.**

Figure 54 : Carte du nombre moyen de signe de qualité par commune

(Source : INAO sur data.gouv.fr Réalisation Baptiste Coulmont)



- **Indication Géographique Protégée (IGP)**

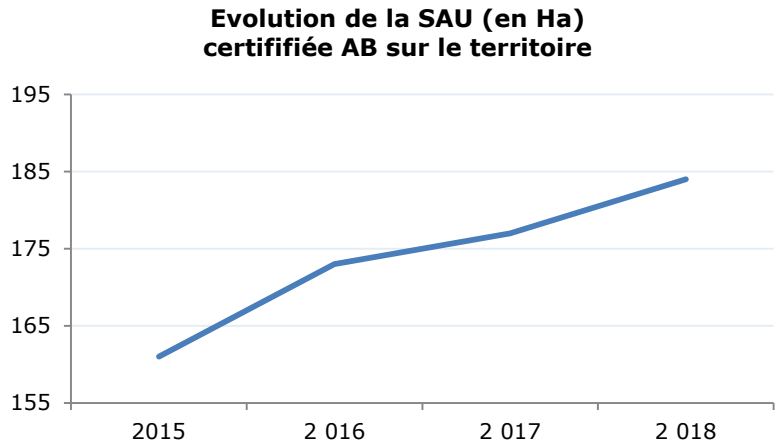
L'indication géographique protégée (IGP) désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation, selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. **Le territoire est sous le périmètre de 3 IGP (Cidre de Normandie, volaille de Normandie et porc de Normandie).**

- **Agriculture biologique (AB)**

L'agriculture biologique exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

Figure 55 : Progression de l'agriculture biologique sur le territoire de CCHB

(Source : Agence bio 2019)



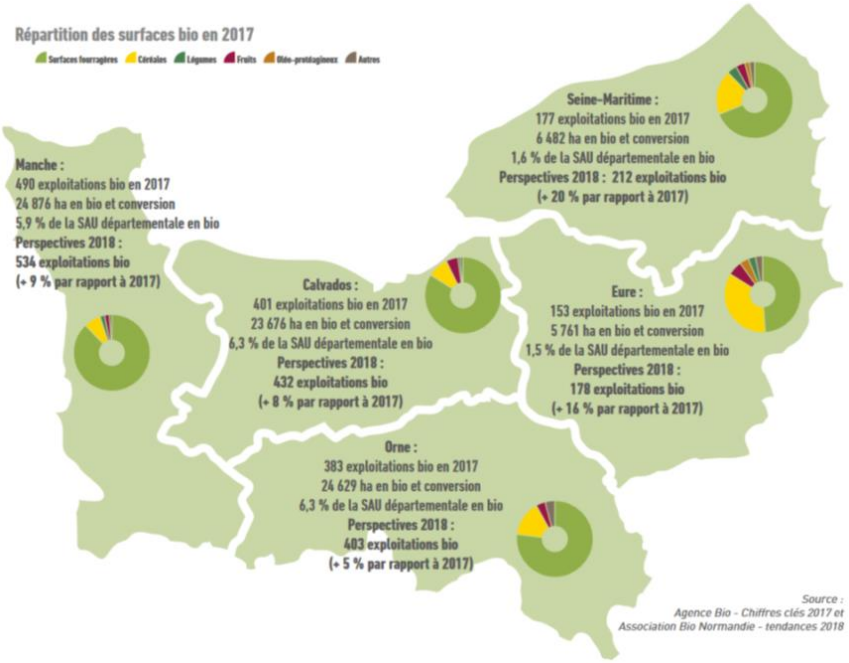
La SAU certifiée en AB sur le territoire à progresser de +12 % en 3 ans, passant de 161 Ha en 2015 à 184 Ha en 2018.

Plus de 72 000 Ha sont certifiés AB en Normandie, soit 5,3 % de la SAU totale normande. Des disparités existent entre départements normands puisque le Calvados compte près de 20 000 Ha certifiés en AB (27 % / SAU Ndie) alors que l'Eure n'en compte que 4 000 Ha (6 % / SAU Ndie).

*Sur le territoire, 10 exploitations en AOP et 5 IGP mais aussi **5 exploitations en Agriculture Biologique** ont été recensées sur le territoire.*

Figure 56 : Répartition des surfaces bio en Normandie en 2017

(source : Agence Bio et Association Bio Normandie)



Pour en savoir plus sur l'agriculture biologique en Normandie :

https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Normandie/506_Fichiers-communs/PDF/AGRISCOPIE/agriculture-biologique.pdf

https://produirebio-normandie.org/la-bio-en-normandie/annuaire-des-producteurs-bio/

https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Normandie/observatoire-ab.pdf

- **D’autres labels ou signes de qualité garants d’une plus forte valeur ajoutée**

Le Label Rouge est un signe de qualité défini au niveau national. Il désigne des produits de qualité supérieure par rapport aux produits similaires habituellement commercialisés. La qualité supérieure repose sur des caractéristiques organoleptiques et des conditions de production ou de fabrication particulières, ainsi que sur une image et des éléments de présentation spécifiques.

ENJEUX

L’agriculture biologique bénéficie d’une augmentation croissante avec des disparités entre régions naturelles. Des signes de qualité comme l’AOP et l’IGP sont également très présents sur le territoire apportant une valeur ajoutée aux productions et répondant aux attentes sociétales.

4. DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Les données exposées dans les parties précédentes permettent d'approcher l'évolution de l'agriculture des dernières années.

Plusieurs tendances se dégagent :

- La diminution du nombre d'exploitations agricoles ;
- L'augmentation de la taille des exploitations et la tendance à l'agrandissement ;
- La baisse du nombre d'actifs agricoles ;
- L'augmentation de la part des exploitations sous forme sociétaire ;
- Le vieillissement de la population agricole ;
- Le développement d'activités de diversification.

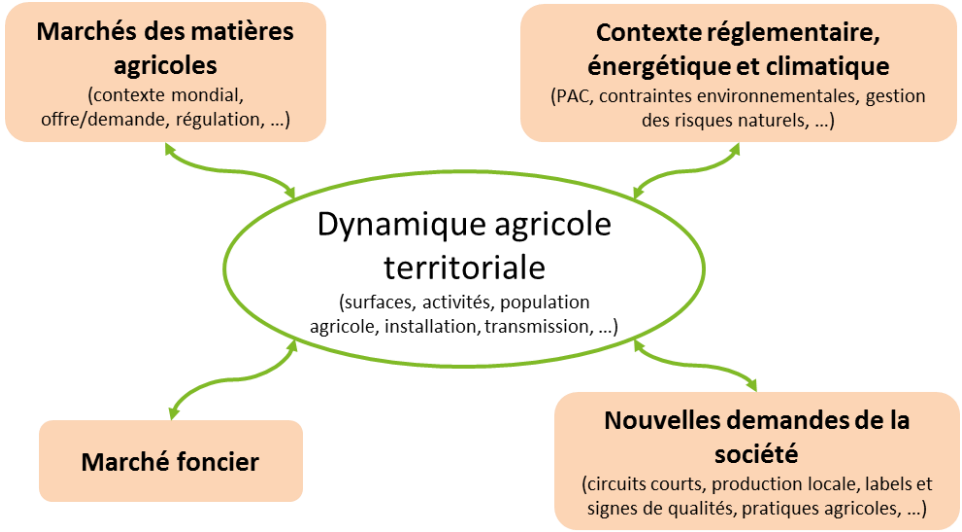
L'ensemble de ces tendances est strictement lié au tissu agricole local. Cependant, d'autres facteurs ont une influence sur l'activité, il est possible de les regrouper par thématiques :

- Les politiques agricoles et les réglementations ;
- Les attentes sociétales,
- Le foncier,
- Le contexte climatique et énergétique.

Ainsi, le portrait agricole du territoire s'appréhende de manière plus large au regard du contexte dans lequel l'activité s'exerce et à la lumière des contributions des agriculteurs lors du diagnostic.

1- FACTEURS D'INFLUENCE SUR L'ACTIVITE AGRICOLE

Figure 57 : Facteurs d'influence sur l'activité agricole
(source : Chambre d'agriculture de Normandie)



- **Les marchés des matières premières agricoles**

Les prix des marchés mondiaux des matières premières influencent fortement les décisions et les orientations prises par les exploitations. Ces marchés subissent de fortes variations difficiles à anticiper puisque la production agricole est dépendante de la saisonnalité et des conditions météorologiques, alors que la demande en produits alimentaires de base est au moins identique sinon en augmentation. Depuis quelques temps, à l'échelle mondiale d'autres facteurs accentuent la volatilité des prix :

- Le développement des pays émergents (Chine, Inde, Brésil),
- Le développement de la production de biocarburants,
- La financiarisation des marchés agricoles,
- L'affaiblissement progressif des mécanismes de régulation des marchés.

Conjoncture 2019 : En Normandie, le volume de lait produit a augmenté (contrairement aux autres régions qui ont été affectées très tôt par la sécheresse). Les prix de vente sont à la hausse, le nombre d'élevage laitiers poursuit sa tendance à la diminution mais le troupeau global sur le territoire Normand (en nombre d'animaux) reste identique. Les élevages ont tendance à se concentrer majoritairement dans la Manche.

- **Contexte règlementaire énergétique et climatique**

La Politique Agricole Commune (PAC) est régulièrement évoquée comme un élément important dans les choix d'orientation des exploitations agricoles. La réforme de la PAC 2014-2022 est marquée par :

- Une baisse des aides directes aux exploitants,
- Un verdissement, c'est-à-dire un renforcement du principe de conditionnalité qui subordonne l'octroi des aides PAC au respect d'un certain nombre d'obligations réglementaires de base destinées à préserver l'environnement et les paysages,
- La suppression de la gestion administrative des quotas laitiers en mars 2015, au profit d'un fonctionnement par contrat entre producteurs et industries laitières.

L'accès aux aides de la PAC pour les exploitants est conditionné à un certain nombre de règles qui sont explicitées ci-dessous.

Le versement des aides de la PAC est conditionné au respect de 4 domaines qui concernent l'environnement, le changement climatique, les bonnes conditions agricoles des terres, la protection et le bien-être animal ainsi que la santé. Voici quelques exemples des différentes mesures à respecter :

- **Bandes tampon le long des cours d'eau**
- **Couverture minimale des sols**
- **Identification et enregistrement des animaux**
- **Utilisation des produits phytopharmaceutiques**

Aujourd'hui, 2021 et 2022 seront deux années de transition, pendant lesquelles les règles actuelles continueront à s'appliquer, mais avec des budgets révisés. Le nouveau système d'aides PAC s'appliquera en 2023.

La dimension environnementale de la PAC s'affirme encore plus avec la création **du nouvel éco-régime** (accessible à une majorité d'exploitations normandes). Celle-ci remplace le paiement vert dont les exigences basculent dans **la future Conditionnalité des aides PAC.**

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) reste maintenue. C'est une aide qui vient soutenir les agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs, du fait de contraintes naturelles ou spécifiques. On retrouve l'ensemble des communes sur la partie Calvados entrées en 2019 dans ce dispositif.

Le dispositif des seules **aides à conversion BIO** se poursuit, de même pour celui des MAEC (avec de nouvelles mesures régionales à bâtir pour encourager une transition vers l'agro-écologie, en complément d'un ensemble de mesures système ou localisées).

Par ailleurs, les communes du territoire intercommunal situées dans l'Eure sont classées en **« Zone vulnérable » dans le cadre de la Directive Nitrates**. Celles situées dans le Calvados ne sont pas concernées par cette directive. La directive Nitrates impose également le respect de certaines mesures comme :

- réaliser au moins une analyse de sol sur l'exploitation (reliquats d'azote sur labour en sortie d'hiver si celle-ci est obligatoire, ou analyse de la Matière Organique) ;
- établir un Plan Prévisionnel de Fumure azotée (PPF) sur les cultures et prairies ;
- tenir à jour un cahier d'enregistrement des épandages des engrais azotés, minéraux et organiques ;
- respecter le plafond annuel de 170 kg d'azote issu des effluents d'élevage par hectare de Surface Agricole Utile (SAU) ;
- respecter l'équilibre de la fertilisation azotée selon les normes et la méthode du référentiel régional ;
- respecter les dates d'interdiction d'épandage des engrais organiques et minéraux ;
- respecter les interdictions d'épandage sur les sols en forte pente, enneigés ou gelés ainsi que les distances d'épandage des engrais azotés par rapport aux points d'eau de surface (cours d'eau, étangs, etc.) ou d'eau souterraine, pour les élevages tenus à l'existence d'un plan d'épandage (élevages ICPE) ;
- disposer des équipements pour le stockage des effluents (fosses à lisier, fumières...), de capacité adaptée à la période d'interdiction d'épandage, et étanches (contrôle visuel) ;
- entretenir des bandes enherbées ou boisées de 5 mètres de largeur minimum réglementaire le long des cours d'eau ;
- couvrir les sols de labours en automne, sauf dérogations prévues par le programme d'action régional (si la récolte du maïs a lieu après le 15 octobre en Basse-Normandie, 15 septembre en Haute-Normandie).

La protection des oiseaux et habitats naturels

L'utilisation des produits phytosanitaires et le paquet hygiène :

- utiliser des produits phytosanitaires disposant de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour un usage sur une culture donnée ;
- respecter les exigences prévues par l'AMM et figurant sur l'étiquette ;
- présenter un rapport de contrôle technique des pulvérisateurs de plus de 5 ans ;
- à partir de 2016, pour tout utilisateur de produits phytosanitaires, il est demandé le certificat prouvant la réalisation de la formation Certiphyto ;
- tenir un registre des traitements phytosanitaires par parcelle ;
- disposer d'un local ou d'une armoire, aménagé et réservé au stockage des produits phytosanitaires, convenablement aéré (aérations haute et basse), fermé à clef ;
- respecter les limites maximales de résidus de produits phytosanitaires dans les végétaux.

L'identification des bovins, caprins et porcins

La traçabilité et les pratiques d'hygiène :

- tenir un registre d'élevage ;
- stocker les médicaments et aliments dans des endroits réservés à cet usage ;
- respecter les règles d'hygiène de la police sanitaire.

La protection animale :

- disposer de bâtiments adaptés ;
- prévenir les blessures ;
- apporter des soins aux animaux malades ou blessés ;
- nourrir et abreuver les animaux en qualité et quantité satisfaisantes ;
- protéger les animaux à l'extérieur ;
- respecter les règles spécifiques en fonction des animaux (porcins et veaux).

Le renforcement croissant des réglementations applicables aux exploitations, notamment dans les différents domaines de l'environnement (qualité de l'eau, biodiversité…), est également source d'inquiétudes pour les agriculteurs. En complément des règles vues ci-dessus dans le cadre des aides PAC, les agriculteurs doivent intégrer de nouvelles règlementations qui contraignent les équipements et les pratiques agricoles (utilisation des produits phytopharmaceutiques, gestion des effluents et des intrants…) et impactent plus globalement les performances économiques des exploitations.

- **Les nouvelles demandes de la société et la multifonctionnalité de l'activité agricole**

Les attentes des consommateurs semblent évoluer vers plus de traçabilité et de qualité des produits, même si la part consacrée à l'alimentation dans le budget des ménages français diminue régulièrement. Suite aux crises alimentaires de la dernière décennie, les consommateurs recherchent des signes qui les rassurent. Une partie d'entre eux souhaite également redonner du sens à leurs consommations alimentaires. Pour répondre à ces attentes, les consommateurs s'orientent de plus en plus vers des produits locaux labellisés à travers des circuits-courts de commercialisation : marchés, ventes à la ferme, magasins collectifs, restauration collective, commerçants de proximité ou Grandes et Moyennes Surfaces locales… Ces filières permettent de valoriser les ressources et les productions locales. Elles impliquent un nombre d'intermédiaires restreint entre producteur et consommateur et une distance limitée entre lieu de production et de consommation.

Pour les non agriculteurs, la campagne est un lieu de vie, un patrimoine commun. Pour les agriculteurs, c'est avant tout un lieu de travail.

L'activité agricole est à l'interface entre le milieu naturel et la production alimentaire. La société porte une attention croissante au rôle de l'agriculture dans la gestion et la valorisation de l'espace et des territoires. L'agriculture est de plus en plus évaluée à travers sa capacité à préserver, respecter et mettre en valeur les ressources naturelles et les paysages.

La production d'énergie pourrait fournir, sous certaines conditions, de nouveaux revenus aux agriculteurs tout en renforçant l'autonomie énergétique. Les agriculteurs disposent d'atouts dans le domaine de la production d'énergies renouvelables (disponibilité de surfaces de toiture sur les bâtiments, disponibilité de biomasse / déchets / coproduits mobilisables…). Les enjeux liés au changement climatique, à la dépendance vis-à-vis des ressources fossiles et surtout les incertitudes sur leur prix, amènent les collectivités locales et territoriales à s'intéresser de plus en plus à la production d'énergies renouvelables. Ces énergies n'utilisent pas le stock de ressources naturelles épuisables. Elles présentent l'avantage de ne pas émettre de gaz à effet de serre (solaire, éolien, hydraulique) ou d'avoir un bilan nul (biomasse) *(source : INSEE, 2012).*

- **Changement climatique**

L'activité agricole est directement concernée par le changement climatique à plusieurs niveaux.

En matière de pratiques agricoles, les conditions climatiques changeantes (variations de températures et de pluviométrie) ont des conséquences directes sur le choix des cultures et leur conduite. Cela interroge sur le potentiel de production alimentaire à venir.

L'activité agricole est également une des seules activités à permettre le stockage du carbone avec la forêt.

- **La disponibilité et l'accès au foncier**

Les enjeux liés au foncier sont multiples : la consommation foncière, le prix du foncier, les formes d'urbanisation et les contraintes liées à la proximité des zones bâties, en particulier pour les élevages. Cela impacte directement le secteur économique agricole et les filières économiques associées.

2- FORCES, FAIBLESSES DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE

Sur la base du diagnostic et des rencontres avec les agriculteurs et acteurs du territoire, voici une synthèse des forces et faiblesses de l'activité agricole identifiées sur le territoire.

FORCES
- **Un terroir favorable aux productions agricoles (sol et climat) ;** - **Forte présence herbagère en lien avec l'activité d'élevage ;** - **Une diversité des productions végétales et animales possibles ;** - **Des productions de qualité (savoir-faire et pratique) ;** - **Contribution à l'aménagement et à la valorisation des paysages du territoire ;** - **Attractivité touristique importante ;** - **Dynamisme agricole (nombreux projets portés par les exploitations).** - **Grande majorité des structures ayant un successeur identifié.**

FAIBLESSES
- **Une activité tributaire des marchés internationaux et de l'usage des pesticides ;** - **Difficultés de circulation – Haies mal entretenues ;** - **L'agriculture souffre d'une mauvaise image ;** - **Peu de structures et d'entreprises para-agricoles ;** - **Problèmes liés au retournement de prairies et à la difficulté de maintenir une activité d'élevage ;** - **Mitage des espaces agricoles au profit d'un habitat dispersé ;** - **Des habitations situées à proximité immédiate des corps de ferme ;** - **Un foncier de plus en plus difficile à mobiliser (coût et perte) ;** - **Réglementation et contraintes (ZNT, …) ;** - **Vieillissement des chefs d'exploitation ;** - **Structures de + en + grandes au détriment des plus petites ;** - **Le PLUi actuel ne permet pas certains projets agricoles (exploitations situées en zone N).**

Les **OPPORTUNITES** à 15 ans :

- → **Fort potentiel pour le développement de la diversification, outil de transformation, de la vente directe et de l'agro-tourisme**
- → **Une agriculture solide grâce au terroir et à la diversité des productions**
- → **Maintien du maillage écologique du territoire**
- → **Préserver le foncier agricole pour maintenir la production**
- → **Production d'énergie renouvelable**
- → **Développement d'activités en lien avec l'agriculture (coopérative, machinisme, etc.)**

Les **MENACES** à 15 ans :

- → **Des contraintes qui pèsent de plus en plus sur les exploitations**
- → **Disparition des « petites structures » notamment d'élevage = problématiques entretien des paysages**
- → **Une urbanisation de plus en plus marquée des prairies (plus facilement mobilisables et à proximité des secteurs bâtis)**
- → **Augmentation du prix du foncier agricole et difficulté d'installer des jeunes**
- → **Non valorisation de certaines parcelles entraînant leur enfrichement**

3- ATTENTES ET BESOINS

Les entretiens individuels réalisés auprès des exploitants agricoles ont permis de faire émerger un certain nombre de problématiques récurrentes et d'identifier les enjeux pour l'activité agricole.

Thème	Eléments de diagnostic	Enjeux
Urbanisme, aménagement et foncier	- Un territoire morcelé et des parcelles enclavées - Une pression foncière importante, le coût du foncier qui augmente - Des tiers trop près des corps de ferme - Des potentiels agronomiques de bonne qualité en moyenne - Territoire très attractif (tourisme et économique)	- Pérenniser l'outil agricole en limitant le mitage agricole et en éloignant les habitations - Limiter l'artificialisation des terres avec La loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 - Limiter l'urbanisation des sols sur les meilleures terres d'un point de vue agronomique - Eviter les zones dortoirs (le Havre/Honfleur)
Développement économique	- Une agriculture tournée majoritairement vers l'élevage avec des productions diversifiées - Des difficultés de reprise des exploitations, l'installation des jeunes - Manque de considération de l'agriculture en tant qu'activité génératrice d'emplois - Une agriculture qui a besoin d'évoluer, de se diversifier	- Valoriser et renforcer les filières du territoire - Accompagner la transmission des exploitations agricoles - Réfléchir aux grands projets en concertation avec le monde agricole - Favoriser la diversification des exploitations - Permettre l'implantation d'activités en lien avec l'agriculture (machinisme, silo, négoces, etc.) - Développer les énergies renouvelables (méthanisation)
Environnement & Paysage	- Une disparition progressive des prairies - Une diminution marquée des élevages - Des pratiques agricoles innovantes - Agriculture bio en plein essor - Entretien des haies contraignant	- Maintenir les prairies, essentielles aux activités d'élevage en les rendant rentables - Maintenir les surfaces d'épandage, essentielles aux activités d'élevage - Subventionner l'entretien des haies qui contribuent au maintien de la biodiversité
Mobilités / usages	- Déficit d'image de la profession agricole - Des aménagements de route mal adaptés à l'activité agricole - Des conflits d'usage de plus en plus fréquents entre agriculteurs et nouveaux arrivants - Problématique récurrente d'entretien des chemins et haies	- Maintenir des zones tampons entre les activités agricoles et les zones urbaines - Faciliter circulation des engins agricoles sur D180 - Aménager avec plus de concertation avec tous les acteurs du territoire - Favoriser les échanges, développer le « faire ensemble » - Diffusion d'une charte de bon voisinage

4- POINTS DE VIGILANCES POUR LE PLUI

Sur cette base, à partir des échanges lors de la restitution du diagnostic agricole aux exploitants le 16 décembre 2021, la Chambre d'Agriculture a relevé les principales remarques formulées et les éléments de discussion entre exploitants et élus.

Elevage et prairies :

Le diagnostic met en avant le souhait et la nécessité de maintien de l'activité d'élevage et des prairies sur le territoire mais aussi à la valorisation du paysage sur le territoire de la CCPHB. Les exploitants expriment une contradiction entre cette demande et les réactions des riverains, de plus en plus hostiles vis-à-vis des éleveurs localement et également les difficultés qu'ils rencontrent liées à une règlementation peu favorable à cette activité.

➔ Les exploitants proposent que la collectivité protège les corps de ferme ainsi que leur potentiel de développement dans le PLUi.

Consommation foncière :

Les principaux projets susceptibles de consommer du foncier sont évoqués entre les représentants de la collectivité et les exploitants agricoles.

➔ Afin de limiter l'impact de ces projets sur l'activité agricole et d'assurer leur bonne prise en compte dans le PLU intercommunal, les exploitants proposent de :

- veiller à limiter l'enclavement des corps de ferme,
- mobiliser en priorité les dents creuses,
- prévoir la valorisation des friches existantes sur le territoire,
- mobiliser, lorsque cela est possible, les terres aux potentialités agronomiques les moins intéressantes pour les projets d'aménagement et d'urbanisme.

Conflits de voisinage, Zones Non Traitées (ZNT) :

Les exploitants rencontrent de plus en plus de difficultés, lorsqu'ils ont des projets de construction de bâtiments d'élevage, lorsqu'ils interviennent avec des pulvérisateurs sur les parcelles, lorsqu'ils épandent, etc.

➔ Ils proposent que les élus locaux se positionnent en médiateurs sur ces questions. En complément, une information auprès des nouveaux arrivants pourrait permettre de les sensibiliser aux spécificités de la vie rurale.

La question des Zones Non Traitées préoccupe. Les exploitants interpellent la collectivité sur l'importance de trouver des manières d'urbaniser qui permettent de ne pas créer de nouvelles Zones Non Traitées et de limiter ainsi l'impact de l'urbanisation sur les parcelles agricoles.

Changement de destination des bâtiments agricoles :

La possibilité de changer de destination un ancien bâtiment agricole ayant perdu sa vocation est une opportunité intéressante. Cependant, l'installation d'un tiers dans l'espace agricole et/ou à proximité d'installations agricoles peut générer des contraintes pour l'activité.

➔ Il est important de rester vigilant et d'encadrer les possibilités de changement de destination des anciens bâtiments agricoles afin de ne pas générer des contraintes nouvelles pour l'activité agricole.

Projet du territoire :

Les exploitants s'interrogent sur la nature du projet de la collectivité : Est-ce qu'il s'agit d'accueillir les nouveaux habitants même s'ils ne travaillent pas sur le territoire ou plutôt de créer de l'emploi en accueillant des nouvelles activités et de permettre aux salariés et entrepreneurs de se loger sur le territoire ? Les échanges entre la collectivité et les exploitants sont riches, les notions de « village dortoir », « néo ruraux », « rurbains » sont évoquées.

➔ Le projet du territoire dans le cadre du PLU intercommunal va être défini dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable sur la base du diagnostic qui est en cours.

Circulations et déplacements agricoles :

Les principales difficultés de circulation des engins agricoles sont liées aux aménagements des voiries des centres bourgs et au mauvais entretien des chemins agricoles.

➔ Les exploitants pourraient être associés au moment du choix des aménagements de voiries afin de s'assurer qu'ils prennent bien en compte l'activité agricole. Les exploitants pourraient être subventionnés par la collectivité pour entretenir les haies des chemins ruraux.

ENJEUX

- **Protéger le foncier agricole et les corps de ferme**
- **Gérer l'urbanisation de manière raisonnée en prenant en compte la consommation foncière, la gestion de l'eau et la valorisation des dents creuses et des friches**
- **Gérer les interfaces entre les zones d'habitat et les parcelles agricoles**
- **Améliorer les relations entre habitants et agriculteurs**
- **Maintenir des corps de ferme fonctionnels et transmissibles**
- **Préserver le caractère rural du territoire**

Figure 58 : Réunion de restitution du 16 décembre 2021
(source : Chambre d'agriculture de Normandie)



5- PISTES D'ACTION DANS LE CADRE DU PLUI

D'après l'ensemble des éléments de diagnostic et lorsqu'on se place dans la dynamique de construction d'un projet de territoire dans le cadre d'un PLU intercommunal, il semble qu'il faille dans un premier temps s'attacher à préserver l'activité existante en protégeant les outils de production et en limitant les contraintes puis permettre le développement des activités existantes ou la création de nouvelles.

Ainsi, les pistes d'action sont présentées ici par thématique :

- **Optimiser la gestion du foncier**

Le besoin de préservation des espaces agricoles répond à un objectif économique : permettre aux agriculteurs d'exercer une activité viable et durable économiquement. La gestion économe et la cohérence de l'espace agricole sont indispensables au maintien et au développement d'une activité agricole viable. Il est donc important de limiter le mitage et de préserver des espaces agricoles vastes et homogènes où l'activité agricole est prioritaire.

Les projets d'aménagement doivent garantir le maintien de conditions d'exploitation vivables : circulation du matériel agricole, accès aux parcelles, maintien de liaisons fonctionnelles entre les parcelles et les sièges d'exploitation, etc.

La pérennité de l'activité agricole suppose également de limiter l'enclavement des sièges des exploitations du territoire majoritairement concernées par l'élevage. En effet, des réglementations sanitaires strictes imposent des distances minimales entre les installations d'élevage et les zones d'habitat, de même que dans la gestion des effluents ou des boues. Il convient également de limiter les risques de conflits de voisinage ou d'usages préjudiciables.

La consommation de foncier pour l'habitat et les zones d'activité doit être optimisée. Pour rappel, la loi Climat et Résilience oblige les collectivités à réduire de 50 % leur consommation d'ici 2030 mais aussi à tendre vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050. Il s'agit de prévoir des zones en adéquation avec des besoins réels et identifiés. La densification et la valorisation des terrains déjà disponibles doivent être privilégiées à l'ouverture à l'urbanisation de parcelles agricoles (réhabilitation des friches, valorisation des ZA existantes dans un cadre intercommunal, densification des centres bourgs, urbanisation des dents creuses…).

Cela se traduit dans le document d'urbanisme par :

- une gestion économe de l'espace, c'est-à-dire :
  - La définition des besoins en logements en cohérence avec l'évolution passée de la commune et les prévisions démographiques départementales,
  - Le fait de privilégier l'urbanisation des dents creuses et la densification des zones déjà bâties,
  - Le développement de nouvelles formes d'urbanisation moins consommatrices en foncier.
- une préservation des outils de production (corps de ferme et parcelles exploitées) en :
  - **classant les corps de ferme et les surfaces agricoles en zone agricole (A) dans les documents d'urbanisme,**
  - veillant au strict respect du principe de réciprocité et en prenant en compte l'antériorité des structures agricoles présentes sur le territoire,
  - prenant en compte les potentiels agronomiques des sols dans le choix des zones à ouvrir à l'urbanisation.
- une garantie des bonnes conditions d'exploitation en limitant les conflits de voisinage et permettant la libre circulation des engins agricoles.

- **Maintenir l'élevage et répondre aux enjeux environnementaux**

Les espaces agricoles remplissent des fonctions paysagères et environnementales essentielles. Ils participent à l'identité paysagère du territoire au même titre que les forêts, le patrimoine rural, … Le maintien d'une activité d'élevage et par là même des surfaces en herbe contribue à limiter le ruissellement et l'érosion des sols et à préserver la qualité des eaux. La diversité des espaces agricoles (prairies, cultures,

haies, talus, mares, …) assure également un rôle majeur en termes de biodiversité et de continuités écologiques dont l'importance a été réaffirmée par l'instauration des trames vertes.

Le maintien d'une activité d'élevage (bovins et équidés fortement présents sur le territoire) est un élément clé dans la valorisation du paysage qui est réalisée aujourd'hui par les éleveurs. Avec la diminution des élevages, certains espaces risquent de ne plus être exploités par l'agriculture et par conséquence l'enfrichement.

Aujourd'hui, l'activité d'élevage a tendance à régresser sur le territoire en raison des fortes contraintes liées aux réglementations environnementales, à la pénibilité du travail (horaires et autres astreintes), à la difficulté de trouver du personnel, à la mauvaise rémunération de l'activité et aux problèmes de voisinage.

Dans les documents d'urbanisme, il est fondamental de veiller à maintenir les capacités d'évolution des exploitations agricoles mais aussi de ne pas développer de zones d'habitats à proximité immédiate des corps de ferme.

En parallèle, sensibiliser les nouveaux habitants sur les caractéristiques de l'activité d'élevage peut être un moyen de limiter les conflits de voisinage. Les chartes de bon voisinage sont de bons outils pour communiquer sur l'activité agricole. Les initiatives de fermes ouvertes ou de randonnées agricoles se multiplient également pour faire découvrir aux habitants la réalité de l'exploitation.

Concrètement, cela se traduit dans le document d'urbanisme par des mesures visant à limiter les contraintes pour les exploitations (urbanisme, environnement, aménagements, etc.) et à sensibiliser les nouveaux habitants à ce qu'implique la présence d'activités agricoles à côté de chez eux.

- **Accompagner les projets agricoles répondant aux attentes sociétales**

Manger sainement, disposer d'un agréable cadre de vie, développer les énergies renouvelables, préserver et mettre en valeur le patrimoine local, telles sont les préoccupations émergeantes actuelles, pour lesquelles les agriculteurs ont un rôle à jouer.

Concrètement, cela se traduit dans le document d'urbanisme par une réglementation adaptée permettant aux agriculteurs de faire évoluer leur corps de ferme en réhabilitant des bâtiments existants ou en construisant de nouveau leur permettant de se diversifier (accueil à la ferme, vente directe, production d'énergie, etc.). Au-delà du PLUi, les collectivités peuvent également contribuer au développement de l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective. Le diagnostic a identifié tous les projets évoqués par les agriculteurs et tous les bâtiments susceptibles d'évoluer à terme pour de l'agro-tourisme notamment.

Dans le domaine des énergies renouvelables, il est nécessaire de permettre aux exploitations de se développer. Le zonage agricole est primordial pour implanter ses nouvelles installations. Notamment pour les projets de méthanisation, ils sont soumis à de fortes contraintes d'acceptabilité. Localement un processus de dialogue et de concertation avec le voisinage est un préalable indispensable pour tout porteur de projet.

Soucieux de répondre aux exigences fixées par le SRCE mais aussi pour des raisons paysagères et environnementales, le PLUi, classe de nombreuses parcelles valorisées par l'agriculture en zone Naturelle (N). Ce choix a entraîné de nombreuses difficultés pour les exploitations agricoles désireuses de se développer au sein même de leur corps de ferme. Il est absolument indispensable que le futur PLUI prenne en compte ces problématiques et que chaque exploitation pérenne soit classée en zone agricole (corps de ferme et ses abords). Des projets agricoles ont été identifiés lors de l'enquête. Ils doivent être repris dans le cadre de l'élaboration du zonage.

L'intégration des nouveaux bâtiments agricoles est une question sensible au sein des espaces agricoles quant à la préservation du paysage. Les pétitionnaires devront veiller à intégrer les futures installations agricoles par le biais de plantations en privilégiant les essences locales.

- **Favoriser les relations entre agriculteurs et non agriculteurs**

Une exploitation agricole en activité au même titre qu'une autre activité économique génère quelques nuisances. Afin de les gérer, le principe de réciprocité des distances (L 111-3 du code rural) précise qu'aucune construction d'habitation n'est possible à moins de 50 ou 100 mètres des bâtiments d'élevage et de leurs annexes en fonction du statut de l'exploitation (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou exploitation soumise au Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Il est fondamental de veiller au strict respect de ces distances et aux préconisations faites dans le diagnostic, à travers l'atlas cartographique, pour limiter les conflits de voisinage.

Quoiqu'il en soit, il vaut mieux éviter le développement des zones d'habitat à proximité des corps de ferme et maintenir des espaces tampons entre les zones d'habitat et les zones agricoles.

D'autre part, une meilleure connaissance réciproque des habitants et agriculteurs ainsi que des élus et des agriculteurs, des attentes et contraintes de chacun doit être encouragée sur le territoire (organisation de fermes ouvertes, éditions de documents de communication, etc.).

- **Prévoir l'implantation d'entreprises en lien avec l'activité agricole**

De nombreuses activités dépendent de la présence de l'agriculture sur le territoire. Pour chacune des filières présentes (élevage lait et viande, grandes cultures, maraîchage, activités équestres), l'activité agricole induit de nombreux emplois indirects. Ce sont tous les emplois existant dans des organismes et entreprises ayant un lien direct avec l'agriculture. Il s'agit essentiellement des organismes amont et aval, de négoces, d'entreprises agro-alimentaires, les services para-agricoles, les entreprises d'équipement et de matériel et de formation. Peu d'entreprises en lien avec l'agriculture sont présentes sur le territoire. A signaler également, l'absence de toute entreprise de mécanique ou de matériel agricole, ce qui oblige les agriculteurs à des déplacements éloignés pour faire réparer leur matériel. Le PLUi peut proposer des espaces dédiés à ces activités. Un zonage agricole n'est pas adapté pour ces entreprises. Il est nécessaire de privilégier des zones d'activité avec un règlement spécifique.

ENJEUX

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) fixe les orientations de l'organisation de l'espace. Il détermine à long terme les grands équilibres de l'aménagement d'un territoire donné entre les espaces urbains et les espaces naturels et agricoles. Si la préservation des terres, donc des espaces agricoles, constitue l'un des enjeux essentiel de ce projet, il n'est pas le seul enjeu pour l'agriculture dont la multifonctionnalité constitue un enjeu majeur de développement territorial (économique, social et environnemental).

CONCLUSION

L'activité agricole est une activité économique importante pour le territoire en interaction avec le tissu socio-économique local et la gestion de l'espace.

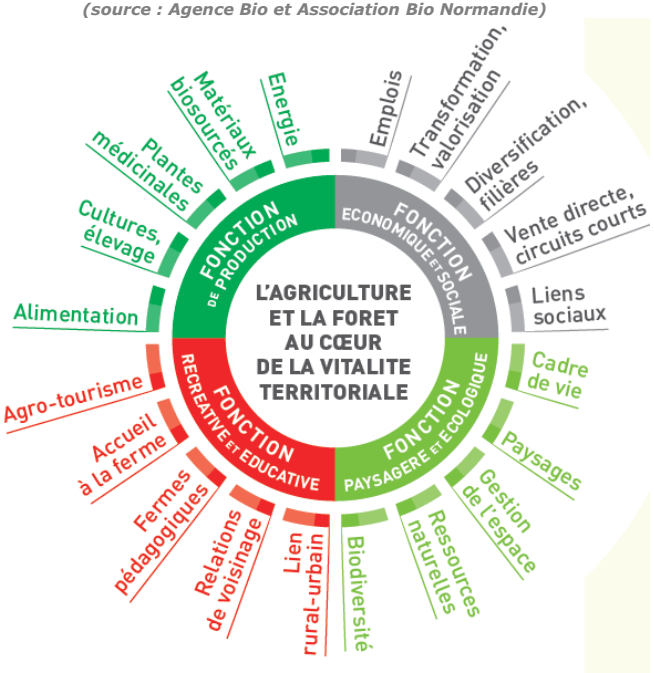
Le diagnostic agricole dans le cadre du PLU intercommunal a permis d'identifier des enjeux et un certain nombre de préconisations à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme.

L'ensemble de ces éléments est à croiser avec les autres thématiques traitées dans le diagnostic du PLU intercommunal.

Par ailleurs, l'agriculture est une activité multifonctionnelle essentielle pour le territoire et toutes fonctions peuvent être prises en compte dans différentes démarches de la collectivité.

Figure 59 : Répartition des surfaces bio en Normandie en 2017

(source : Agence Bio et Association Bio Normandie)



- **Fonction de production de denrées alimentaires les projets agricoles**

Le territoire offre une diversité de productions animales et végétales. Un Projet Alimentaire de Territoire est l'occasion de faire du lien entre les producteurs et les consommateurs locaux.

- **Fonction économique et sociale**

L'activité agricole génère de l'emploi direct dans les exploitations mais également aux niveaux des activités amont et aval qui y sont directement liées. Elle contribue ainsi au dynamisme et à la vie des bourgs.

- **Fonction de production d'énergie**

Les effluents d'élevage et les haies sont des ressources liées à l'agriculture qui sont valorisables pour la production d'énergie via la méthanisation, la mise en place de chaudières collectives bois et de réseaux de chaleur.

Ces éléments peuvent être pris en compte dans le cadre du Plan Climat Air Energie.

- **Fonction paysagère et écologique**

Occupant plus de 50 % du territoire, l'agriculture contribue à la qualité des paysages, à la gestion de l'espace, au cadre de vie des habitants. Elle permet le maintien et l'expression de la biodiversité.

- **Fonction récréative et éducative**

L'accueil à la ferme, l'agro-tourisme, les fermes pédagogiques, etc. sont autant d'activités en lien avec l'agriculture qui assurent à la fois une fonction récréative et éducative. Le fort potentiel touristique est un atout pour l'activité agricole.

Les espaces agricoles peuvent être le support de différentes activités de loisirs pour lesquelles il est important de créer du lien entre pratiquants et agriculteurs afin que chacun respecte les besoins de l'autre et que puissent coexister ces activités.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Carte du périmètre d'étude 8
Figure 2 : Tableau des communes du territoire 8
Figure 3 : Carte des petites régions agricoles 10
Figure 4 : Carte de l'occupation du sol de CCPHB 10
Figure 5 : Tableau de répartition des surfaces 10
Figure 6 : Carte de la Part de la surface communale 11
Figure 7 : Comparatif des surfaces déclarées à la PAC (en Ha) pour les communes de la CCHB, en 2000 et en 2010 12
Figure 8 : Tableau de la SAU des exploitations 13
Figure 9 : Evolution moyenne des prix en euros 14
Figure 10 : Intérêts environnementaux des sols agricoles 15
Figure 11 : Carte des captages d'eau 16
Figure 12 : Liste des captages d'eau potable 16
Figure 13 : Carte des zonages liés à la prise en compte du patrimoine naturel, paysager et culturel 18
Figure 14 : Carte des périmètres d'intervention foncière 18
Figure 15 : Tableau du nombre d'exploitations 21
Figure 16 : Carte de répartition des sites 21
Figure 17 : Graphique de la répartition 22
Figure 18 : Tableau de l'évolution du nombre 22
Figure 19 : Graphique de la pyramide des âges des chefs d'exploitation sur la CCHB en 2021 23
Figure 20 : Tableau de l'évolution de la SAU moyenne 24
Figure 21 : Répartition et évolution 2000-2010 de l'ensemble des exploitations professionnelles agricoles en fonction de leur statut juridique et de l'échelle territoriale 25
Figure 22 : Répartition et évolution 2000-2010 des exploitations (toutes exploitations confondues) en fonction de leur statut juridique et de l'échelle territoriale 25
Figure 23 : Graphique sur répartition des formes juridiques des exploitations agricoles 26
Figure 24 : Orientations Technico-Economiques des exploitations de la CCHB en 2010 en fonction de leur statut professionnel 27
Figure 25 : Evolution des OTEX des exploitations professionnelles entre 2000 et 2010 27
Figure 26 : Carte des orientations technico-économiques communales en 2000/2010/2020 28
Figure 27 : Graphique de l'orientation technico-économiques des exploitations en 2021 29
Figure 28 : Tableau de la SAU moyenne (en Ha) des exploitations professionnelles en fonction des OTEX 29
Figure 29 : SAU des exploitations 29
Figure 30 : Représentation de l'effectif moyen d'animaux 30
Figure 31 : Part de la surface agricole communale 30
Figure 32 : Part de la surface agricole communale 31
Figure 33 : Part de la surface agricole communale 31
Figure 34 : Part de la surface agricole communale 31
Figure 35 : Carte de l'occupation du sol 32
Figure 36 : Graphique de la répartition de l'assolement 32
Figure 37 : Carte de l'assolement 33
Figure 38 : Carte de la structuration foncière 33
Figure 39 : Taille moyenne des parcelles agricoles à l'échelle communale 34
Figure 40 : Carte des corps de ferme en fonction 35
Figure 41 : Illustration du principe de recul "sanitaire" 36
Figure 42: Carte de périmètre de protection des sites d'exploitations 37
Figure 43: Atlas cartographique des sites d'exploitation agricole 37
Figure 44 : Site d'exploitation agricole et tiers 38
Figure 45 : Schéma des surfaces non épandables 39
Figure 46 : Difficultés d'accès aux parcelles 40
Figure 47 : Nature des projets des exploitants du territoire 41
Figure 48 : Carte des projets des exploitants du territoire 42
Figure 49 : Chiffre d'affaires global 2018 Normandie 43
Figure 50 : Compte agricole Normandie 43
Figure 51 : Schéma du tissu socio-économique agricole 44
Figure 52 : Etablissements de productions agroalimentaires de plus de 200 salariés en Normandie 45
Figure 53 : Extrait de la carte des producteurs locaux recensés sur le site normandiealaferme.com 46
Figure 54 : Carte du nombre moyen de signe 47
Figure 54 : Progression de l'agriculture biologique sur le territoire de CCHB 48
Figure 56 : Répartition des surfaces bio en Normandie en 2017 48
Figure 57 : Facteurs d'influence sur l'activité agricole 50
Figure 58 : Réunion de restitution du 16 décembre 2021 57
Figure 59 : Répartition des surfaces bio en Normandie en 2017 61

Chambres d'agriculture de Normandie – Pôle Territoires et Environnement
6 rue des Roquemonts - CS 45346 - 14053 CAEN Cedex 4

ANNEXES

- **Tableau des exploitations agricoles du territoire**
- **Atlas des périmètres de réciprocité et de préconisation autour des exploitations agricoles**
- **Point sur la règlementation sur les distances de recul des constructions en fonction du statut sanitaire des activités agricoles**
- **Questionnaire d'enquête auprès des agriculteurs du territoire**
- **Invitation, présentation de la réunion de restitution du diagnostic agricole du 16 décembre 2021**

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE NORMANDIE

Pôle régional Territoires et Environnement

Chambre d'agriculture de Normandie
6 rue des Roquemonts
CS 45346 – 14053 CAEN Cedex 4

Votre contact : **Aude CHENAT**
Chargée de missions urbanisme et aménagement

aude.chenat@normandie.chambagri.fr

Votre contact : **Mathieu DEWULF**
Chargé de missions urbanisme et aménagement

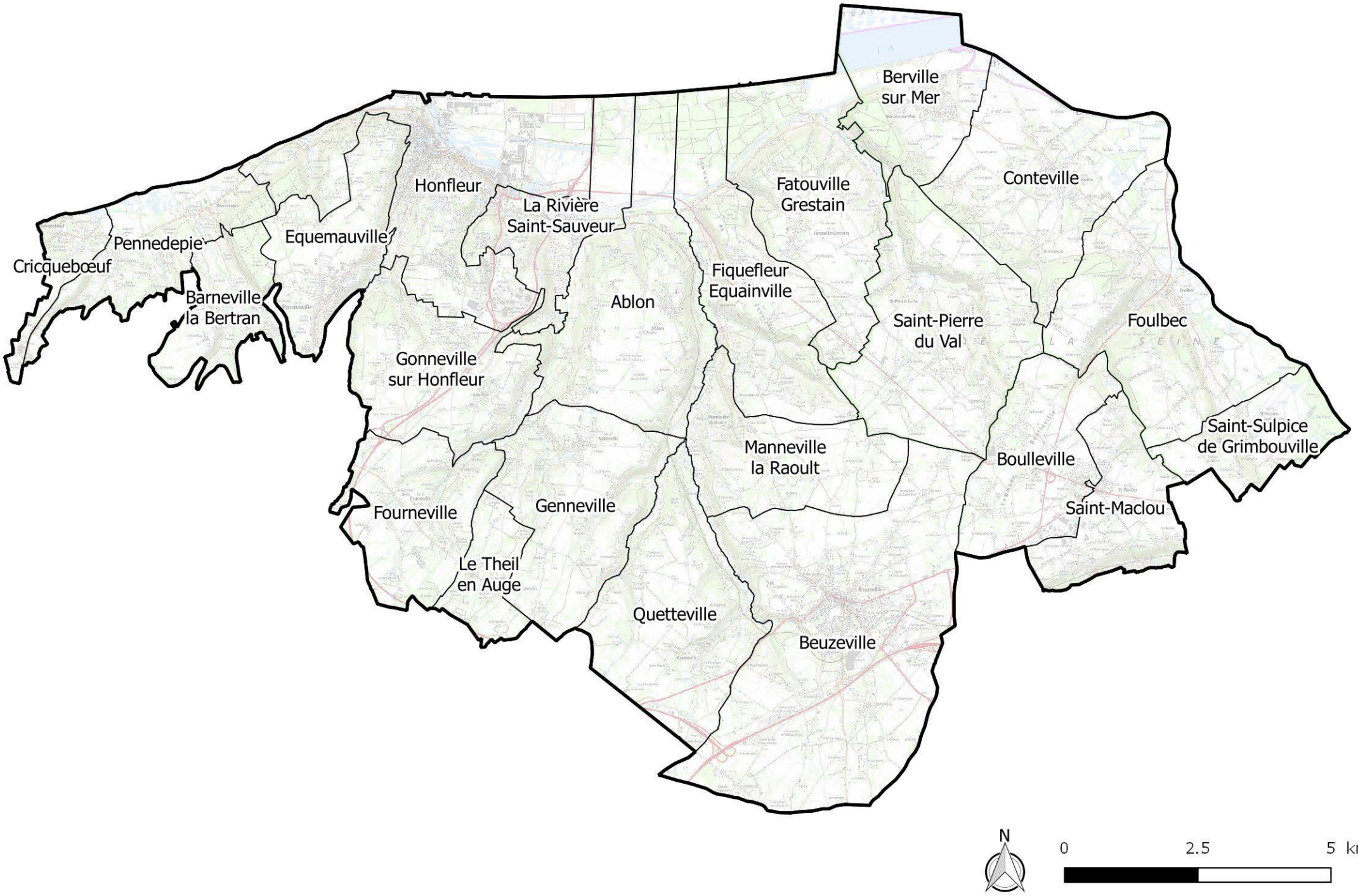
mathieu.dewulf@normandie.chambagri.fr

02 32 78 80 63

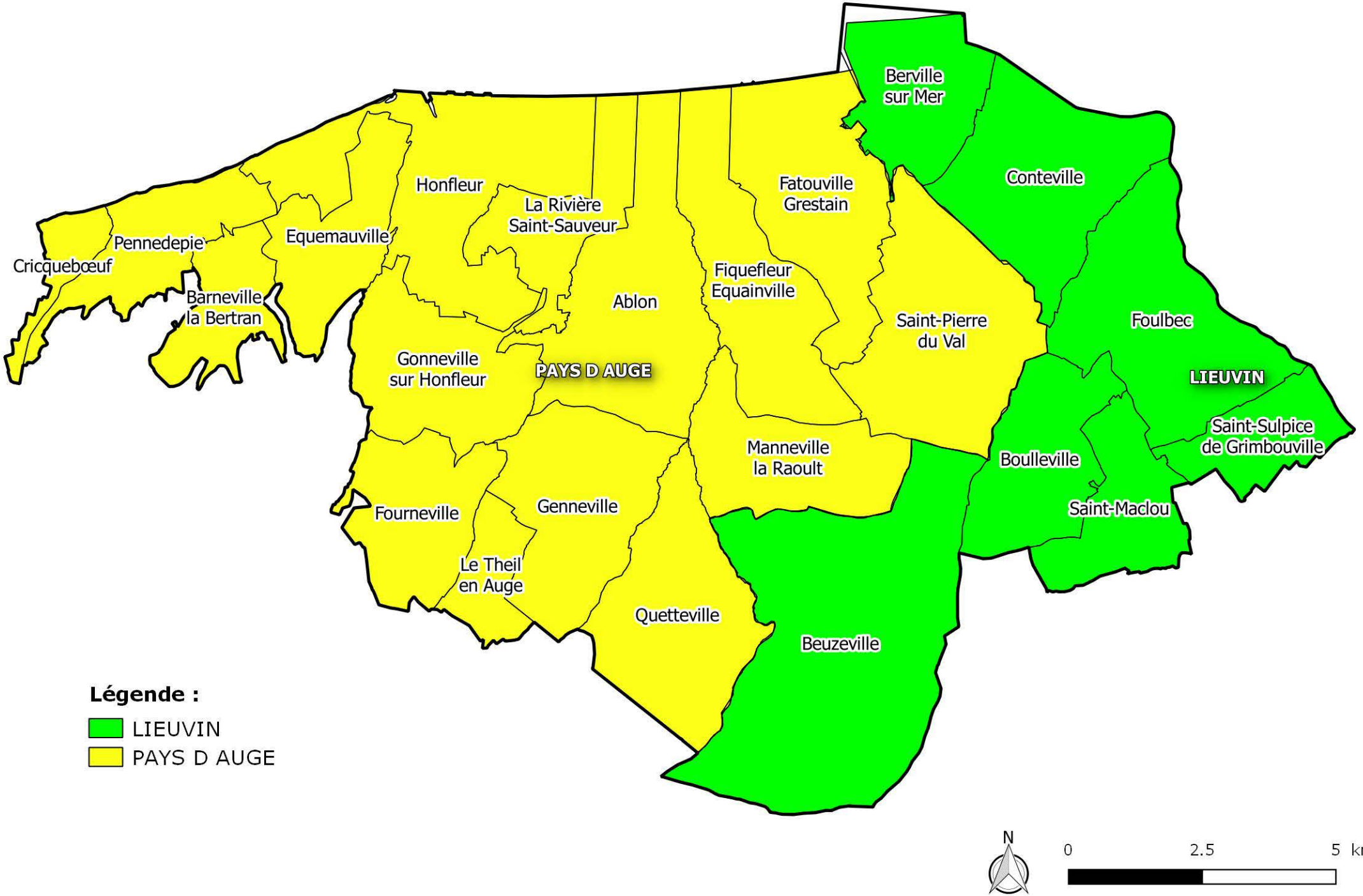
normandie.chambres-agriculture.fr –
Rubrique « Territoires »

Crédits photos : ©Thomas BOIVIN - ©Imarep

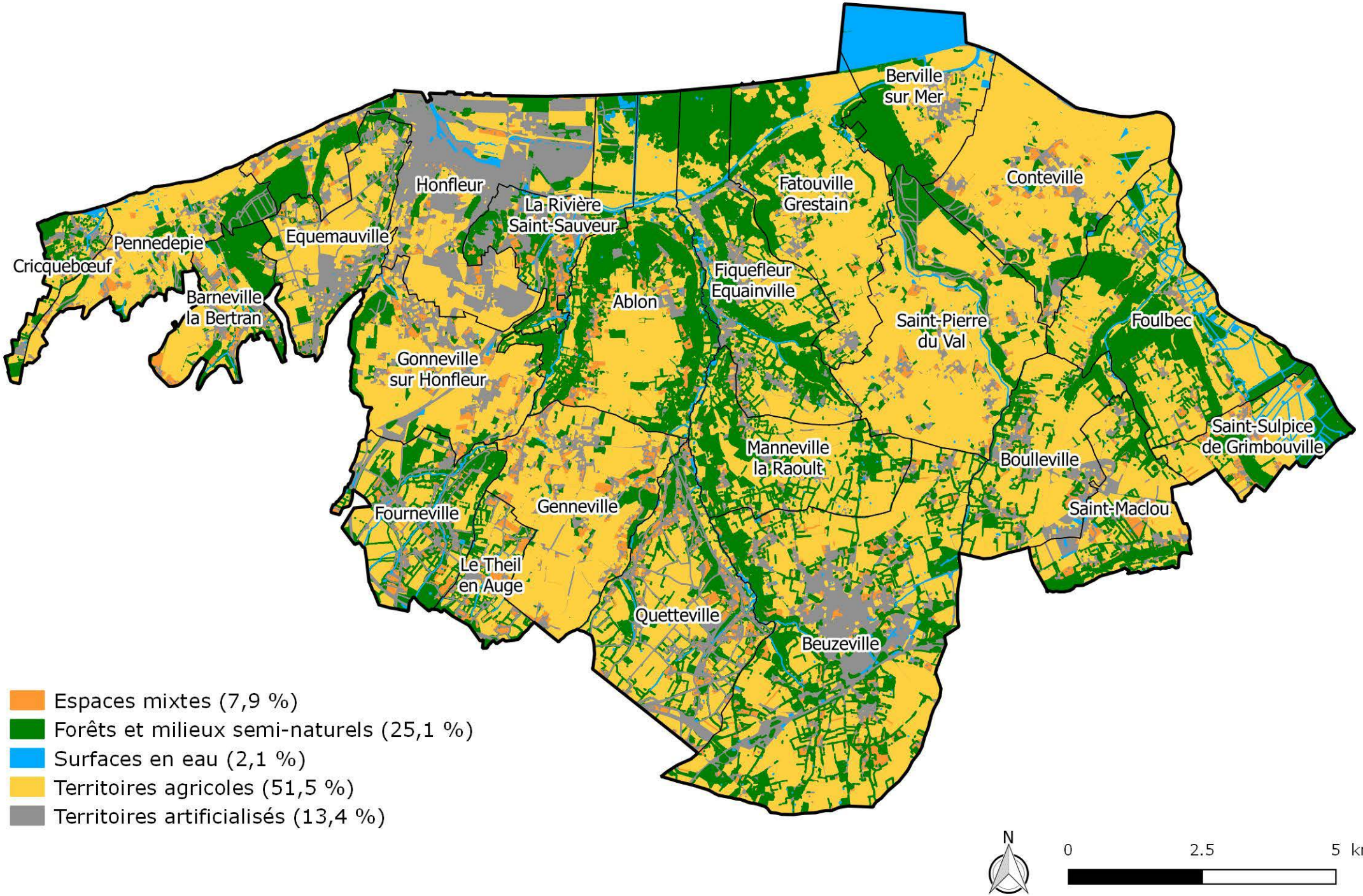
Périmètre d'étude



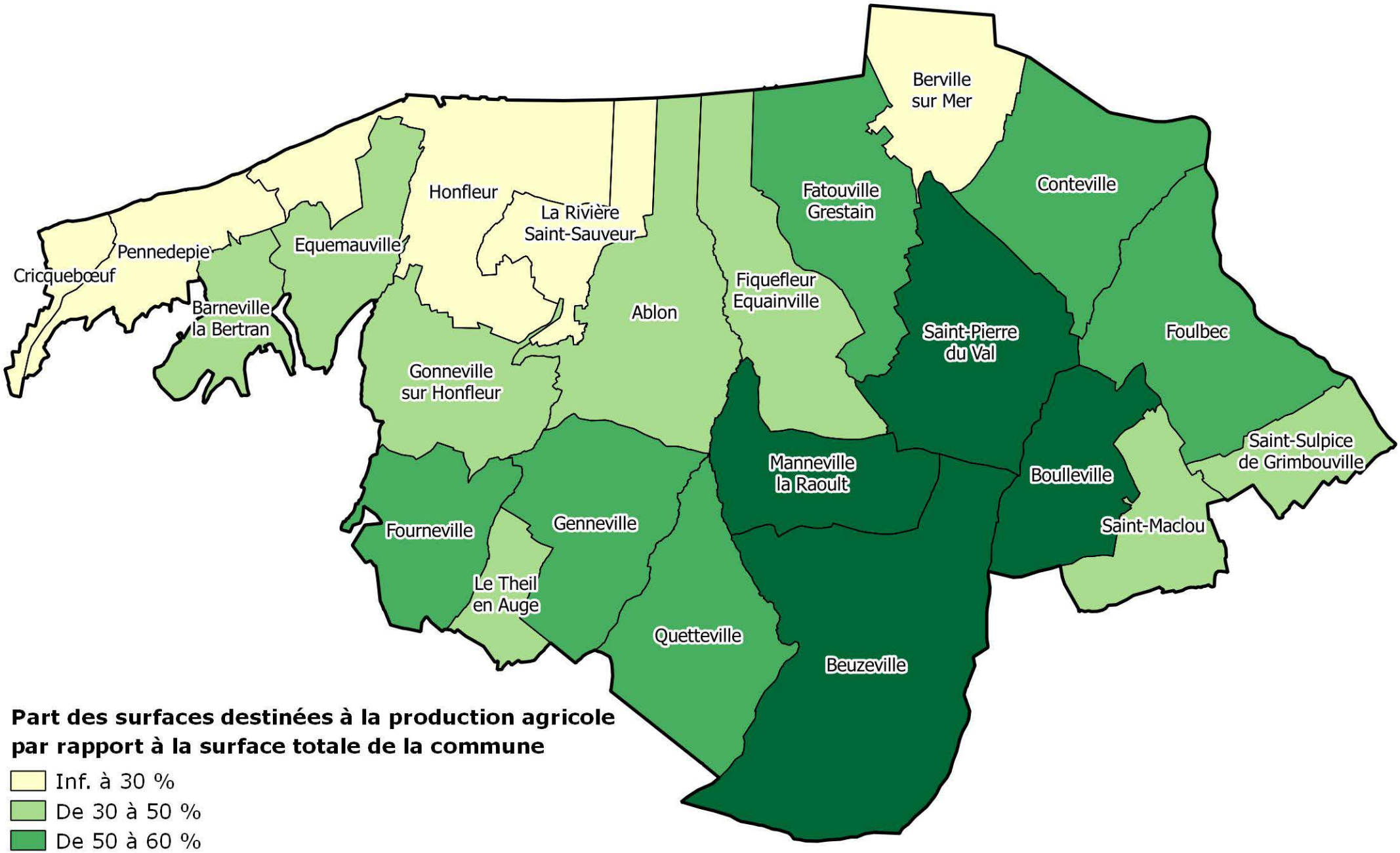
Petites régions agricoles



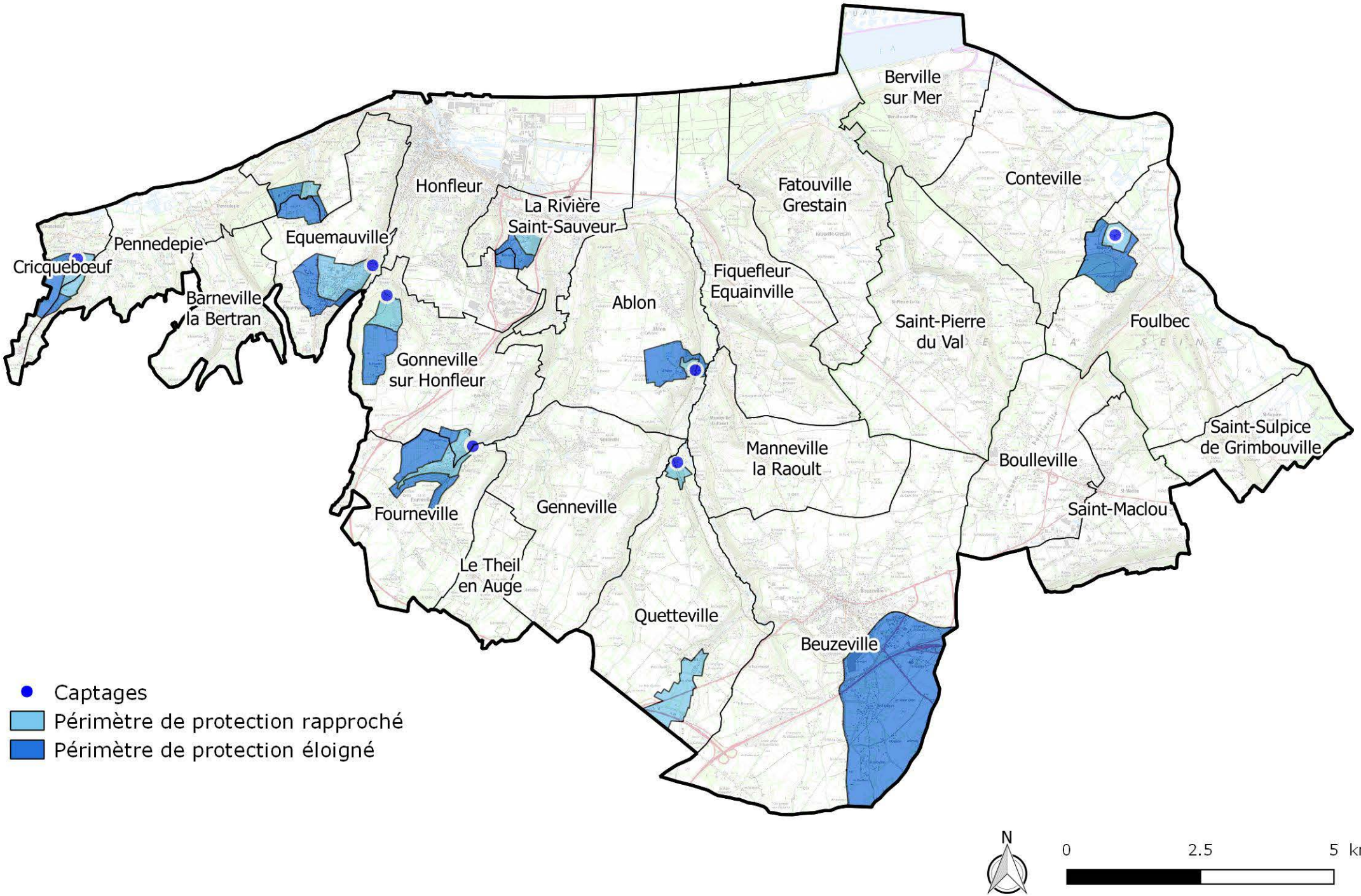
Mode d'occupation des sols



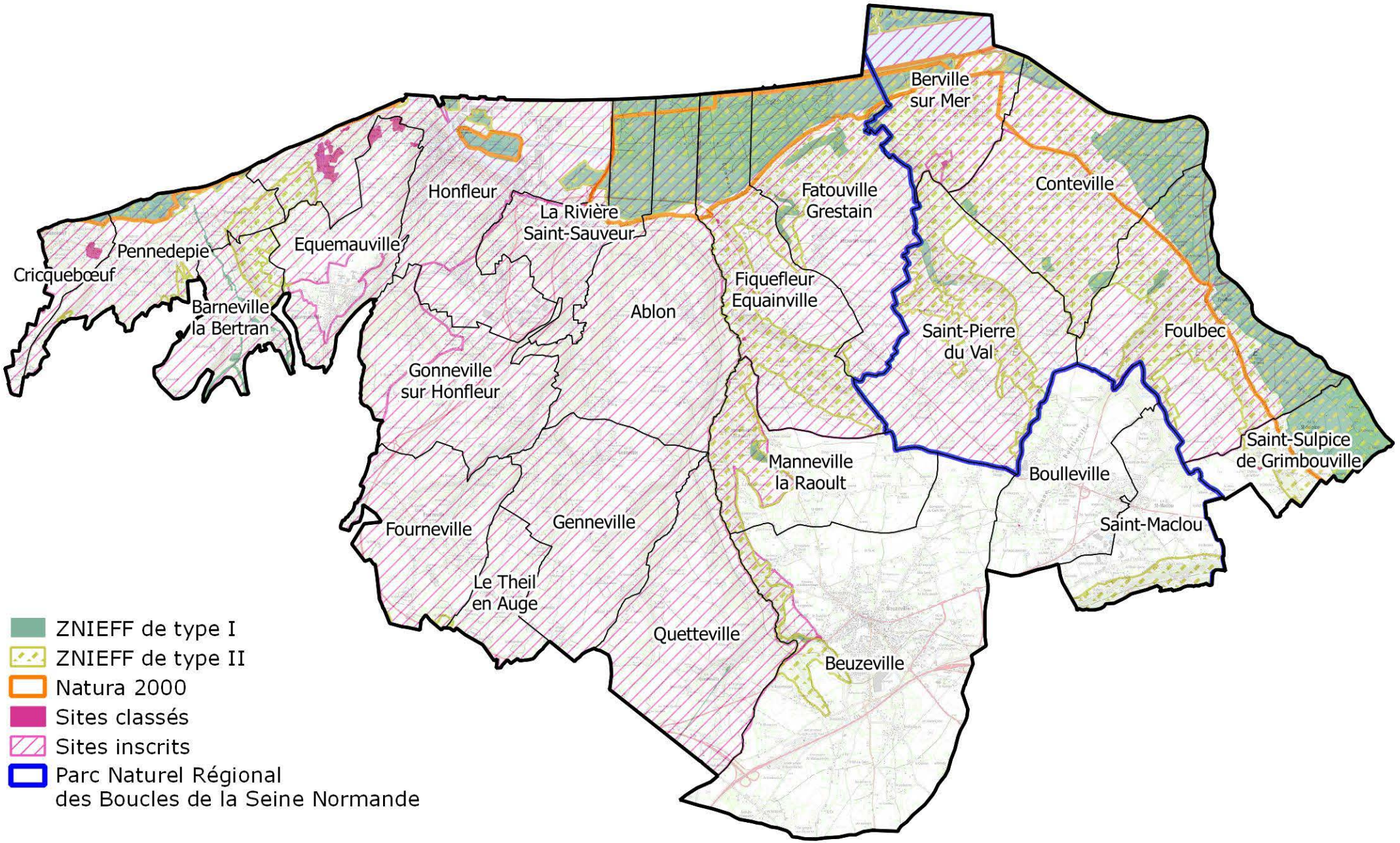
Part de la surface communale destinée à la production agricole



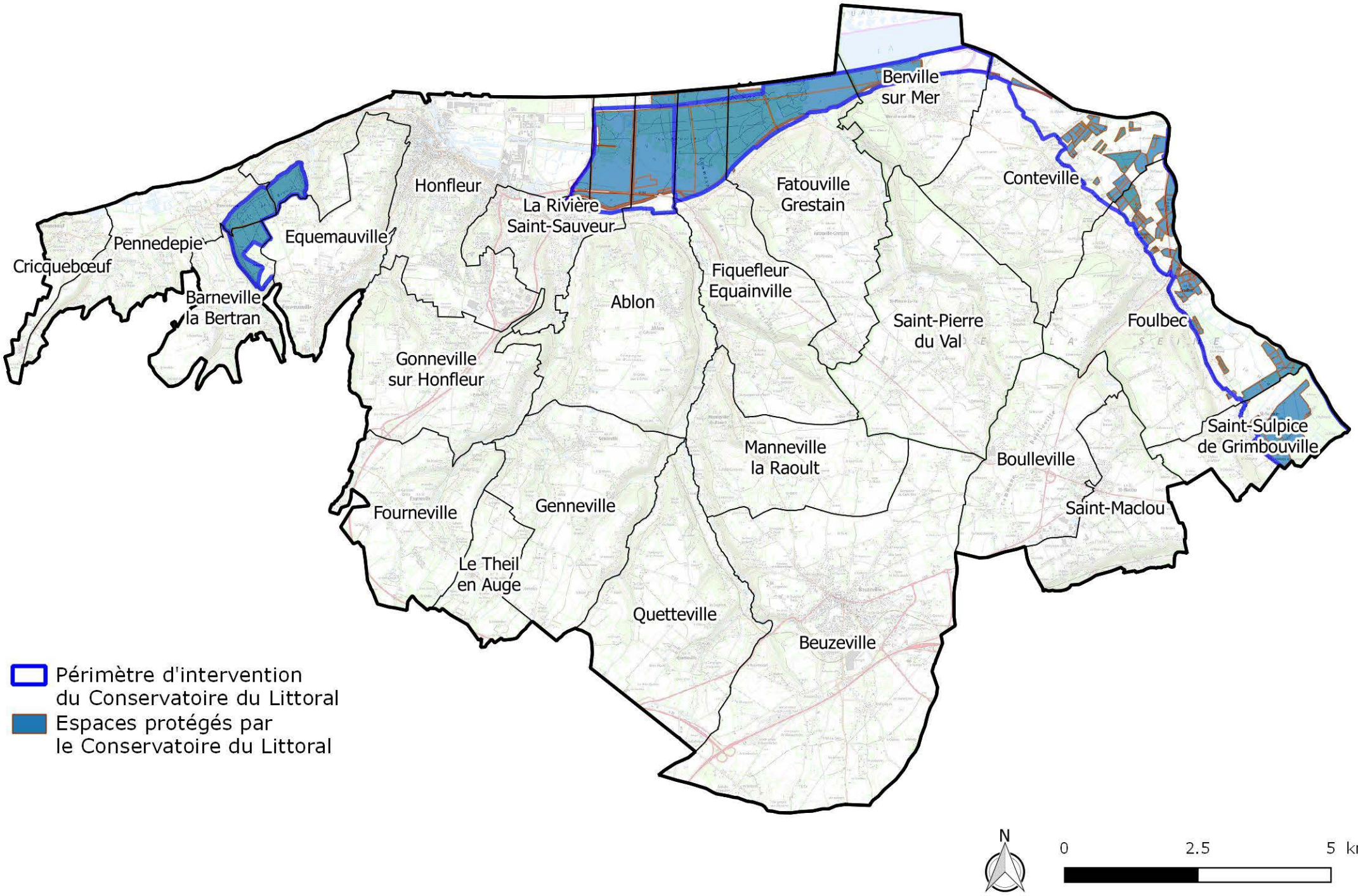
Zonages eau


Berville
sur Mer
Honfleur
La Rivière
Saint-Sauveur
Fatouville
Grestain
Conteville
Pennedepie
Equemauville
Cricqueboeuf
Barneville
la Bertran
Fiquefleur
Equainville
Ablon
Saint-Pierre
du Val
Foulbec
Gonneville
sur Honfleur
Saint-Sulpice
de Grimbouville
Manneville
la Raoult
Boulleville
Fourneville
Genneville
Saint-Maclou
Le Theil
en Auge
Quetteville
Beuzeville
Captages
Périmètre de protection rapproché
Périmètre de protection éloigné
N
0
2.5
5 km

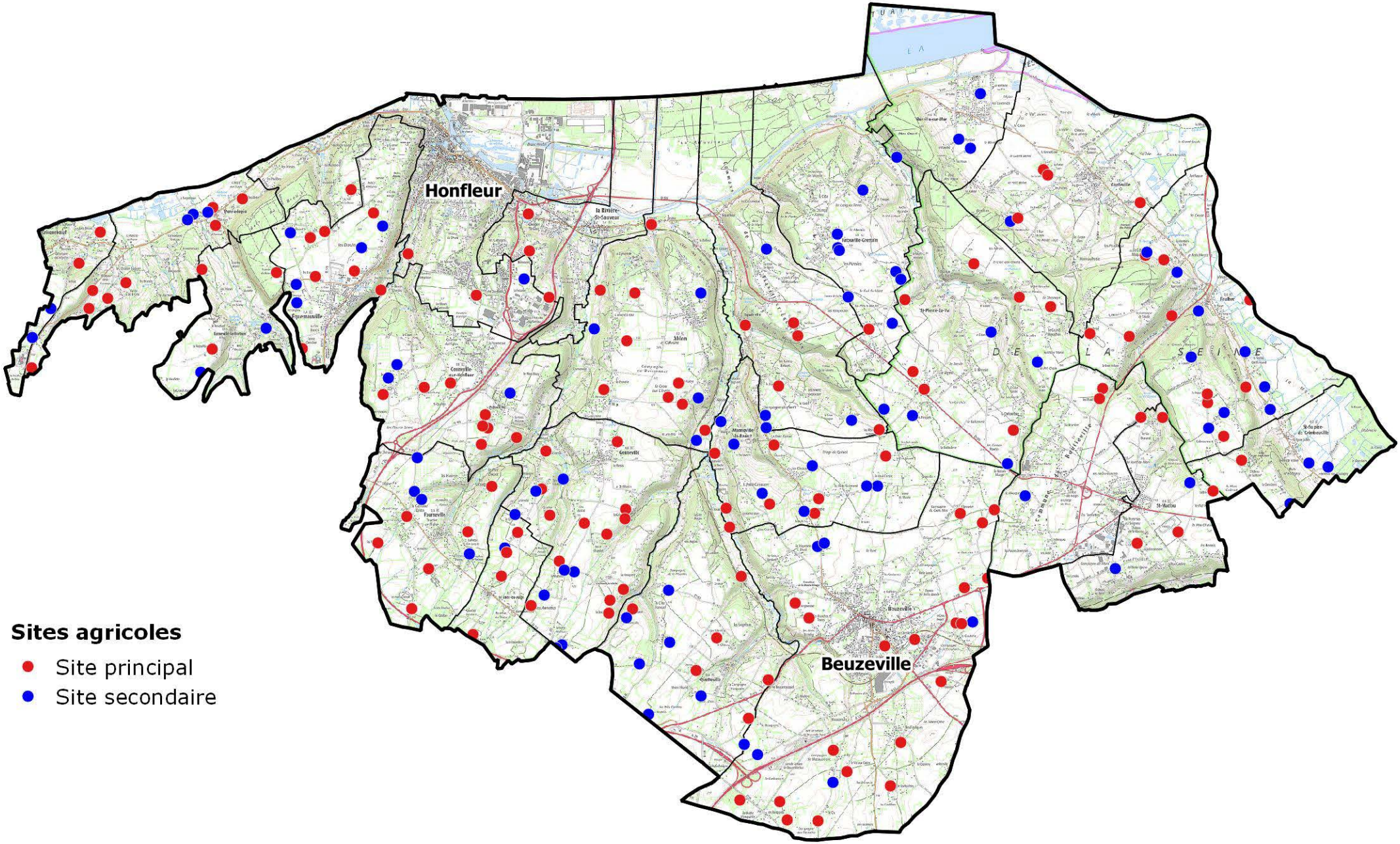
Zonages environnementaux



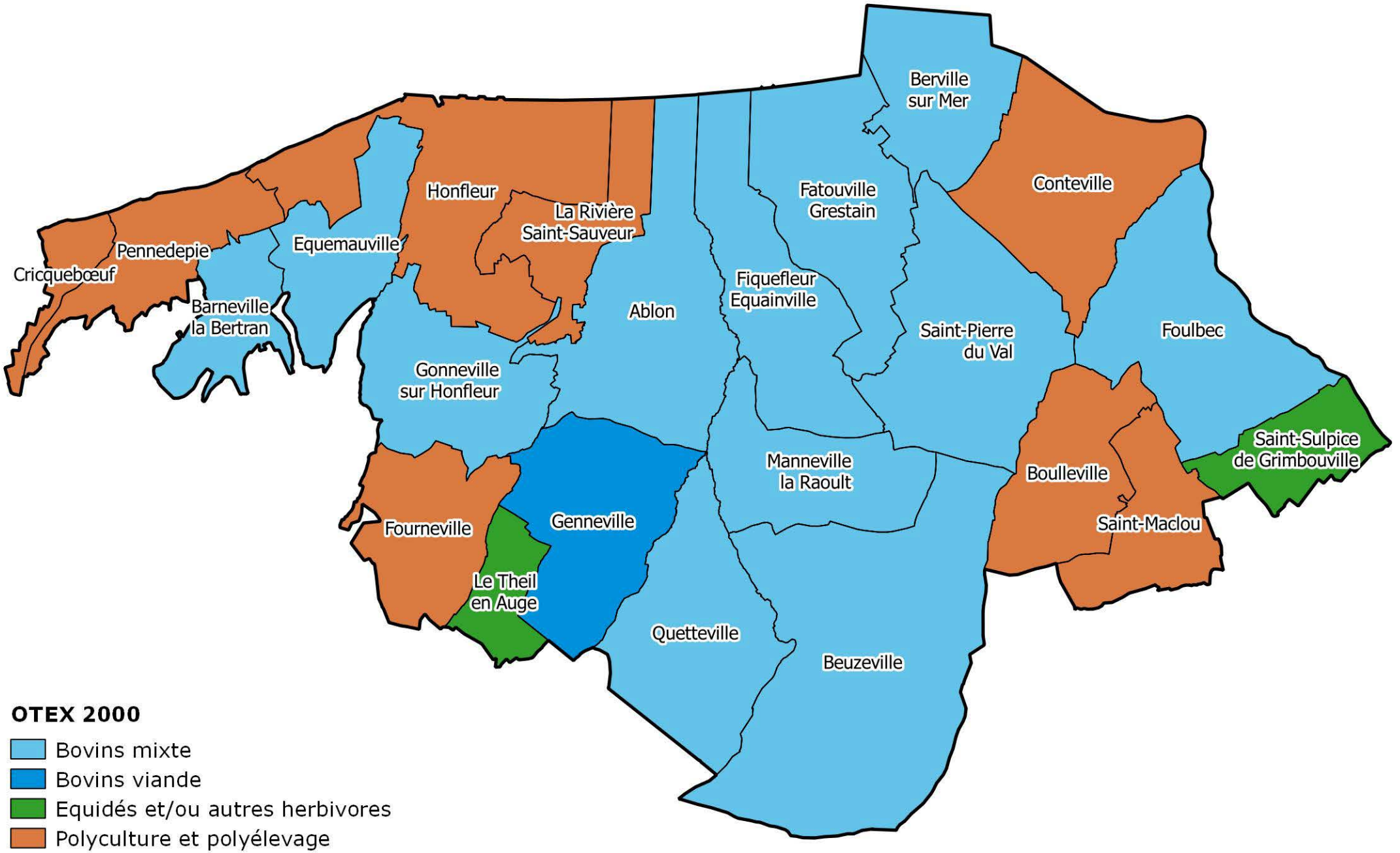
Interventions foncières



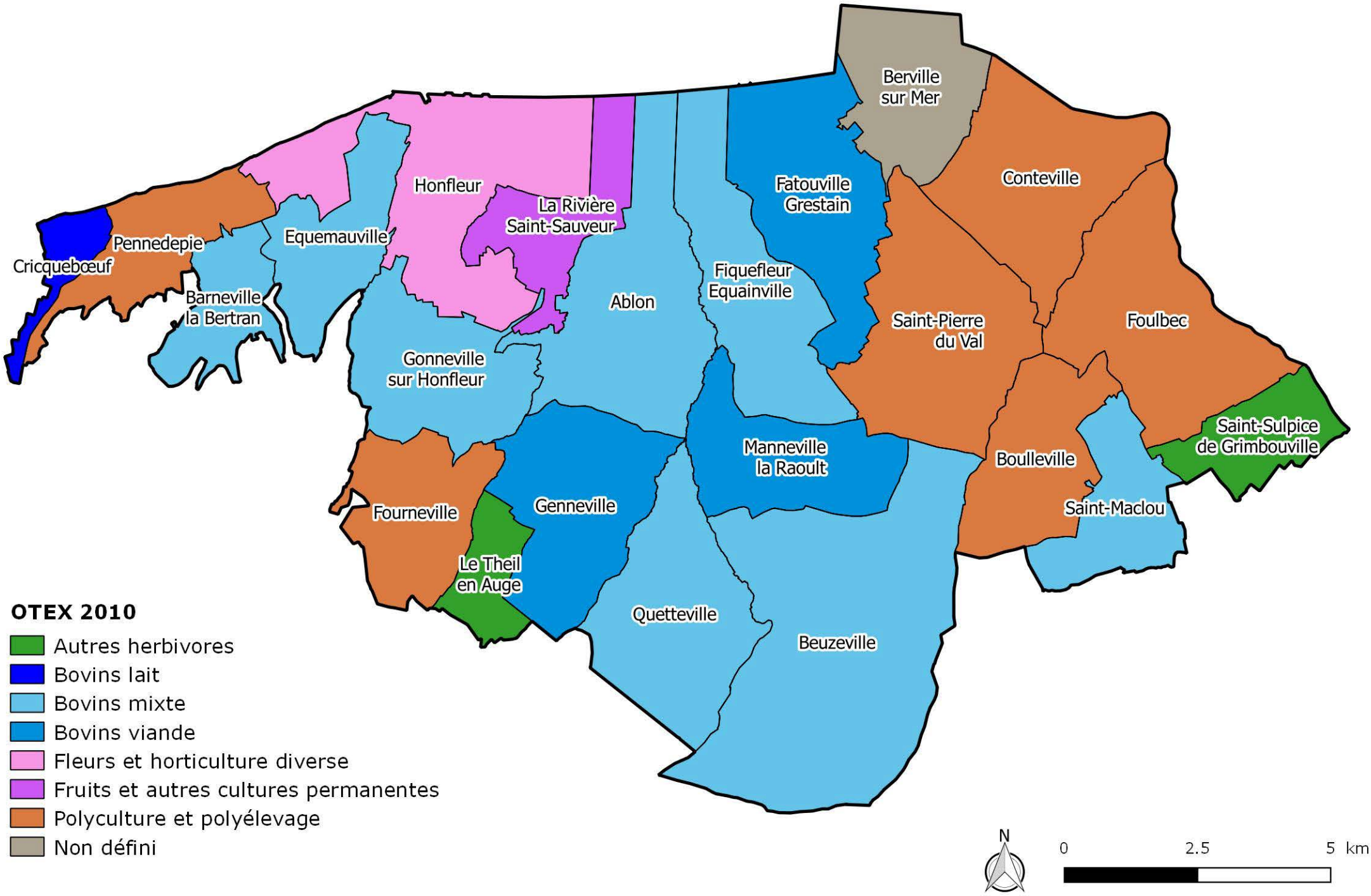
Répartition des sites d'exploitation sur le territoire



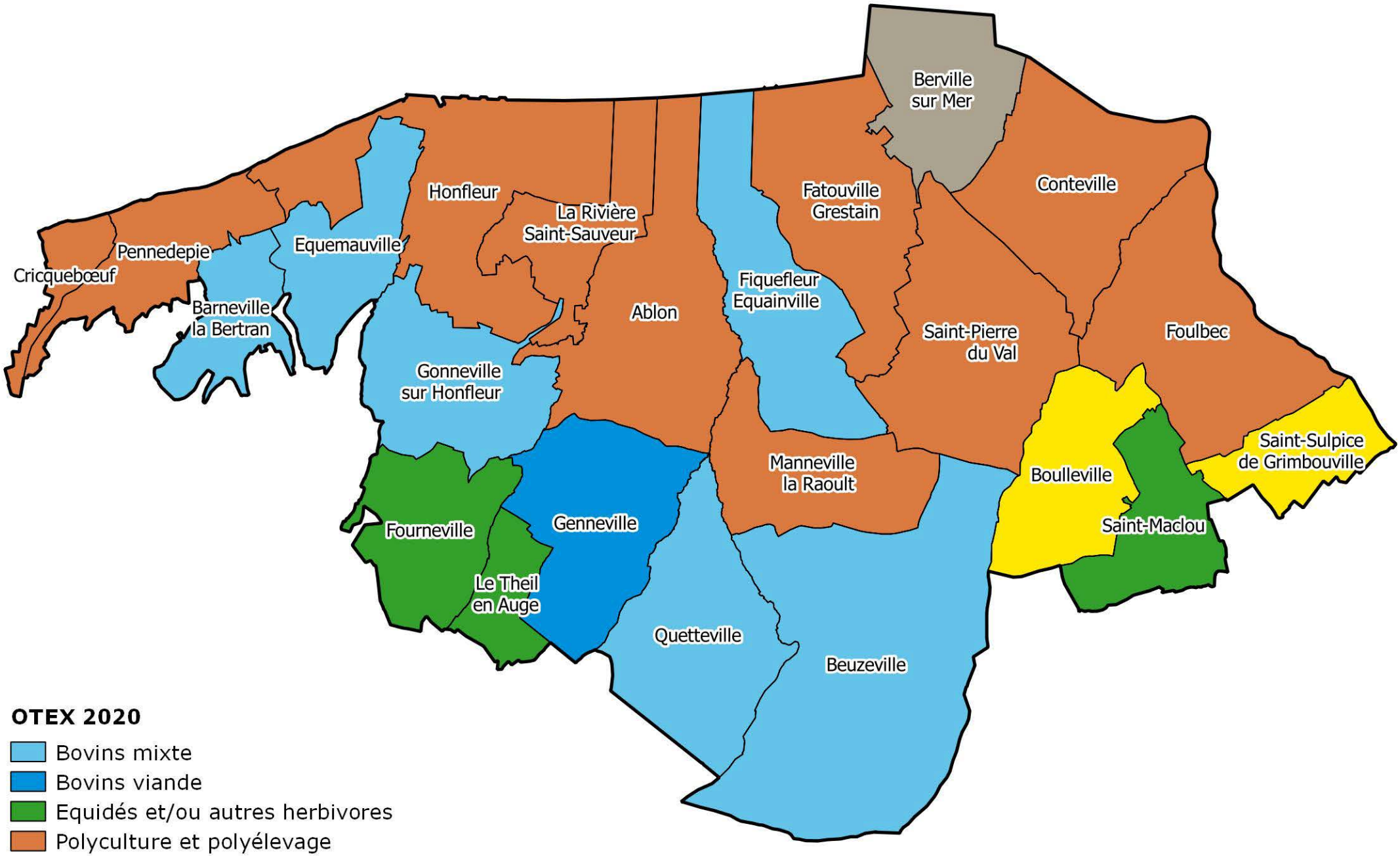
Orientation technico-économique communale dominante en 2000



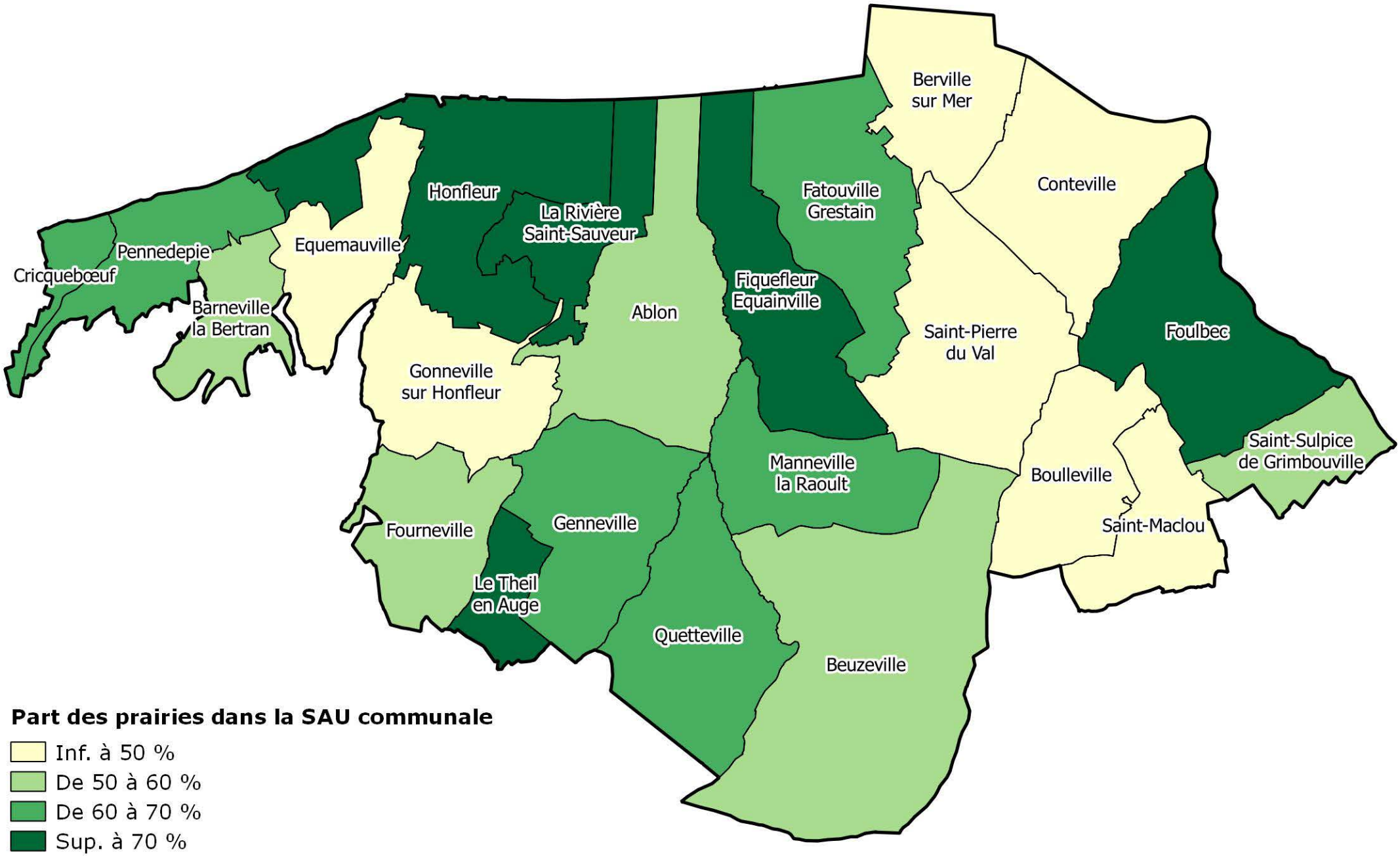
Orientation technico-économique communale dominante en 2010



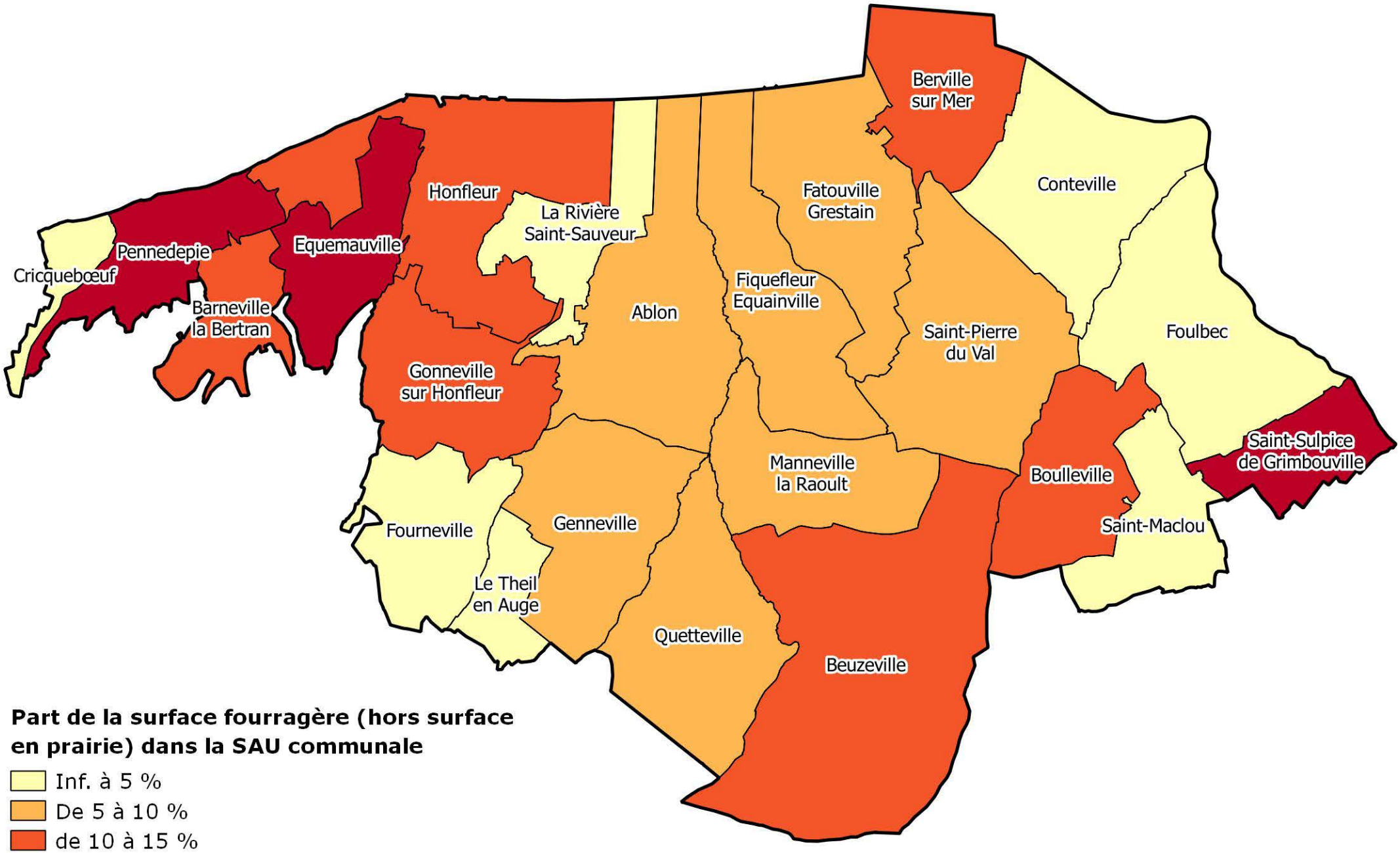
Orientation technico-économique communale dominante en 2020



Part de la surface agricole communale destinée aux prairies



Part de la surface agricole communale destinée aux fourrages



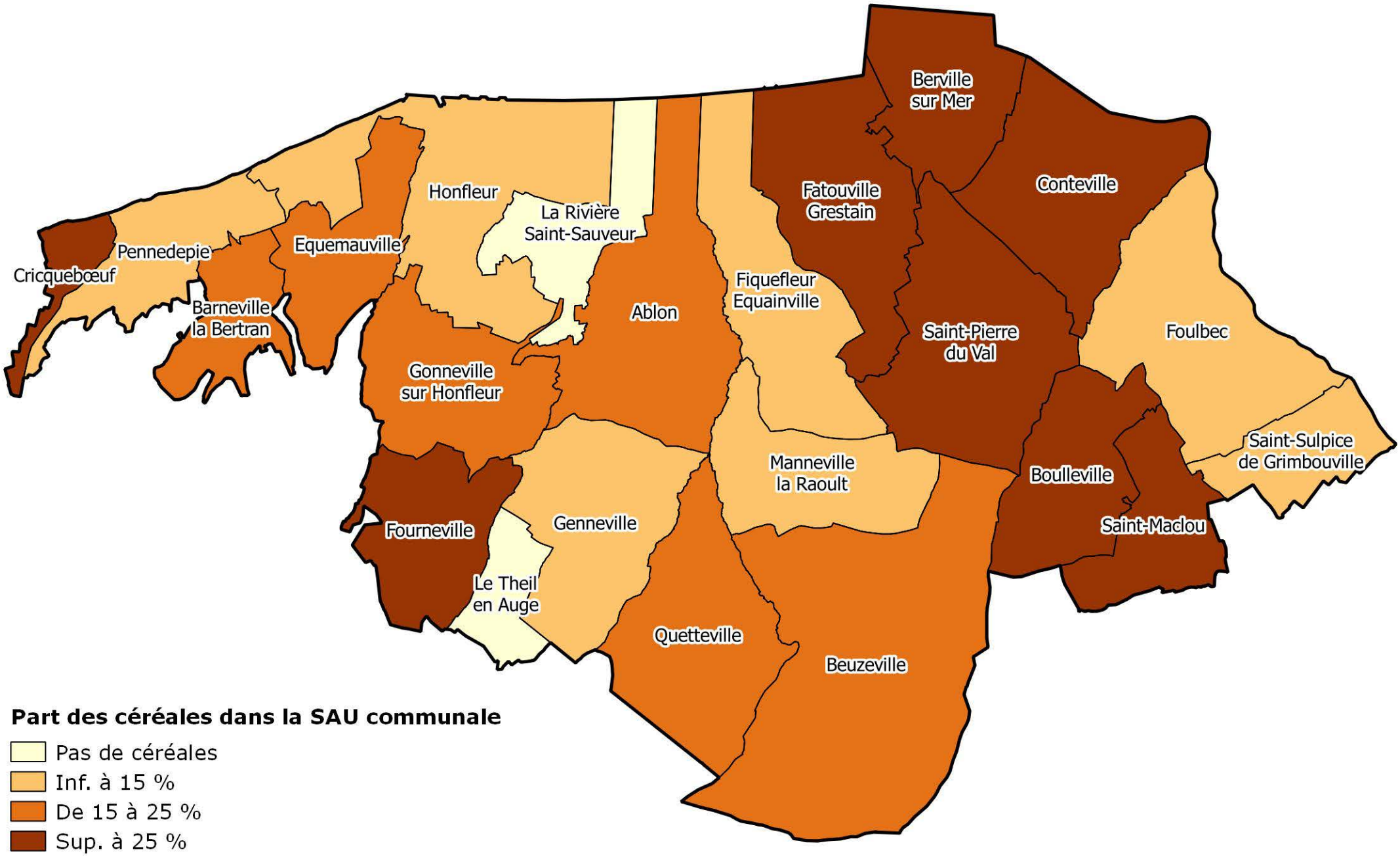
Part de la surface fourragère (hors surface en prairie) dans la SAU communale

- Inf. à 5 %
- De 5 à 10 %
- de 10 à 15 %
- Sup. à 15 %

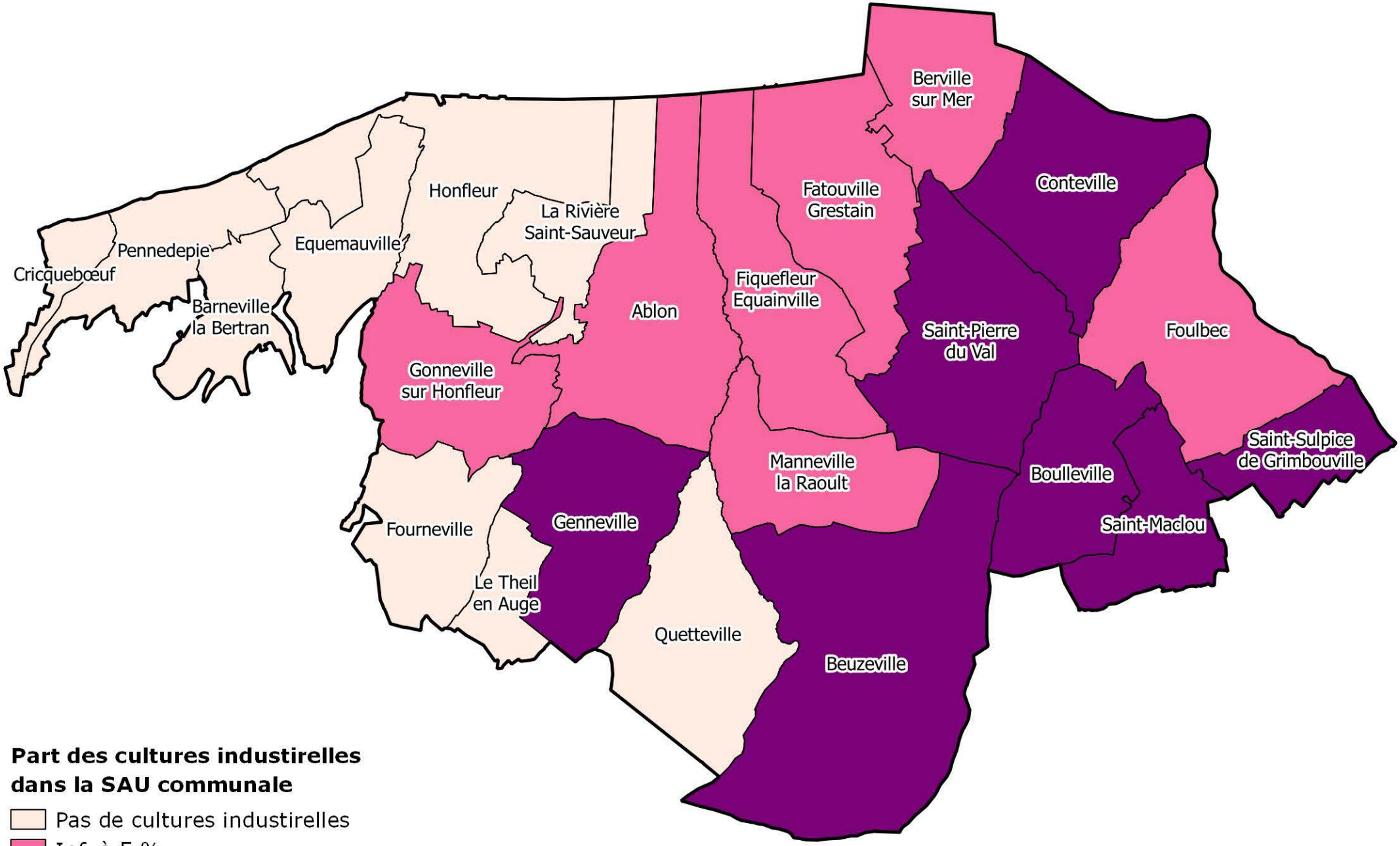
N

0 2.5 5 km

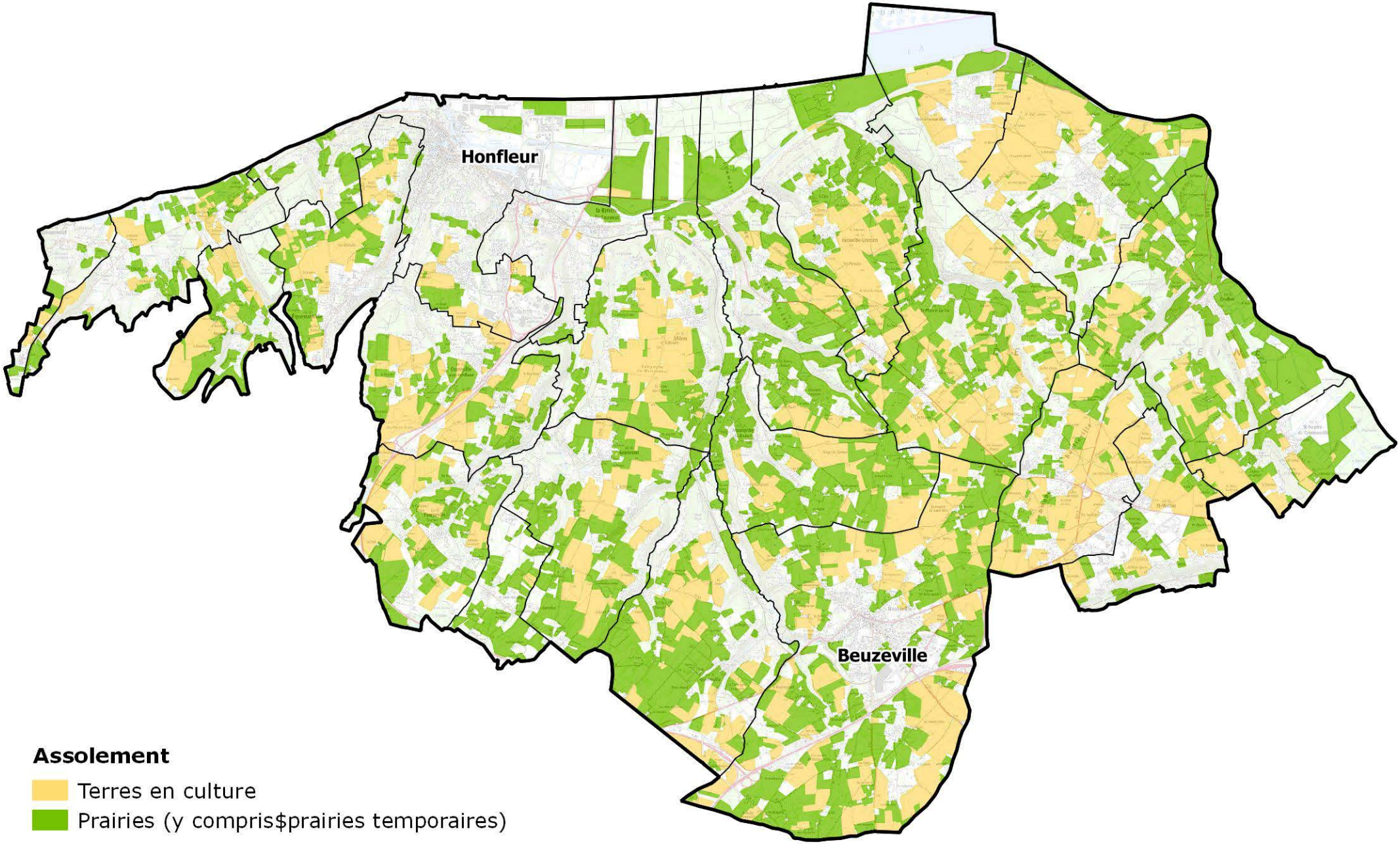
Part de la surface agricole communale destinée aux céréales



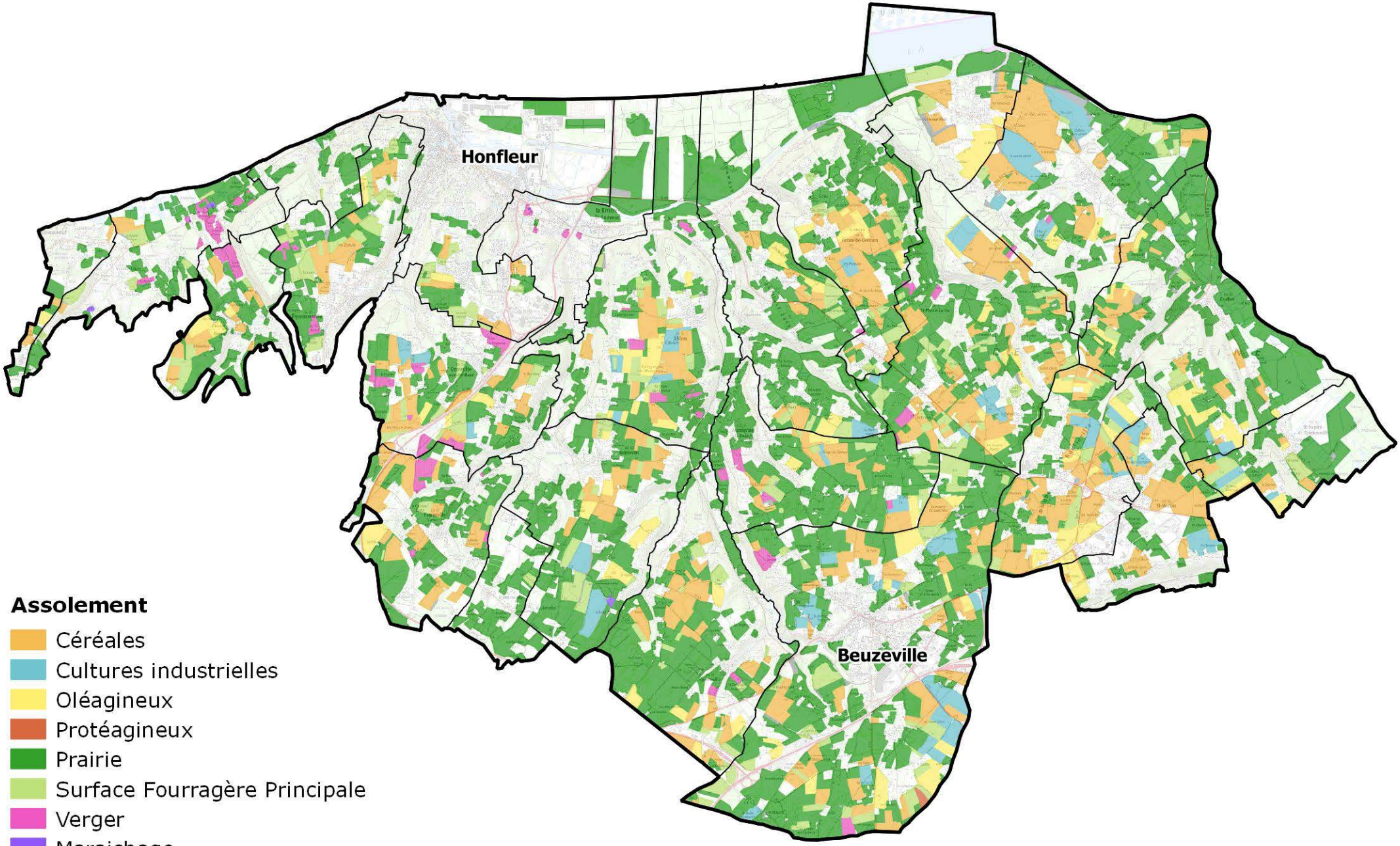
Part de la surface agricole communale destinée aux cultures industrielles



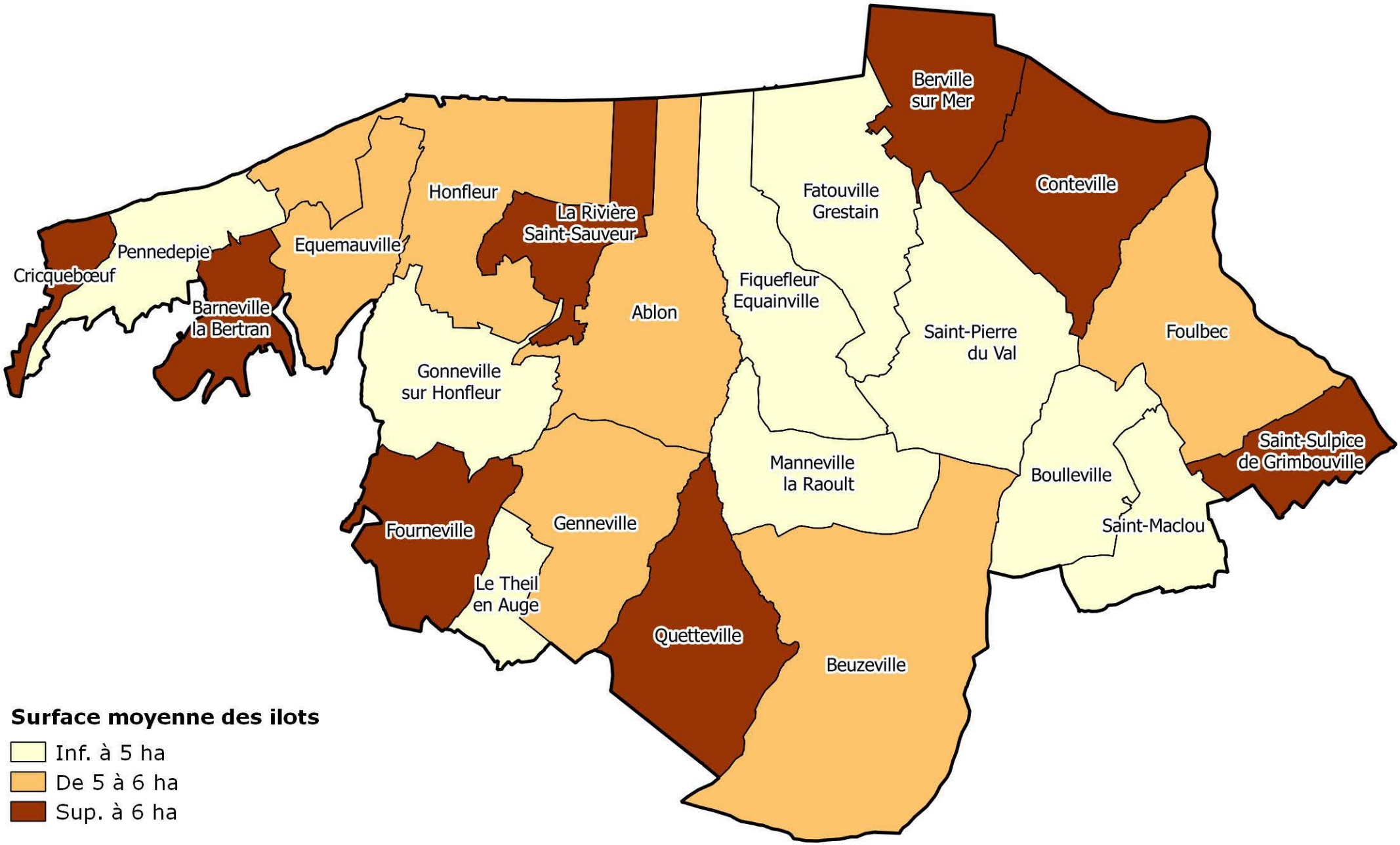
Représentation de l'occupation des sols agricoles



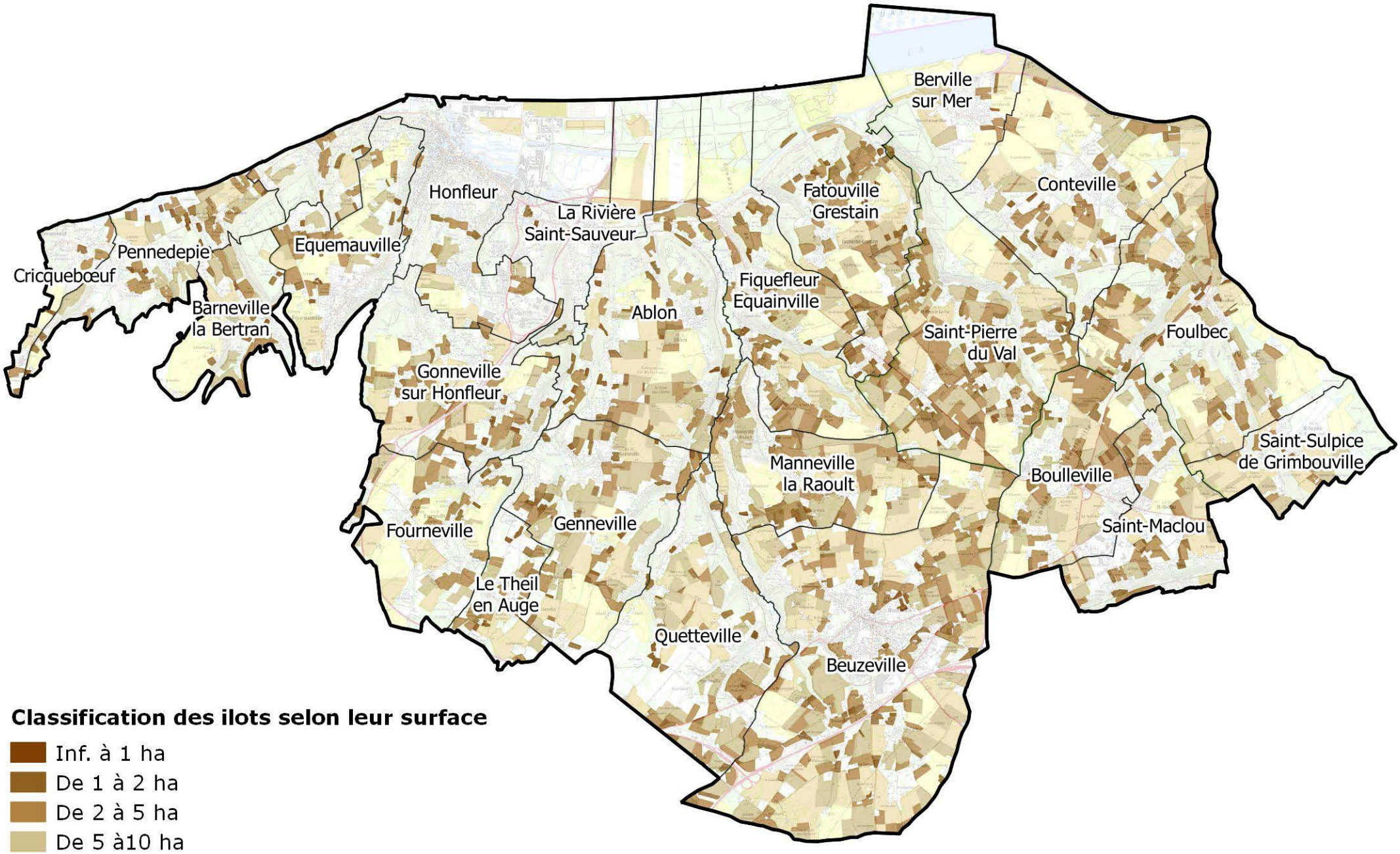
Représentation de l'occupation des sols agricoles



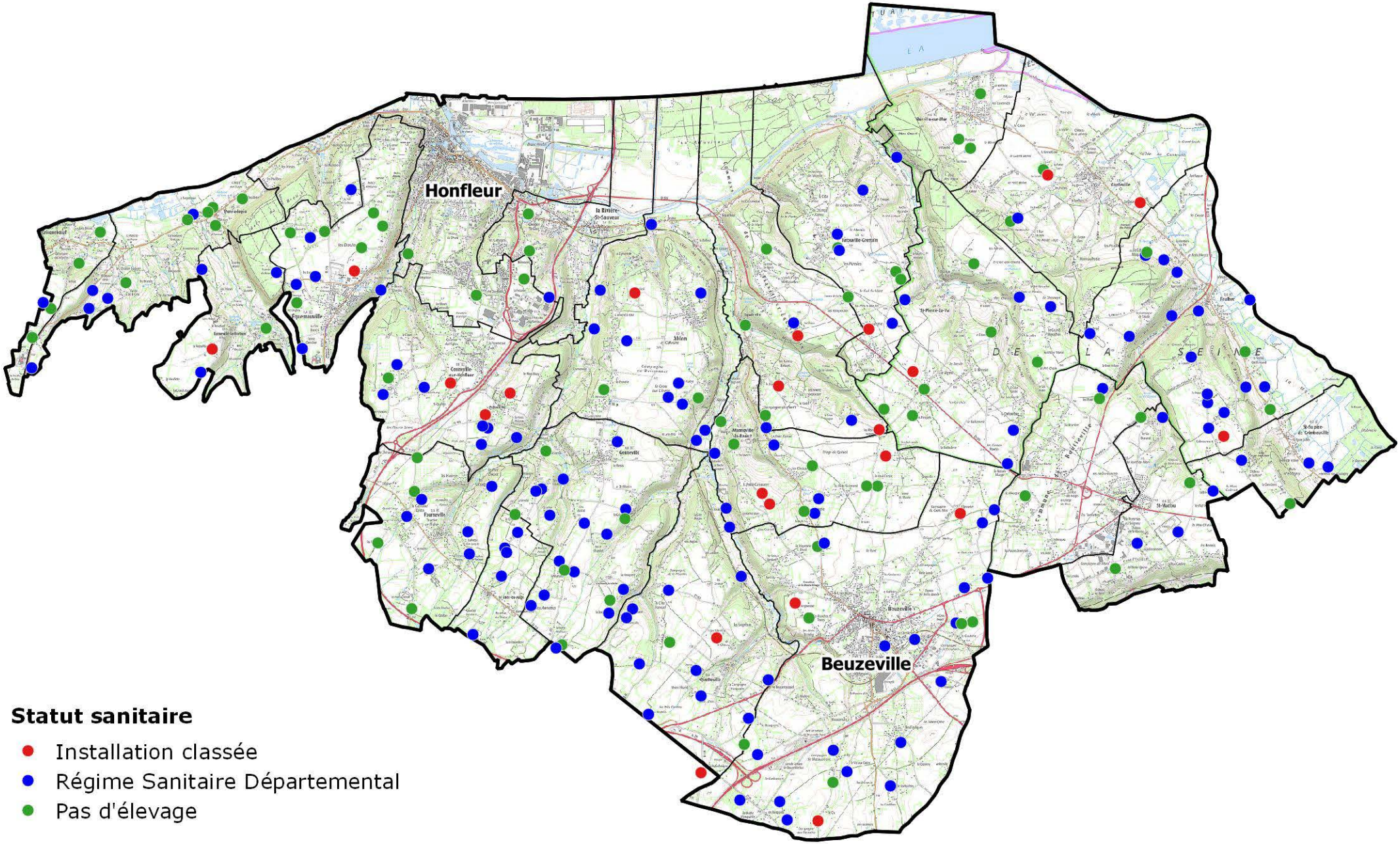
Taille moyenne des parcelles agricoles à l'échelle communale



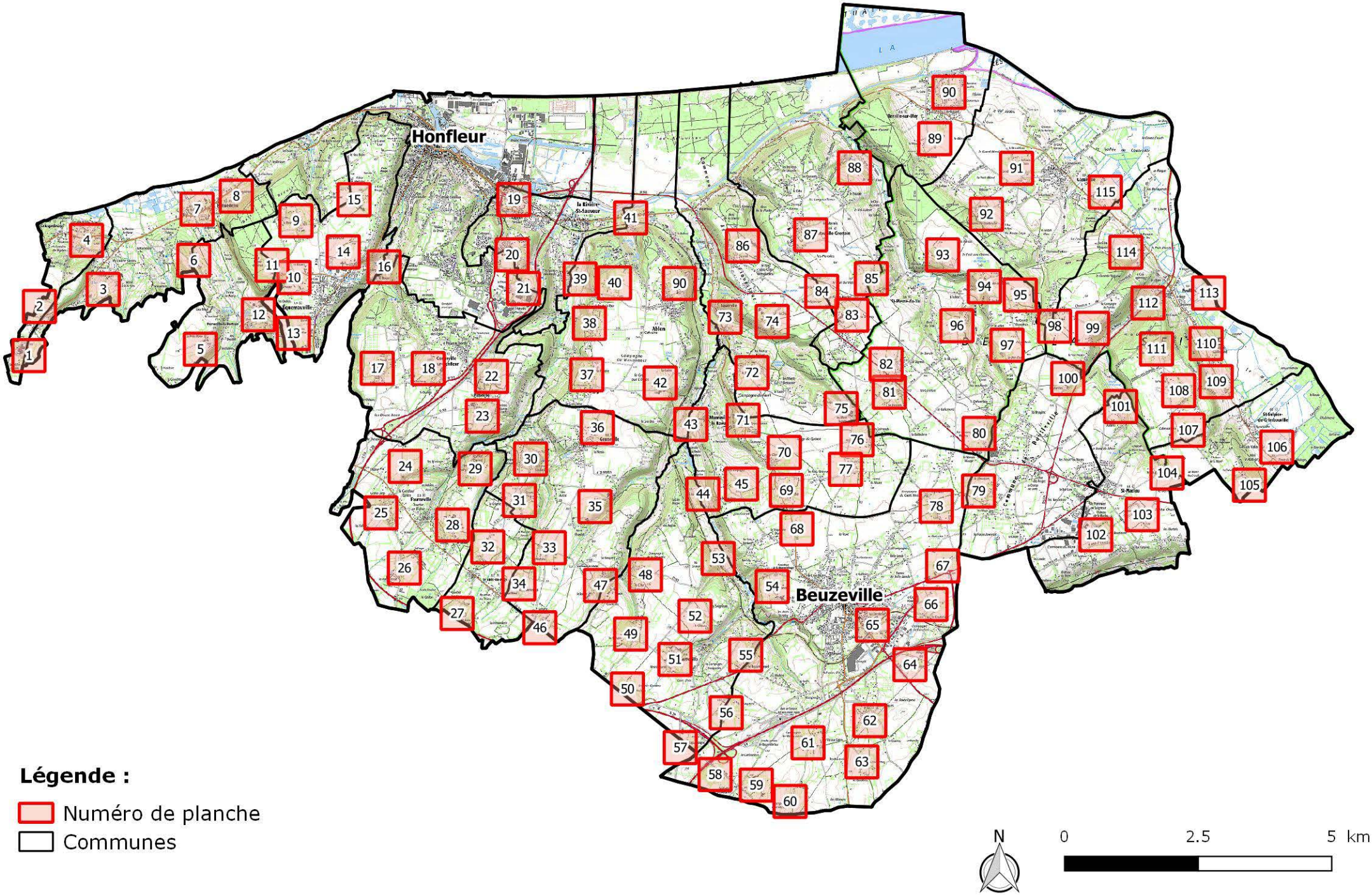
Structuration foncière du parcellaire agricole



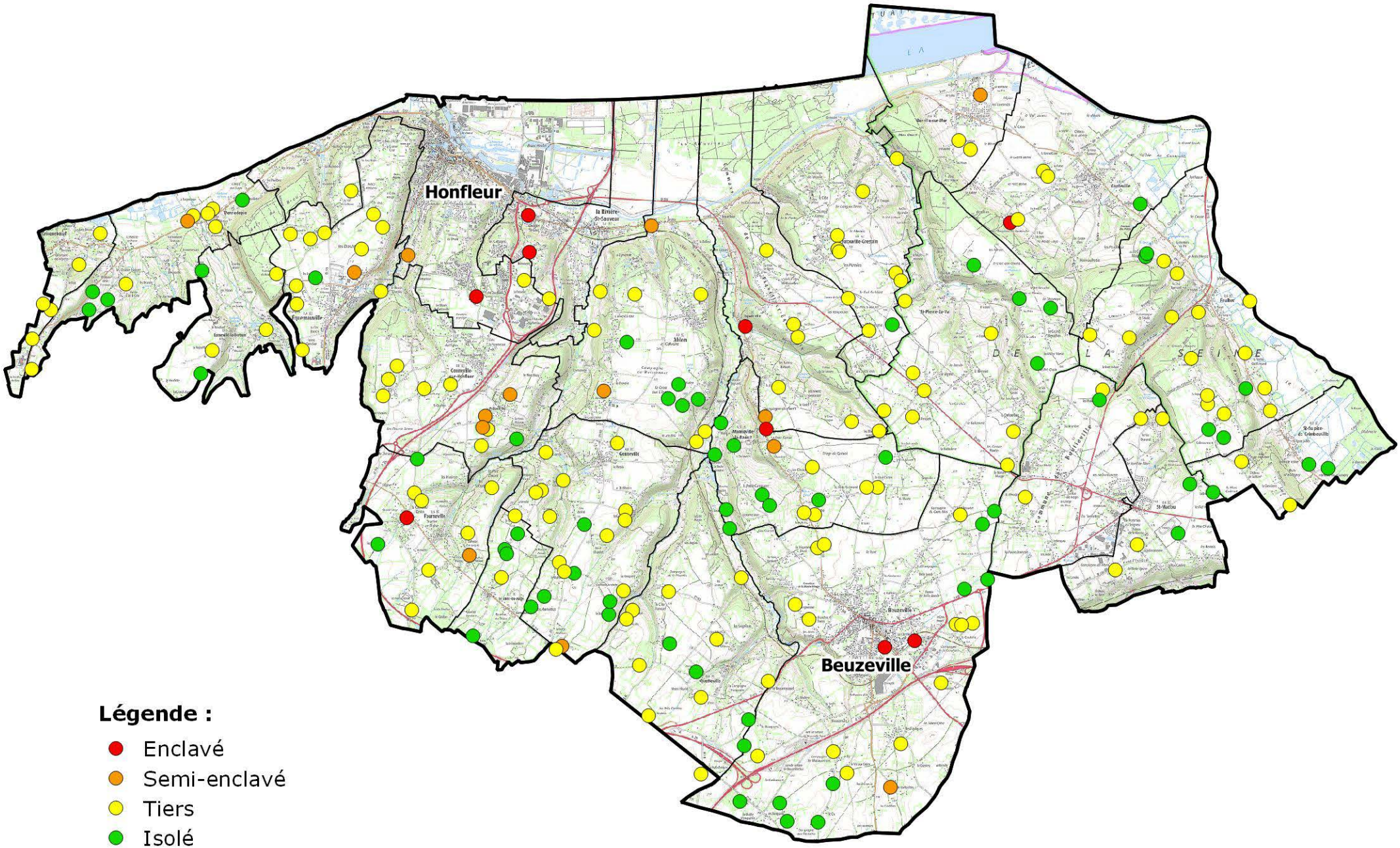
Statut sanitaire des sites d'exploitation



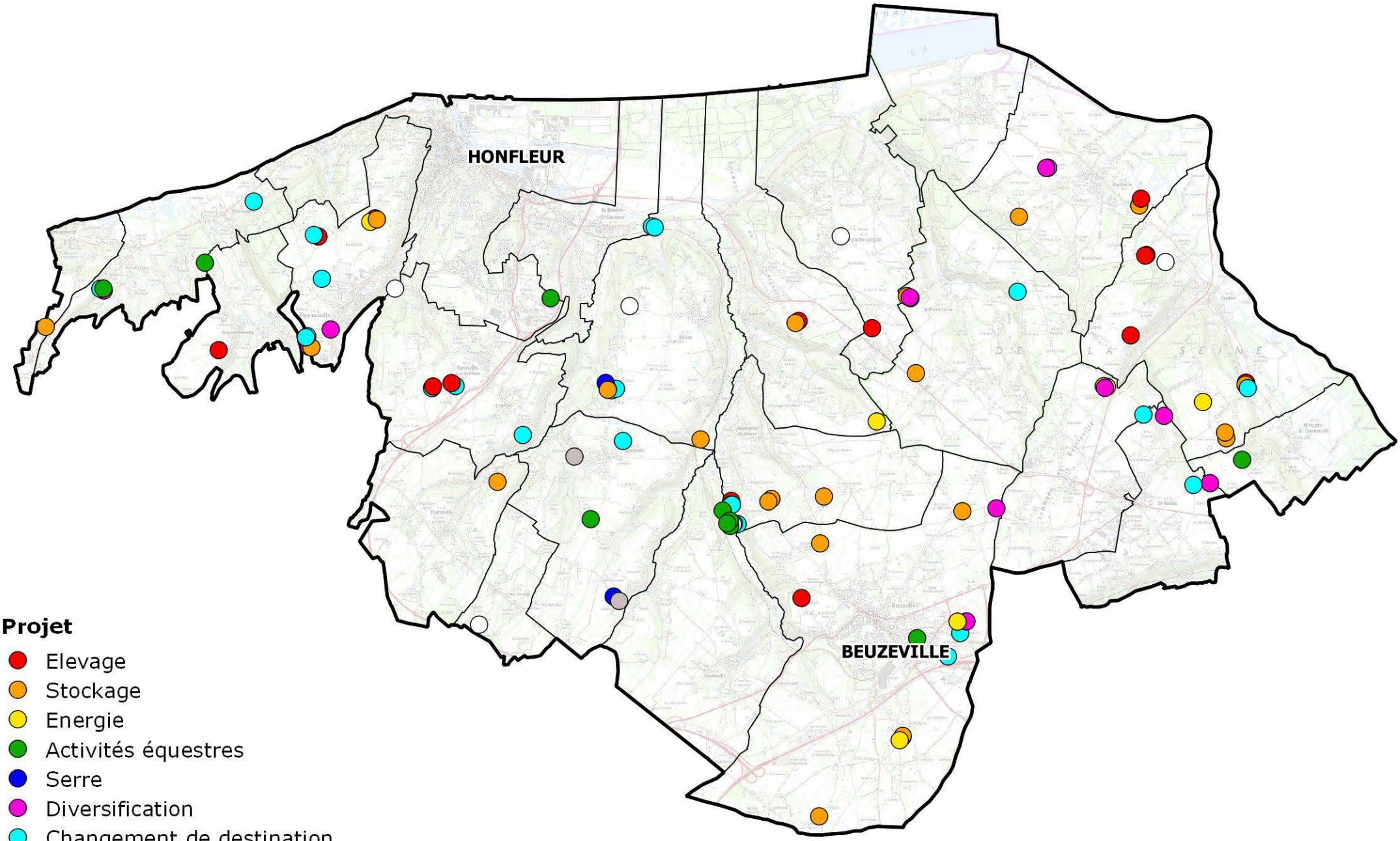
Atlas cartographique des sites d'exploitations agricoles

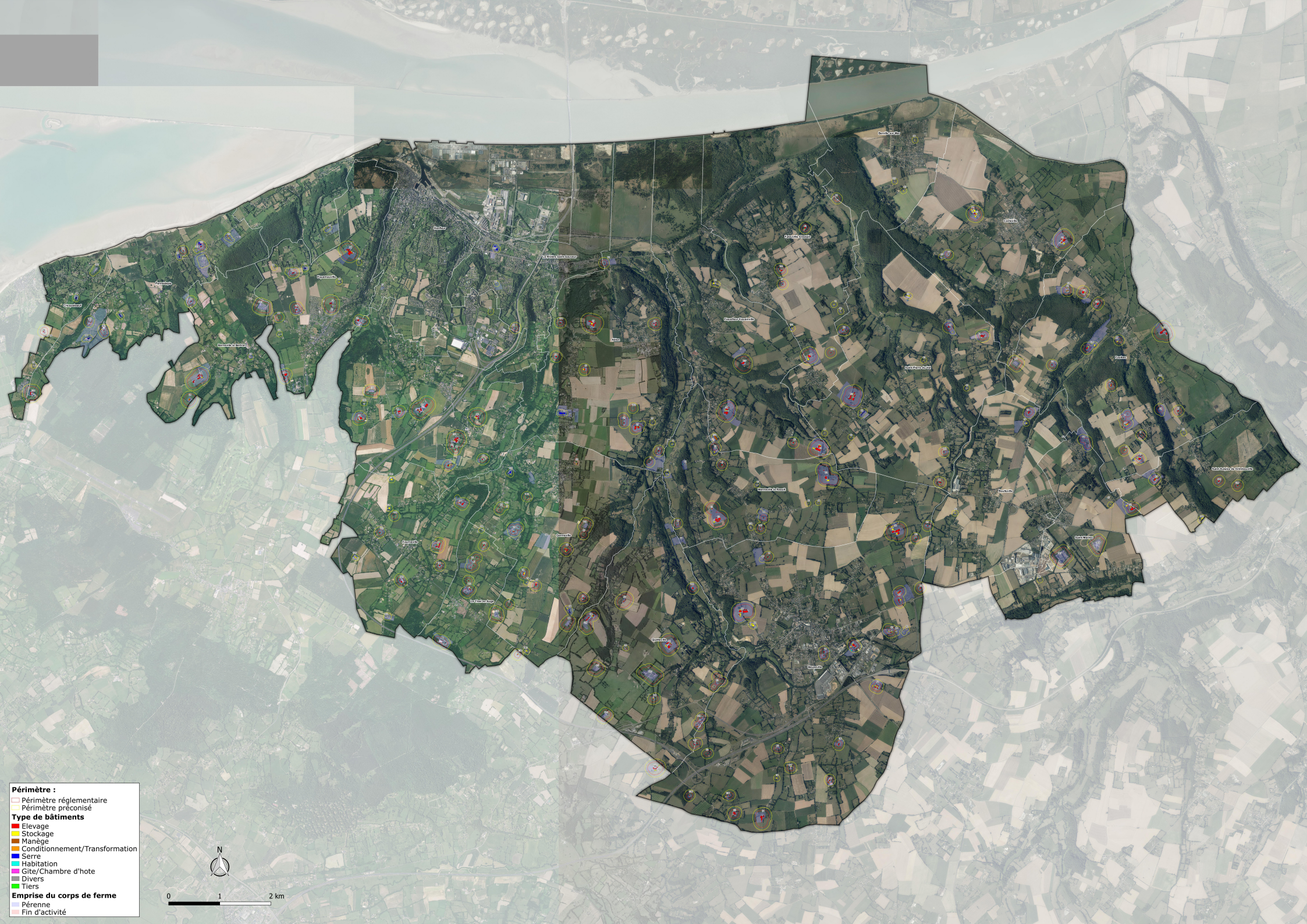


Site d'exploitation agricole et tiers



Projets agricoles




Périmètre :
Périmètre réglementaire
Périmètre préconisé
Type de bâtiments
Elevage
Stockage
Manège
Conditionnement/Transformation
Serre
Habitation
Gite/Chambre d'hote
Divers
Tiers
Emprise du corps de ferme
Pérenne
Fin d'activité
N
0
1
2 km

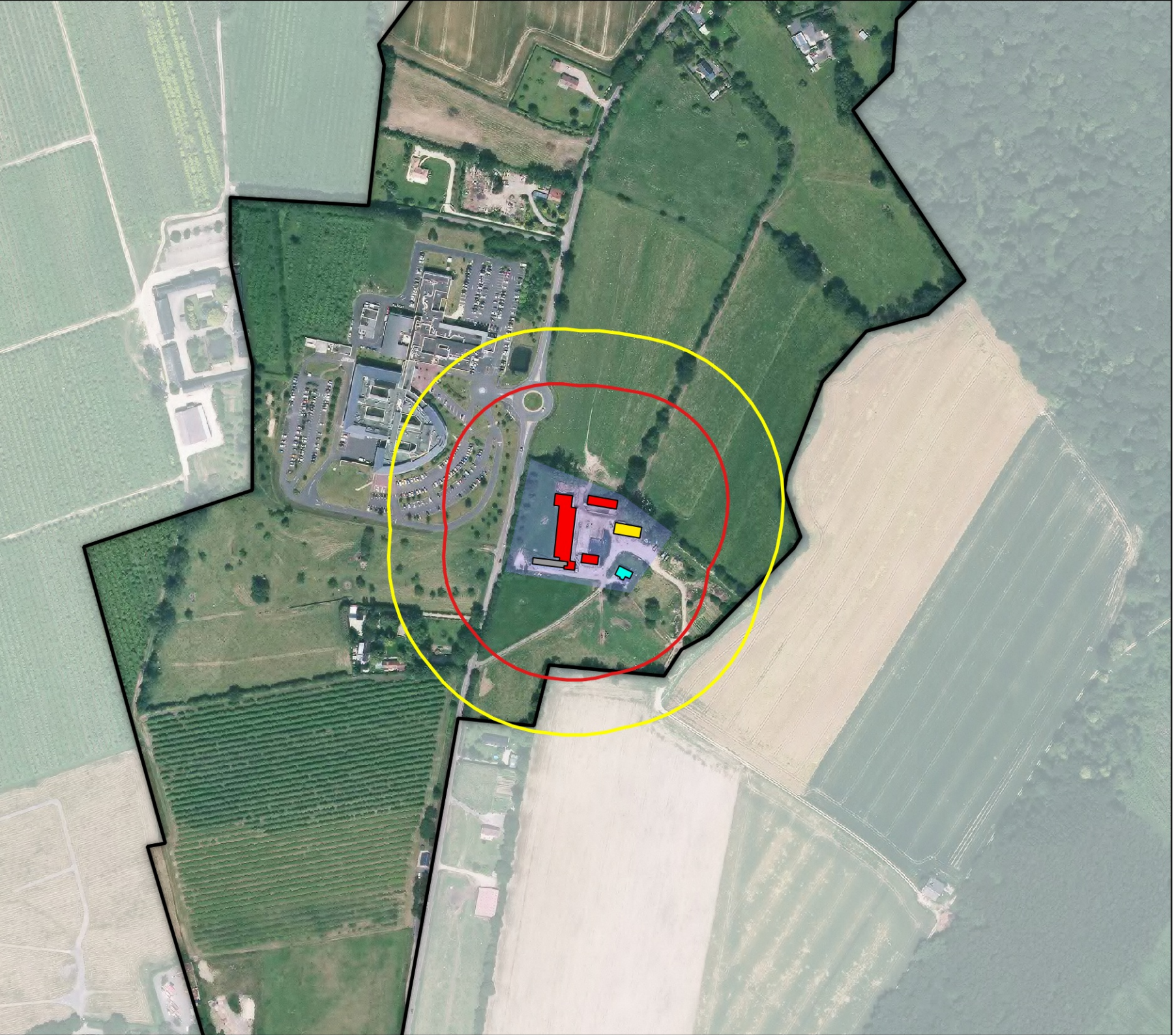


Planche 1

CRICQUEBOEUF

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

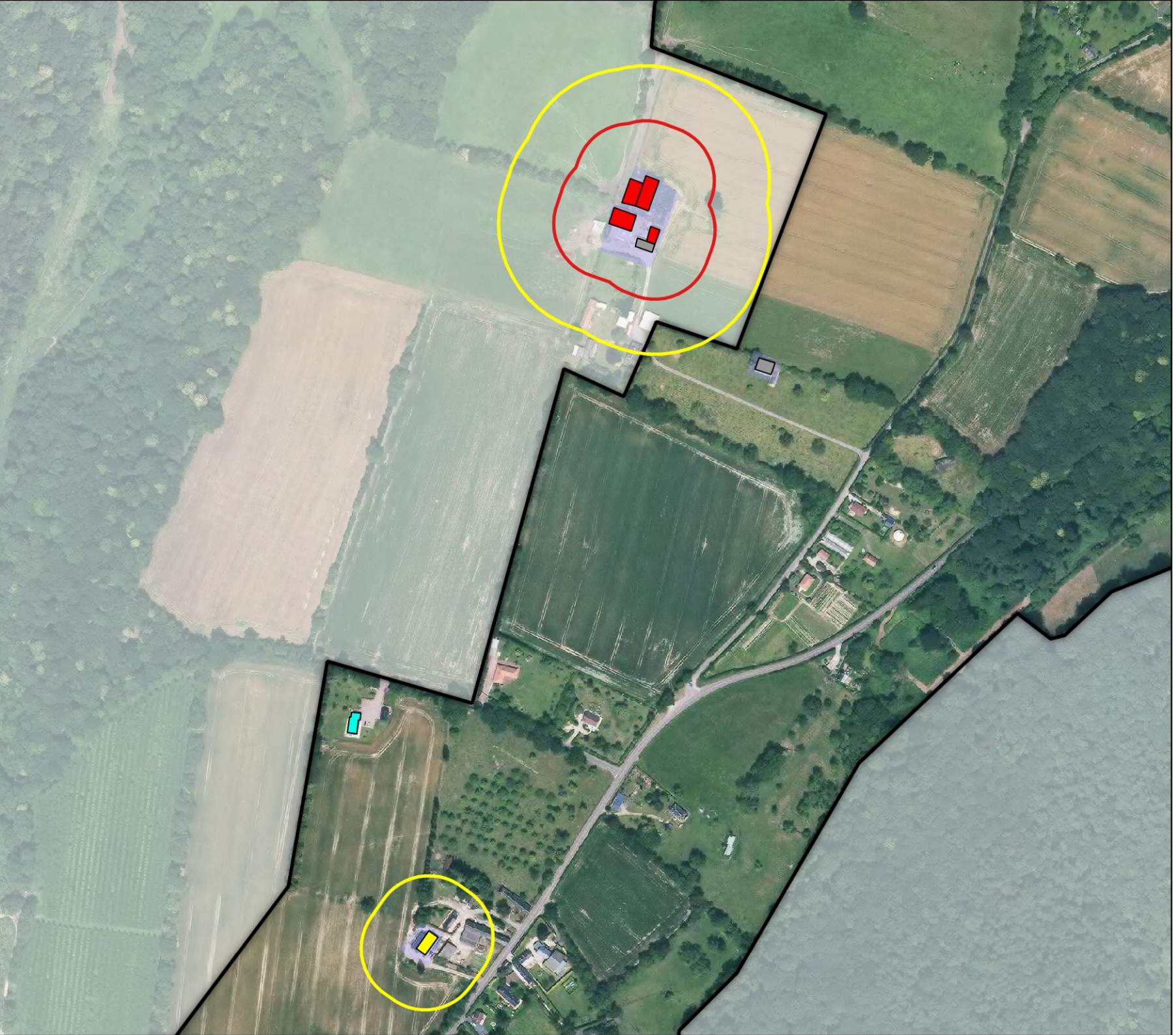


Planche 2

CRICQUEBOEUF

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

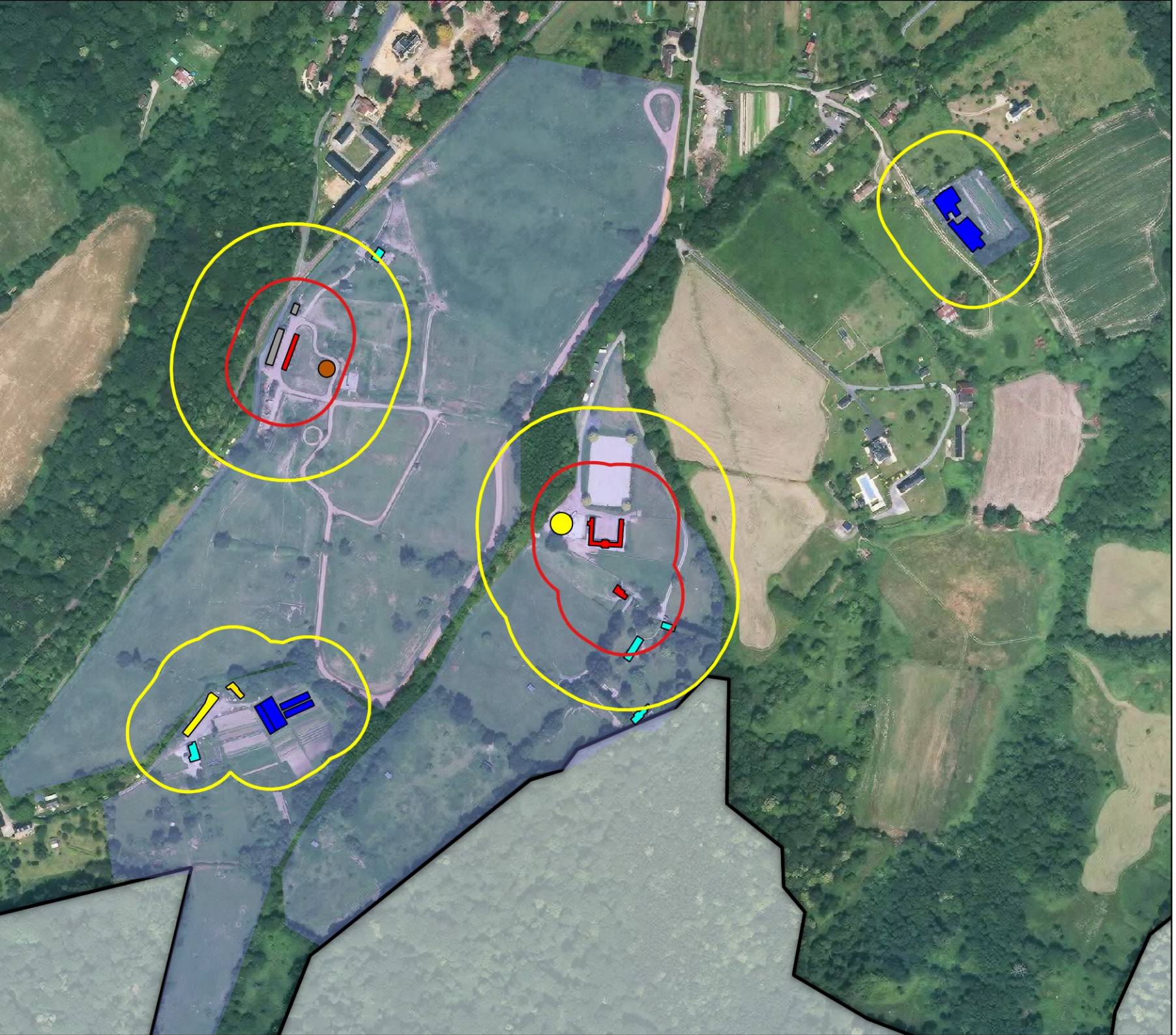


Planche 3

PENNEDEPIE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

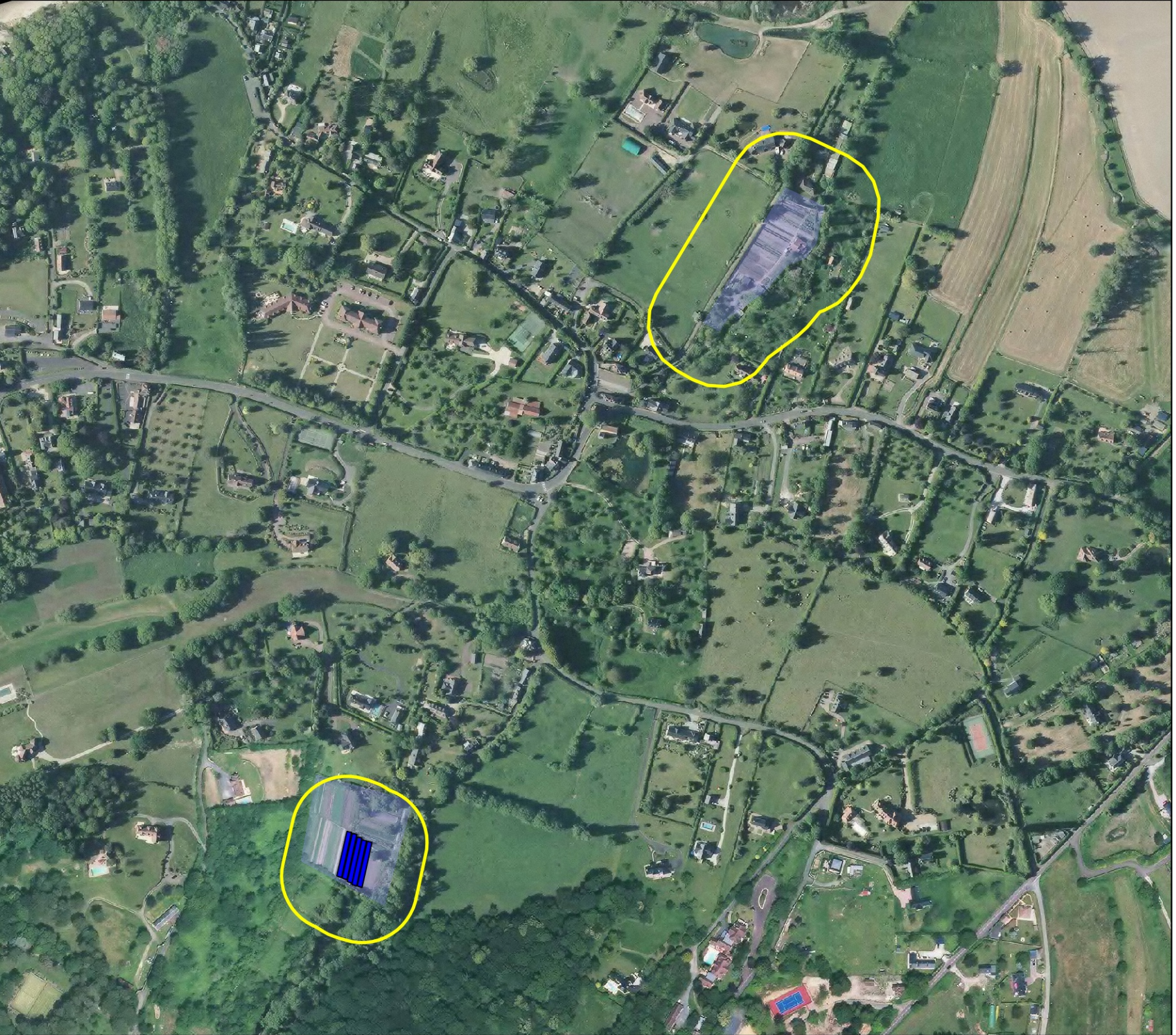


Planche 4

CRICQUEBOEUF

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

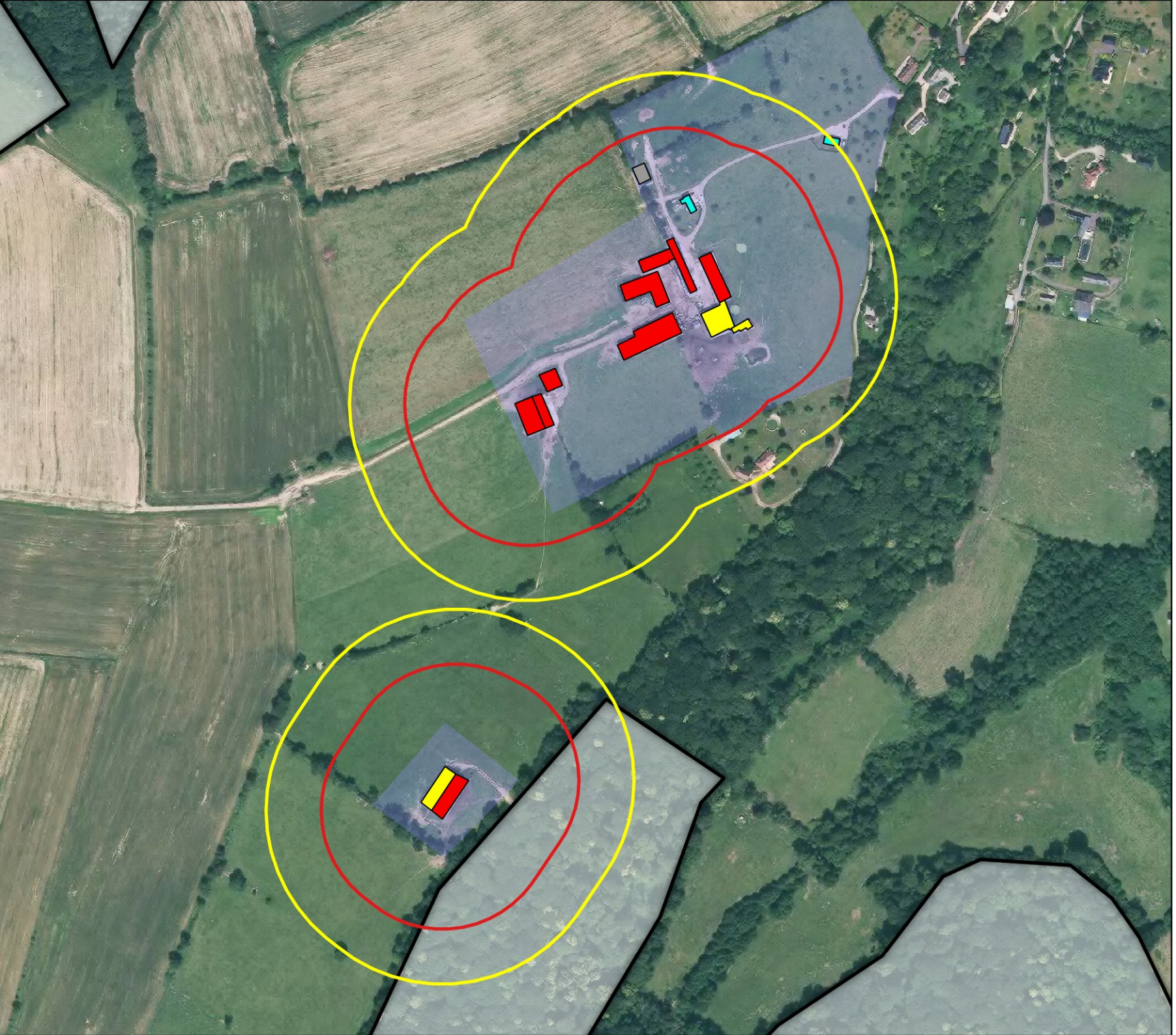


Planche 5

BARNEVILLE-LA-BERTRAN

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

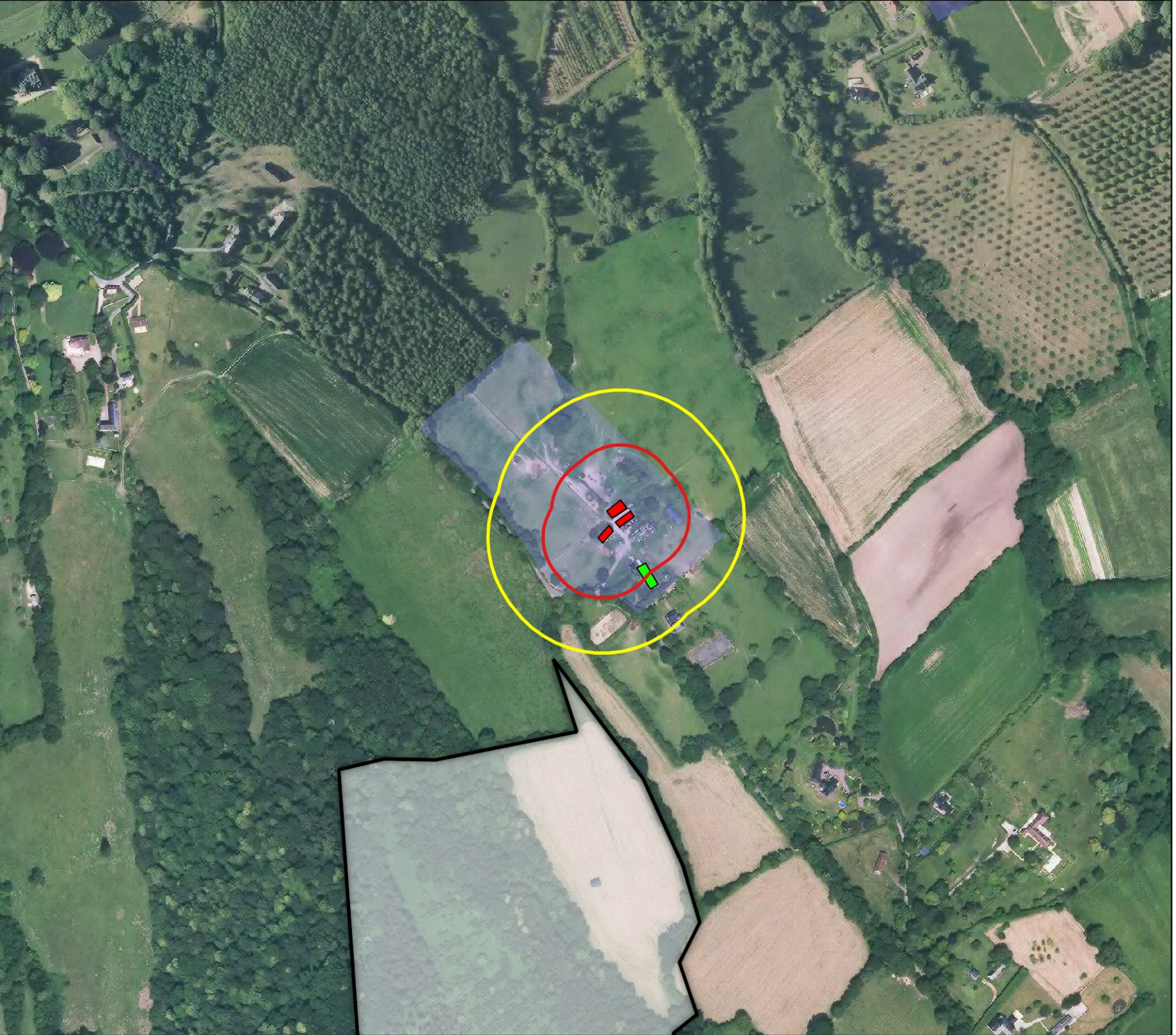


Planche 6

BARNEVILLE-LA-BERTRAN

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

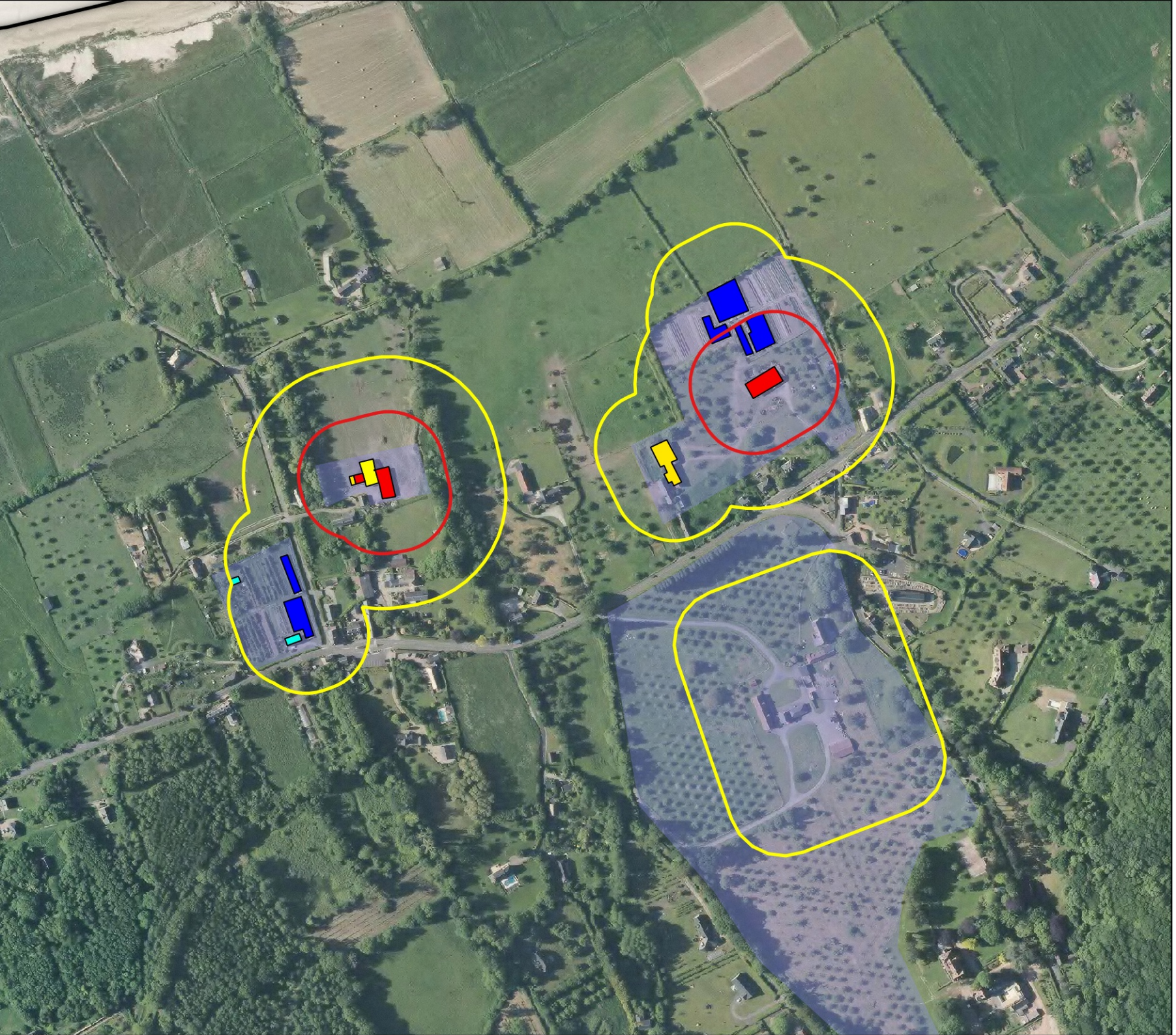


Planche 7

PENNEDEPIE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

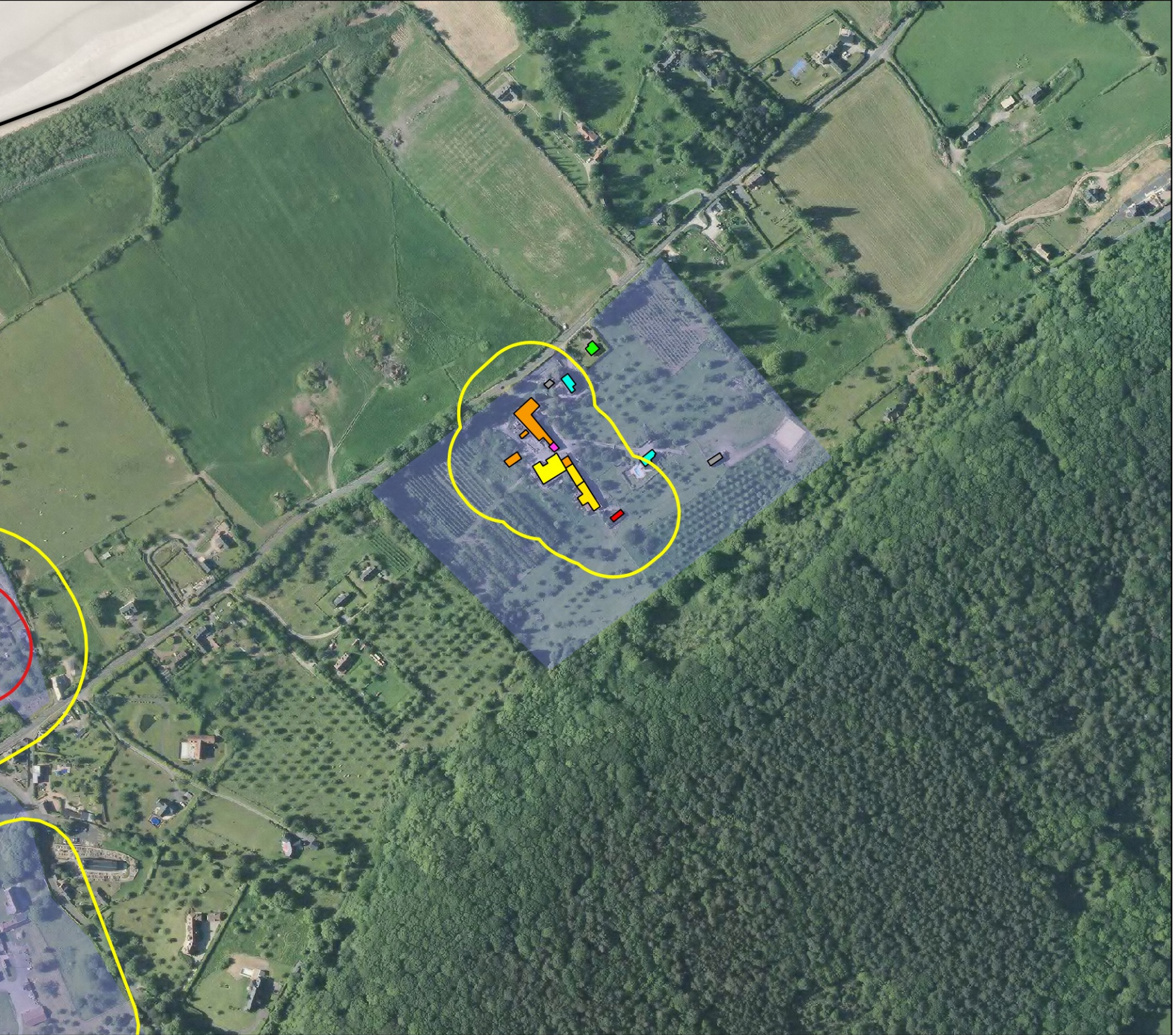


Planche 8

PENNEDEPIE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

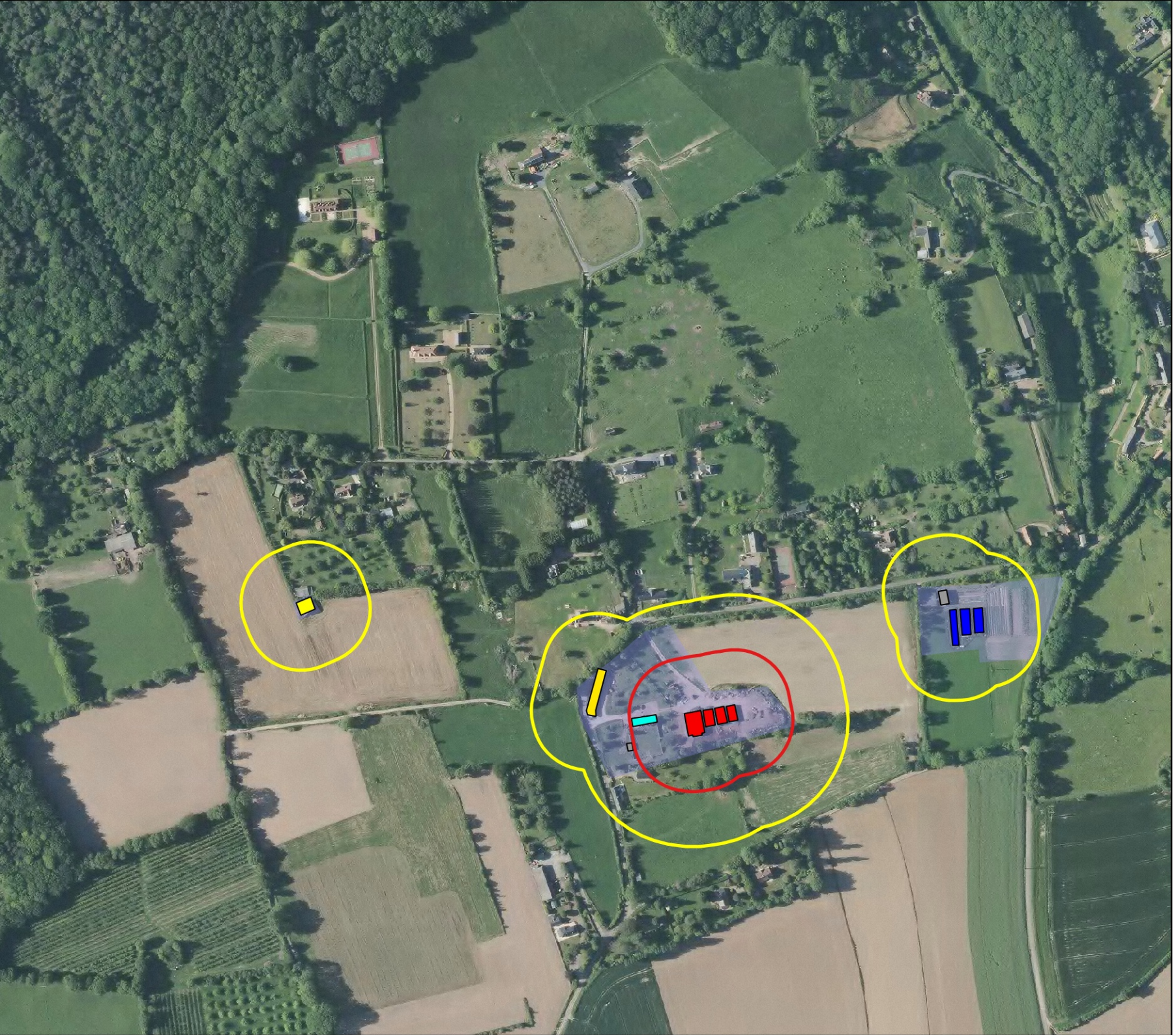


Planche 9

EQUEMAUVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

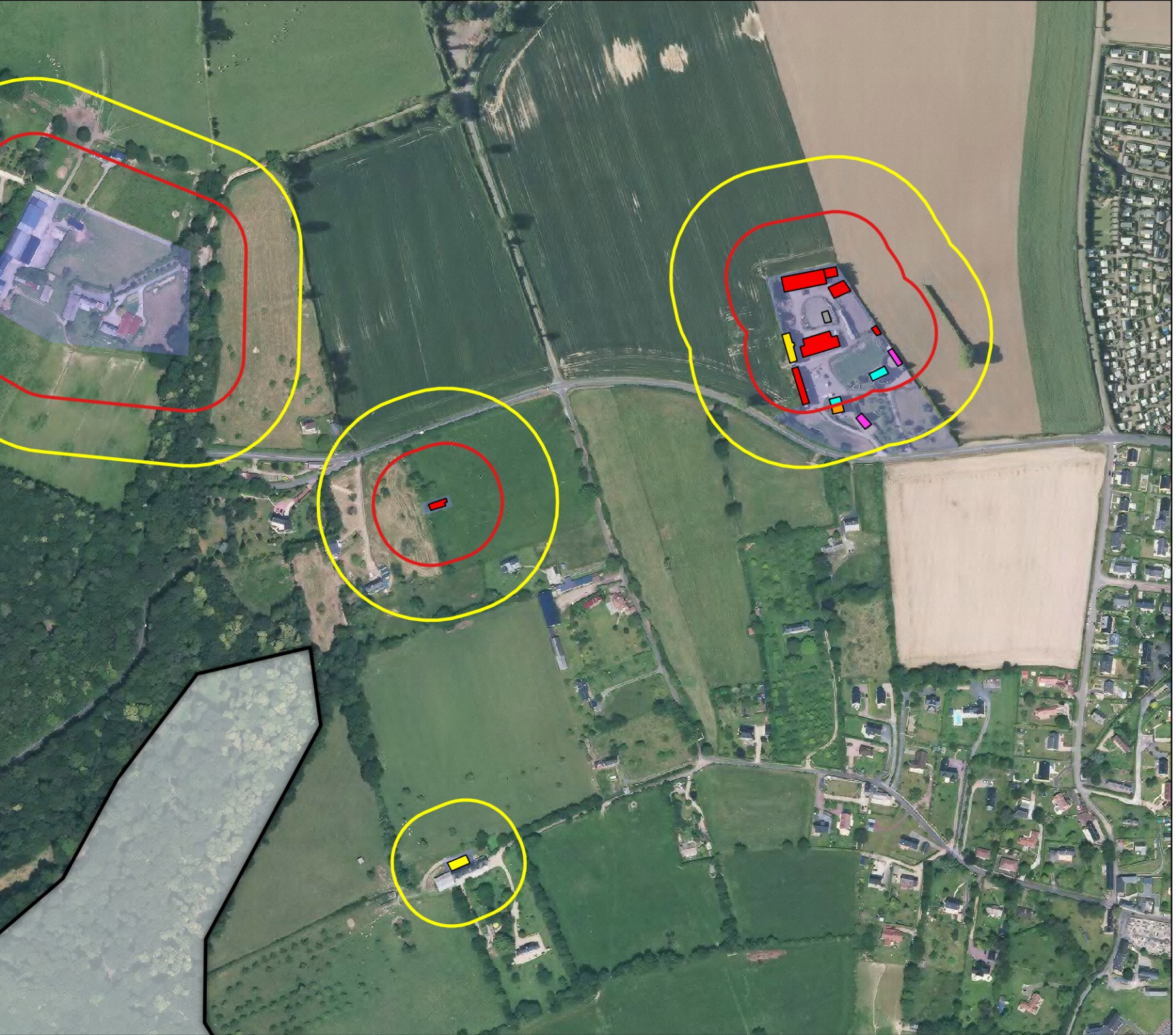


Planche 10

EQUEMAUVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

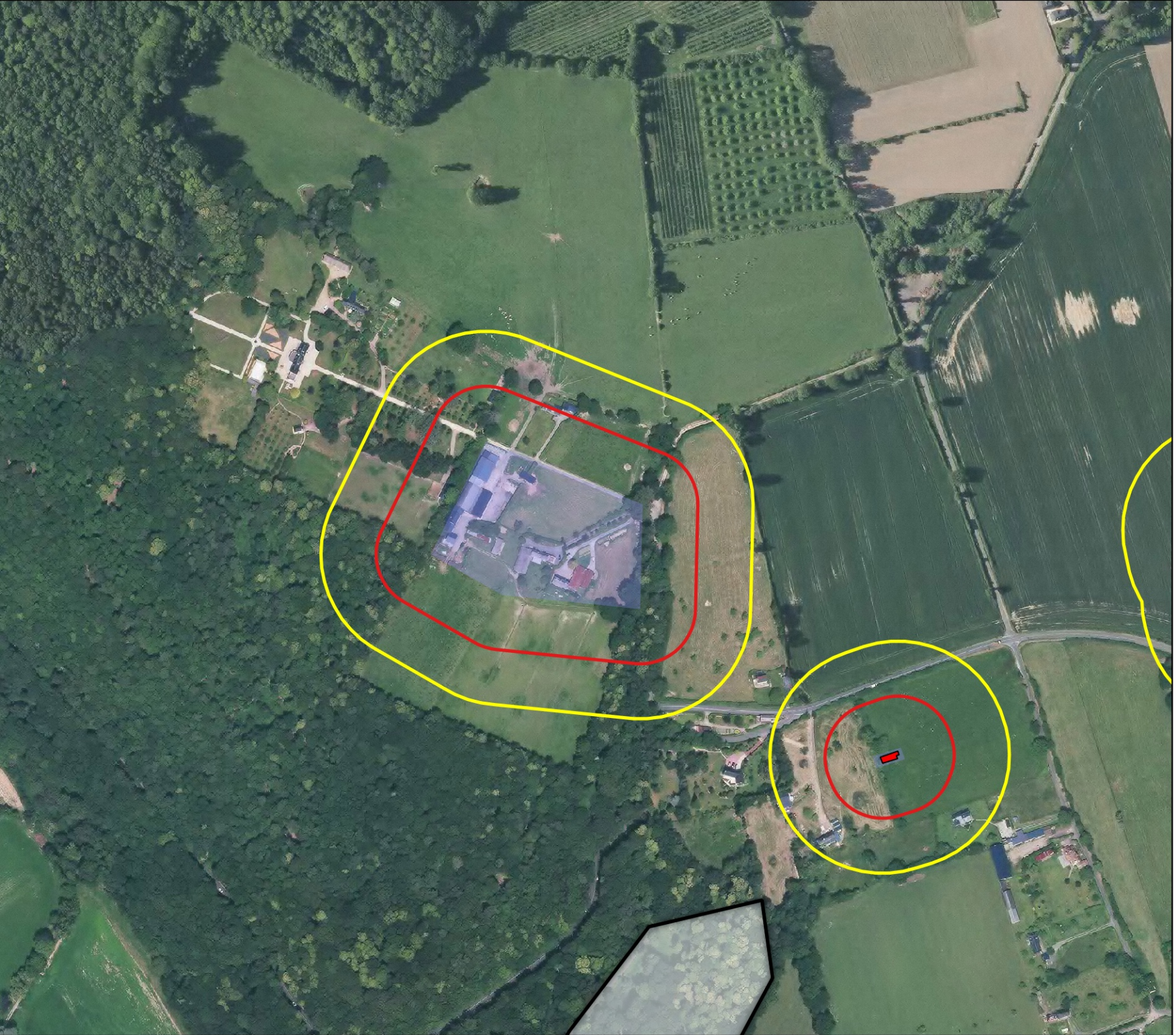


Planche 11

BARNEVILLE-LA-BERTRAN

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

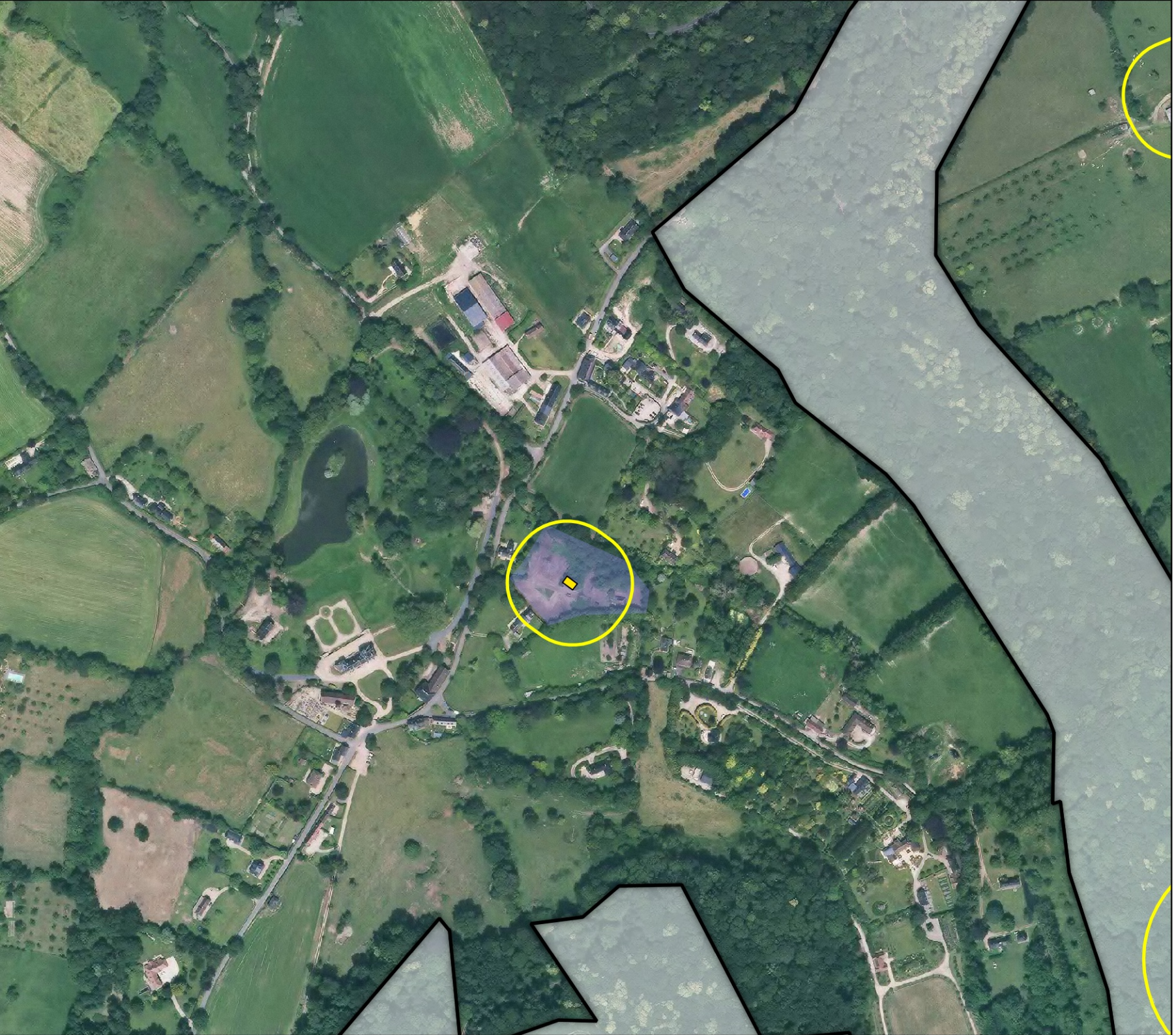


Planche 12

BARNEVILLE-LA-BERTRAN

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 13

BARNEVILLE-LA-BERTRAN

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 14

EQUEMAUVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 15

EQUEMAUVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 16

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

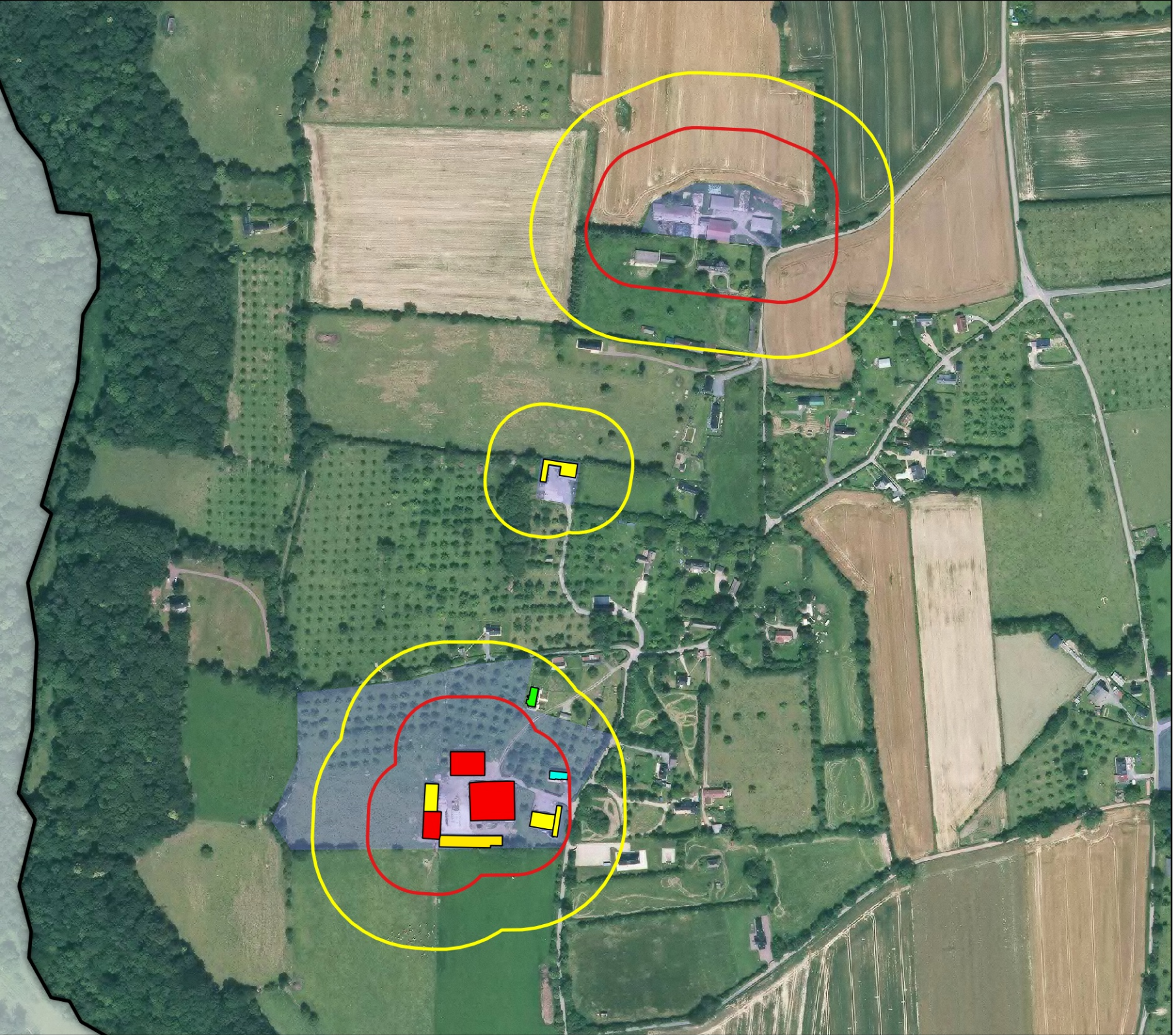


Planche 17

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

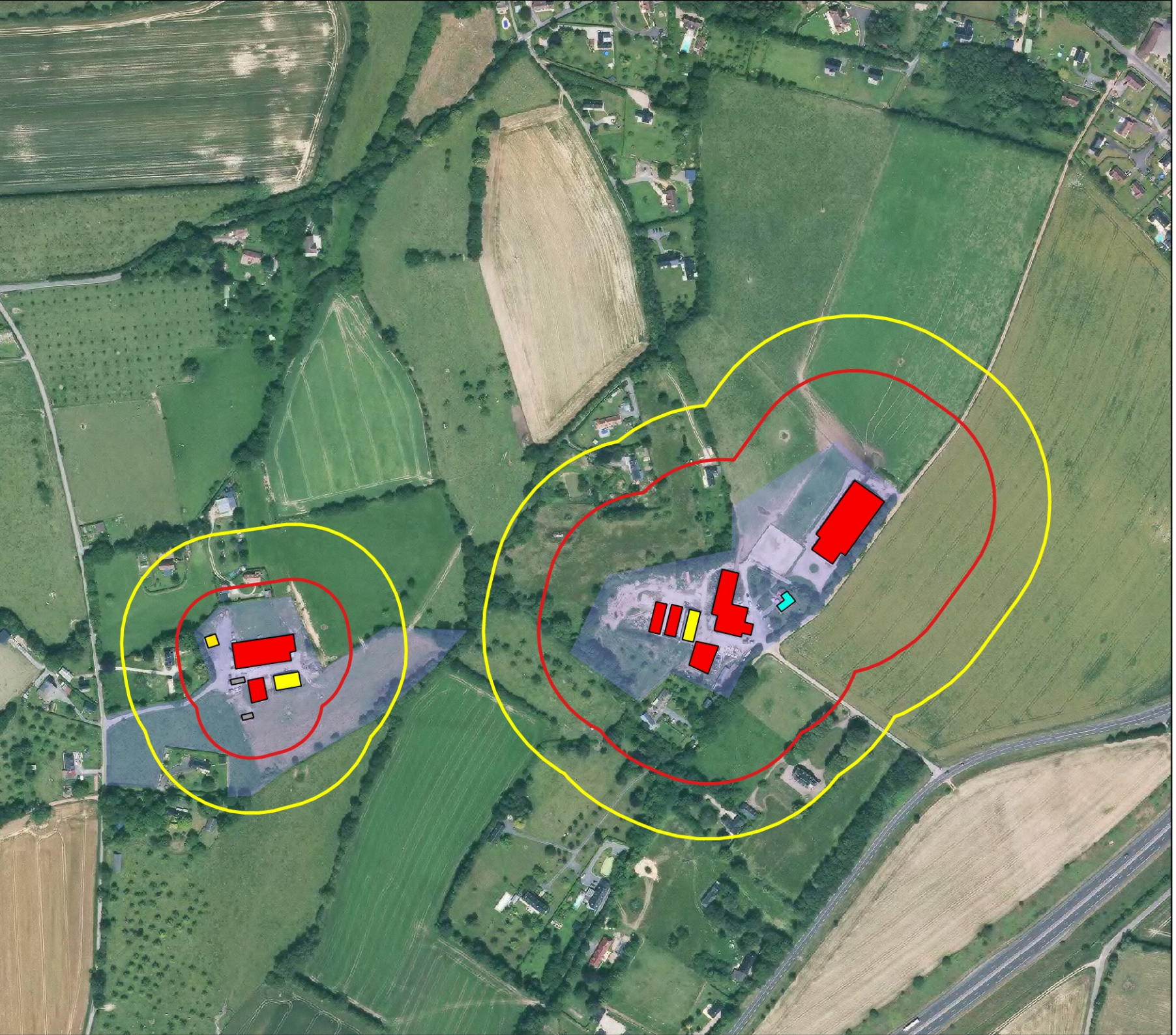


Planche 18

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 19

LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 20

LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

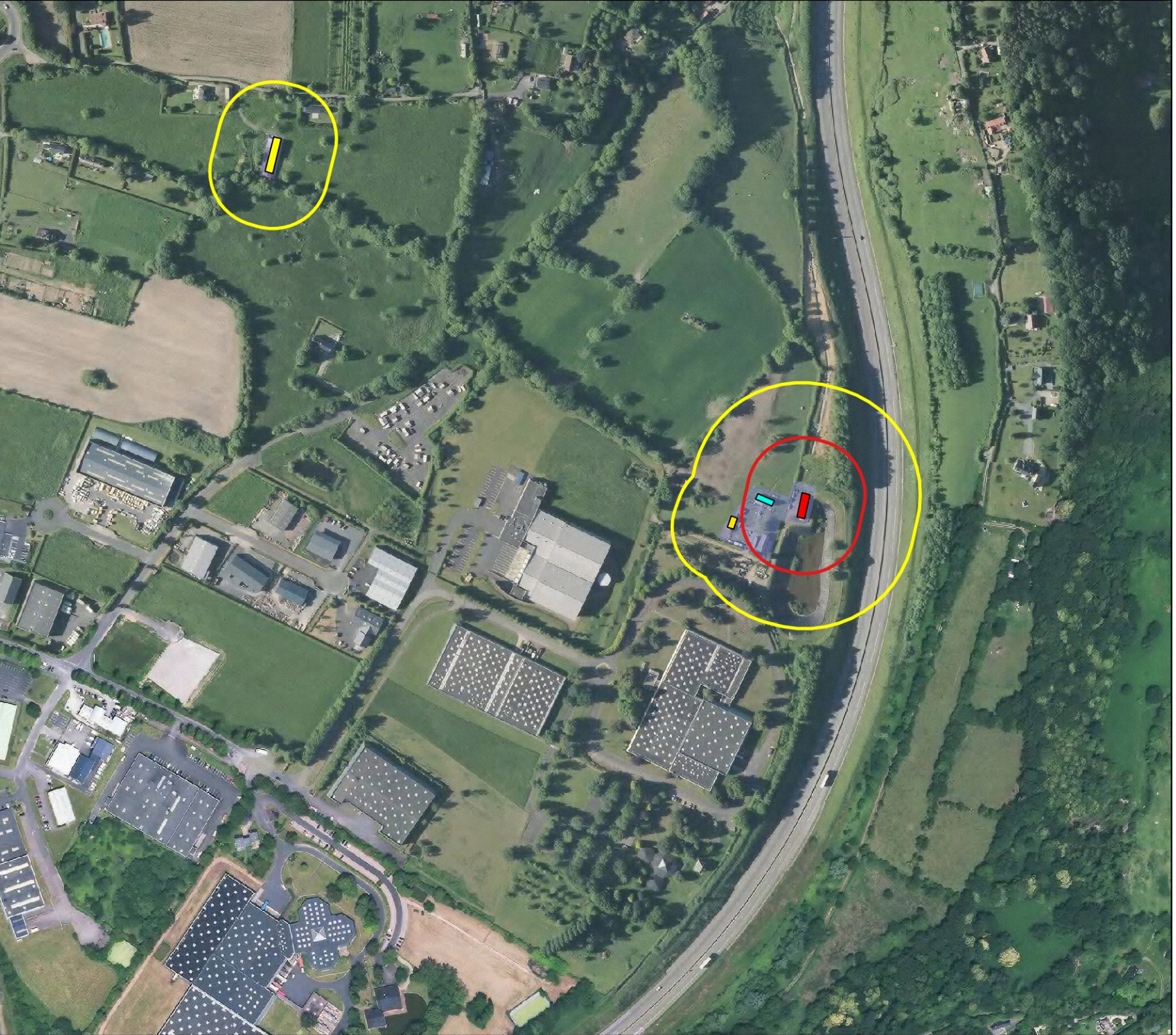


Planche 21

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

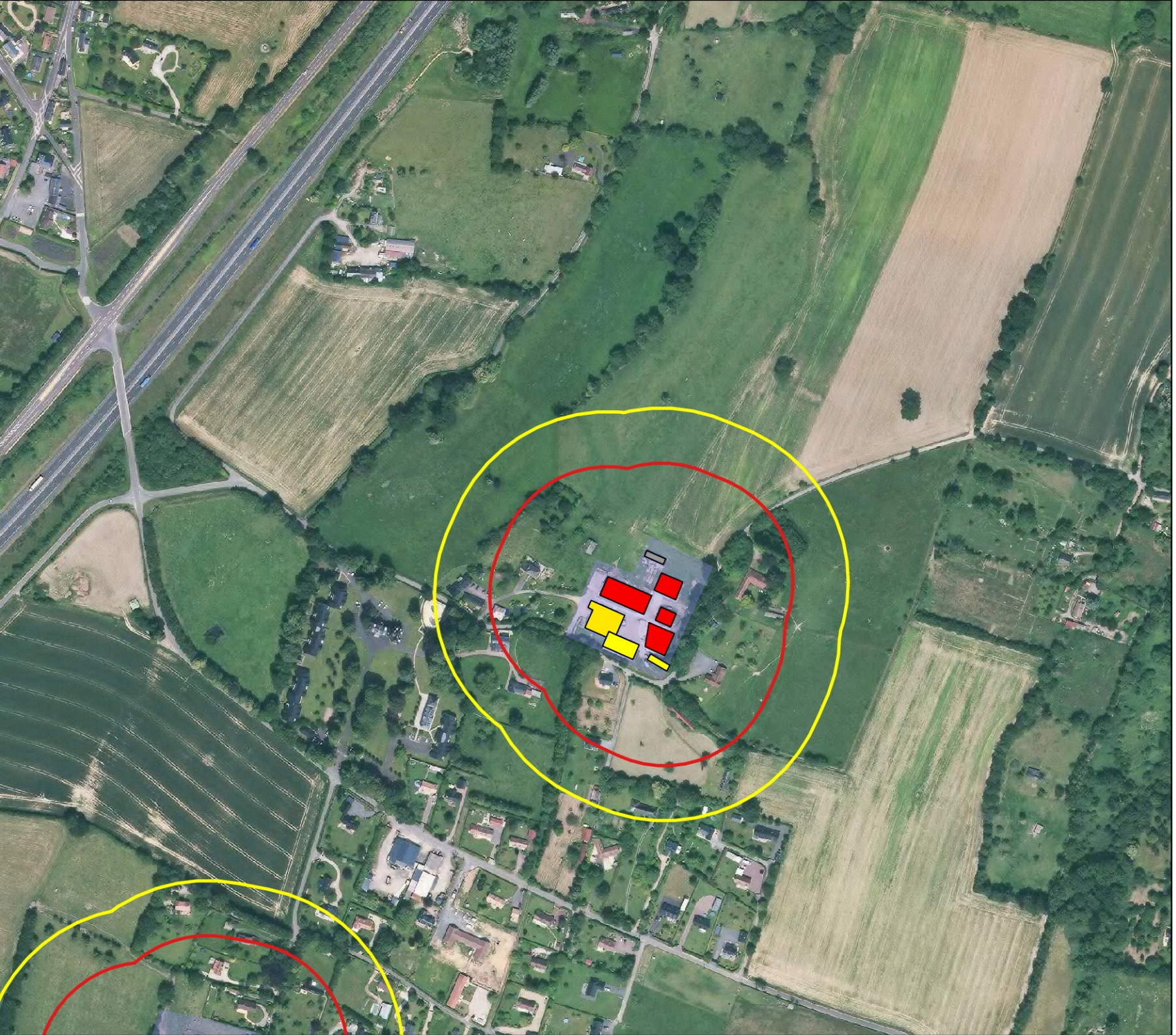


Planche 22

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

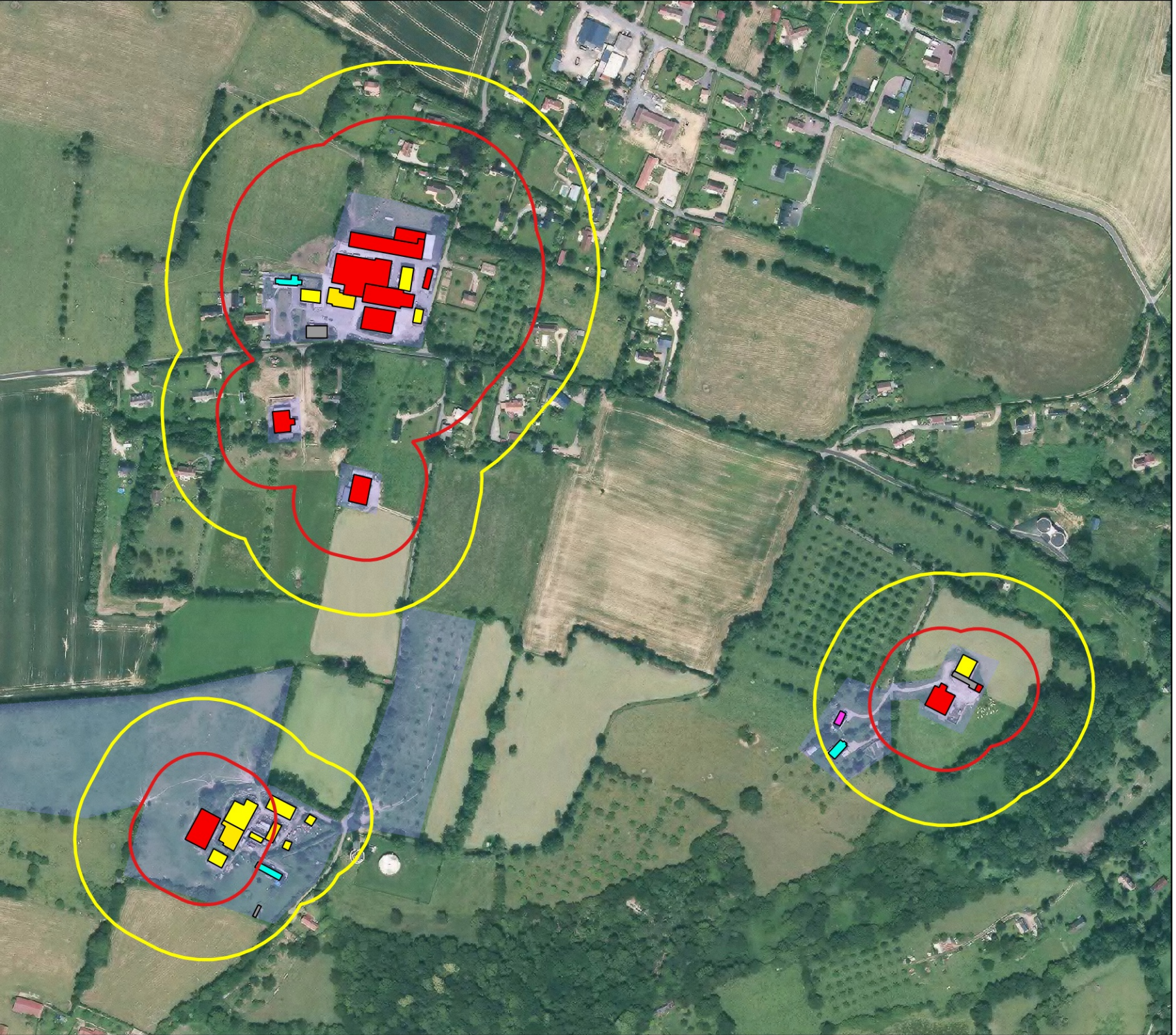


Planche 23

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 24

FOURNEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 25

FOURNEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 26

FOURNEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 27

LE THEIL-EN-AUGE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

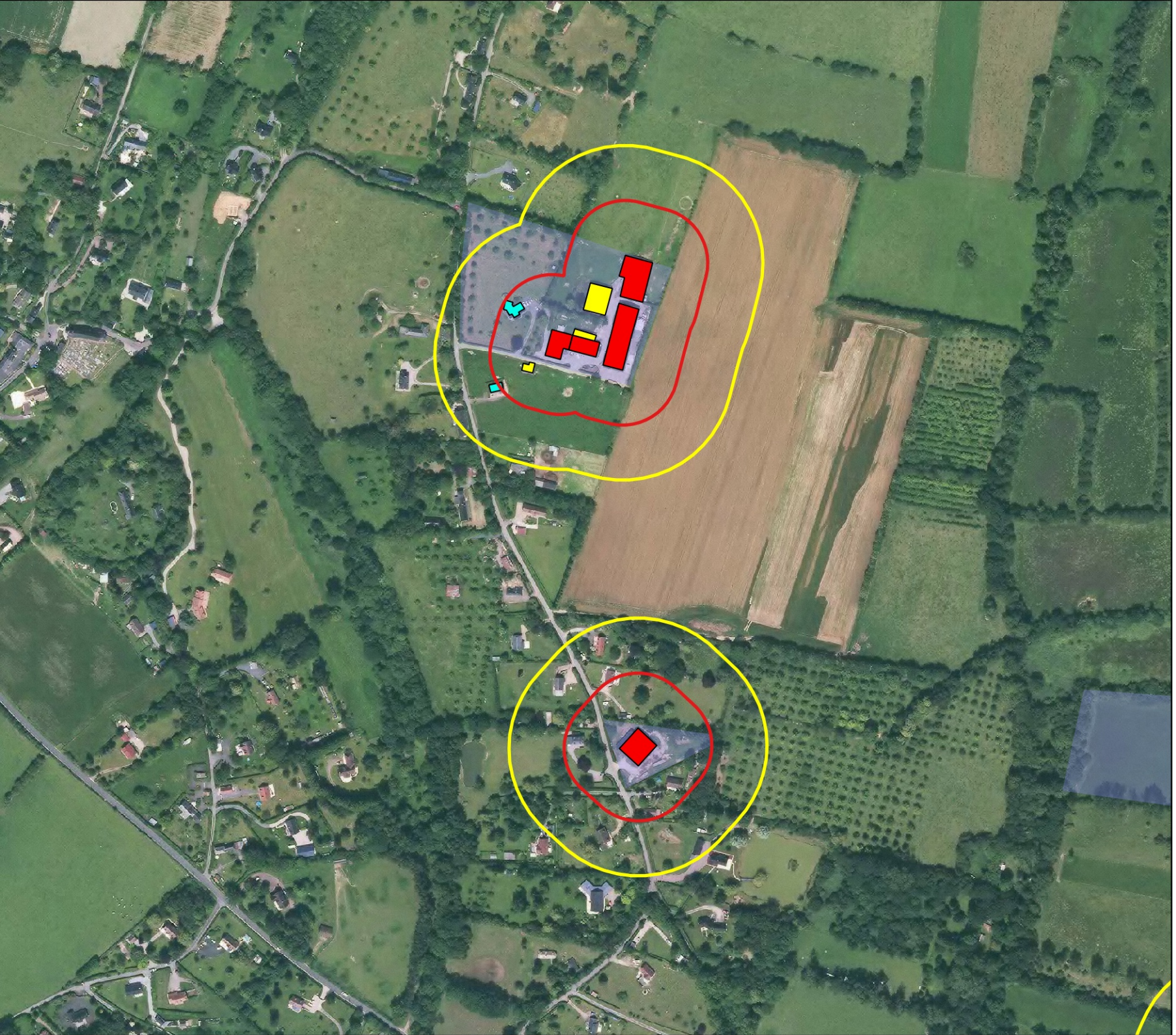


Planche 28

FOURNEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 29

GENNEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

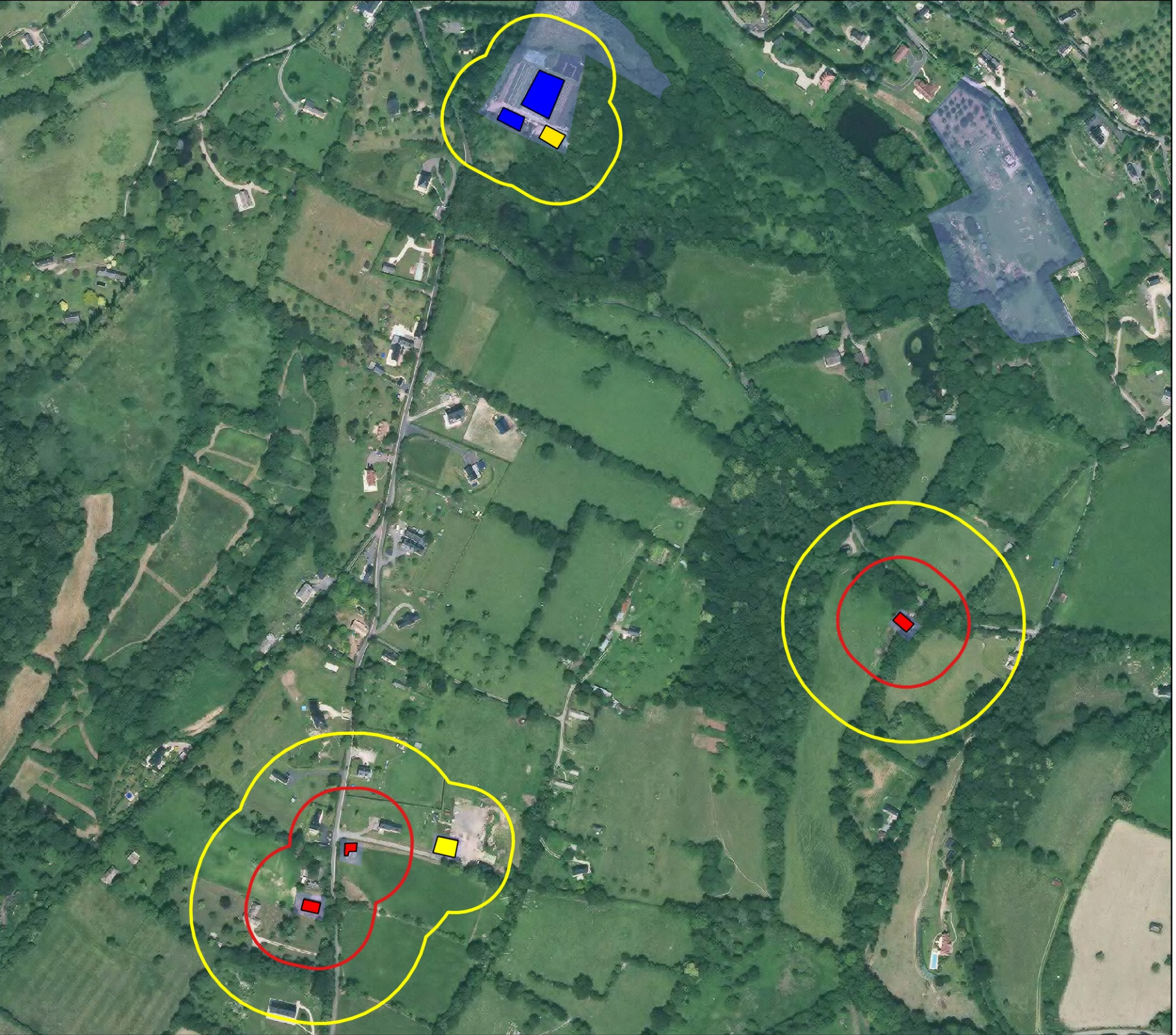


Planche 30

GENNEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

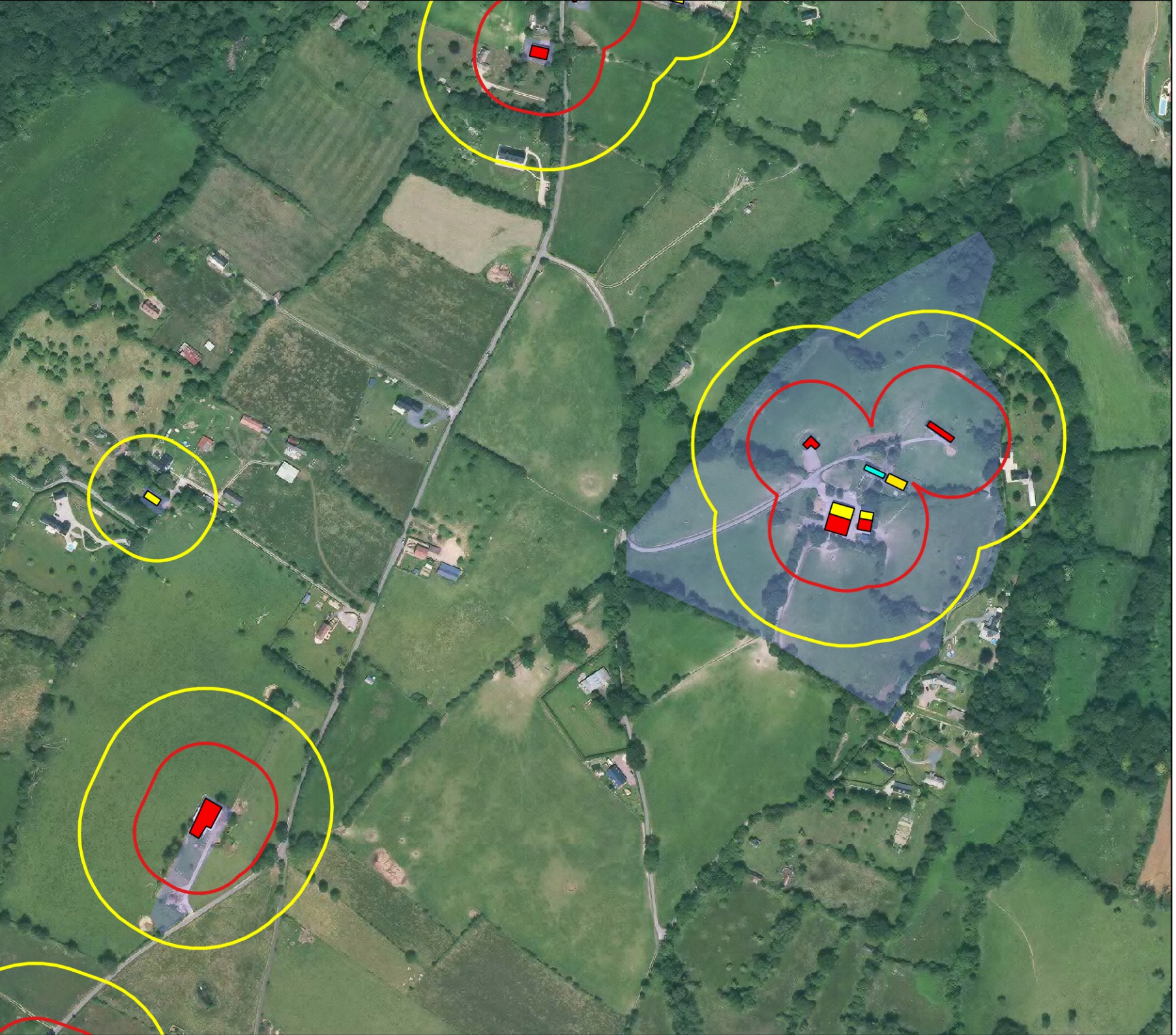


Planche 31

LE THEIL-EN-AUGE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 32

LE THEIL-EN-AUGE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 33

LE THEIL-EN-AUGE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 34

LE THEIL-EN-AUGE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 35

GENNEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 36

GENNEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 37

ABLON

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

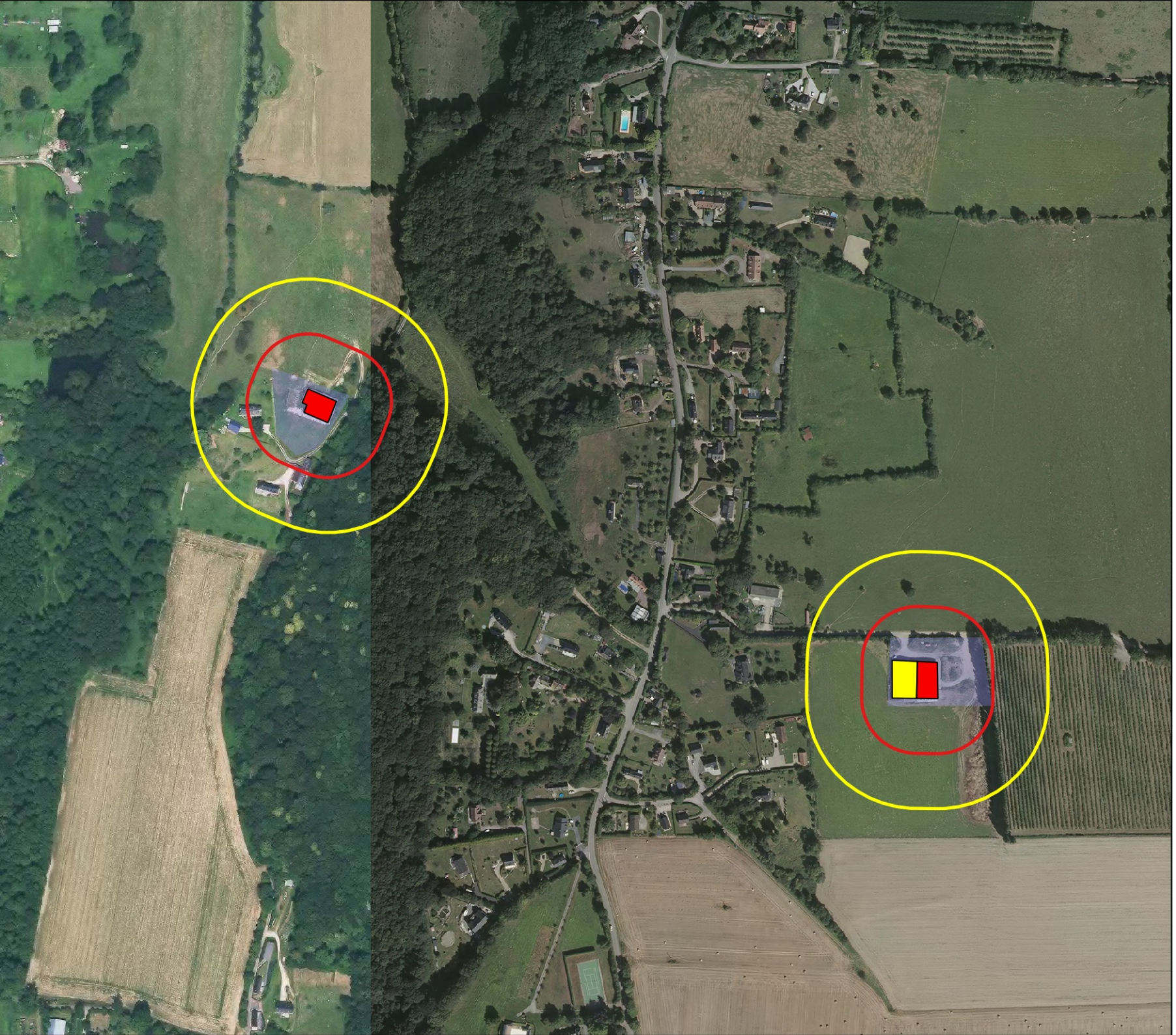


Planche 38

ABLON

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 39

ABLON

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

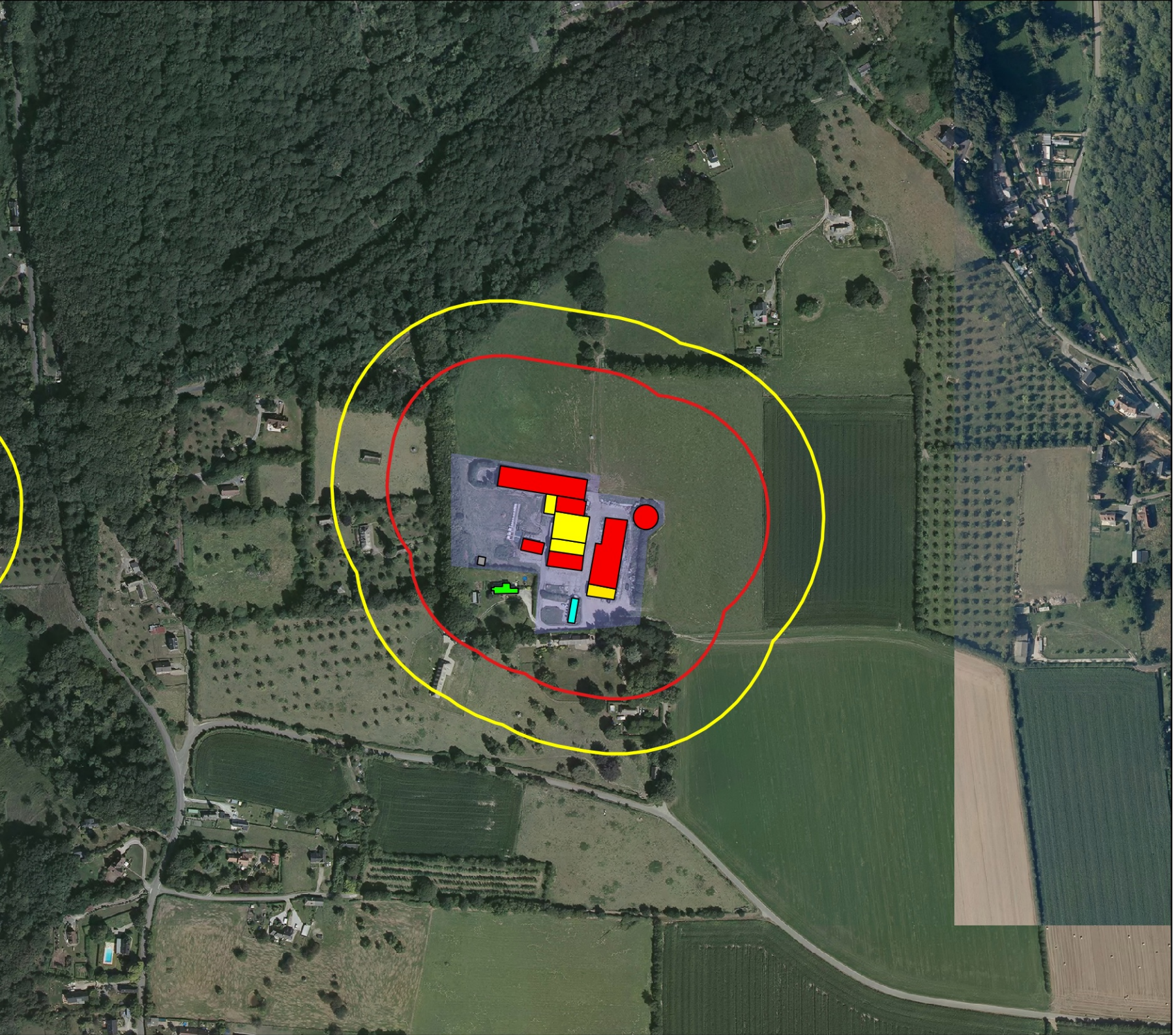


Planche 40

ABLON

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 41

ABLON

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 42

ABLON

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

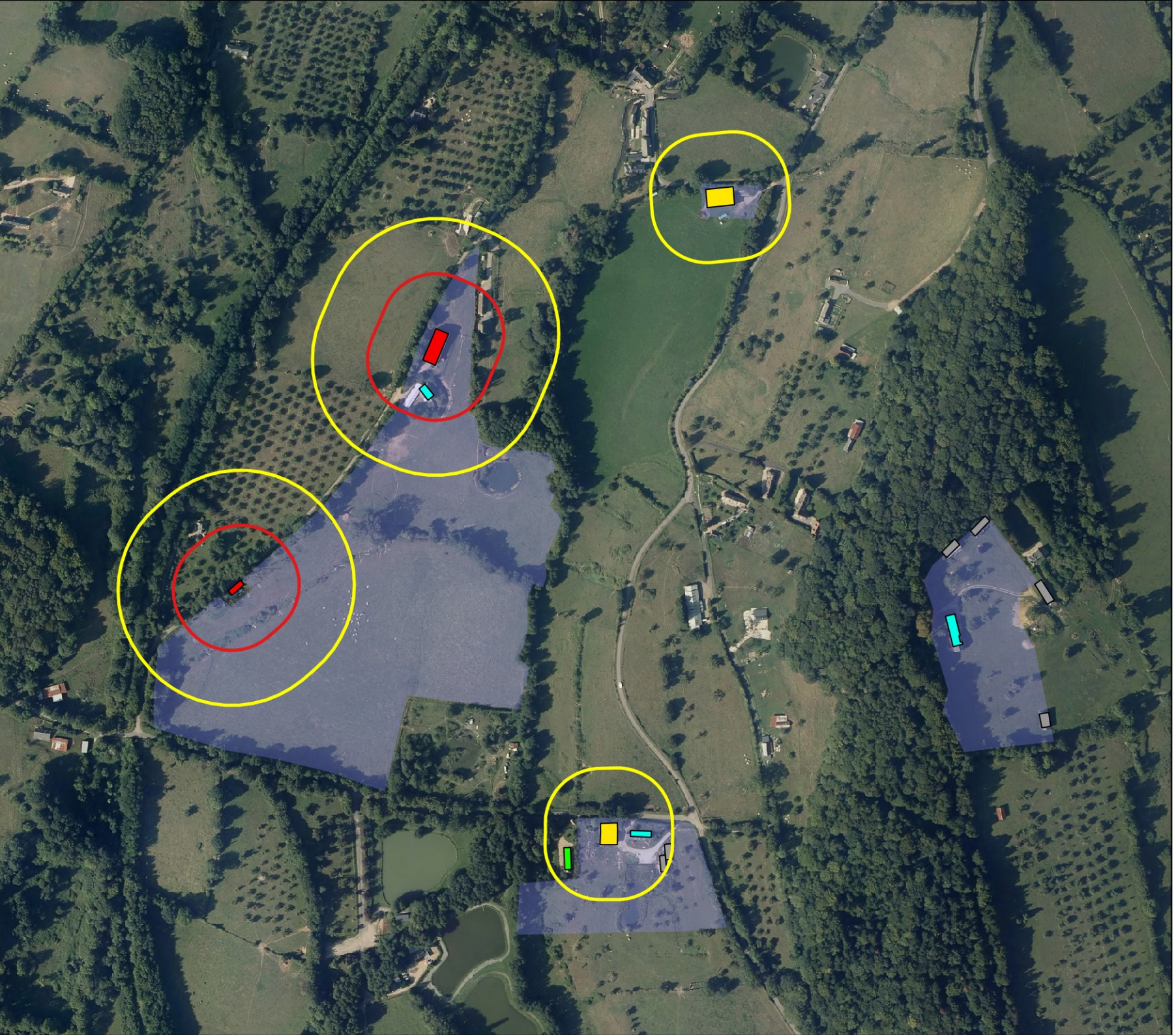


Planche 43

QUETTEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

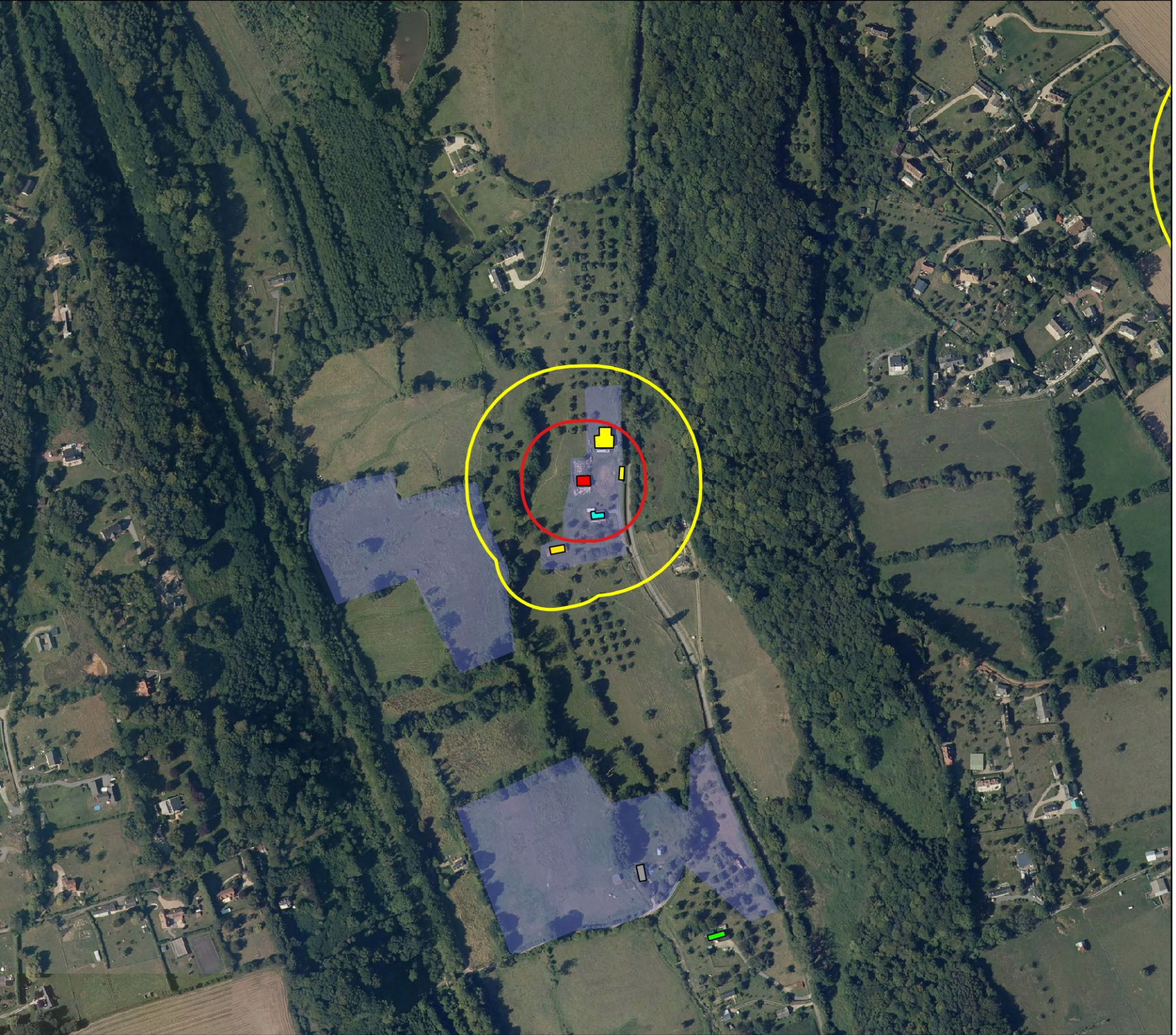


Planche 44

QUETTEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

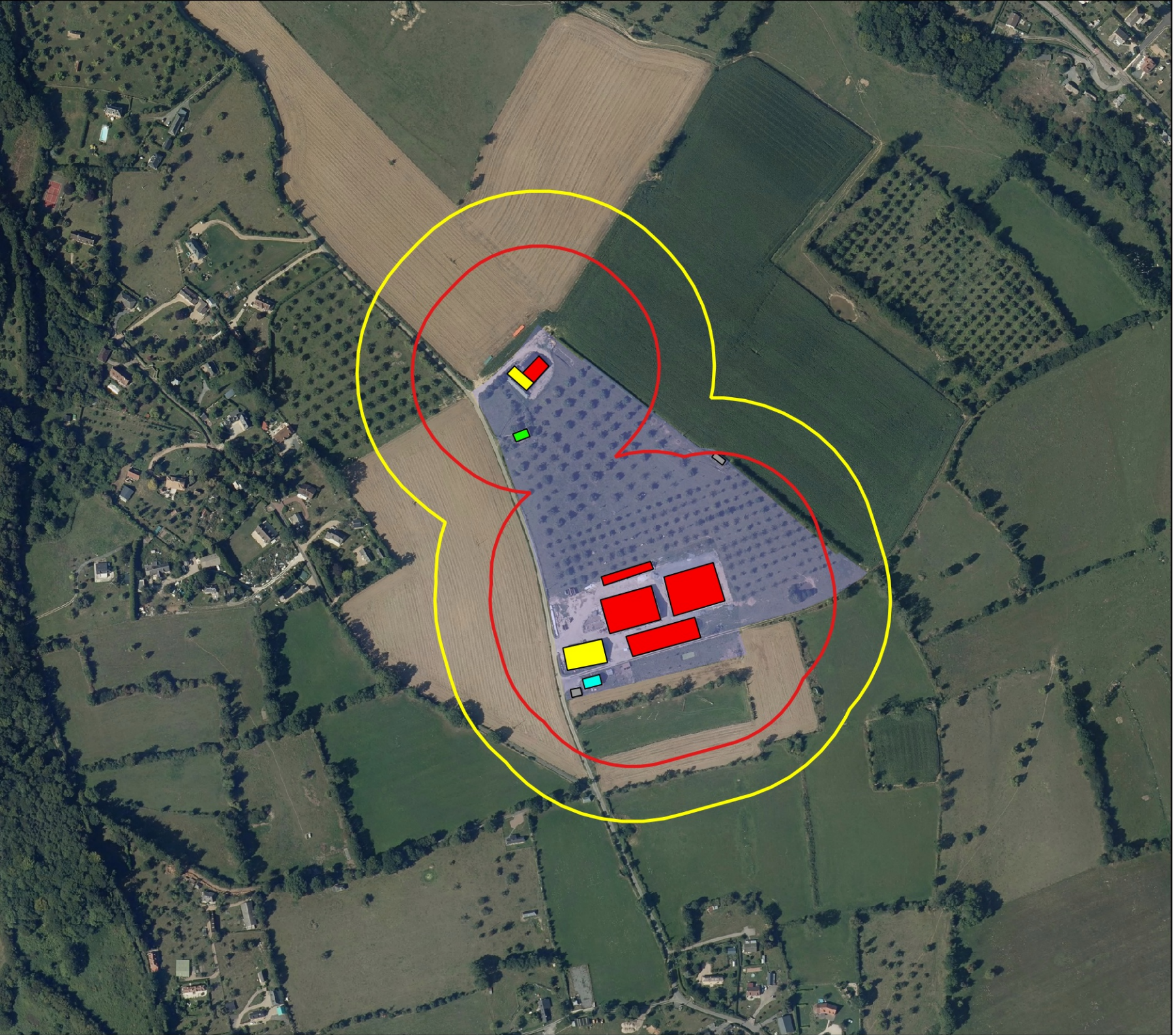


Planche 45

MANNEVILLE-LA-RAOULT

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 46

LE THEIL-EN-AUGE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 47

QUETTEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 48

QUETTEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

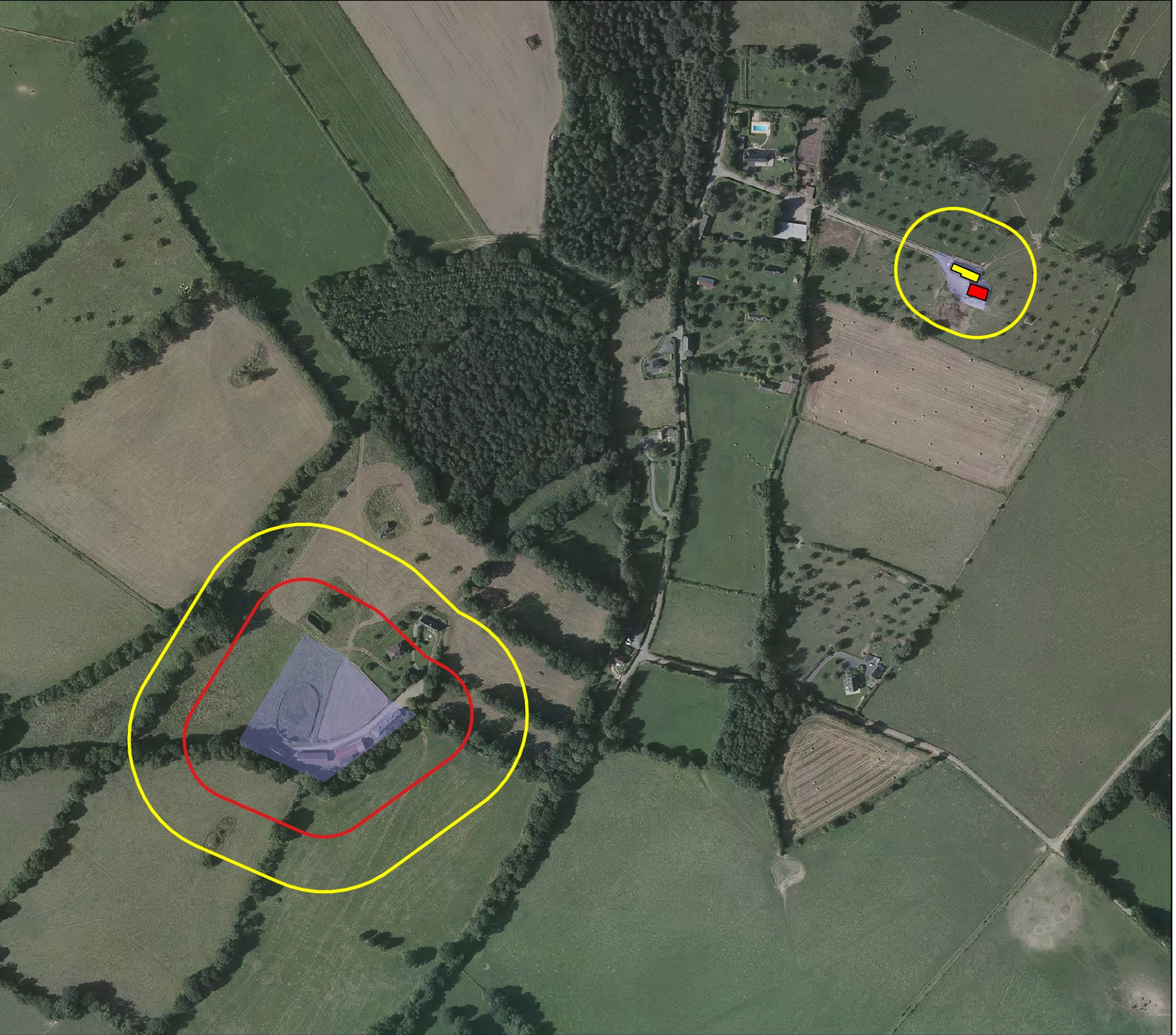


Planche 49

QUETTEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 50

QUETTEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 51

QUETTEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 52

QUETTEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

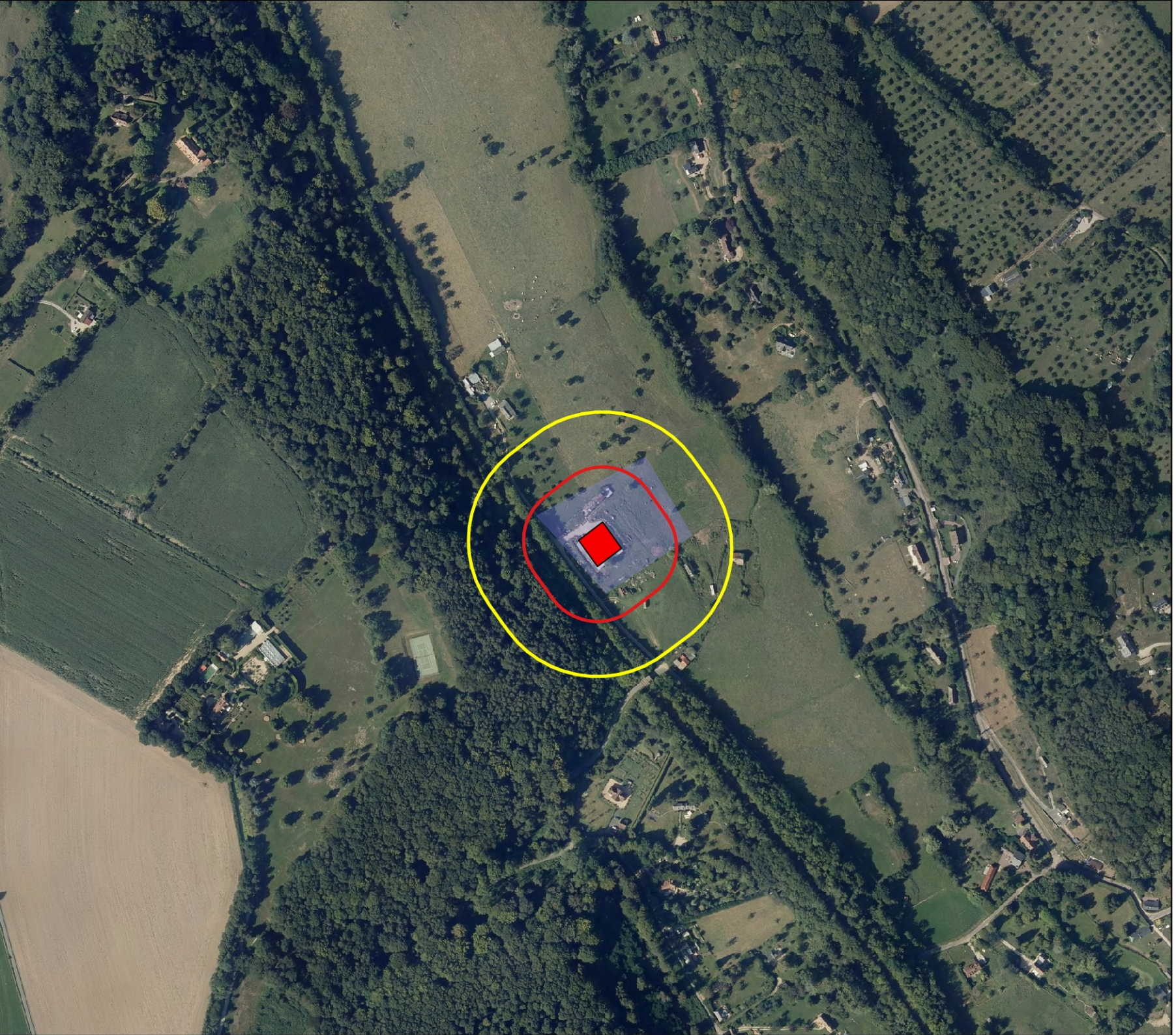


Planche 53

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

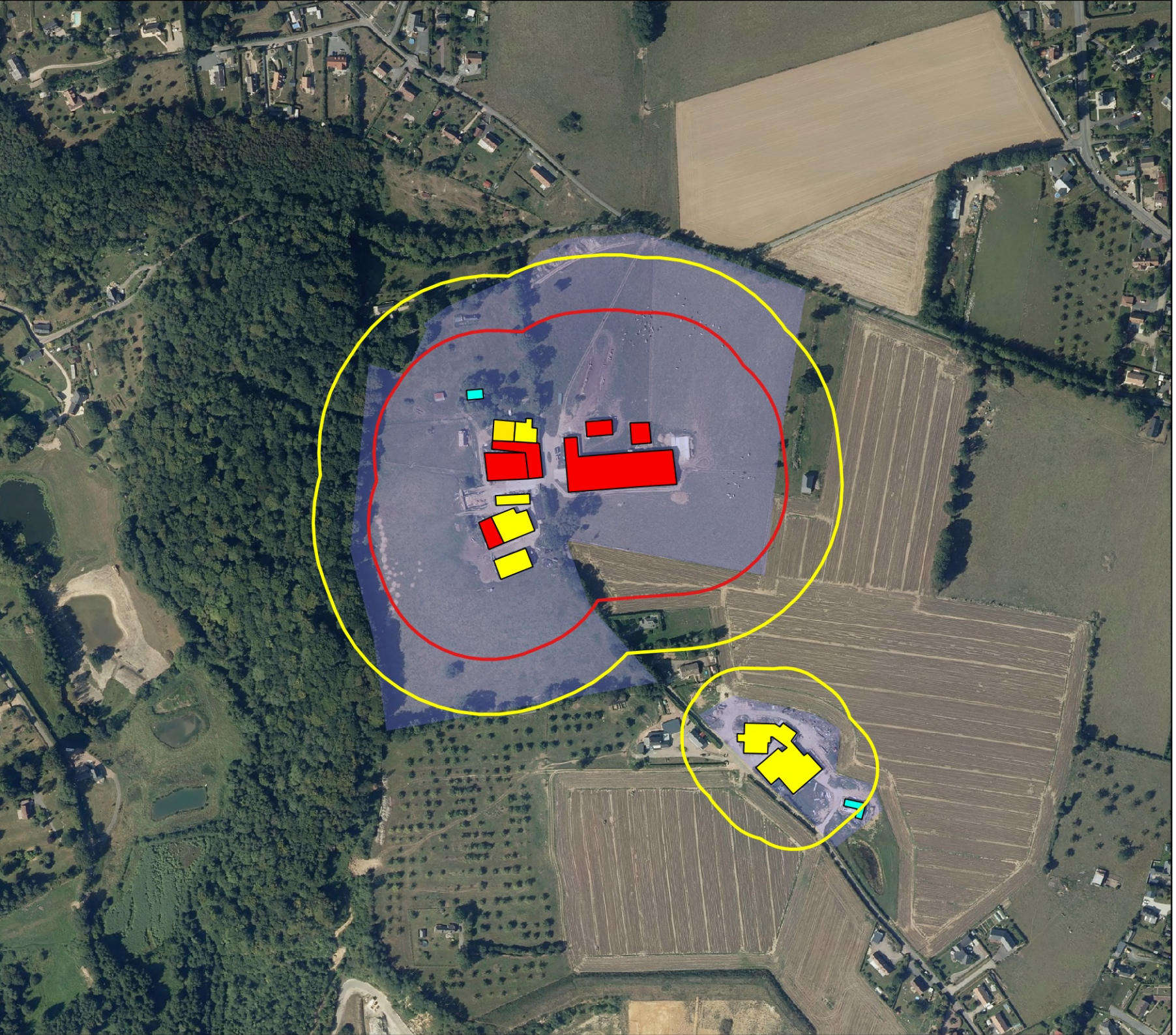


Planche 54

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

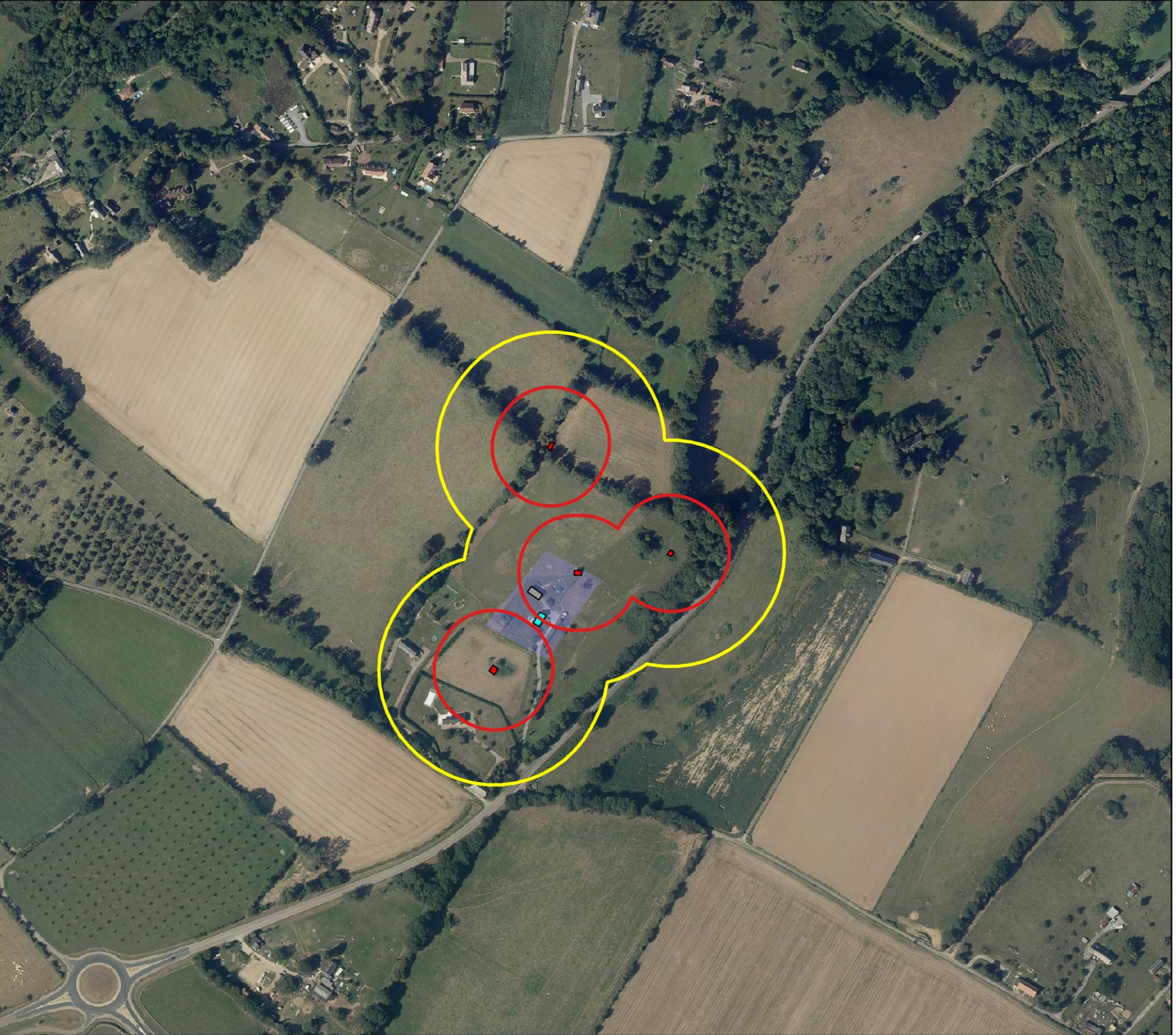


Planche 55

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

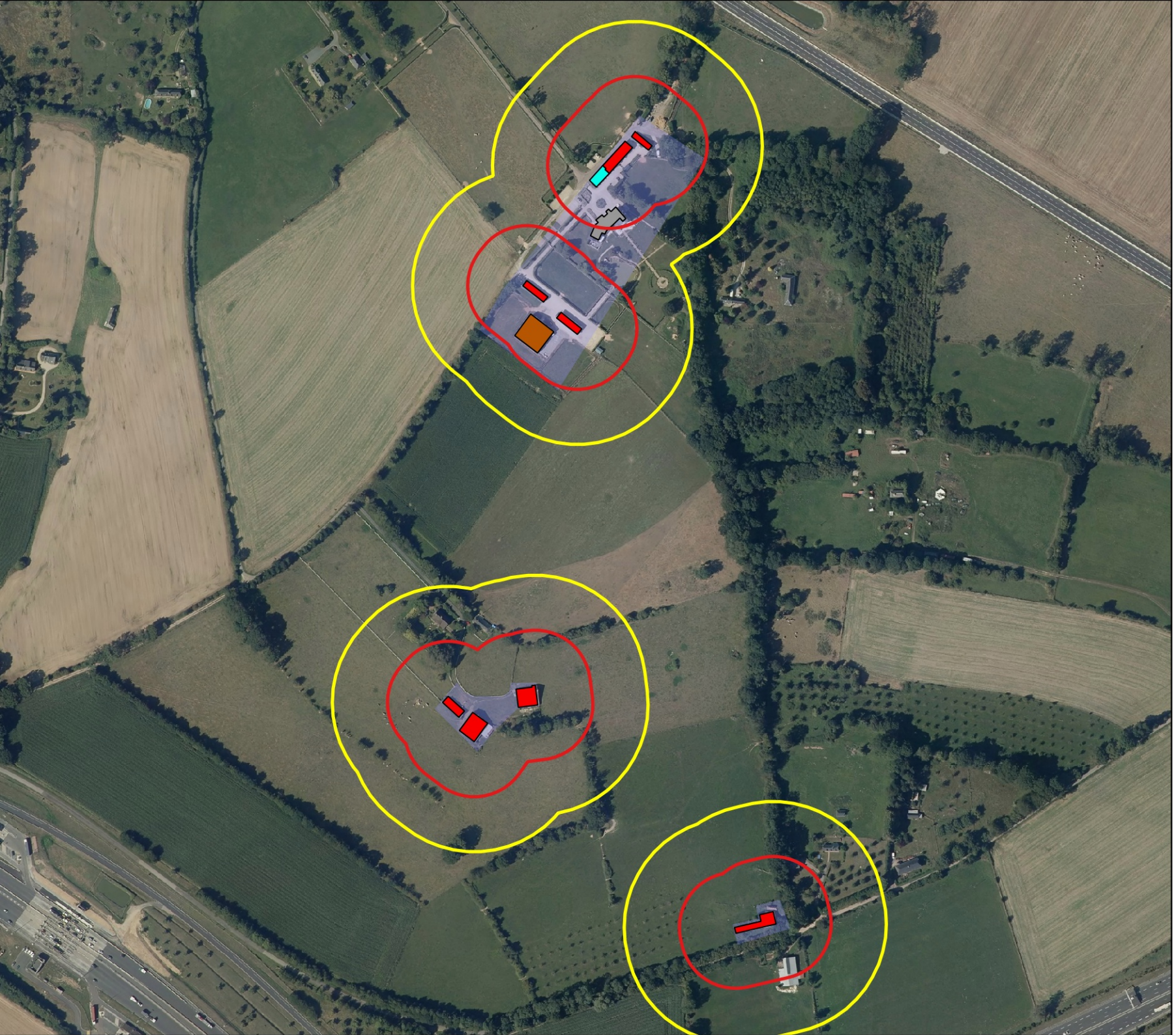


Planche 56

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

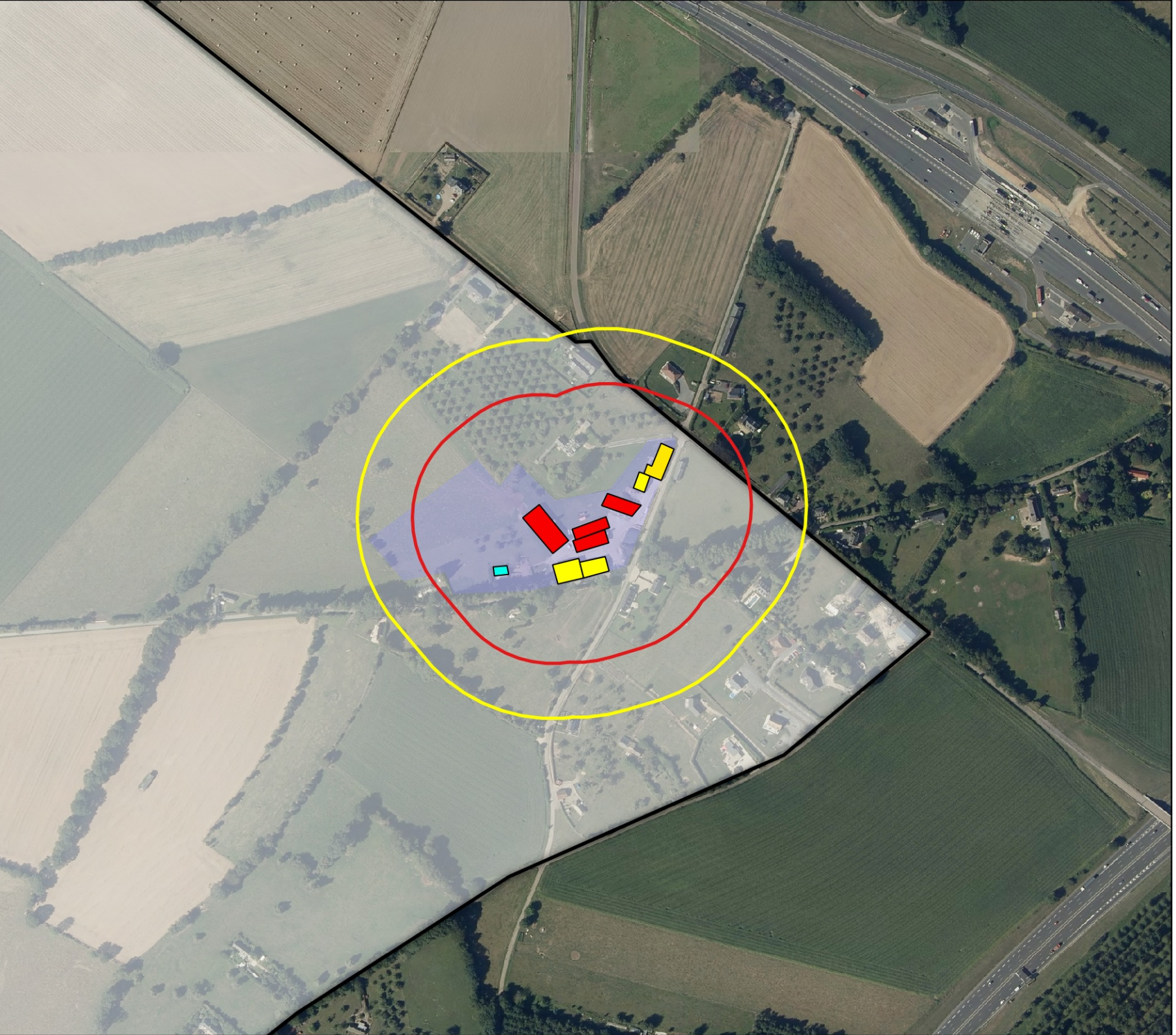


Planche 57

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 58

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 59

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 60

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

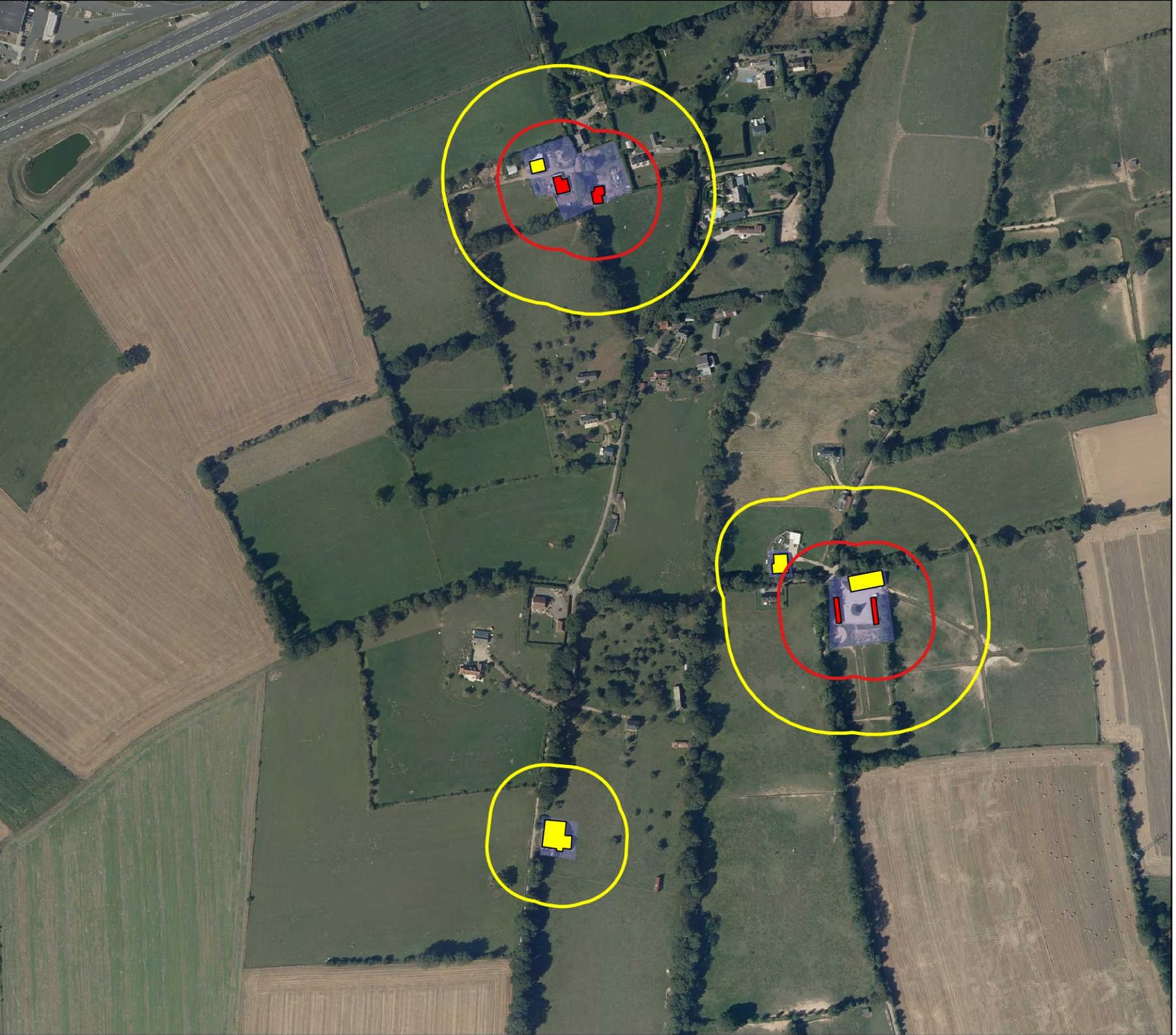


Planche 61

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 62

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

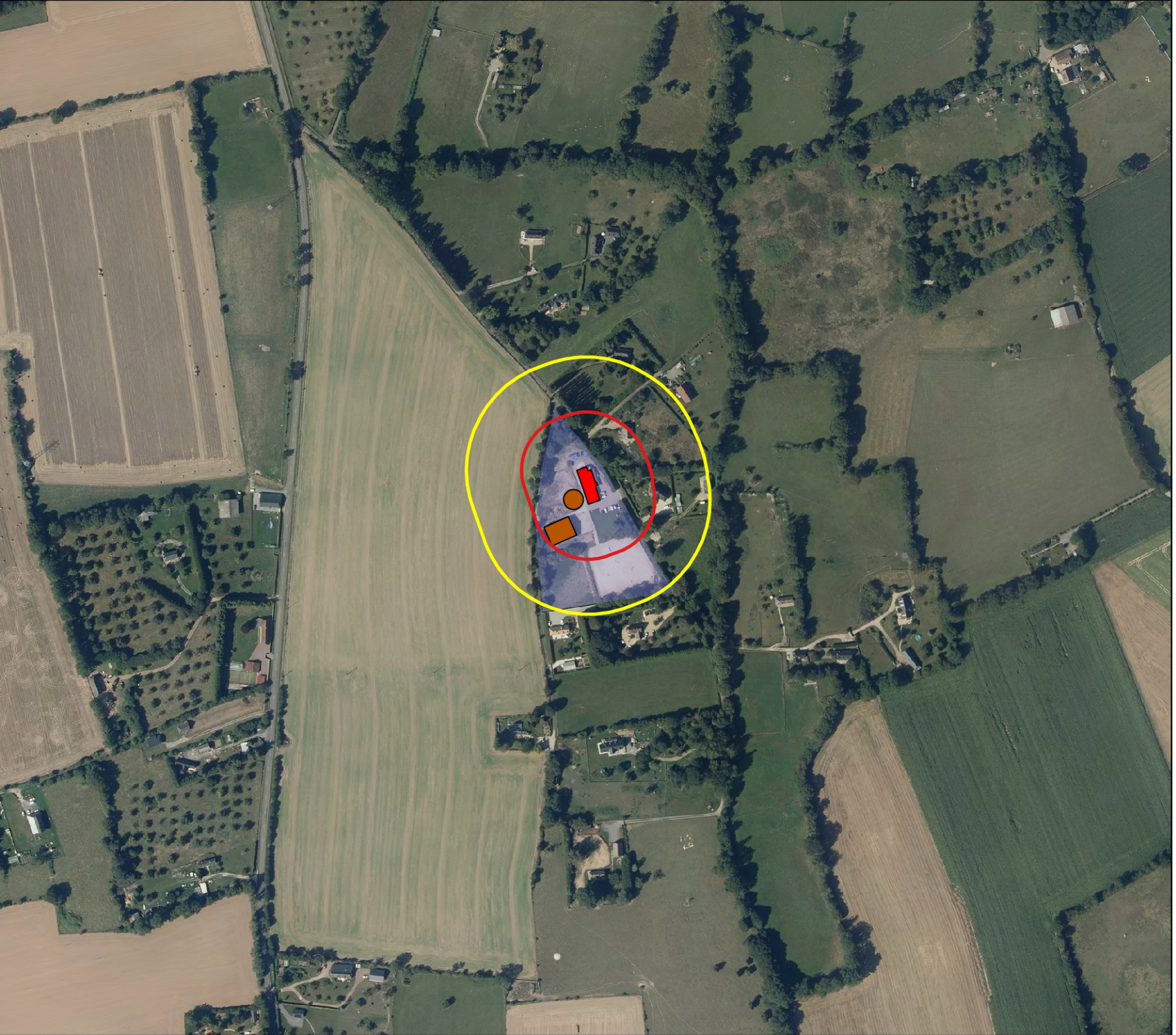


Planche 63

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

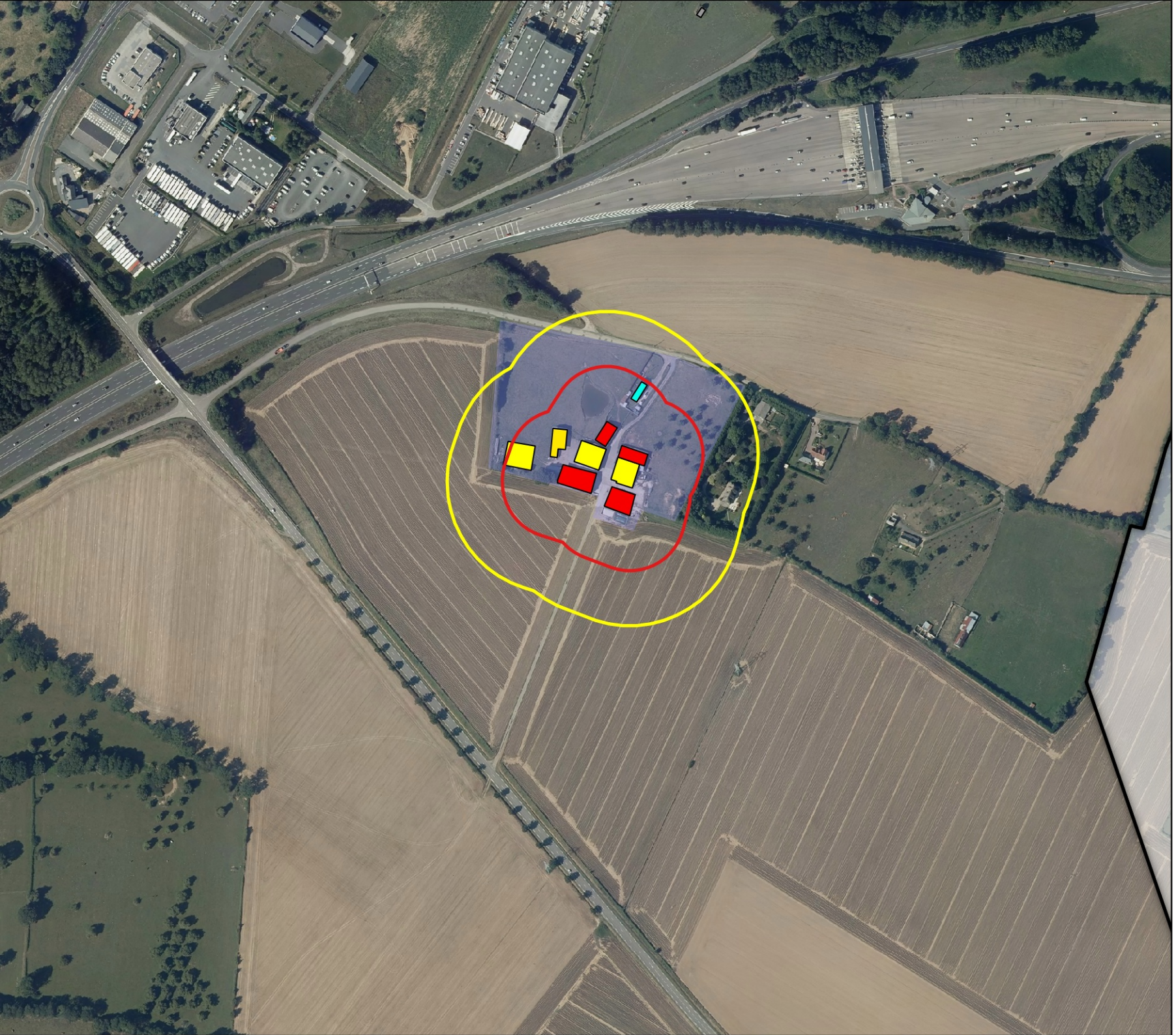


Planche 64

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

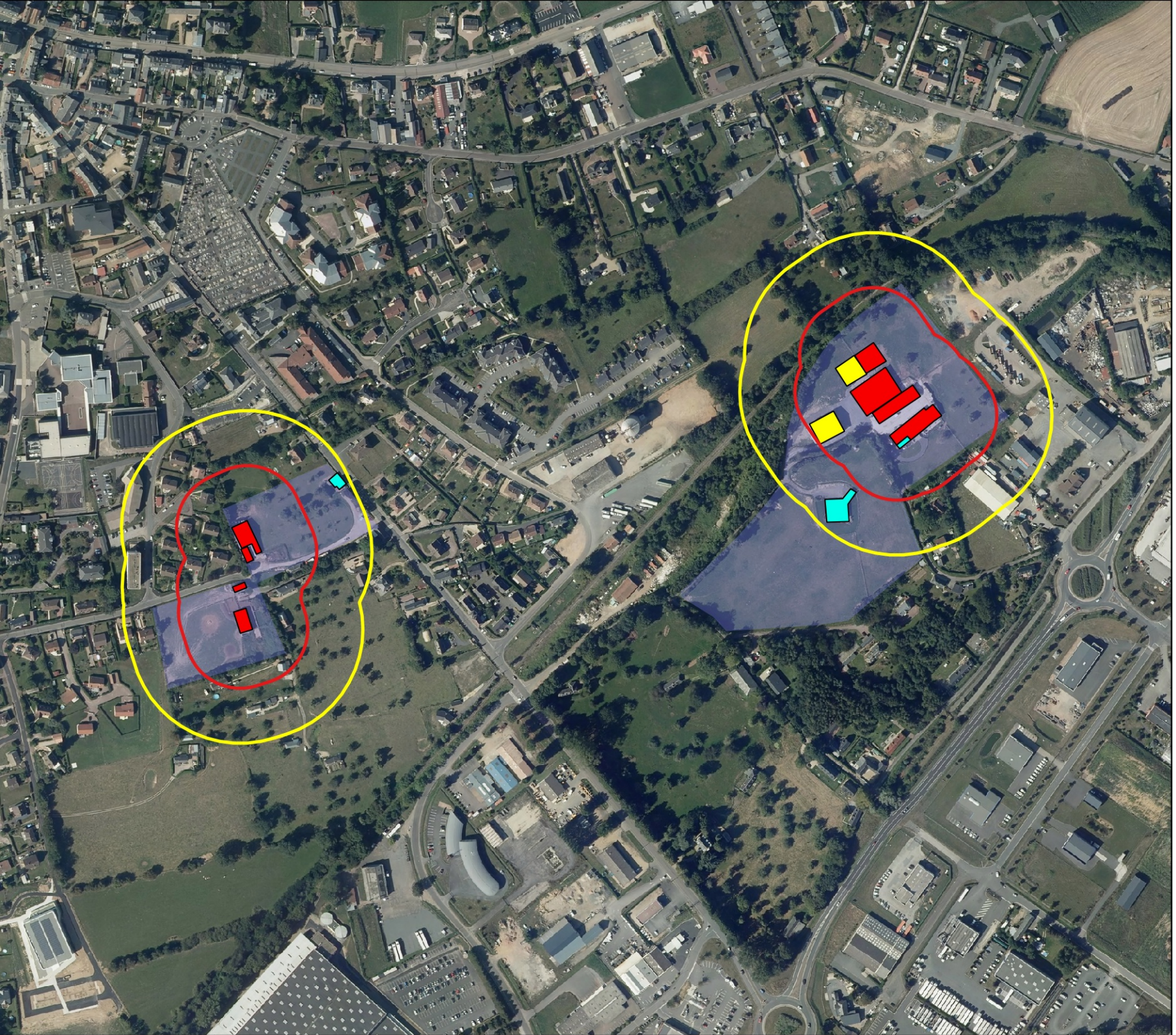


Planche 65

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

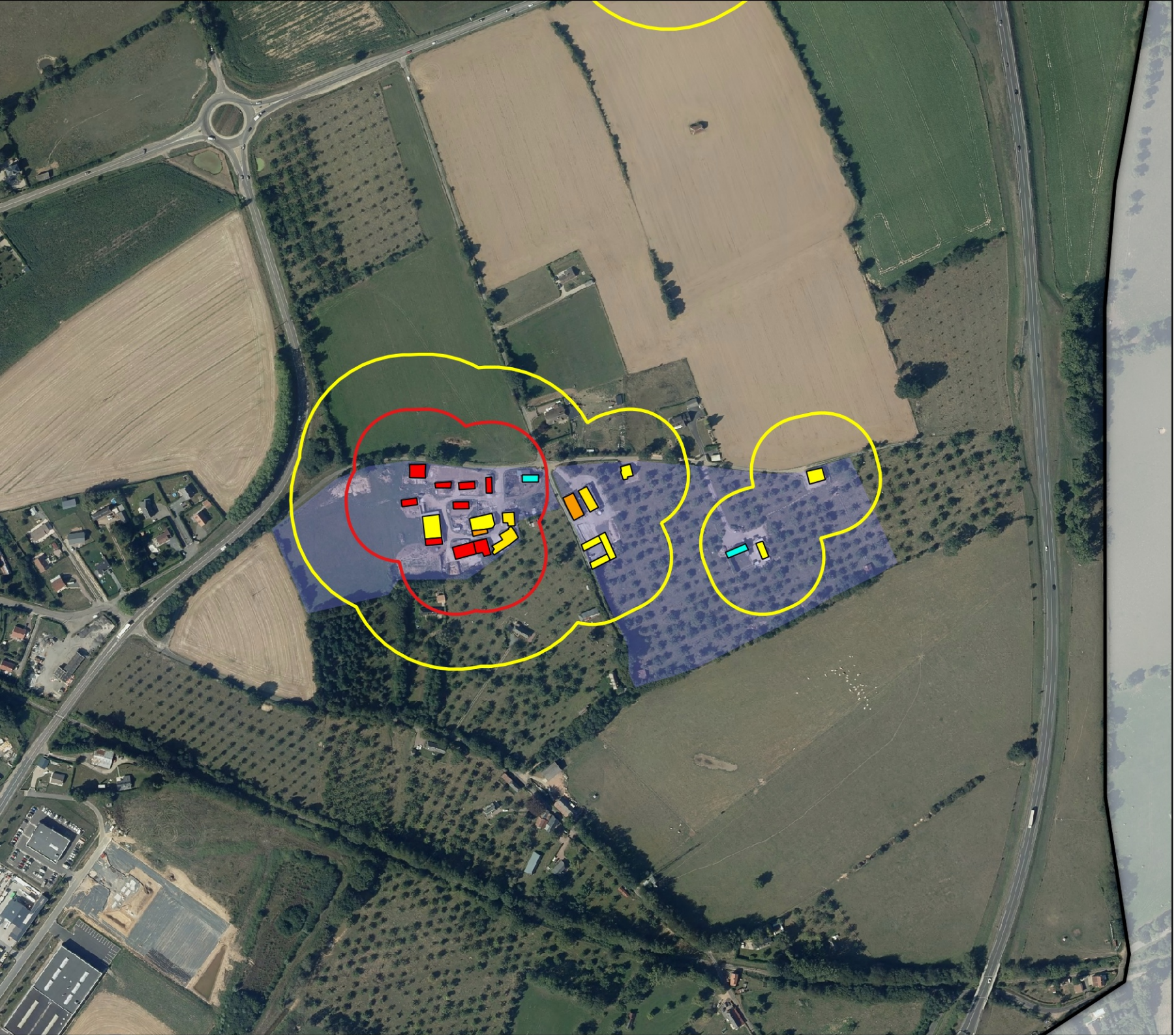


Planche 66

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 67

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

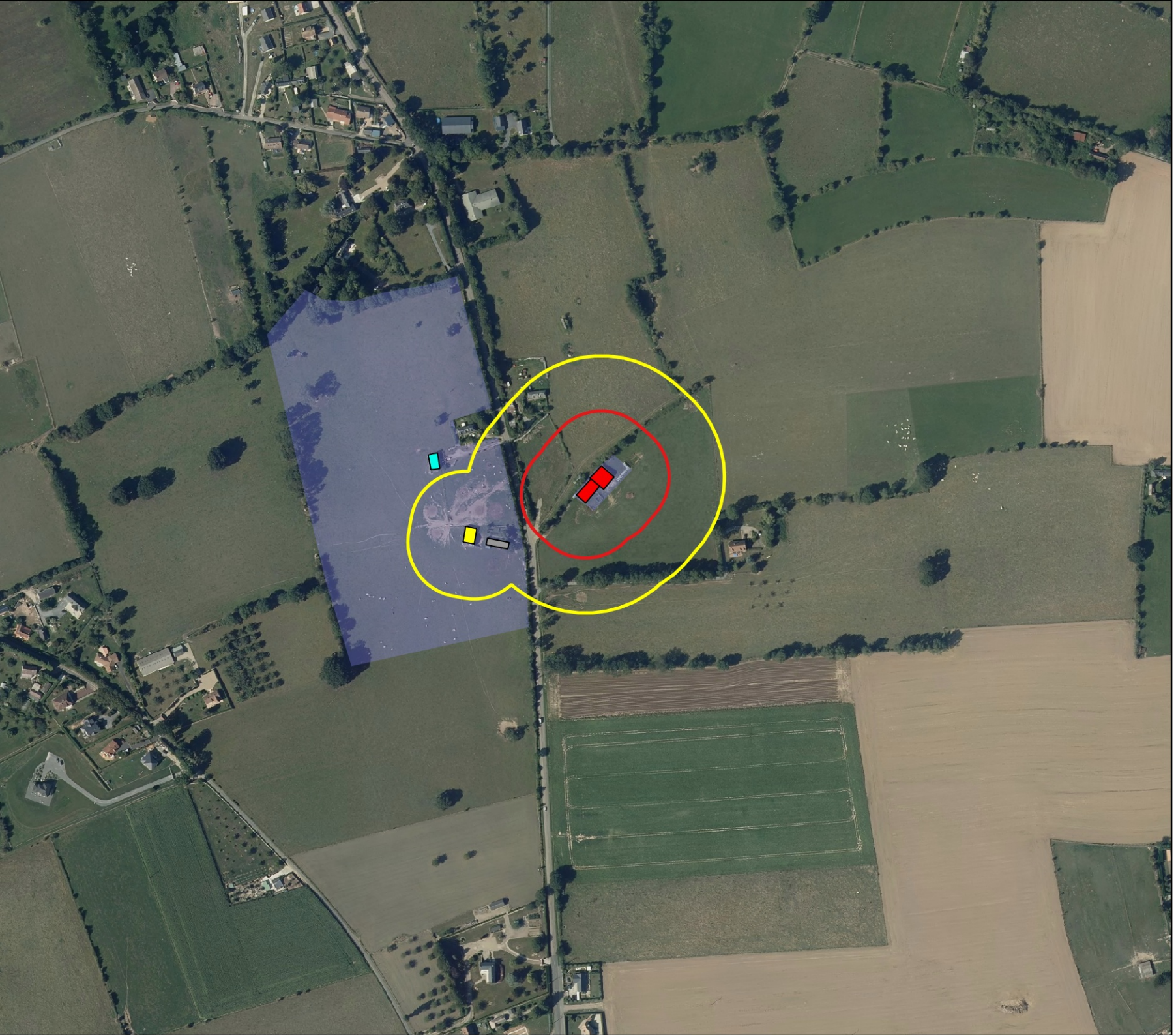


Planche 68

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

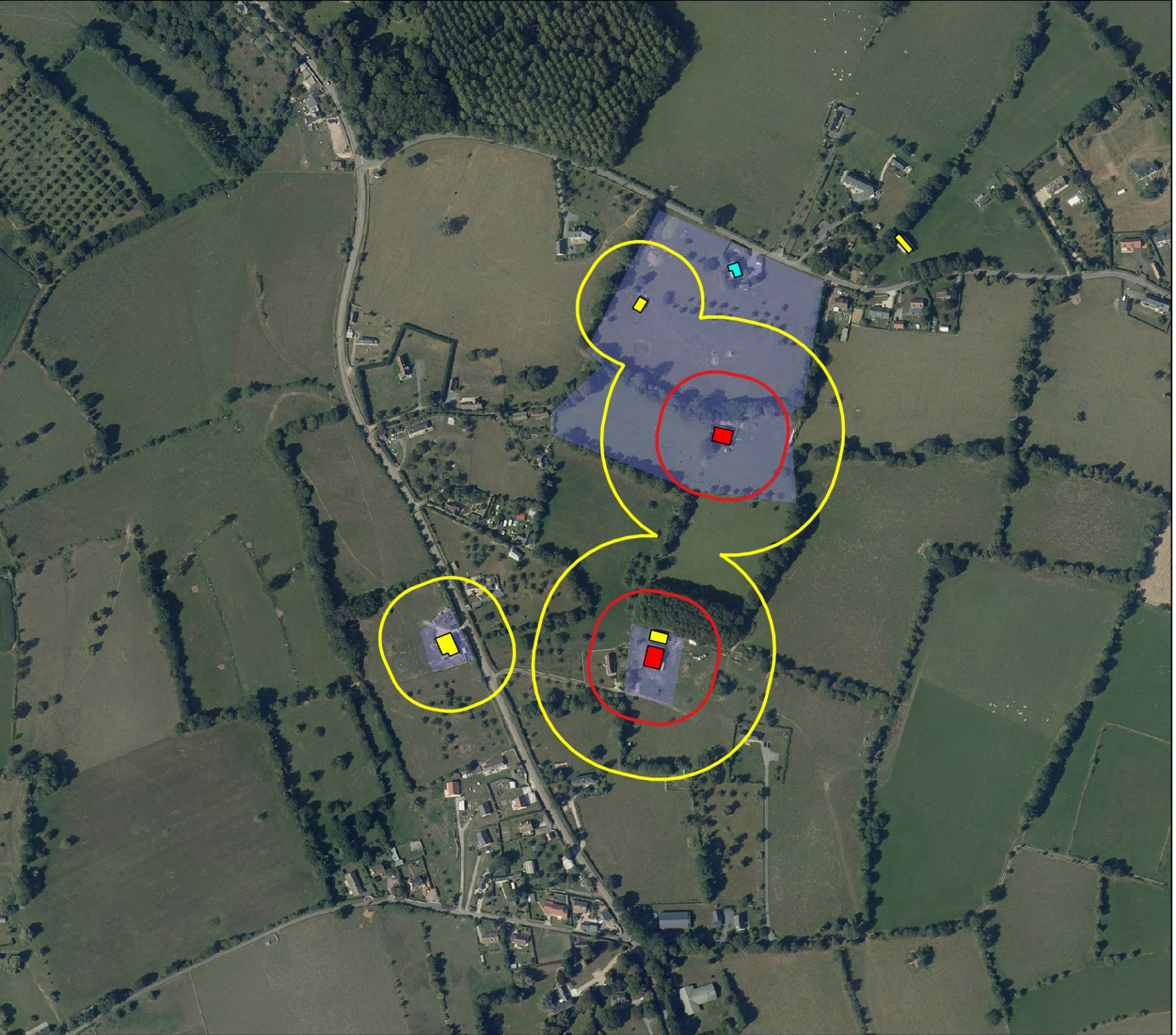


Planche 69

MANNEVILLE-LA-RAOULT

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 70

MANNEVILLE-LA-RAOULT

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

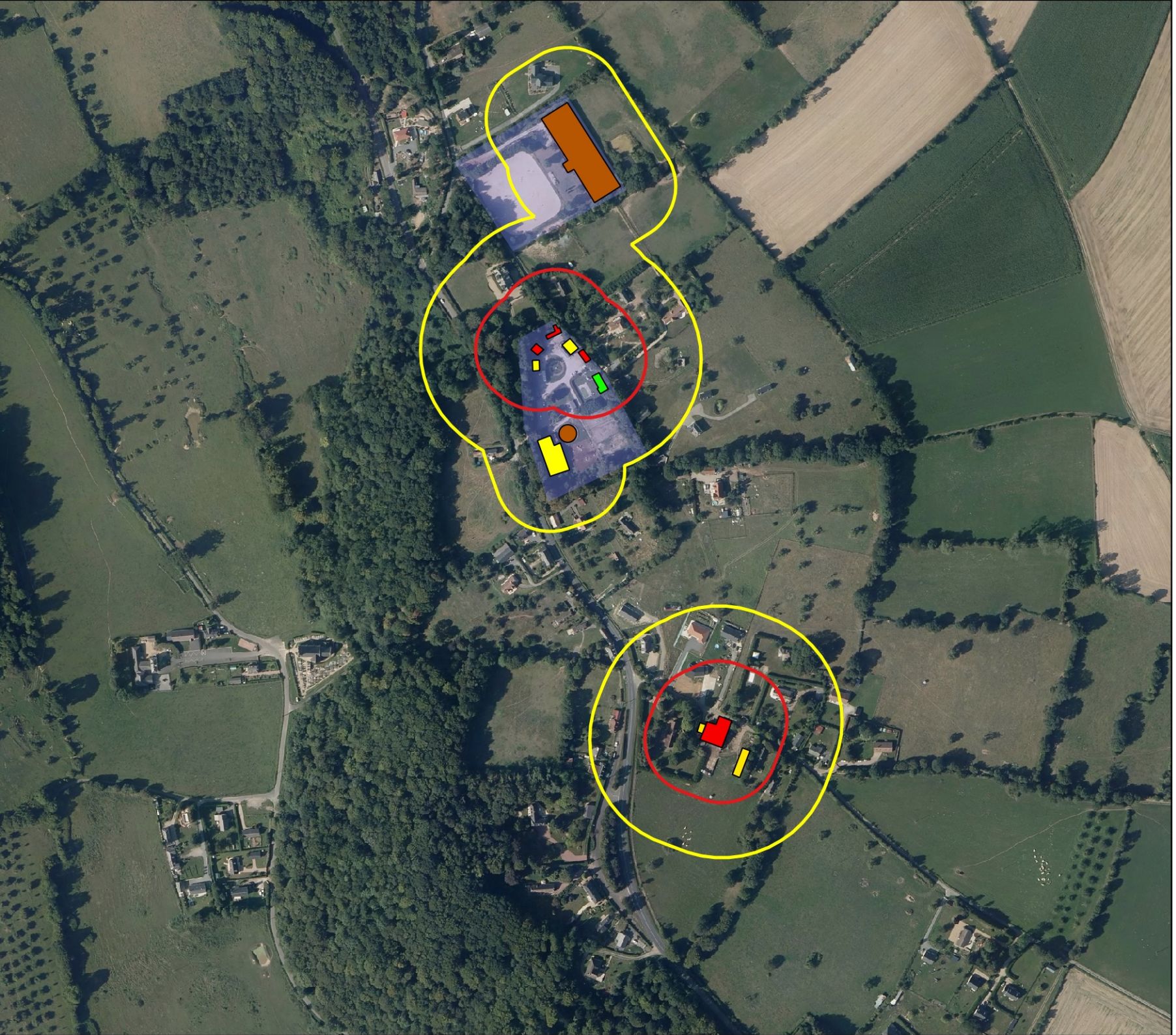


Planche 71

MANNEVILLE-LA-RAOULT

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

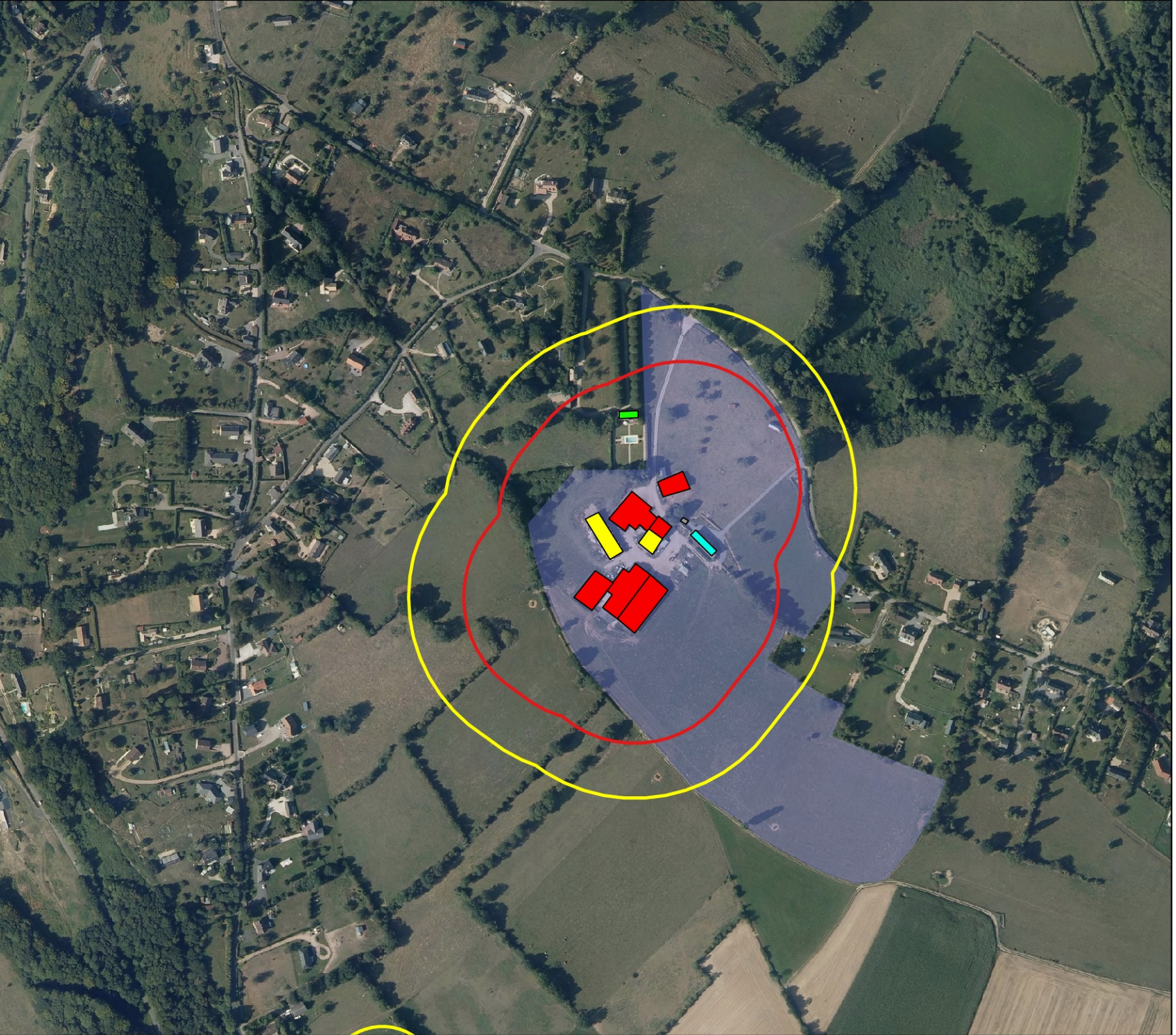


Planche 72

MANNEVILLE-LA-RAOULT

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 73

ABLON

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

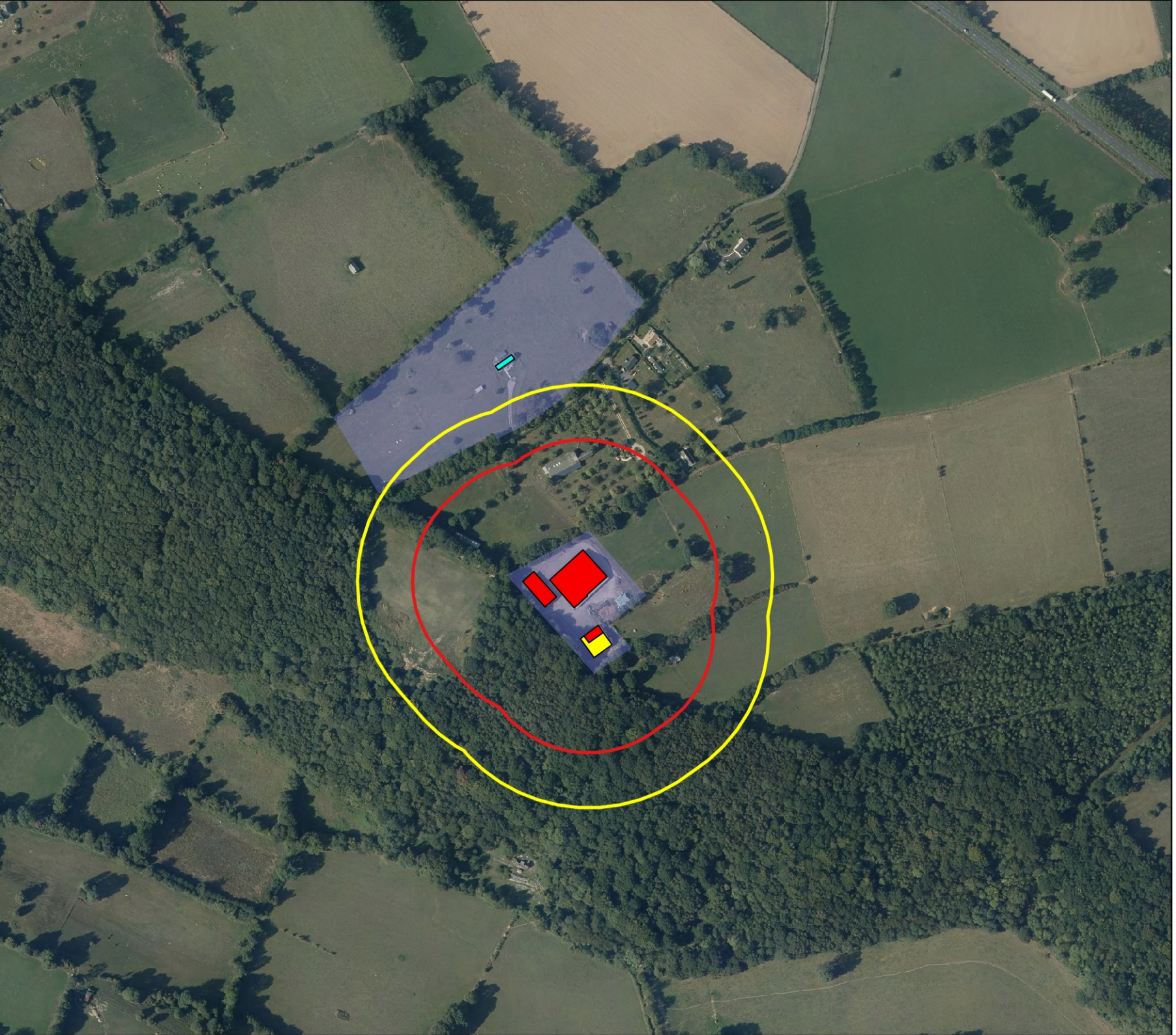


Planche 74

FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

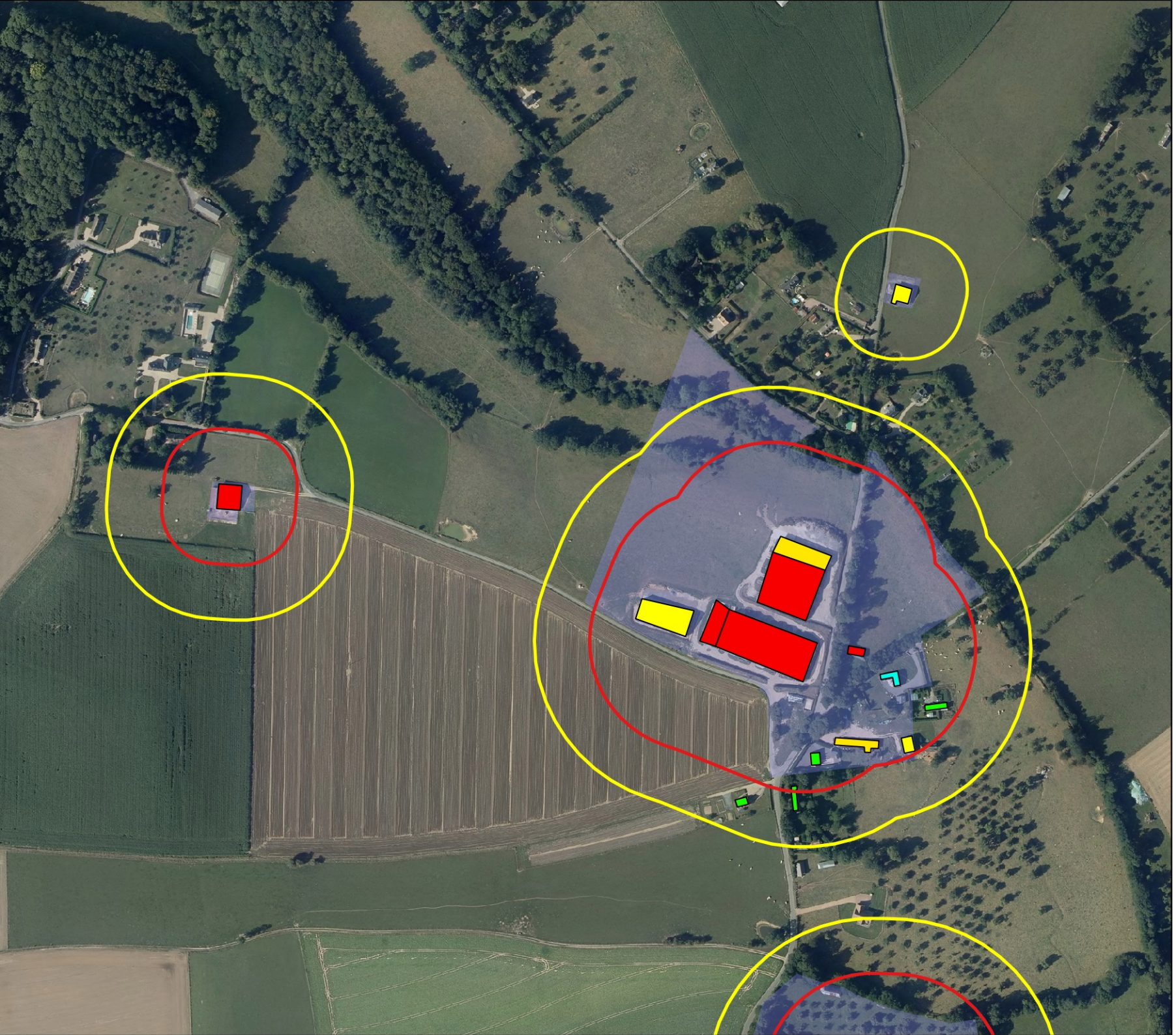


Planche 75

SAINT-PIERRE-DU-VAL

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 76

SAINT-PIERRE-DU-VAL

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

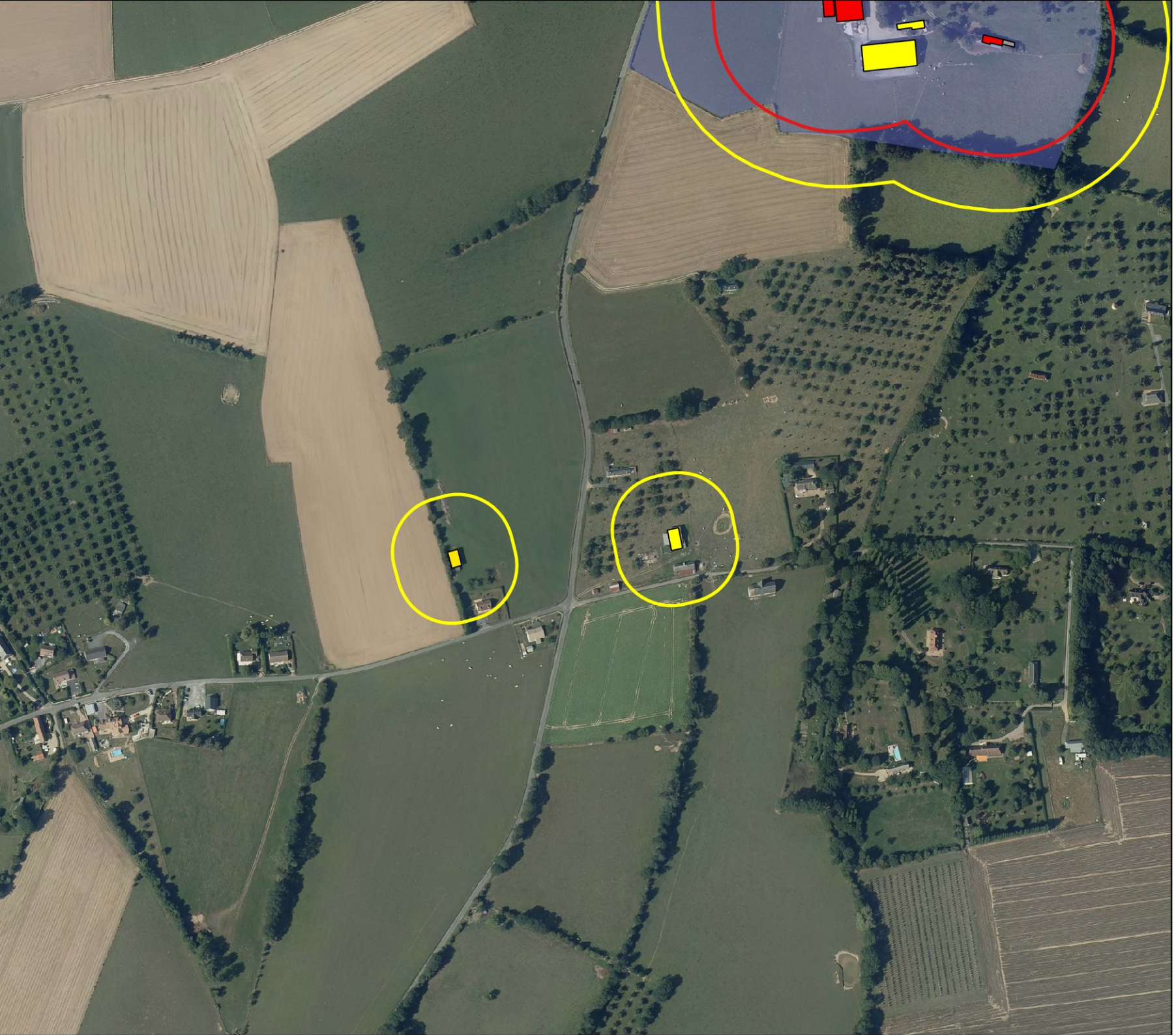


Planche 77

MANNEVILLE-LA-RAOULT

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 78

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 79

BEUZEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 80

BOULLEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 81

SAINT-PIERRE-DU-VAL

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

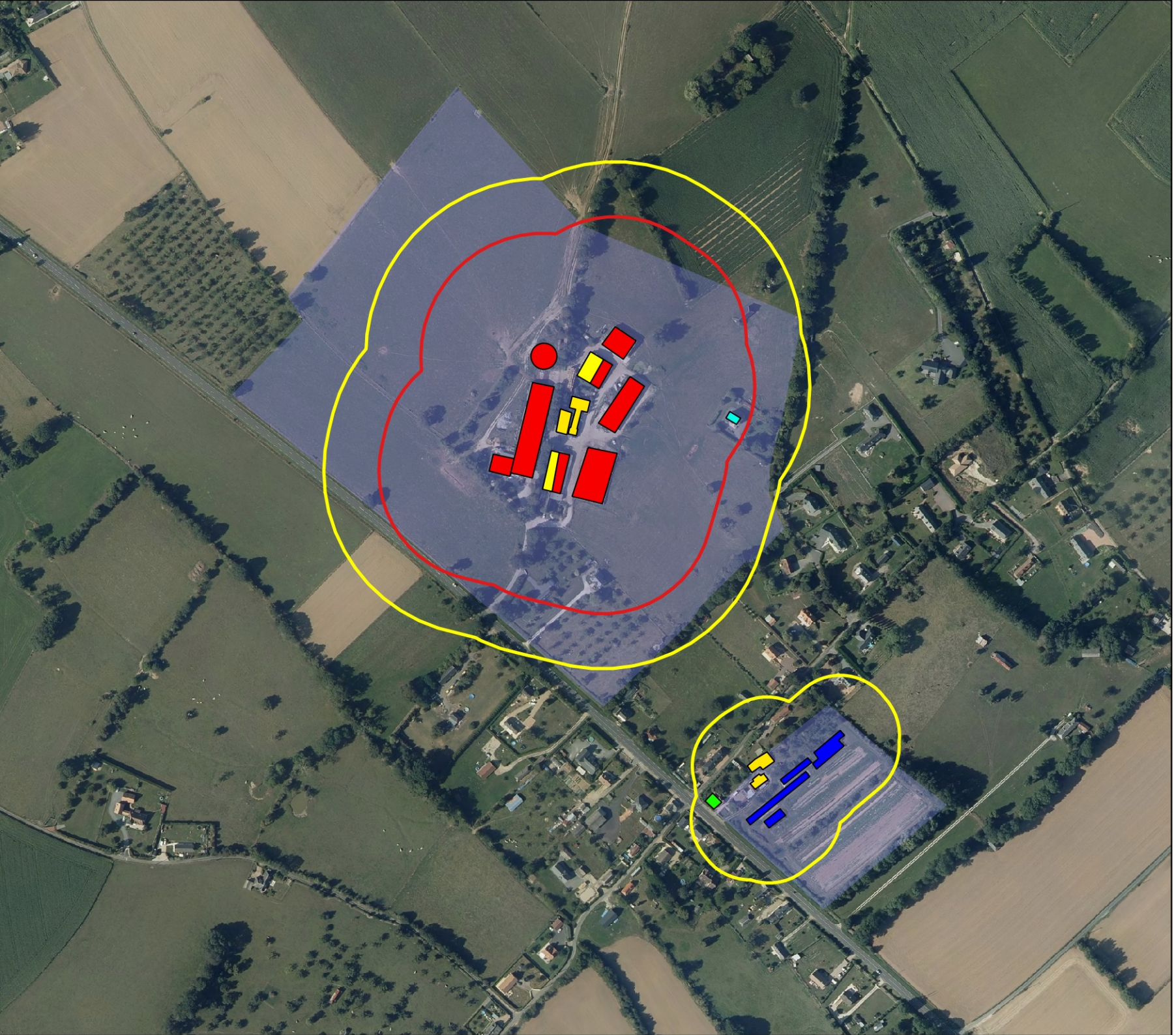


Planche 82

SAINT-PIERRE-DU-VAL

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

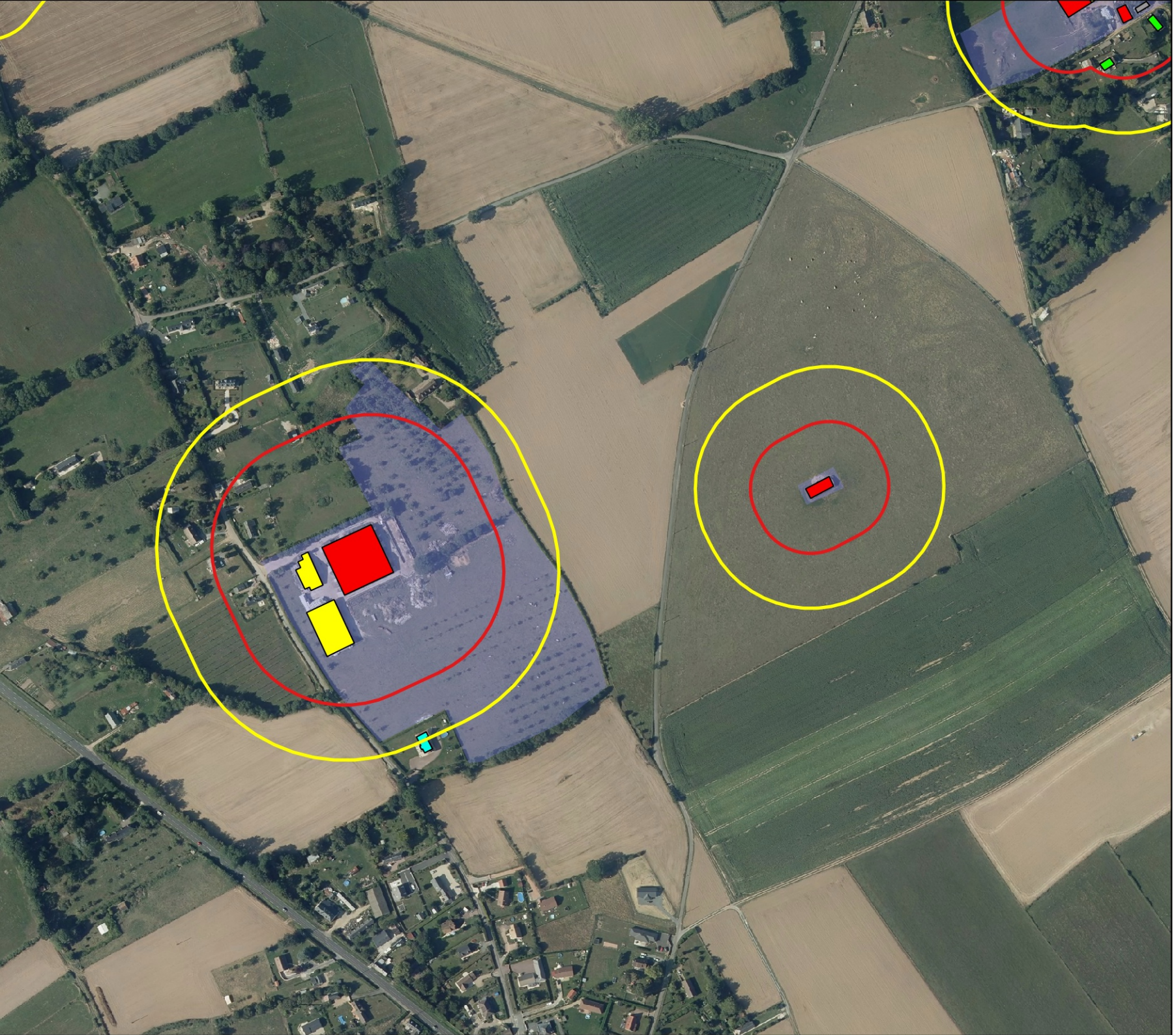


Planche 83

SAINT-PIERRE-DU-VAL

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 84

FATOUVILLE-GRESTAIN

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 85

SAINT-PIERRE-DU-VAL

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

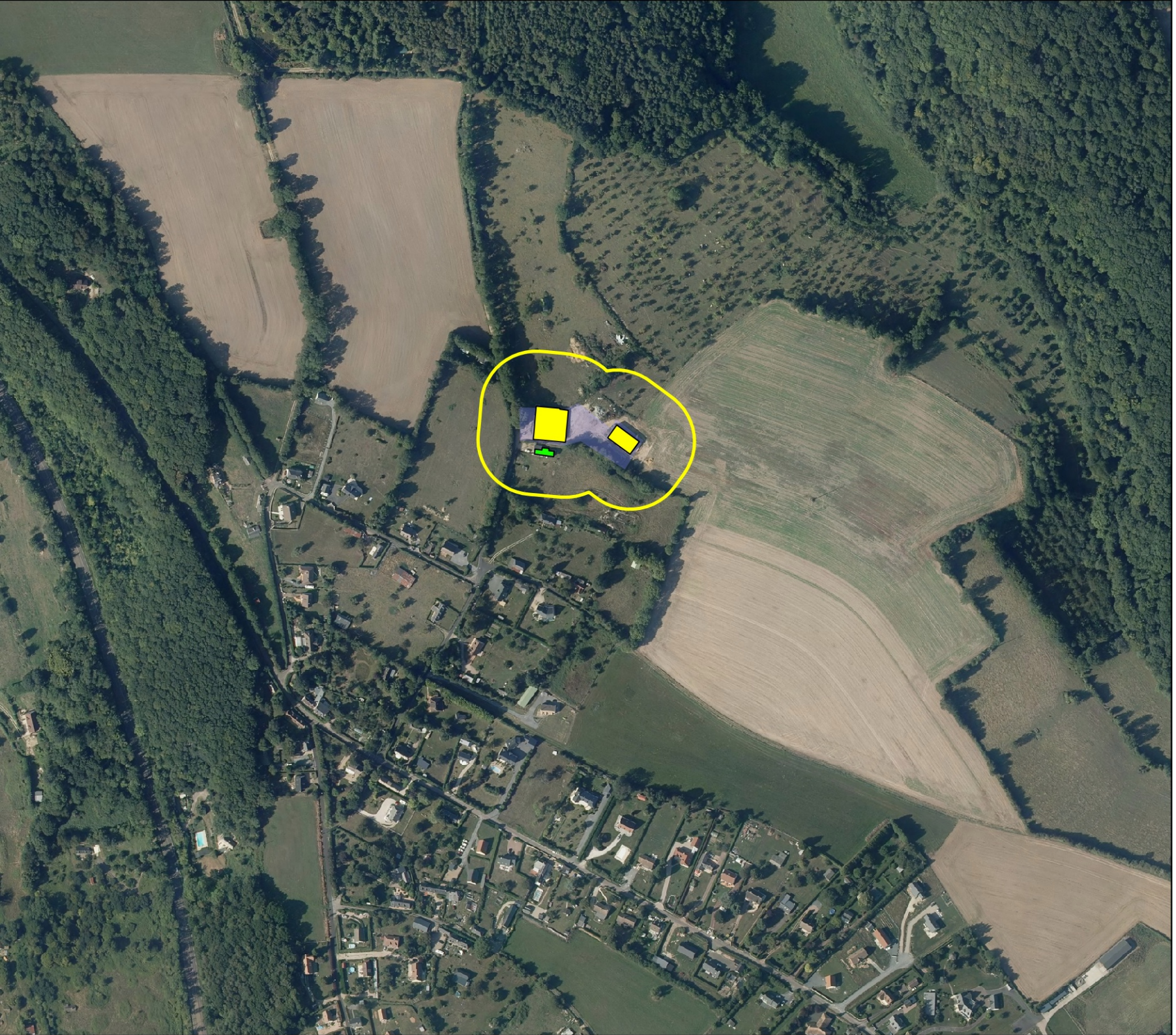


Planche 86

FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 87

FATOUVILLE-GRESTAIN

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 88

FATOUVILLE-GRESTAIN

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 89

BERVILLE-SUR-MER

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

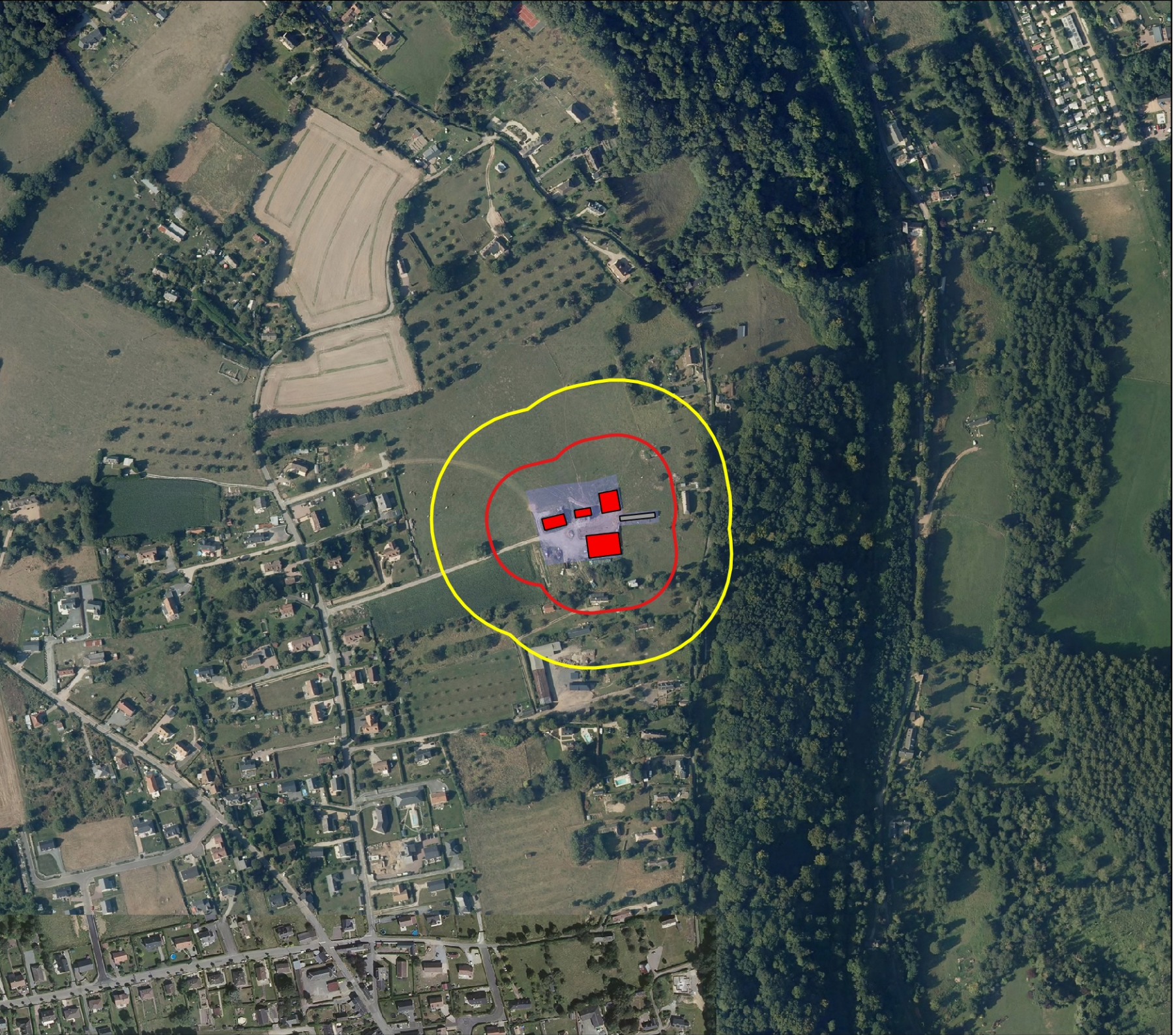


Planche 90

BERVILLE-SUR-MER

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 90

BERVILLE-SUR-MER

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

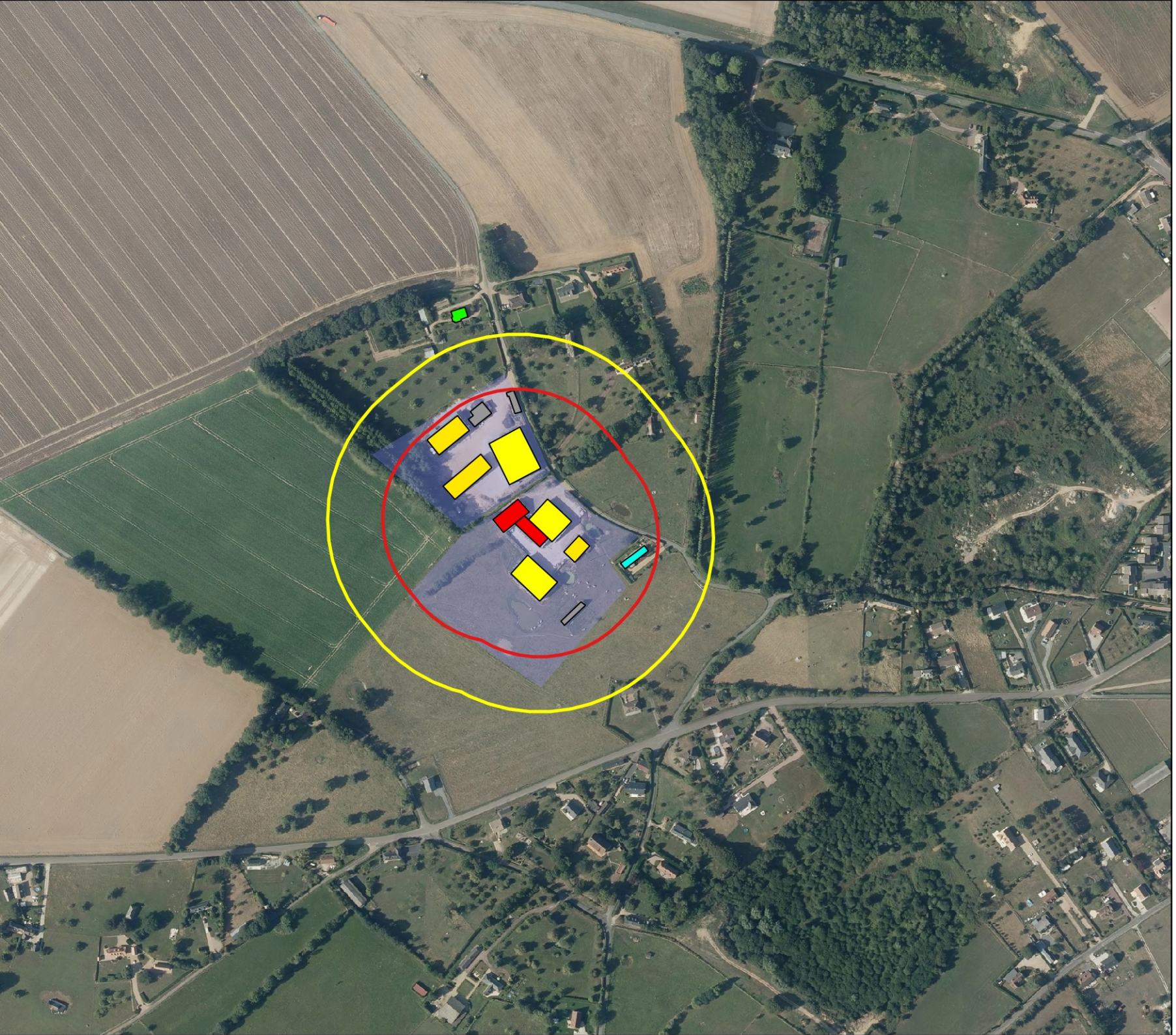


Planche 91

CONTEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 92

CONTEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

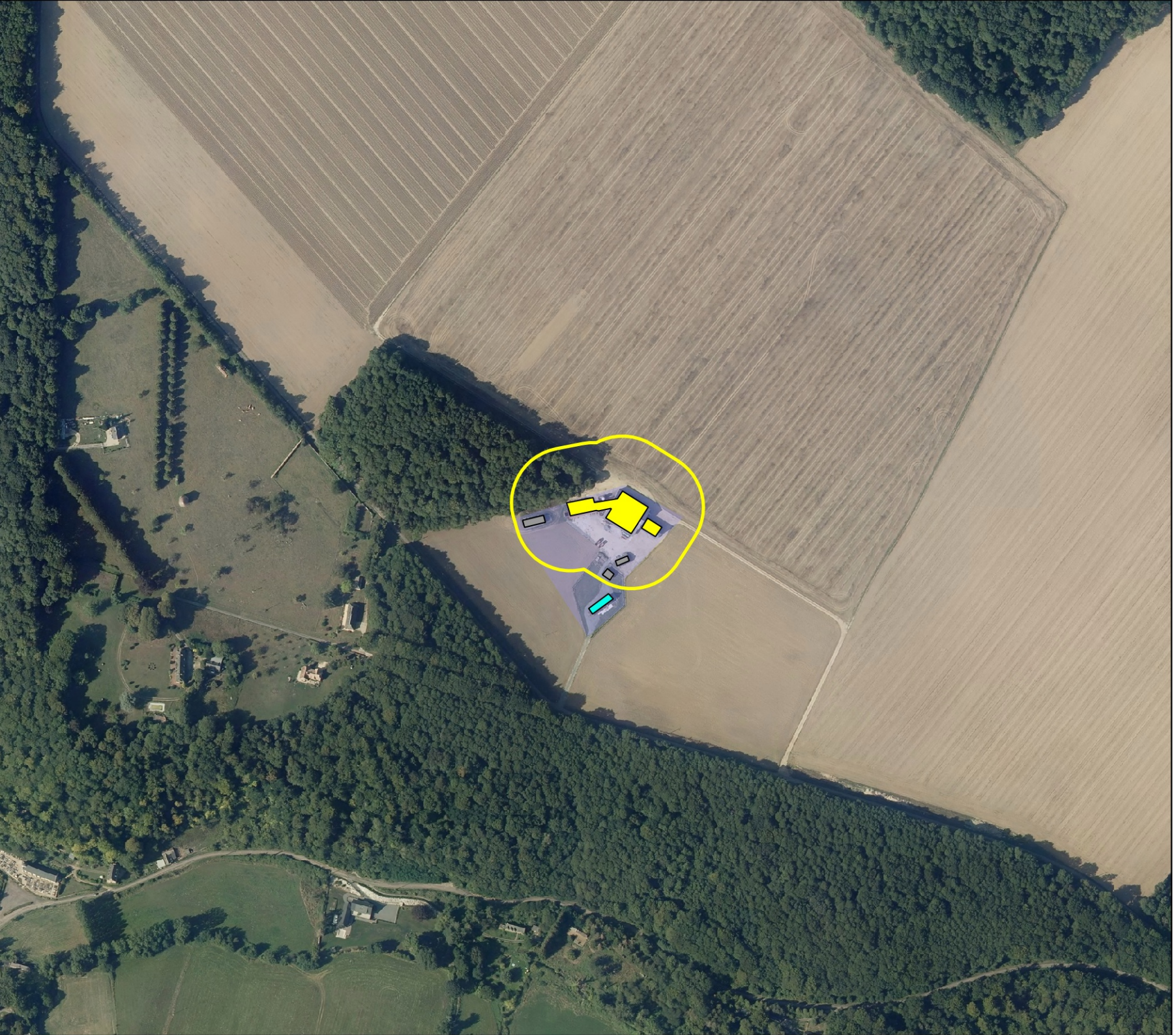


Planche 93

SAINT-PIERRE-DU-VAL

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 94

SAINT-PIERRE-DU-VAL

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

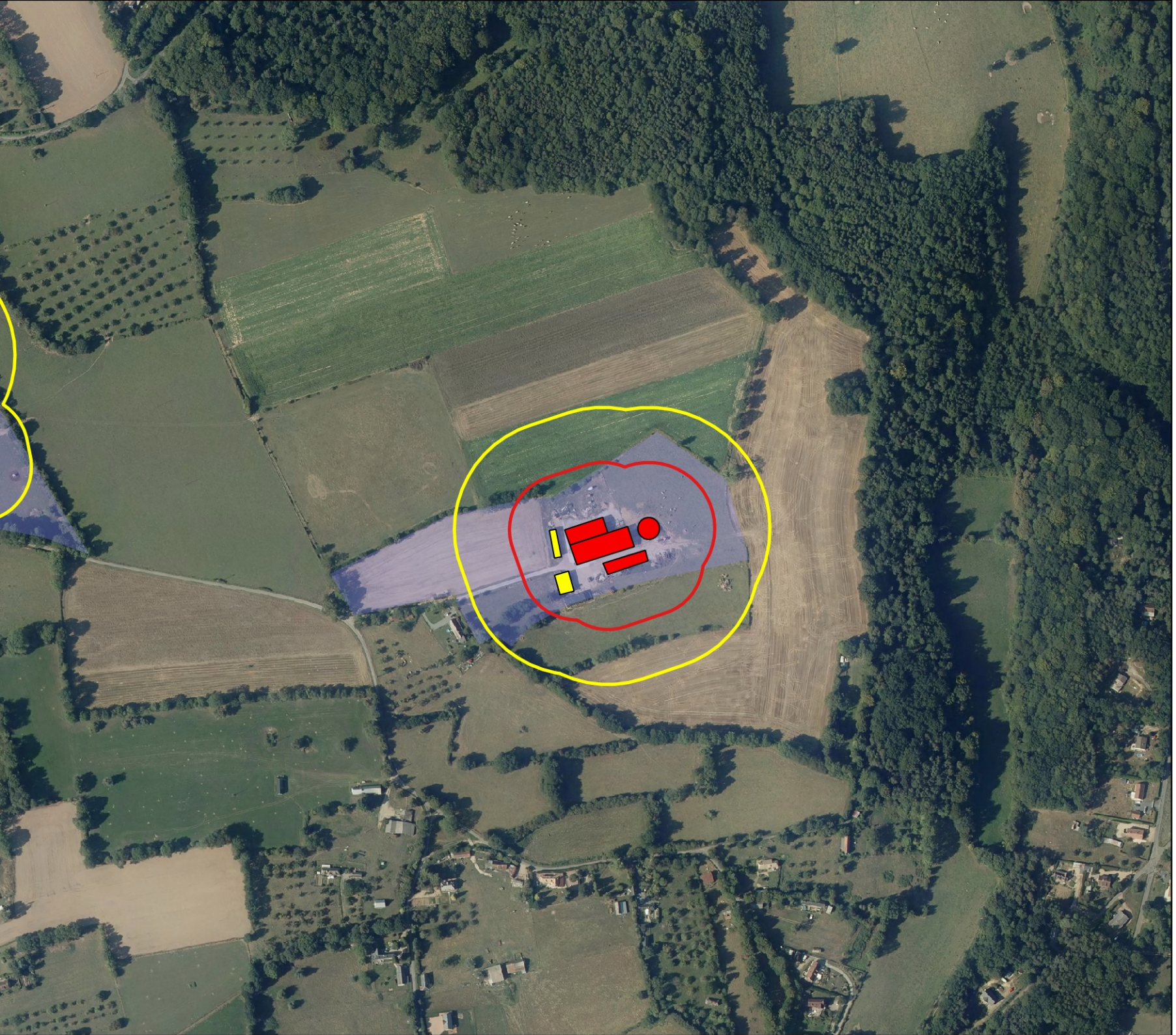


Planche 95

SAINT-PIERRE-DU-VAL

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 96

SAINT-PIERRE-DU-VAL

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 97

SAINT-PIERRE-DU-VAL

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

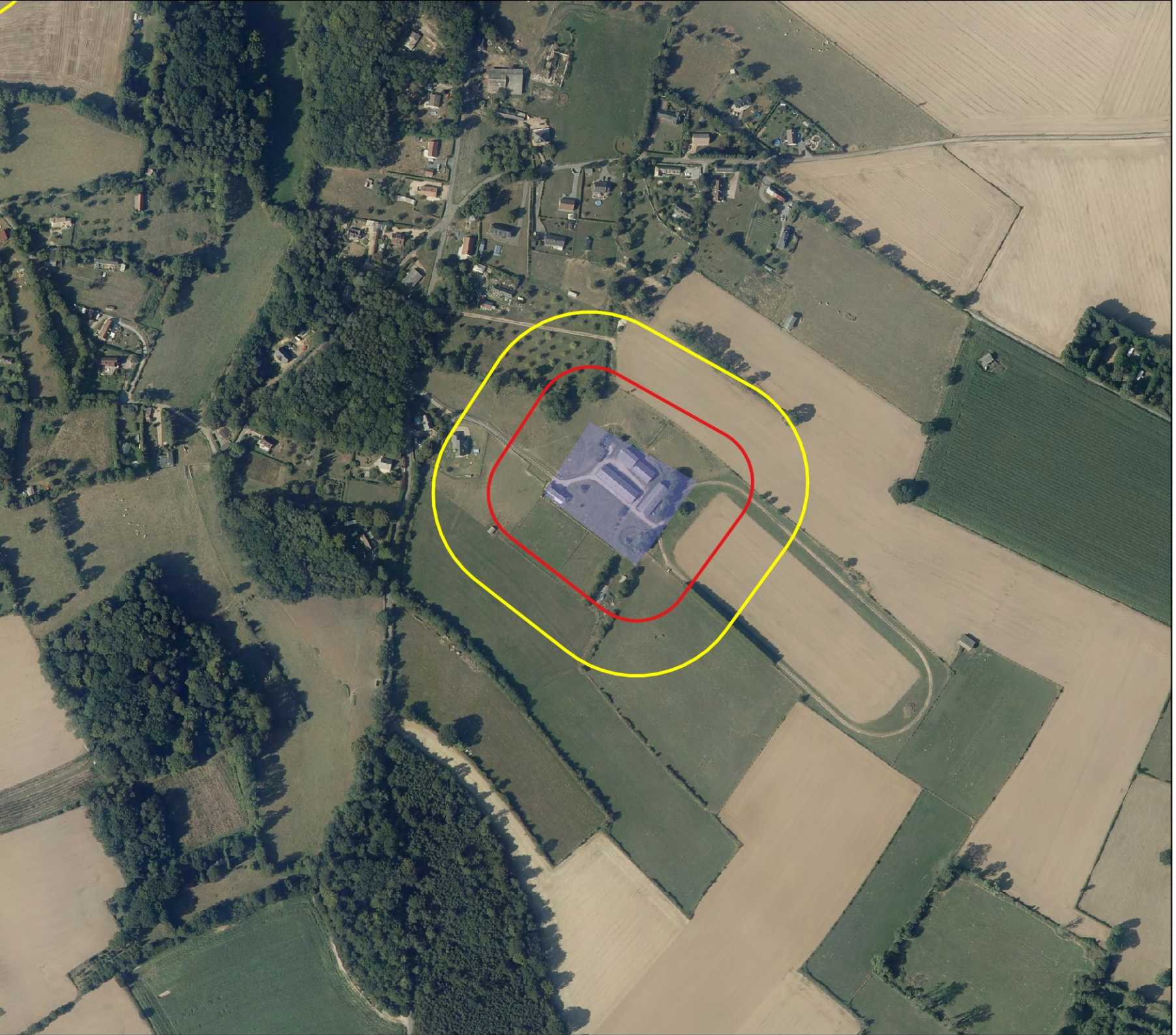


Planche 98

SAINT-PIERRE-DU-VAL

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

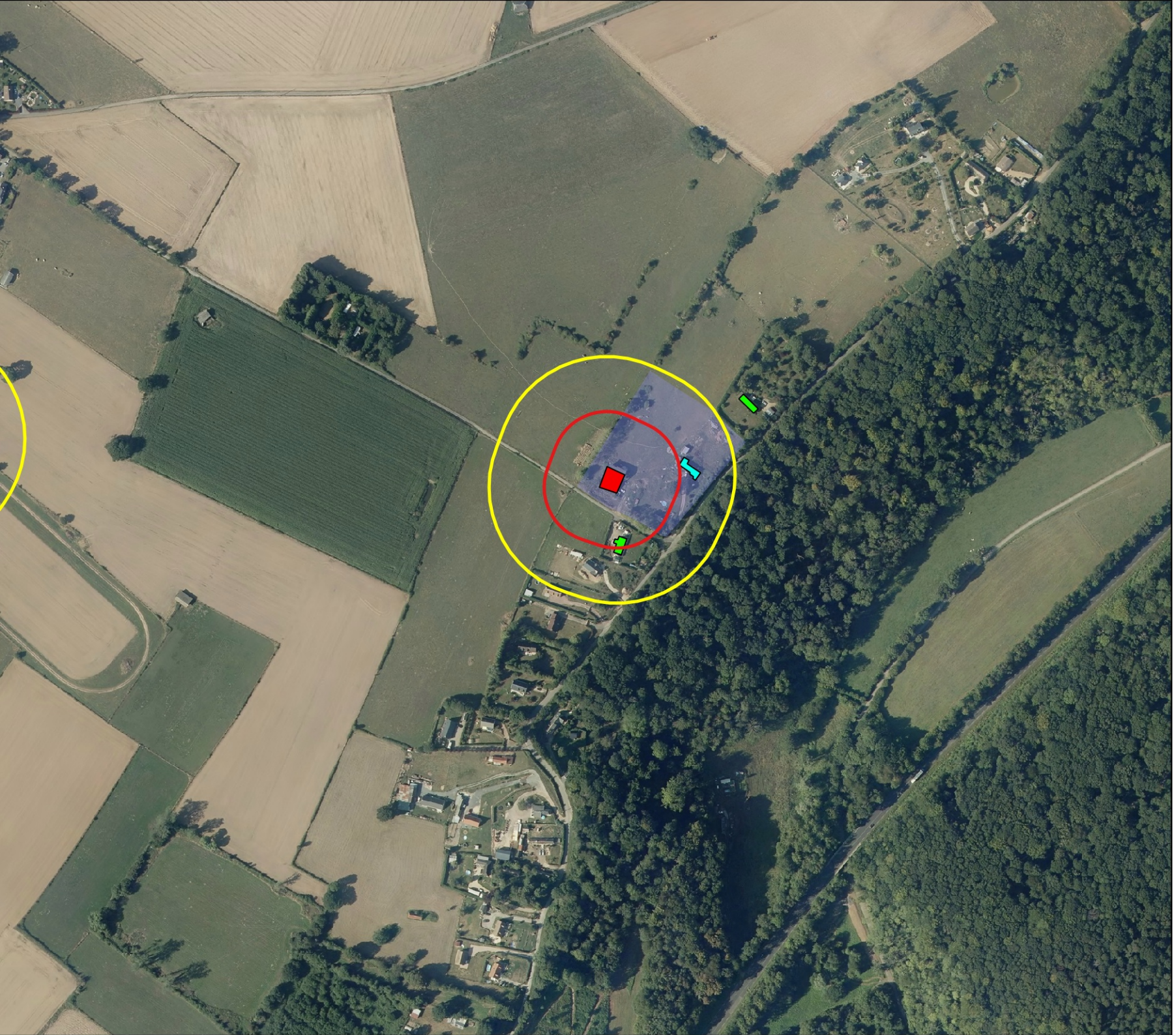


Planche 99

FOULBEC

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

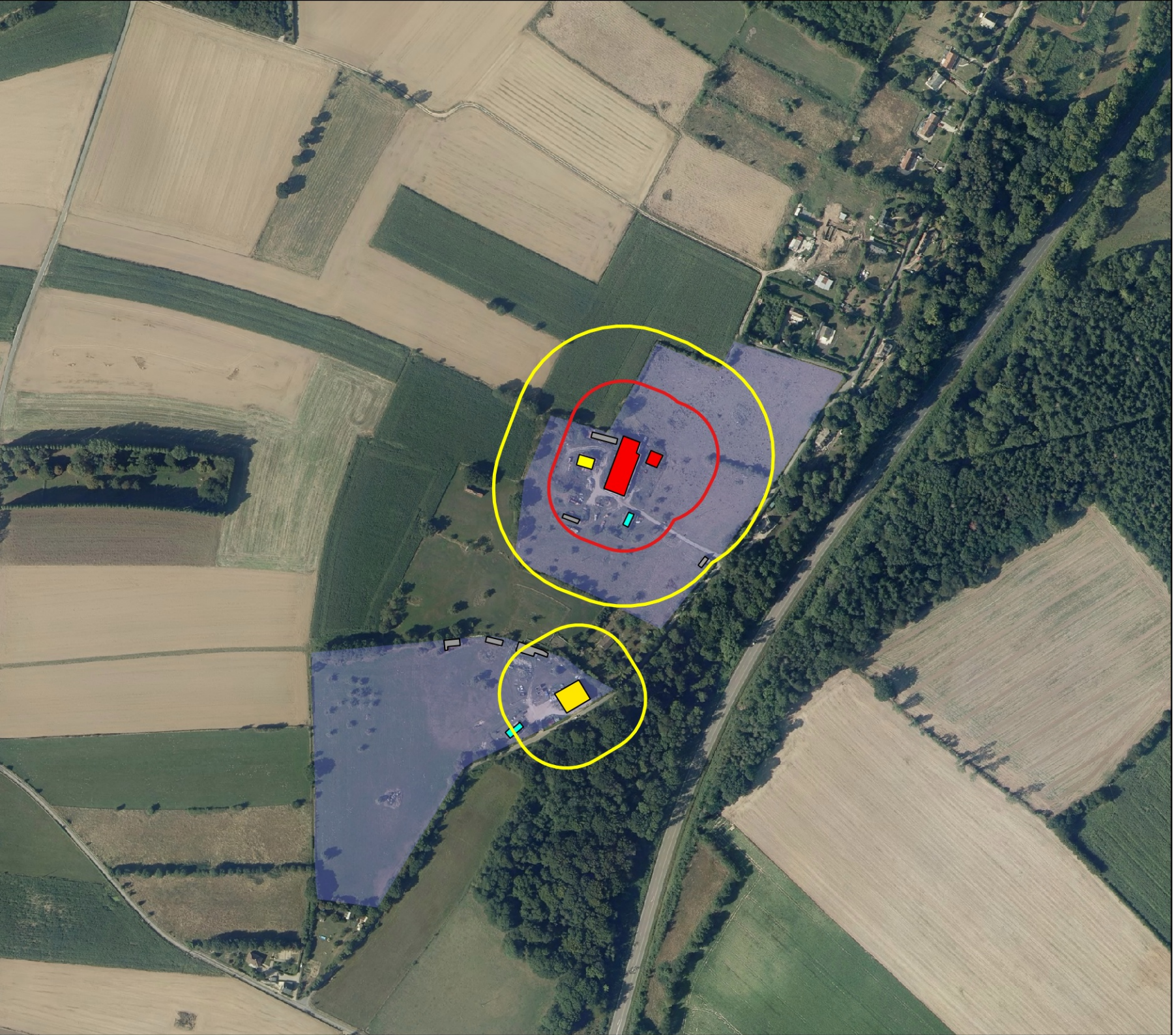


Planche 100

BOULLEVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

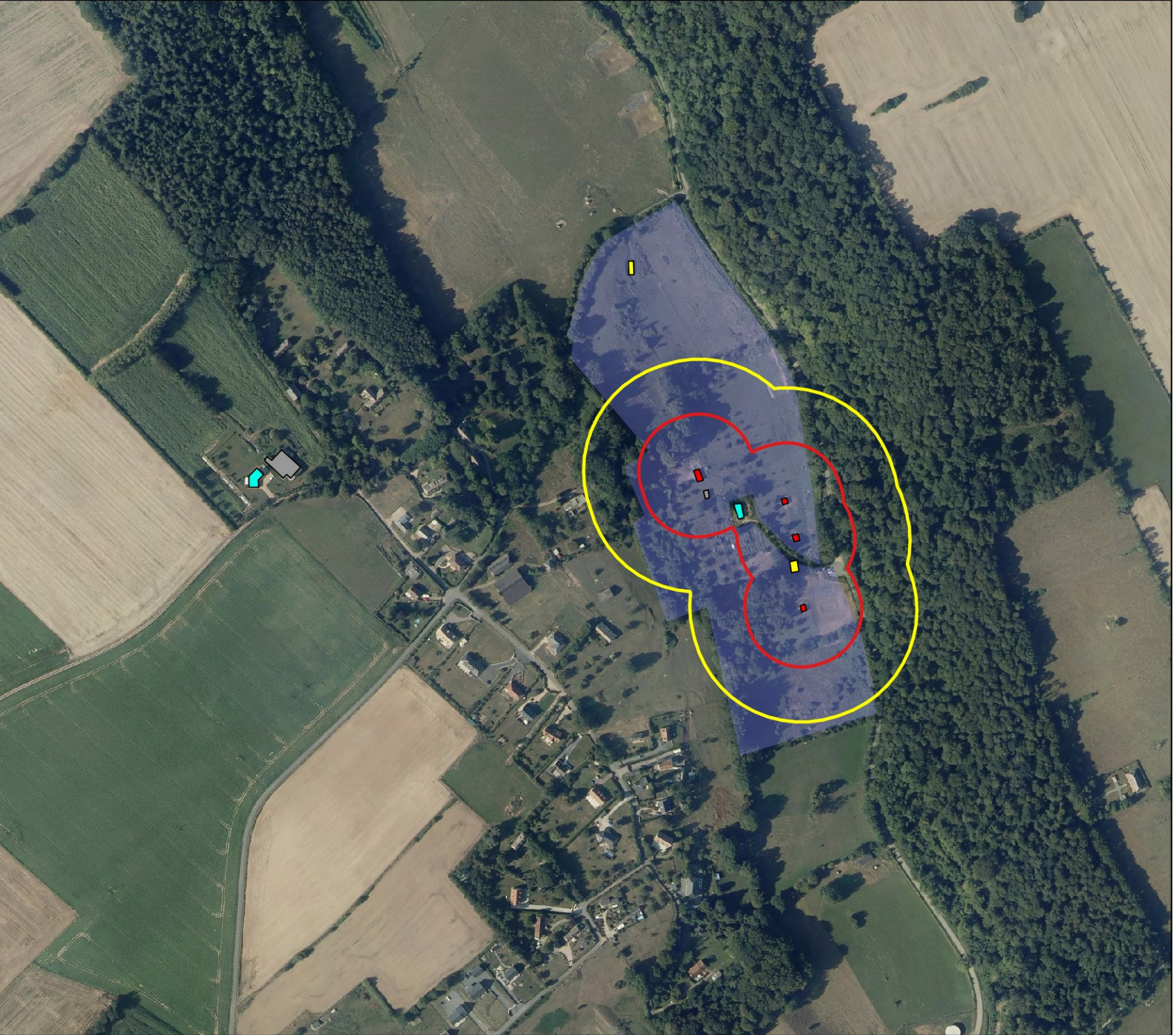


Planche 101

SAINT-MACLOU

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

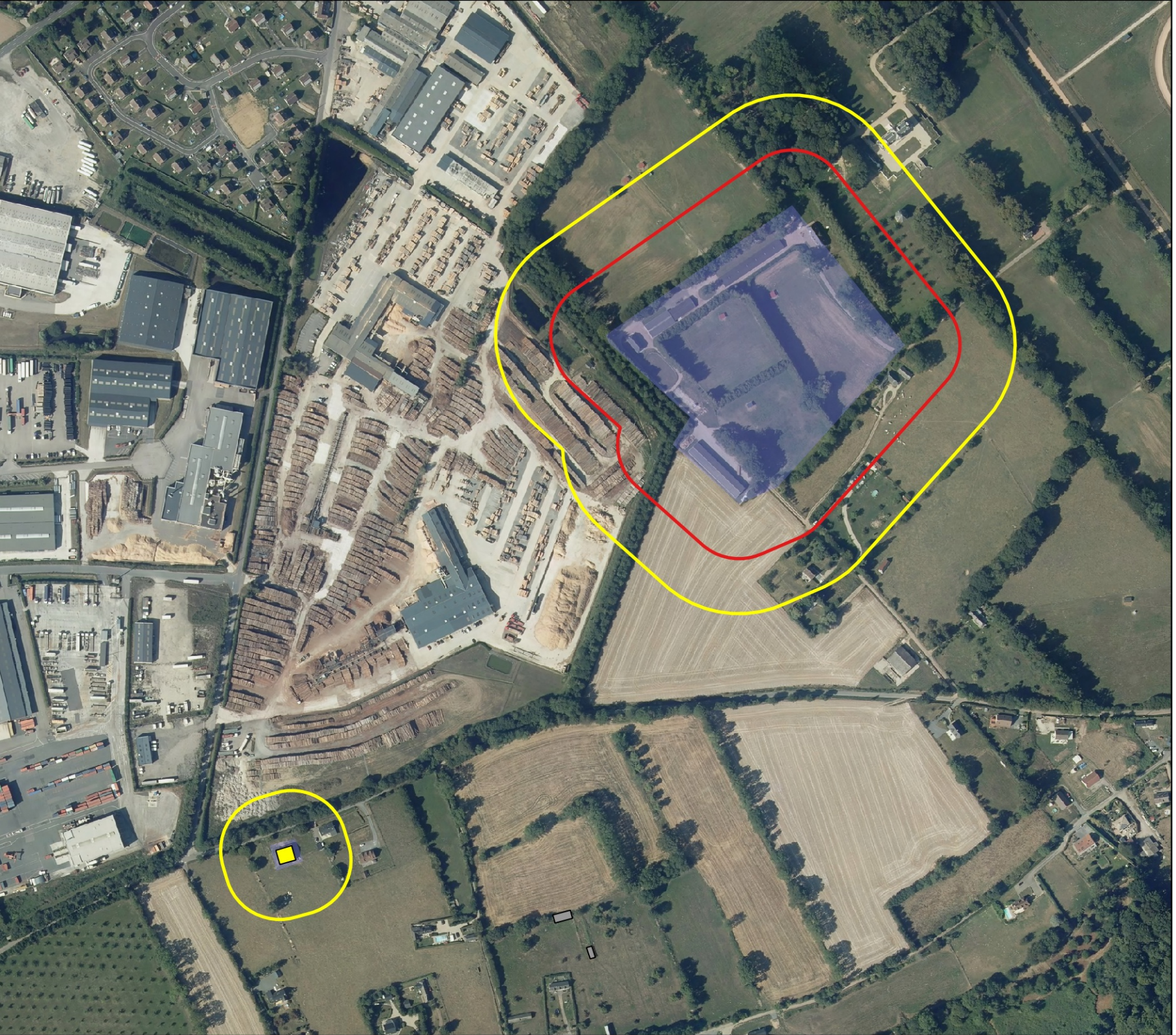


Planche 102

SAINT-MACLOU

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 103

SAINT-MACLOU

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

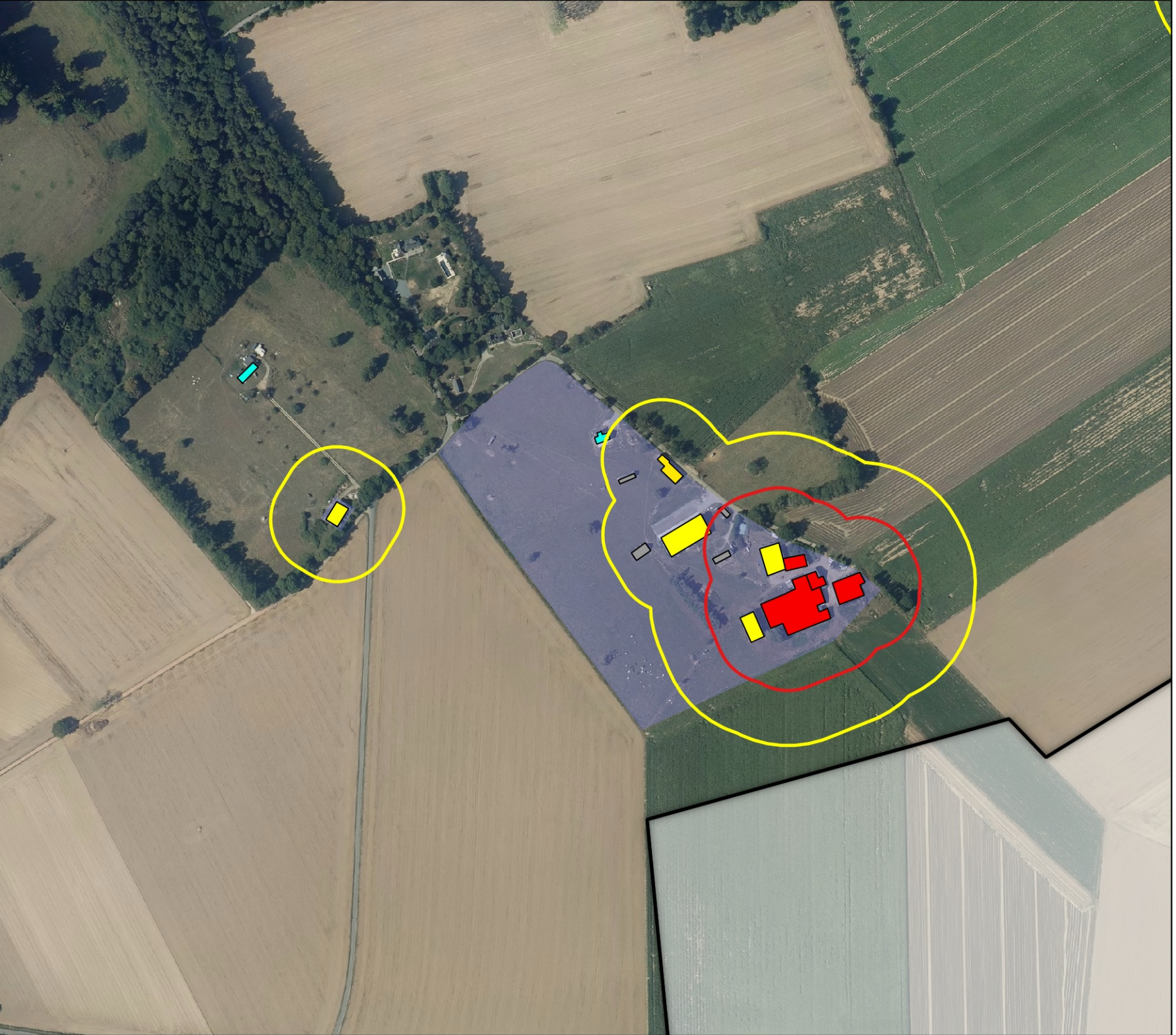


Planche 104

SAINT-MACLOU

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 105

SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 106

SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 107

SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

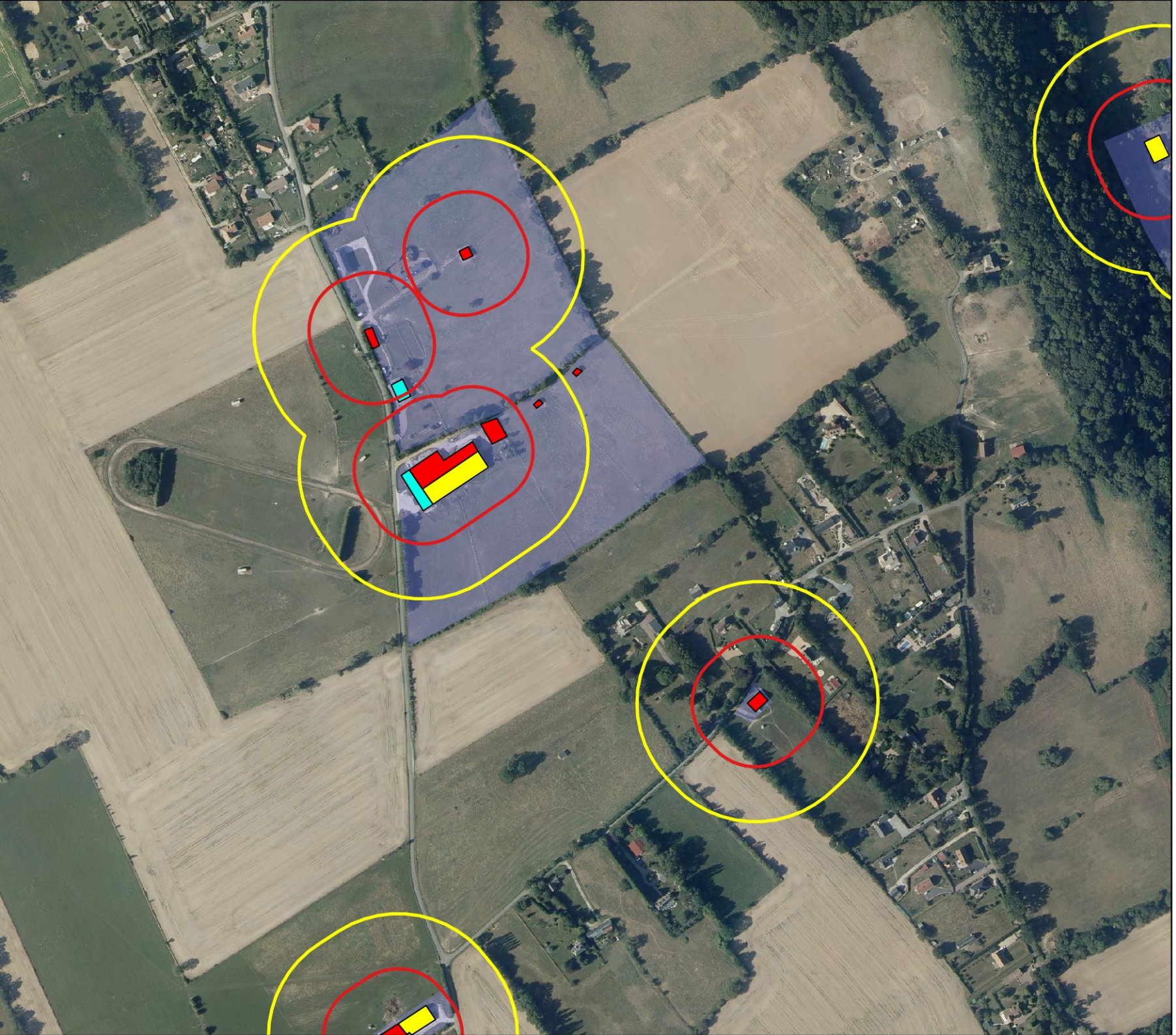


Planche 108

FOULBEC

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

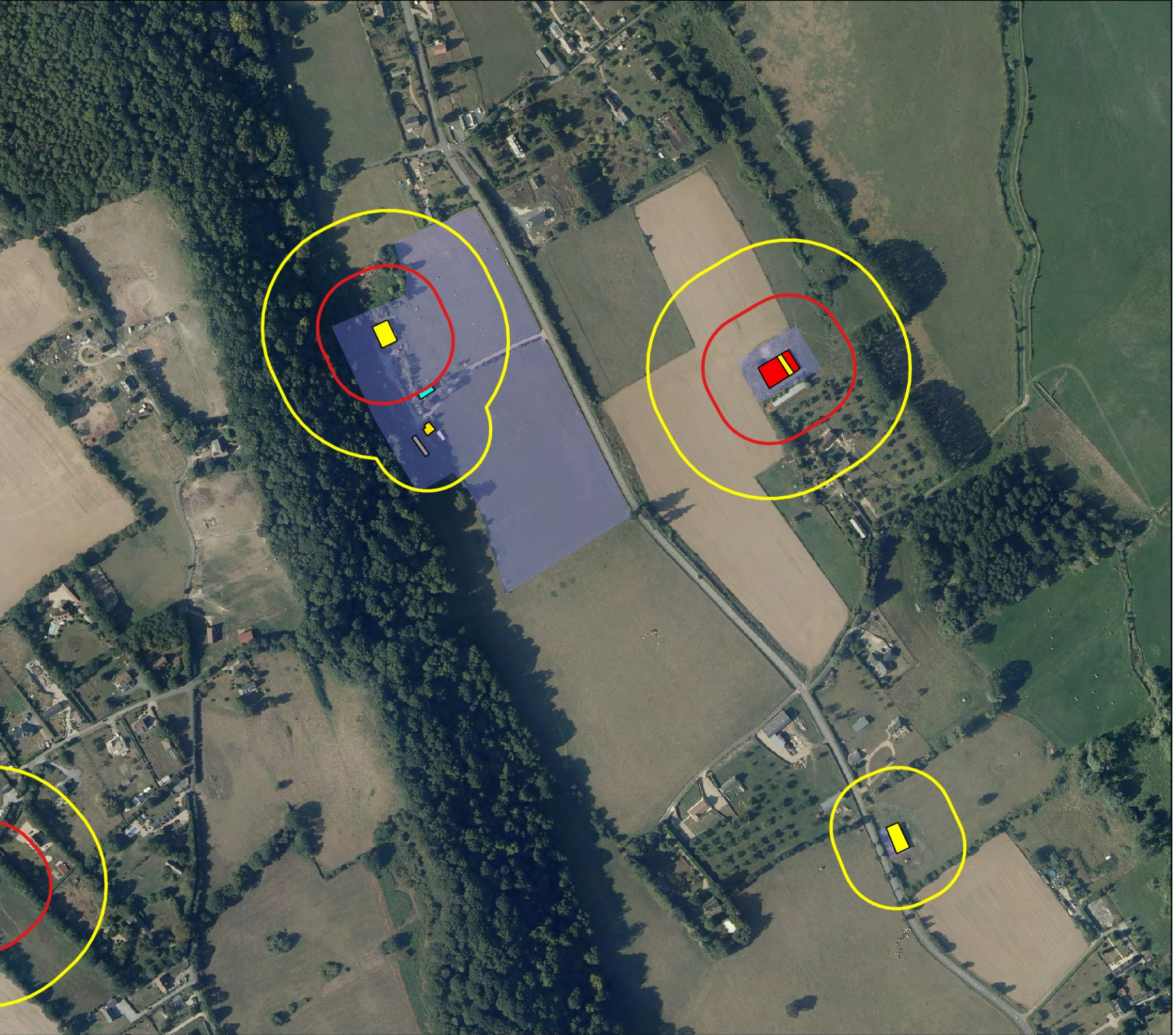


Planche 109

FOULBEC

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 110

FOULBEC

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

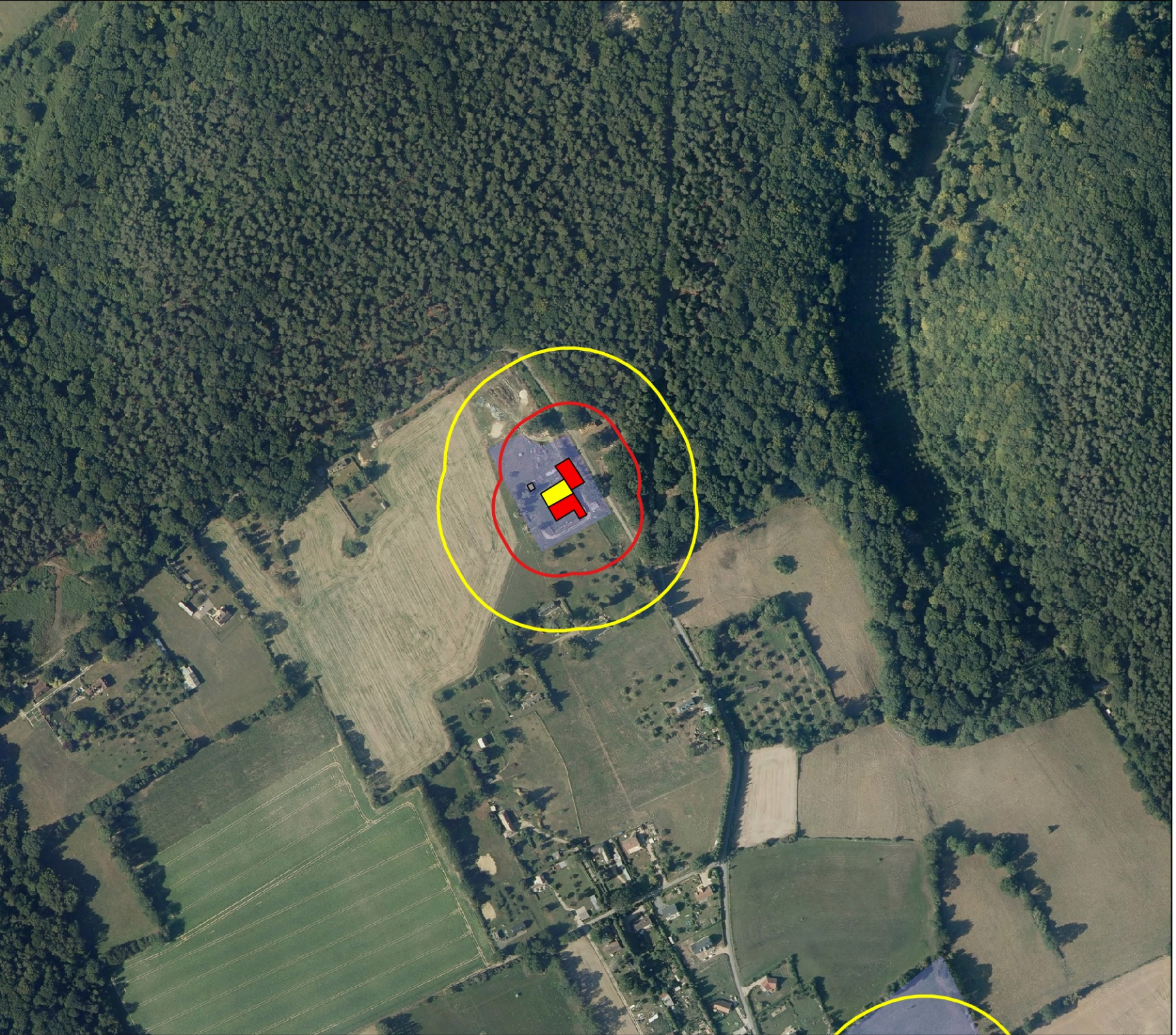


Planche 111

FOULBEC

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m



Planche 112

FOULBEC

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

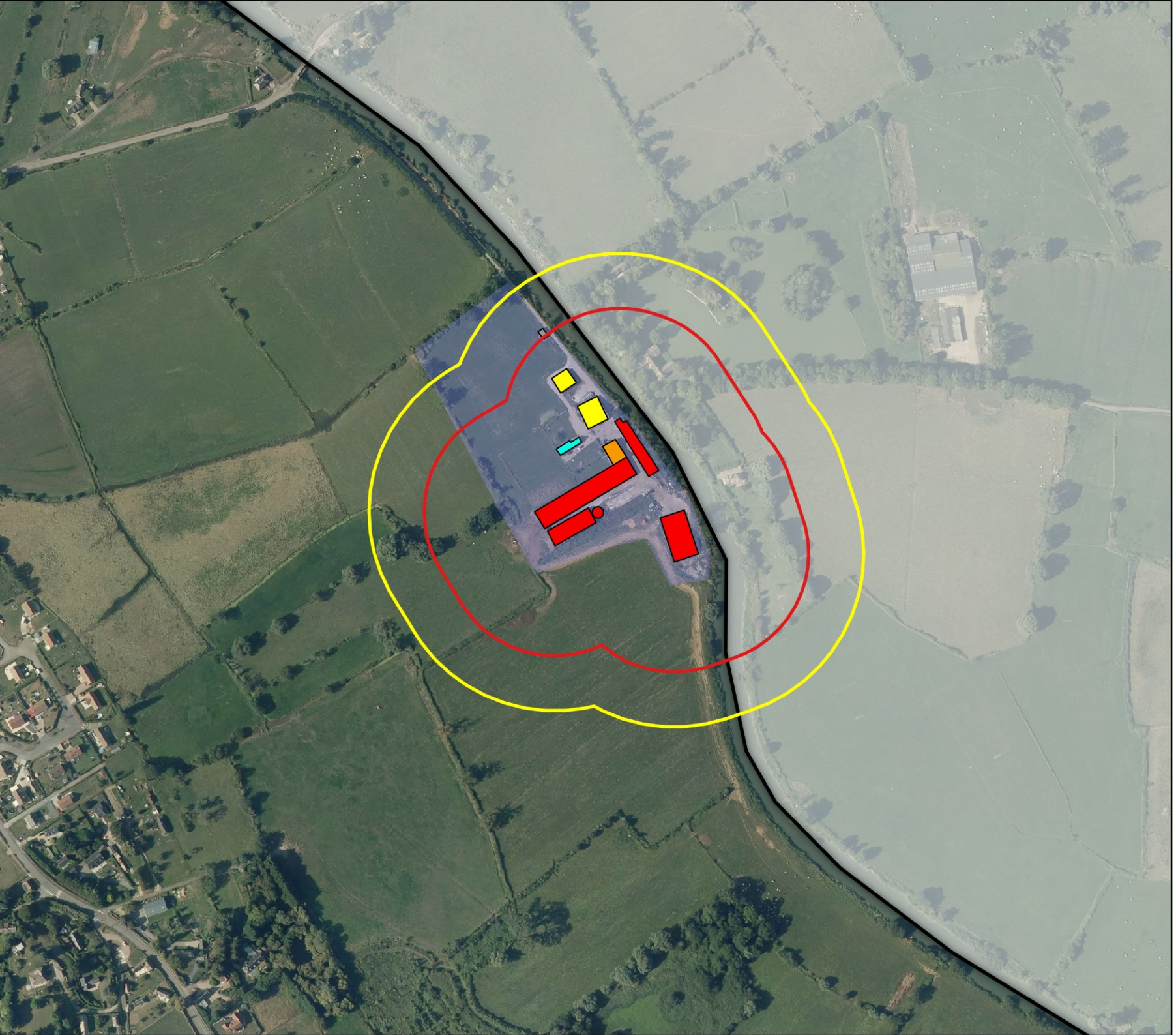


Planche 113

FOULBEC

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

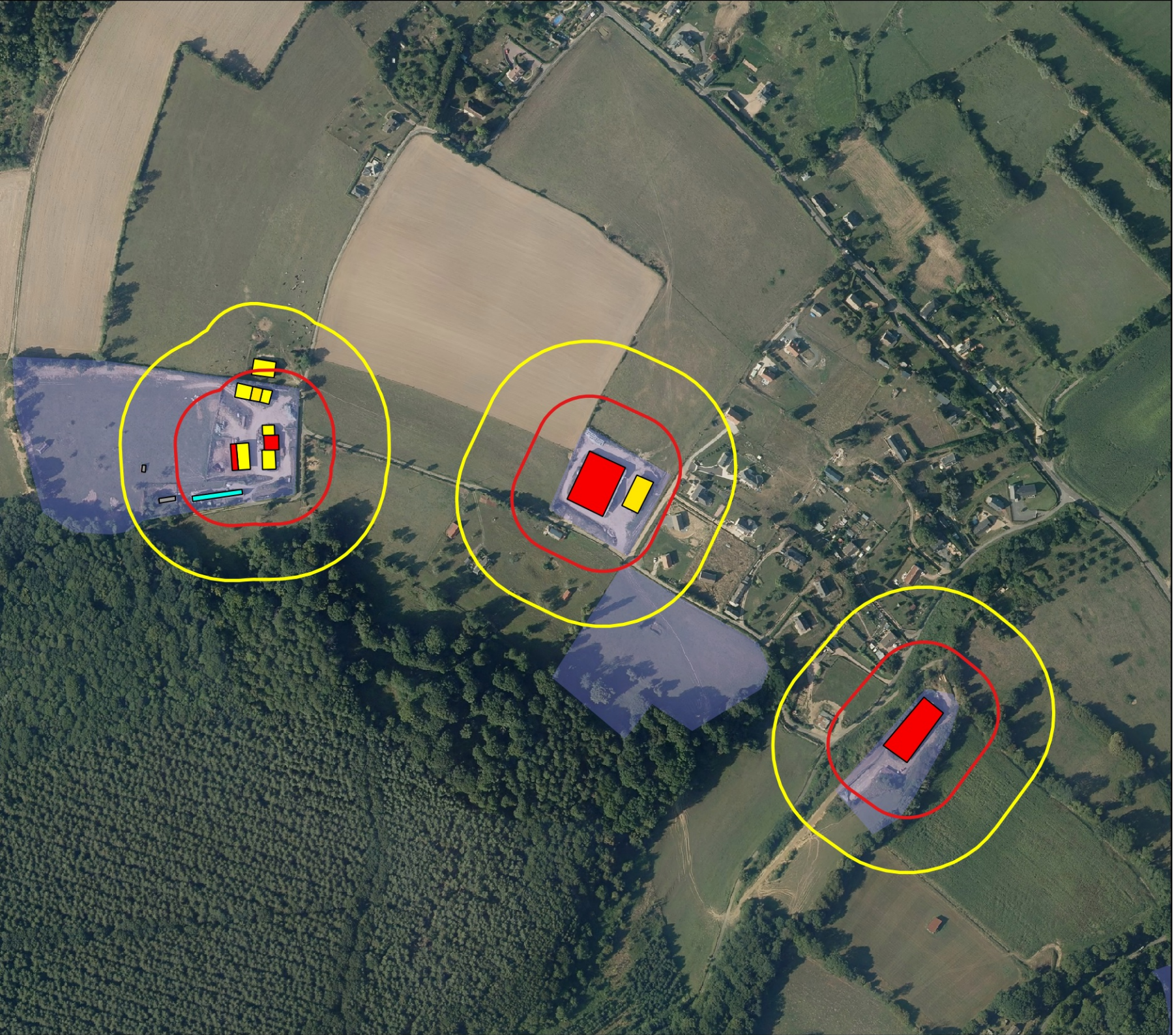


Planche 114

FOULBEC

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m

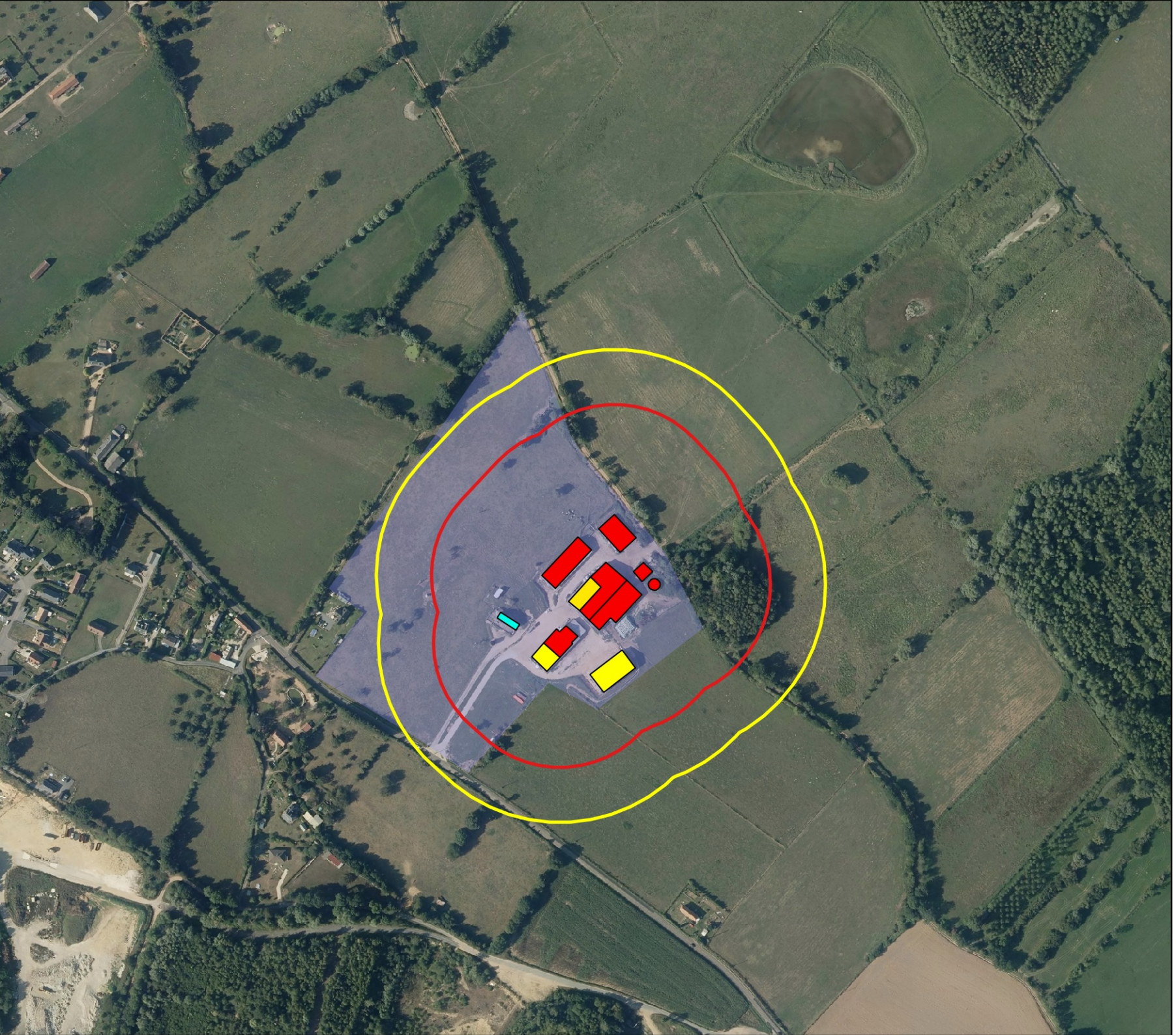


Planche 115

FOULBEC

Périmètre :

- Périmètre réglementaire
- Périmètre préconisé

Type de bâtiments

- Elevage
- Stockage
- Manège
- Conditionnement Transformation
- Serre
- Habitation
- Gite Chambre d'hote
- Divers
- Tiers

Emprise du corps de ferme

- Pérenne
- Fin d'activité

N

0 100 200 m